

## En guise de préface

La migration internationale(1) concerne, aujourd'hui, selon les statistiques des Nations Unies, quelque 200 millions de personnes dans le monde. Ce phénomène est appelé, sous l'effet conjoint de la mondialisation et des transitions démographiques notamment, à devenir l'une des principales composantes de la dynamique démographique, économique et géostratégique de l'avenir.

De par son impact sur le développement, aussi bien des pays d'origine que de destination, et de son rôle dans les processus de mutation sociale, économique et politique que connaissent quasiment tous les pays du monde, elle jouit d'un intérêt croissant de la part de la communauté internationale.

En témoignent les nombreuses conférences internationales qui lui ont été consacrées. Rappelons, en particulier, les dernières en date, le « Dialogue de Haut Niveau sur les migrations et le développement », organisé par l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de septembre 2006 et le premier « Forum mondial sur la migration et le développement » tenu, au mois de juillet de l'année 2007, en Belgique, autour de la problématique de la gestion des flux de travailleurs migrants.

Le Maroc n'est pas en reste et compte parmi les pays les plus concernés par les problématiques de la migration internationale. L'intérêt soutenu qu'il lui accorde ne procède pas uniquement du nombre élevé de ses citoyens qui vivent à l'extérieur et qui porte sur plus de 10% de sa population, ni encore de l'importance des transferts de fonds de l'émigration dans son économie, mais également des perspectives de l'évolution de ce phénomène et de ses retombées, aussi bien économiques que sociétales, sur la communauté nationale en termes de potentiel de développement, de cohésion socioculturelle et de stabilité politique.

Les deux conférences internationales consacrées à cette question et que notre pays a abritées témoignent de cet intérêt manifeste. La Conférence euro-africaine organisée, en juillet 2006, à Rabat, autour du thème « Migration et développement » a conclu ses travaux par l'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action dont l'ambition est de portée stratégique à l'échelle de l'ensemble de la région. Le « Forum International des compétences marocaines à l'étranger » organisé, dans la même perspective, en juin 2007, à Casablanca, visait à favoriser la participation des compétences marocaines établies à l'étranger au développement de leur pays d'origine, à travers une approche de liens institutionnels, de modalités diverses d'accompagnement et de partenariats destinés à préparer leur retour futur au pays dans des conditions favorables à une insertion productive et à une promotion plus dynamique d'une coopération Nord-Sud plus soucieuse du co-développement.

Par ailleurs et dans le cadre des travaux de la Prospective « Maroc 2030 » conduite, sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi, le Haut-Commissariat au Plan a, depuis le début de l'année 2005, de son côté, accordé une attention particulière aux problématiques attendues de l'exacerbation que devrait connaître la pression démographique qui s'exerce sur les pays de la rive sud de la Méditerranée et, en particulier, sur notre pays, comme lieu de passage obligé de flux migratoires croissants venant de régions excédentaires en main-d'œuvre et subissant des conditions climatiques et économiques difficiles. Ces flux continueront à être polarisés par une Europe dont le vieillissement menacerait à terme la compétitivité et la place dans le monde à défaut d'un recours massif à une main-d'œuvre supplémentaire répondant à des profils conformes aux besoins de son économie future.

L'Europe, selon des démographes européens, devrait voir sa population baisser de plus de 30 millions, son espérance de vie passer de 74 ans en 2005 à 79 ans vers 2030. A titre d'exemple, pour maintenir sa compétitivité, le groupe de quatre pays, l'Allemagne, la France, l'Angleterre et l'Italie devrait, selon les estimations d'experts, avoir besoin annuellement de 700 milles migrants au lieu de 230 milles aujourd'hui. Face à cette situation, le sud de la Méditerranée, quant à lui, devrait continuer à connaître une croissance démographique soutenue et, sur le marché du travail, des flux de demandeurs d'emploi de plus en plus forts en nombre et en rythme de croissance. Rappelons, à titre d'exemple, que la population du Niger devrait, selon des estimations de démographes, passer de 13 à 34 millions en 2030, celle du Sénégal de 11 à 24 millions, celle du Mali de 11,6 à 27 millions.

Notre propre population passerait de 30 millions actuellement à 38 millions à l'horizon 2030. En raison des taux d'accroissement démographiques antérieurs, la population en âge d'activité qui était de 16,7 millions en 2005 serait de 22,6 millions en 2030. Une demande d'emploi de l'ordre de 236 milles par an se portera, ainsi, sur le marché du travail. Une forte proportion de cette demande potentielle est déjà parmi nous, aujourd'hui, et une partie a déjà reçu la formation qui décidera de sa capacité à s'insérer dans l'économie de ce demain si proche.

Ainsi se profile à l'horizon un très fort besoin de main-d'œuvre en Europe face à une réserve de force de travail en manque d'emploi dans les pays jeunes et, plus significativement, dans la rive sud de la Méditerranée. Cette situation pourrait engendrer des flux migratoires soutenus dont doivent être, d'ores et déjà, préparées les conditions pour une gestion concertée à la mesure des enjeux géostratégiques et politiques de la région.

Il est fort probable, dans ces conditions, que le vieillissement de l'Europe qui constitue la principale destination des flux d'émigrés venant de nos régions puisse accroître les tendances conservatrices et baisser le seuil de tolérance d'une population vieillie laquelle constitue traditionnellement une fraction importante parmi les électeurs

les plus courtisés appelée à peser davantage dans le renforcement des politiques restrictives en matière d'immigration. Cette catégorie d'âge pourrait, en effet, difficilement se résigner à admettre de recevoir des masses de plus en plus grandes d'immigrés, quel que soit l'apport de ces derniers à la compétitivité de l'économie de leur pays et, par voie de conséquence, à leur propre bien-être. Des formules d'immigration choisie seraient vouées à prendre de plus en plus d'extension et de rigueur. Nous devons, à l'évidence, nous convaincre que nous sommes appelés à subir la perversité de cette évolution avec ses risques d'écroulement du capital humain des pays émetteurs d'émigrés, notamment maghrébins, accompagnée d'une pression grandissante d'une force de travail autochtone et extérieure cherchant des opportunités d'emploi dans les pays du nord.

A la lumière de ces considérations, l'analyse du profil des émigrés, des conditions de leur insertion dans les pays hôtes et de la nature de leurs rapports avec leurs pays d'origine devrait, nous semble-t-il, mériter une attention particulière, dans la perspective de politiques d'émigration plus concertées entre pays émetteurs et pays récepteurs. C'est de ce souci que procède l'intérêt que nous avons accordé à cette enquête intitulée «L'insertion socio-économique des Marocains résidant à l'étranger dans les pays d'accueil». Il n'est guère nécessaire dans cette préface de revenir sur le cadre conceptuel et méthodologique qui a présidé à sa réalisation pour notamment attirer l'attention, comme il est d'usage, sur sa portée et ses limites, ni encore de faire la synthèse des questions qui semblent préoccuper nos concitoyens vivant à l'étranger et de tirer les principales conclusions qui peuvent en être dégagées. Les questions et les réponses, telles qu'elles sont formulées et classées dans le présent document, solliciteront, en fonction de leur pertinence, l'intérêt et l'évaluation de chaque lecteur, selon l'angle de vision sous lequel il les abordera. La problématique qui nous semble, cependant, mériter un bref arrêt en raison de l'interpellation que nous adresse la dimension qu'elle revêt dans le phénomène abordé par cette enquête et les retombées opérationnelles et stratégiques qu'elle implique sa nature concerne la formation des émigrés. Il ressort, en effet, des réponses fournies par les personnes concernées par l'enquête que, quel que soit le niveau de formation qu'elles ont acquise dans leur pays d'origine et le coût que ce dernier a, bien entendu, supporté pour cela, elles ne bénéficient pas toujours d'une valorisation conséquente de leur compétence par les pays d'accueil. Cette défaillance doit d'autant plus interpeller la vigilance commune des pays concernés qu'à l'avenir ils auront également besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, susceptible de s'adapter sans difficulté, aux besoins des économies assujetties à une perpétuelle mutation et sollicitée, en outre, par les exigences nouvelles de politiques d'un co-développement plus soucieux d'avenir.

Il serait donc opportun de s'orienter, d'ores et déjà, vers des formules plus judicieuses et plus équitables de partage du savoir nécessaire à la mise à niveau de ces ressources humaines. Certains savoirs de type scientifique et technologique qui sont les principaux leviers de la croissance et du développement durables, notamment dans des secteurs innovants ou des créneaux d'activités émergentes constituent, souvent, encore, l'apanage, voire le monopole d'un nombre restreint de pays développés. Il devrait être admis que le souci d'un partage de tels savoirs et du coût de leur transfert à une main-d'œuvre qui sera, demain, utile pour l'ensemble de l'économie de la région euro méditerranéenne, acquière une place privilégiée dans la nécessaire rénovation des rapports entre ses pays. Cette obligation, nous en avons approché la réalité à travers l'étude sur l'émigration marocaine en Italie que le Haut-Commissariat au Plan a conduite en partenariat avec le Gouvernement Italien et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Cette étude a, en particulier, confirmé cette inadéquation entre le niveau, même parfois supérieur, de formation de plusieurs Marocains résidant en Italie et le travail auquel ils sont affectés dans ce pays, stérilisant ainsi un potentiel de compétences dont ne profitent ni le pays émetteur ni le pays hôte lui-même. Ces conclusions confirment quelques uns des constats de la présente enquête ainsi que la pertinence qui s'attache à une identification des niveaux d'adéquation des profils des immigrés aux besoins du pays hôte pour, à travers des compléments de formation et de compétences, leur assurer une meilleure insertion dans l'économie de ce pays et, lors de leur retour, une utile contribution au développement de leur propre pays.

Certes, entre cette approche encore au stade de l'étude et le projet dans lequel elle s'inscrit il y a encore l'épreuve des réalités et des résistances de structures. Néanmoins, il s'agit, là, d'un projet pilote dont le concept est intéressant et peut s'avérer digne d'inspirer une voie de rénovation des modes de gestion des flux migratoires dans la région.

Nous espérons, par ailleurs, servir cette rénovation par une étude de grande envergure relative aux revenus des ménages marocains que nous avons engagée au Haut Commissariat au Plan et dont les résultats devraient être disponibles dès le début de 2008. Dans cette étude, une série de modules ont été prévus pour mieux cerner l'économie générale de l'émigration en relation avec la nature de son impact sur le développement de notre pays à travers l'importance des transferts, leur destination et leurs effets sur l'investissement, la lutte contre la pauvreté, le financement de la formation et de l'enseignement, etc.

En raison de son ampleur actuelle et potentielle, l'émigration a vocation à impacter, dans une mesure importante, la qualité des rapports entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée. Aussi, toutes les parties concernées sont-elles appelées à se convaincre que les problèmes qu'elle va soulever à l'avenir vont être plus difficiles à résoudre si son équation ne trouve pas une résolution communément assumée dans le cadre d'une solidarité et d'une vision du monde plus préoccupées de paix, de stabilité et de prospérité partagée.

Ahmed Lahlimi Alami,  
Haut Commissaire au Plan

(1)Extraits de l'intervention faite par Monsieur Ahmed Lahlimi Alami, Haut Commissaire au Plan, lors de l'ouverture du séminaire organisé à Rabat, le 18 juin 2007 pour présenter les résultats de l'enquête portant sur "L'insertion socioéconomique des Marocains résidant à l'étranger dans les pays d'accueil"

## La démarche méthodologique

### 1- Objectifs de l'enquête

L'enquête sur l'insertion socio-économique des Marocains résidant à l'Étranger dans les pays d'accueil a pour objectif d'étudier les mécanismes du processus d'insertion des marocains résidant à l'étranger et d'identifier les différents facteurs et déterminants qui jouent un rôle dans ce processus.

Plus précisément, cette enquête a pour principaux objectifs:

- de relever les caractéristiques démographiques des ménages et familles des Marocains résidant à l'étranger;
- de tracer les parcours professionnels des migrants et de relever les modes d'insertion dans l'activité et l'emploi;
- de décrire la mobilité géographique et les conditions d'habitation des migrants;
- d'appréhender le degré d'insertion des migrants et de leurs enfants en matière de scolarisation et de formation professionnelle ;
- de donner des éléments sur les pratiques linguistiques, la transmission et l'apprentissage des langues (maîtrise des langues maternelles et des langues des pays d'accueil);
- de saisir les aspects culturels et la sociabilité des migrants: pratiques religieuses, participation politique, syndicale et associative;
- d'identifier les liens économique et sociaux avec le pays d'accueil (investissements, visites, intention de retour...);
- de déterminer les représentations des MRE en matière de discrimination.

Pour ce faire, un questionnaire a été administré à la population cible de cette enquête. Il se subdivise en trois modules (voir annexe). Le premier est afférent aux caractéristiques du ménage et du logement; le second module porte sur les caractéristiques sociodémographiques du Chef de ménage, de son conjoint et ses enfants et enfin, le troisième module sur les activités économiques et l'investissement.

C'est ainsi que l'enquête a appréhendé la situation culturelle de l'émigré, sa situation socio-économique, son sentiment d'appartenance, son adhésion aux normes de la société d'accueil et sa perception de la discrimination. Elle s'est attachée à identifier les MRE selon leur pays de destination, la durée de résidence à l'étranger, les générations ... pour avoir des variables de contrôle de l'échantillon représentatif de toute la population marocaine résidente en Europe.

Elle s'est également intéressée aux phénomènes tels que le mariage mixte, la naturalisation, la situation résidentielle du migrant et ses conditions d'habitation et leurs conséquences sur la situation socio-économique des émigrés et par conséquent sur leur intégration.

Un accent particulier a été mis sur l'insertion dans le marché de l'emploi, notamment, en ce qui concerne les jeunes générations. L'enquête a pris aussi en considération les aspects relatifs aux investissements des MRE au Maroc et à l'étranger, dans le but d'approcher leur impact sur l'insertion et leur relation avec d'autres aspects démographiques et socioéconomiques.

Il s'agit également d'appréhender l'insertion dans l'enseignement et la formation et d'étudier l'échec scolaire, en particulier, en ce qui concerne les enfants des migrants. Ceci a été approché à partir de plusieurs questions sur la scolarisation, le niveau d'étude, le diplôme obtenu ou la catégorie socioprofessionnelle des MRE et de leurs enfants. Ce volet a pris en considération plusieurs critères, surtout, la différence entre les générations, le genre et le degré de satisfaction des parents quant à la scolarisation de leurs enfants.

La transmission et l'apprentissage des langues par différentes générations ont été également étudiés étant donné leur importance au niveau de la communication et de l'insertion. L'étude des langues nous permettrait d'une part, d'avoir une idée sur les formes de transmission des langues maternelles entre parents et enfants et entre générations et d'autre part, entre migrants et autres populations dans les pays d'accueil.

D'autre part, un module a été consacré à l'étude des loisirs et aspiration des MRE. Leurs activités politiques, syndicales, associatives ont également fait partie des préoccupations de l'étude en question. Ces aspects permettront de voir à quel point les MRE se sentent intégrés dans leurs pays d'accueil. Des questions concernant l'identité ont été aussi abordées pour analyser l'impact du séjour dans les pays d'accueil sur les migrants, ainsi que les questions relatives à la discrimination et à la xénophobie.

## **2. Aperçu sur le plan de sondage**

### **2.1. Taille de l'échantillon**

L'enquête a ciblé un échantillon de 3000 ménages. A défaut d'informations fiables sur la dispersion des variables clés de l'enquête, la taille de l'échantillon est fixée sur la base des considérations liées aux moyens disponibles et à la contrainte temps. Cette taille est jugée suffisante pour estimer toute proportion de 5% et plus avec une erreur relative ne dépassant pas 15%.

Cependant, compte tenu des refus et des difficultés de contact sur le terrain, 94,4% de la taille théorique de l'échantillon a été complètement enquêtée sur le terrain, soit 2832 ménages.

## 2.2. Contraintes et difficultés du plan de sondage

Vu les caractéristiques de la population à étudier : Marocains résidents à l'étranger, le plan de sondage afférent, à cette enquête présente quelques difficultés dont notamment :

- L'absence d'une base de sondage récente et exhaustive des marocains résidant à l'étranger.
- Le manque de moyens pour observer les MRE dans leurs pays d'accueil.
- La grande mobilité des Marocains résidant à l'étranger pendant leur séjour au Maroc, ce qui rend difficile tout contact avec eux.

## 2.3. Champs de l'enquête

Les chiffres détenus par les instances chargées des affaires de la communauté marocaine installée à l'étranger révèlent qu'environ 85% de cette communauté résident en Europe.

A partir de là et des difficultés que pose l'interview des Marocains résidant dans d'autres régions du monde, l'enquête a touché uniquement les Marocains résidant en Europe.

## 2.4. Unités d'observation

Le plan de sondage de l'enquête préconise la sélection d'un échantillon représentatif de ménages marocains installés en Europe. L'unité de tirage pour l'enquête est le ménage.

Cependant au niveau de chaque ménage tiré, c'est le chef de ménage qui constituera le répondant aux questions prévues dans le questionnaire (unités d'observation).

## 2.5. Méthode d'échantillonnage

En l'absence d'une base de sondage fiable, la méthode d'échantillonnage pour l'enquête consiste à adopter le principe des quotas.

Il s'agit, selon cette approche, de tirer les ménages échantillon aléatoirement en fonction des quotas imposés par le croisement des deux variables : Pays d'accueil<sup>1</sup> et région d'origine du migrant.

---

<sup>1</sup> Toutefois, il faut mentionner que, compte tenu de la faible représentativité des enquêtés résidant en Angleterre, les taux enregistrés pour les ressortissants de ce pays sont à prendre avec précaution dans tout le document.



## **2.6. Organisation de l'enquête**

Vu les contraintes liées à ce plan de sondage, l'interview des marocains résidant à l'étranger, a été réalisé pendant la période de transit qui concerne annuellement les mois de Juillet et Août. Généralement le mois de Juillet connaît des arrivées tandis qu'au cours du mois d'Août on assiste à des départs (Ceux arrivés en juillet) et les arrivées. L'enquête s'est déroulée donc pendant les mois d'Août et septembre 2005.

Les points de contacts avec les personnes enquêtées sont les quatre ports de : Tanger, Sebta, Nador et Al Hoceima. Des enquêteurs ont été affectés dans chaque port.

- Ces enquêteurs ont observé chaque jour, un échantillon en essayant de respecter les quotas indiqués dans les feuilles qui étaient mises à leur disposition.
- Les interviews se sont déroulés à la descente des bateaux (arrivée) et surtout avant l'embarquement (retour).

Des enquêteurs ont été aussi placés au niveau des aires de repos qui accueillent généralement le plus de migrants, notamment ceux où ces derniers procèdent aux formalités requises pour le voyage.

Vu les spécificités de l'enquête, le profil requis pour les enquêteurs est très important. Ainsi, la plupart des enquêteurs étaient des cadres statisticiens.

En effet, ces derniers doivent être en mesure de :

- ✓ Tirer les ménages échantillon selon les exigences des feuilles de quotas ;
- ✓ Diversifier l'échantillon en combinant d'autres critères notamment le sexe et l'âge du chef de ménage ;
- ✓ Assimiler les concepts utilisés par l'enquête, bien formuler les questions, codifier et renseigner convenablement les modalités de réponse.

## Chapitre 1 : Profil démographique et mobilité géographique des Marocains résidant à l'étranger

**Mohamed MGHARI<sup>2</sup>**

### Introduction

L'émigration marocaine à l'étranger qui est un phénomène fort ancien, trouve ses origines dans la domination coloniale. Après être passée par différentes étapes, elle connaît actuellement une diversification de ses destinations, un changement de son profil et de ses caractéristiques démographiques et socio-économiques, et se généralise à l'ensemble du territoire national. L'émigration internationale marocaine est allée croissante avec une forte accélération depuis les années 1960. Elle a connu un infléchissement important depuis le milieu des années 1970, sous tendu par deux phénomènes liés : un changement rapide et quasi-soudain de la nature de la migration et une transformation progressive du profil des candidats à l'émigration. En effet, elle a commencé par une migration d'essence provisoire et ponctuelle et a par la suite subi de profondes mutations pour devenir une migration permanente, acquérir le caractère de clandestinité et s'étendre aux cerveaux du pays.

La présente étude se propose d'examiner le profil socio-démographique et les itinéraires migratoires des Marocains résidant à l'étranger (MRE). L'analyse abordera les caractéristiques relatives à la structure par âge et sexe des MRE, à leur répartition matrimoniale, à leurs tailles et configurations familiales et les perceptions du mariage mixte. Elle portera ensuite sur les itinéraires migratoires des MRE de la naissance à la résidence actuelle.

Une évaluation du stock de la communauté marocaine à l'étranger sera effectuée au préalable pour donner un bref aperçu de ses tendances et de ses caractéristiques générales telles qu'elles ont été délimitées à travers les données fournies par les consulats marocains.

Les données qui seront utilisées dans l'étude du profil socio-démographique et les itinéraires migratoires des MRE proviennent de l'Enquête sur «l'Insertion Socio-Economique des Marocains Résidant à l'Étranger dans les Pays d'Accueil » réalisée par le CERED en août- septembre 2005, auprès d'un échantillon de 2832 Marocains résidant à l'étranger (voir annexe méthodologique à la fin de l'ouvrage).

### 1. Evolution de l'effectif de la communauté Marocaine résidant à l'étranger

Selon les statistiques du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'ensemble des Marocains résidant à l'étranger se monte à plus de trois millions en 2005.

<sup>2</sup> Statisticien-Démographe, CERED-Haut Commissariat au Plan.

L'effectif de la communauté marocaine à l'étranger est passé de 160 mille individus à 680 mille entre 1968 et 1982, de 1.943 mille à 2.582.097 entre 1991 et 2002, et enfin de 3.089.090 à 3.185.382 individus entre 2004 et 2005.

Un peu plus de deux millions et demi (2 739 051) de marocains vivent en Europe en 2005. Ils représentent le gros (85,9%) des Marocains résidant à l'étranger. Les Amériques viennent en seconde position en concentrant environ 7,1% de la communauté Marocaine résidant à l'étranger en 2005, suivies par les pays arabes avec une proportion de 6,7%. Enfin, une partie beaucoup plus petite des Marocains se trouve dans les pays d'Afrique sub-saharienne.

Sur l'ensemble des ressortissants marocains installés à l'étranger en 2005, près de 32,6% se trouvent en France, pays traditionnel d'immigration, ce qui représente 37,9% de ceux qui vivent en Europe. L'Espagne et La Belgique viennent respectivement en deuxième et en troisième position avec 18,4% et 12,9% des ressortissants marocains en Europe suivies par l'Italie (12,6%), les Pays-Bas (11,8%) et l'Allemagne (4%). Les autres pays d'Europe abritent des proportions relativement négligeables de Marocains.

Au niveau des pays arabes, la Libye vient en tête en drainant 37,1% des Marocains qui vivent dans ces pays en 2005, suivie par l'Algérie (29,5%), et de loin par l'Arabie Saoudite (12,9%), les Emirats Arabes Unies (6,1%) et enfin la Tunisie (5,2%). L'émigration des Marocains vers les Pays Arabes est relativement récente (mise à part l'Algérie) et fait suite, en général à des accords passés entre le Maroc et ces pays, en l'occurrence la Libye, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unies et l'Irak. La quasi-totalité de l'émigration marocaine dans ces pays pétroliers est une émigration de travailleurs, à l'opposé de l'Europe, qui a dépassé ce stade en accueillant aussi les membres des familles des travailleurs.

## **2. Profil socio-démographique des Marocains résidant à l'étranger**

Dans cette section, il est question d'examiner les caractéristiques socio-démographiques des Chefs de ménage migrants (eu égard aux objectifs de l'enquête), en tant que principaux vecteurs du phénomène migratoire au sein des ménages. Mais, chaque fois que les données de l'enquête le permettront, l'analyse sera étendue aux caractéristiques de l'ensemble des membres des ménages ayant participé à l'émigration ou ce qui est dénommé dans la suite de l'étude « les Marocains résidant à l'étranger ».

### **2.1. Répartition par sexe des Marocains résidant à l'étranger**

Le profil de la communauté marocaine immigrée en Europe a beaucoup changé au cours des dernières décennies. Il tend notamment vers une structure par sexe et par âge plus équilibrée, en raison, d'une part, de la féminisation et du rajeunissement de la population immigrée par l'arrivée massive des femmes et des enfants dans le cadre du regroupement familial et de l'émigration féminine autonome apparue récemment et,

d'autre part de son ancienneté à l'étranger. Ce phénomène est d'une très grande importance à cause de ses implications socio-démographiques et économiques.

En fait, la présente enquête qui s'est intéressée à la structure par sexe des chefs de ménage migrants enquêtés, révèle que 5,9% seulement étaient des femmes contre 94,1% d'hommes. Il est vrai que la structure par sexe des 2832 chefs de ménage migrants enquêtés montre une nette prédominance des hommes, mais la proportion enregistrée par les femmes représente un changement de structure tout à fait remarquable par rapport aux décennies passées. En effet, à l'inverse des migrations anciennes où la quasi-totalité des principaux vecteurs de la migration étaient des hommes, les migrations récentes font apparaître de plus en plus de femmes.

**Tableau 1 : Répartition (%) des chefs de ménage migrants selon le pays de résidence actuel et le sexe.**

Pays de résidence actuel	Masculin	Féminin	Total	Effectif
Espagne	95,1	4,9	100,0	652
France	92,2	7,8	100,0	1227
Allemagne	96,4	3,6	100,0	56
Italie	97,4	2,6	100,0	416
Belgique	93,9	6,1	100,0	230
Pays Bas	95,6	4,4	100,0	203
Angleterre	96,7	3,3	100,0	30
Autre pays	93,3	6,7	100,0	15
Total	94,1	5,9	100,0	2829

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Par pays de résidence actuel, on constate que les femmes migrantes chefs de ménage sont relativement plus nombreuses dans les anciens pays d'immigration comme la France (7,8%) et la Belgique (6,1%).

Toutefois, cette proportion, nettement faible de femmes chefs de ménage, s'explique en partie par le fait qu'en dépit de l'intérêt accordé à la question féminine, à partir des années 1980, la femme marocaine est restée, pour longtemps, fondamentalement l'acteur culturel de l'immigration et l'homme son acteur économique. En effet, l'image de référence de la femme marocaine immigrée a été pendant les premières décennies du regroupement familial, une image de mère de famille nombreuse et donc inactive. Son entrée en activité dans l'espace économique des pays d'accueil constitue un phénomène nouveau, intervenu beaucoup plus tard que l'homme, et par conséquent sa visibilité dans cet espace n'est devenue effective que durant les dernières décennies.

Ce changement de structure par sexe, au sein de la communauté marocaine à l'étranger, en faveur des femmes, se remarque encore mieux en examinant la répartition par sexe de l'ensemble des marocains résidant à l'étranger enquêtés. En effet, la répartition des migrants marocains selon le sexe et l'âge à travers l'enquête fait ressortir une certaine tendance à la parité entre les hommes et les femmes. La proportion des hommes atteint 54,6% contre 45,4% pour les femmes, ce qui dénote encore une légère supériorité numérique des hommes. Mais, les flux migratoires marocains, à destination des pays d'accueil, sont appelés sans doute à connaître plus de mixité sous le poids de la féminisation croissante de la population active.

**Tableau 2: Répartition (%) de l'ensemble des Marocains résidant à l'étranger enquêtés selon le pays de résidence et le sexe**

Pays de résidence actuel	Sexe			Effectif
	Masculin	Féminin	Total	
Espagne	58,8	41,2	100,0	1997
France	52,4	47,6	100,0	5294
Allemagne	55,7	44,3	100,0	230
Italie	58,5	41,5	100,0	1408
Belgique	53,5	46,5	100,0	983
Hollande	52,9	47,1	100,0	868
Angleterre	52,4	47,6	100,0	126
Autre pays d'Europe	57,1	42,9	100,0	42
Total	54,6	45,4	100,0	10948

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Par pays de résidence, la tendance à l'équilibre entre les deux sexes est relativement plus importante en France (52,4% pour les hommes migrants, contre 47,6% pour les femmes migrantes), en Hollande (52,9% pour les hommes contre 47,1% pour les femmes) et en Belgique (53,5% pour les hommes migrants, contre 46,5% pour les femmes migrantes). En revanche, le déséquilibre est plus prononcé en Espagne et Italie.

## 2.2. Structure par âge des Marocains résidant à l'étranger

### 2.2.1. Structure par âge des chefs de ménage migrants

L'âge moyen actuel des chefs de ménage migrants enquêtés est de 42,3 ans et reflète une pyramide des âges essentiellement répartie entre 30 et 60 ans. Cependant, l'âge moyen à l'émigration a plutôt tendance à s'élever. Il était de 20 ans dans les années 60, de 23 ans dans les années 80 et de 28 ans dans les années 2000. Ce recul s'explique par le niveau de formation de ces émigrés. La proportion des migrants chefs de ménage âgés de 60 ans et plus s'élève à 8,5%.

**Tableau 3: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le groupe d'âges et le sexe**

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
15-19	0,2		0,1
20-24	2,2	4,8	2,4
25-29	9,2	14,4	9,5
30-34	16,5	17,4	16,6
35-39	17,9	13,2	17,6
40-44	14,0	13,8	14,0
45-49	10,9	15,6	11,1
50-54	10,8	12,6	10,9
55-59	9,5	6,0	9,3
60-64	5,5	1,8	5,3
65-69	2,3	0,6	2,2
70&+	1,1		1,0
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	2663	167	2830

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Selon le sexe, les femmes migrantes, chefs de ménage, sont relativement plus jeunes que les hommes. L'âge moyen est de 42,5 ans pour les hommes contre 39,3 ans pour les femmes. Ces dernières enregistrent une proportion relativement plus élevée par rapport aux hommes dans les tranches d'âges jeunes, surtout au niveau de 20-29 ans (19,2% contre 11,4% respectivement), tandis qu'à partir de 35 ans, ce sont les hommes qui l'emportent avec des proportions qui surpassent celles des femmes (34,4% contre 30,6% respectivement pour le groupe d'âges 30-39 ans et 54,1% contre 50,4% pour les 40 ans et plus).

La comparaison des deux structures d'âges, à l'émigration et actuellement, est intéressante à examiner. Elles sont fondamentalement distinctes. Si au moment du départ à l'étranger 82,1% de ces migrants avaient moins de 30 ans, au moment de l'enquête ils dépassaient dans leur majorité la trentaine: près de neuf dixièmes (88%) ont 30 ans et plus et un peu plus de cinq dixièmes (53,8%) ont au moins 40 ans. Ce vieillissement relatif s'explique par leur ancienneté résidentielle à l'étranger. En effet, l'enquête relève que plus de la moitié (63,7%) avait émigré à l'étranger il y a au moins 15 ans. Le reste, environ le tiers (36,2%), résidait à l'étranger il y a moins de 15 ans,

dont sept sur dix ont une ancienneté migratoire inférieure à 5 ans, c'est-à-dire qu'ils ont émigré après 2000. Autrement dit, peu de personnes ayant émigré récemment ont été dégagées par l'enquête.

La structure par âge des chefs de ménage avant l'émigration se caractérise donc par une écrasante majorité de jeunes et fournit un âge moyen à l'émigration de 23,6 ans. Un peu plus de neuf migrants sur dix (97,4) étaient d'âge inférieur à 40 ans avant le départ à l'étranger. Toutefois, c'est au niveau de la tranche d'âge 20-29 ans que se concentre la majorité des migrants, soit 59,7%, suivie par la tranche d'âge des moins de 20 ans qui concerne 22,4% des candidats à l'émigration. La proportion demeure élevée entre 30 et 39 ans intéressant un peu moins d'un migrant sur cinq (15,2%). Au-delà, le phénomène s'estompe peu à peu pour disparaître au niveau des âges avancés (2,7% pour les 40 ans et plus).

**Tableau 4: Structures (en %) par âge et sexe, à l'émigration et actuellement en 2005, des chefs de ménage migrants.**

Grands groupes d'âges	A l'émigration			Actuellement (2005)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 ans	21,9	31,9	22,4	0,2	-	0,1
20-29 ans	60,2	49,3	59,7	11,4	19,2	11,8
30-39 ans	15,2	15,3	15,2	34,4	30,5	34,2
40 ans et plus	2,7	3,5	2,7	54,0	50,3	53,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	2575	144	2719	2663	167	2830

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Cette jeunesse de la structure par âge des chefs de ménage migrants avant l'émigration concerne les hommes et les femmes, avec cependant, un net rajeunissement relatif des femmes. En effet, les données font apparaître une certaine maturité relative de la structure par âge des migrants au moment du départ parmi les hommes par rapport aux femmes. L'âge moyen des migrants chefs de ménage à l'émigration est de 23,7 ans pour les hommes contre 22,7 ans pour les femmes. Les hommes migrants, chefs de ménage, âgés de moins de 20 ans avant l'émigration, représentent 21,9% contre 31,9% pour les femmes. Par contre, ceux âgés de 20-29 ans représentent 60,2% contre 49,3% respectivement. Au delà de 30 ans, les différences d'âge à l'émigration entre les hommes et les femmes migrants chefs de ménage sont peu significatives. Ce rajeunissement des femmes par rapport aux hommes s'explique par la différence dans l'ancienneté migratoire et dans l'âge au mariage. En effet, les femmes, en général, émigrent quelques temps après le mariage pour rejoindre leurs maris installés à l'étranger et qui sont, souvent, relativement plus âgés qu'elles.

### 2.2.2. Structure par âge de l'ensemble des Marocains résidant à l'étranger

Partant du volet relatif à l'ensemble des membres du ménage ayant participé à l'acte migratoire avec le chef du ménage enquêté, il est possible d'étudier la structure par âge de l'ensemble des Marocains résidant à l'étranger.

Analysée par groupe d'âges, la communauté marocaine résidant à l'étranger se caractérise par sa jeunesse et la prépondérance de l'âge adulte. En effet, l'âge moyen de la communauté marocaine résidant à l'étranger est de 26,3 ans (27,7 ans pour les hommes contre 24,7 ans pour les femmes). Les migrants MRE se répartissent à raison de 68,2% pour le groupe d'âges fonctionnel 15-59 ans et 29% pour les moins de 15 ans. Ces traits saillants de la démographie des MRE demeurent également bien ancrés selon le sexe. En effet, 68,8% des hommes migrants et 67,4% des femmes migrantes ont un âge compris entre 15 et 59 ans. Quant à la part des jeunes, elle demeure également notable tant pour les hommes que pour les femmes, soit respectivement 26,9% et 31,5%.

**Tableau 5 : Répartition (en %) de l'ensemble des Marocains résidant à l'étranger par groupes d'âge et par sexe**

Groupe d'âges	Hommes	Femmes	Total
moins de 15 ans	50,6	49,4	100,0
	26,9	31,5	29,0
15-59 ans	55,1	44,9	100,0
	68,8	67,4	68,2
60 ans et+	83,0	17,0	100,0
	4,3	1,1	2,8
Total	54,6	45,4	100,0
	100,0	100,0	100,0

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Ces indices soulignent que l'émigration marocaine demeure une émigration de travail, motivée par la recherche d'un emploi. Elle concerne, essentiellement, des jeunes adultes en âge de travailler. De surcroît, en se référant au poids de la population migrante âgée de 60 ans et plus, représentant 2,8 % de l'ensemble des MRE, on constata que cette population se caractérise par une jeunesse démographique importante dans la mesure où cette proportion est de loin inférieure au poids des personnes âgées dans la population totale du Maroc estimé à 8% au recensement de 2004.

Aussi importe-t-il de signaler, pour chacun des deux sexes, une forte présence des migrants ayant moins de 10 ans, soit 18,8% pour les garçons, 22,1% pour les filles et



20,3% pour les deux sexes. Bien qu'elle cristallise une fécondité élevée des MRE, cette forte présence de cette catégorie de migrants peut également être attribuable à la migration dans le cadre du regroupement familial. Ce qui indique que la migration collective ou de ménages est non moins importante que les autres formes de migration. En effet, le regroupement familial a beaucoup contribué à transformer le profil migratoire des MRE traditionnellement distingué par son caractère masculin et par une forte prépondérance des adultes.

**Tableau 6: Répartition (en %) de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger selon le groupe d'âges et le sexe**

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	9,6	11,8	10,6
5-9	9,2	10,3	9,7
10-14	8,2	9,3	8,7
15-19	9,1	9,7	9,3
20-24	10,1	10,6	10,4
25-29	9,4	11,2	10,2
30-34	9,5	8,3	9
35-39	9	7,1	8,1
40-44	6,7	6,9	6,8
45-49	5,2	7	6
50-54	5,1	4,8	5
55-59	4,6	1,9	3,4
60-64	2,7	0,7	1,8
65-69	1,1	0,3	0,7
70&+	0,5	0,1	0,3
Total	100.0	100.0	100.0

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

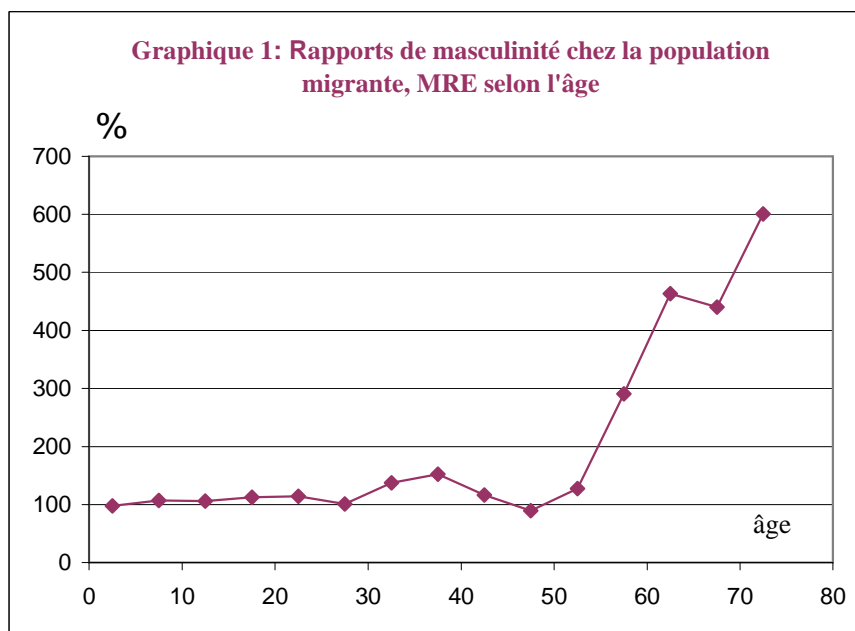
Dans ce sens, il importe de signaler que le rythme du regroupement familial, amorcé depuis plus de deux décennies, tend de plus en plus à induire la migration des personnes de très jeune âge et des femmes. S'agissant de la migration féminine, celle-ci peut-être attribuable principalement à la propension qu'ont les épouses, mères ou sans enfants, à rejoindre leur conjoint après le mariage.

L'examen du rapport de masculinité par groupe d'âges (graphique 1) permet d'avoir une idée de l'ampleur de la différence numérique entre les hommes et les femmes en migration. Évalué à 120,1%, il fait ressortir une supériorité numérique des hommes au niveau global qui dénote une prédominance au détriment des femmes. Cette

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

prédominance masculine caractérise presque tous les groupes d'âge, à l'exception des groupes d'âge 0-4 ans et 45-49 ans où il est observé un excès de femmes, soit respectivement 98 hommes pour 100 femmes et 89 hommes pour 100 femmes, probablement, pour des raisons liées à la méthodologie de sondage de la population cible de l'enquête.



Source : CERED-HCP, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 7 : Rapports de masculinité (%) chez la population migrante selon le groupe d'âges**

Tranches d'âge (en années)	Rapport	Age (ans)	Rapport
0-4	97,7	40-44	116,6
5-9	107,3	45-49	89,2
10-14	105,9	50-54	127,6
15-19	112,7	55-59	290,7
20-24	114,4	60-64	463,2
25-29	100,8	65-69	440,3
30-34	137,5	70 et plus	600,5
35-39	152,2	Total	120,1

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

A l'origine, la migration marocaine était pour la plupart une migration de travail. Les migrants, en âge d'activité, essentiellement des hommes analphabètes et sans grande qualification, laissaient au pays femmes et enfants et partaient à la recherche d'un emploi pour subvenir à leurs besoins personnels et à ceux de leurs familles. C'était la période où les hommes émigraient pour que le reste de la famille puisse continuer à vivre dans le milieu d'origine. Ce n'est que vers la fin des années 1970 que l'émigration a pris un caractère familial dans le cadre du regroupement des familles. Quant à la présence de la femme, elle était presque nulle au départ du mouvement migratoire vers les pays européens, elle n'a pris de l'importance qu'au cours des dernières décennies. Mais, en dépit de cette évolution récente, la migration internationale marocaine demeure largement masculine.

Par ailleurs, la pyramide des âges de cette population migrante a une forme de losange aplatie vers la base, signe de l'importance de la part des jeunes migrants dans la population totale des migrants. Le rapport de dépendance<sup>3</sup> qui est évalué à 48,64%, semble relativement faible et dénote une charge économique non lourde pour les actifs, soit l'équivalent de deux migrants en âge actif contre un en âge inactif, dans la mesure où il ne prend pas en compte la population restée sur place au Maroc.

Il convient toutefois de relever qu'au-delà de 40 ans les migrants restent également présents, mais leur proportion devient de plus en plus faible au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge. Ce qui montre que la migration peut concerner même les personnes âgées malgré les difficultés et les risques inhérents à leur insertion économique.

### **2.3. Etat matrimonial des migrants**

Le mariage constitue l'un des paramètres essentiels dans l'analyse du phénomène migratoire. Étant une institution sociale, juridique et affective, il est très ancré dans la réalité sociale des marocains. Cependant, l'impact du mariage sur la migration féminine demeure ambivalent, il peut la défavoriser comme il peut la favoriser notamment à travers le regroupement familial.

Selon les données recueillies, 85,6% des migrants chefs de ménage étaient mariés au moment de l'enquête, 11,4% sont des célibataires, 2,2% sont des divorcés et enfin,

---

<sup>3</sup> Le rapport de dépendance est le rapport des effectifs des migrants d'âge inactif, généralement définis comme étant les moins de 15 ans et les plus de 60 ans, aux effectifs des personnes d'âge actif. Il indique la charge que doit supporter le segment productif de la population migrante. En général, la valeur du rapport est fortement corrélée au niveau de fécondité. Plus la fécondité est élevée, plus le rapport l'est, en raison du très grand nombre de jeunes que compte la population des migrants.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

0,8% sont des veufs. Ces données diffèrent selon les groupes d'âge. Les jeunes de moins de 30 ans constituent le groupe où la proportion des mariés est la moins importante. La proportion des mariés croît avec l'âge pour atteindre plus de 98% dans la tranche d'âge des 60-64 ans et 96,8% à 65-69 ans. Le célibat ne représente qu'une faible proportion parmi les migrants chefs de ménage qui dépassent 40 ans, il enregistre 1,3% seulement pour les 40-44 ans. Il est, en revanche, élevé chez les moins de 35 ans (75% pour les 15-19 ans).

**Tableau 8: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le groupe d'âges et l'état matrimonial**

Groupe d'âges	Etat Matrimonial				Total	Effectif enquêté
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf		
15-19	75,0	25,0	0,0	0,0	100,0	4
20-24	65,7	34,3	0,0	0,0	100,0	67
25-29	41,0	57,1	1,9	0,0	100,0	268
30-34	22,0	75,9	1,9	0,2	100,0	468
35-39	11,0	86,0	2,6	0,4	100,0	499
40-44	1,3	93,7	4,0	1,0	100,0	396
45-49	0,3	94,9	3,5	1,3	100,0	315
50-54	0,3	97,1	1,6	1,0	100,0	309
55-59	0,4	96,9	0,8	1,9	100,0	262
60-64	0,0	98,0	0,7	1,3	100,0	150
65-69	0,0	96,8	1,6	1,6	100,0	63
70&+	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	28
Total	11,4	85,6	2,2	0,8	100,0	2829

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Au cours des années 1960 et 1970, la migration constituait un facteur important d'incitation au mariage, alors que pour les générations récemment émigrées, le mariage est de plus en plus tardif. Cela signifie que les anciennes générations de migrants se composent davantage de personnes mariées par rapport aux générations plus récentes parmi lesquelles l'âge au premier mariage est de plus en plus retardé, à l'instar de ce qui se passe pour l'ensemble de la population marocaine. Toutefois, ce phénomène de recul de l'âge au mariage se trouve un peu plus accentué parmi les migrants récents qui appartiennent pour la plupart à des ménages modestes. En outre, les migrants récents préfèrent migrer en tant que célibataires, sans avoir à gérer en même temps la migration de l'épouse avec ou sans enfants.

L'analyse de la ventilation de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger, âgés de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial et l'âge, montre qu'une

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

proportion importante de la population migrante des deux sexes est mariée (62,9 %). La proportion des célibataires représente près d'un tiers des migrants âgés de 15 ans et plus, soit 35,4 %, tandis que ceux qui sont expatriés tout en étant veufs ou divorcés ne représentent que 1,6 % parmi les MRE (1,0% pour les divorcés et 0,6 % pour les veufs).

Des proportions pratiquement similaires sont à peu près observées par sexe. En effet, la proportion des célibataires atteint 40,4 % pour les hommes et 29,1 % pour les femmes, celle des mariés représente 58,4 % pour les hommes et 68,7 % pour les femmes, tandis que celles des divorcés et des veufs représentent respectivement 0,9 % et 0,2 % pour les hommes et 1,1% pour les femmes. En somme, il y a une forte prédominance de l'état de célibat et du mariage pour les deux sexes. Les différences entre les deux sexes peuvent s'expliquer, en partie par la nature familiale de la migration féminine (les femmes qui rejoignent leurs maris sont plus enclines à émigrer). Le remariage plus faible pour les hommes est un autre facteur d'explication.

Au niveau global, la proportion des migrants célibataires diminue avec l'âge. Cette proportion atteint 97,9 % pour le groupe d'âges 15-19 ans et décline à 0,3 % pour le groupe 55-59 ans. Par contre, chez les mariés, cette proportion a une tendance à la hausse atteignant 97,6 % pour le groupe d'âges 50-54 ans et commence à décroître à partir de ce groupe d'âges atteignant ainsi 83,8% pour ceux âgés de 70 ans et plus. Par rapport à ce dernier groupe d'âges, il faut relever la part importante du veuvage et la présence du célibat définitif, soit 13,5 % pour les veuf(ve)s et 2,7 % pour les célibataires.

**Tableau 9: Répartition (en %) de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger, âgés de 15 ans et plus, selon le groupe d'âges et l'état matrimonial**

Groupe d'âges	Etat Matrimonial				Total
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf	
15-19	97,9	2,1	0,0	0,0	100
20-24	79	20,8	0,1	0,1	100
25-29	48	51,2	0,8	0,0	100
30-34	22,4	76,1	1,4	0,1	100
35-39	9,4	88,5	1,8	0,3	100
40-44	1,6	95,4	2,4	0,5	100
45-49	0,2	97,3	1,7	0,9	100
50-54	0,2	97,6	1,1	1,1	100
55-59	0,3	96,7	0,5	2,5	100
60-64	0,0	95,9	0,5	3,6	100
65-69	0,0	93,7	1,3	5,1	100
70&+	2,7	83,8	0,0	13,5	100
Total	<b>35,4</b>	<b>62,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	100

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Par ailleurs, la structure de la population migrante âgée de 15 et plus, selon le sexe, le groupe d'âges et l'état matrimonial montre, qu'outre le fait que la proportion des célibataires diminue avec l'âge respectivement pour les deux sexes, les proportions de célibataires hommes sont constamment plus élevées que celles des femmes. Elles atteignent le maximum entre 15 et 19 ans. Après 24 ans, ces proportions diminuent rapidement au point de s'annuler pratiquement au-delà de 44 ans. En fait, déjà pour les 35-39 ans, la proportion de célibataires atteint 14,6% pour les hommes et seulement 1,4% pour les femmes. Cela peut s'expliquer, d'une part, par l'universalité de l'institution du mariage et d'autre part, par sa précocité chez les jeunes filles.

Corrélativement, la proportion des mariés augmente avec l'âge jusqu'à 45-49 ans chez les femmes et atteint près de 100% pour les hommes, pour décliner ensuite, principalement, à cause des ruptures d'unions (divorce et veuvage), spécialement chez les femmes. Les proportions des femmes mariées entre 15 et 44 ans sont beaucoup plus élevées que celles des hommes. Au-delà de 45 ans, ce sont les proportions d'hommes mariés qui l'emportent.

A la baisse de la part des femmes mariées correspond une augmentation de la part des veuves et des divorcées. En effet, les fréquences de veuvage sont constamment plus fortes chez les femmes que chez les hommes. La même remarque reste valable chez les divorcés, à l'exception du groupe d'âges 30-39 ans. La forte présence de célibataires chez les hommes, en particulier, peut-être expliquée par la jeunesse des migrants, élément favorisant davantage cette migration.

**Tableau 10: Répartition (en %) de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger âgés de 15 ans et plus selon le sexe, le groupe d'âges et l'état matrimonial**

Sexe/âge	Etat Matrimonial				Total
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf	
Masculin					
15-19	99,8	0,2	0,0	0,0	100
20-24	93,4	6,4	0,2	0,0	100
25-29	69	30,6	0,4	0,0	100
30-34	31,3	66,9	1,6	0,2	100
35-39	14,6	82,8	2,4	0,2	100
40-44	2,2	95	2,2	0,5	100
45-49	0,3	97,4	1,6	0,6	100
50-54	0,0	100	0,0	0,0	100
55-59	0,4	98,9	0,4	0,4	100
60-64	0,0	98,8	0,0	1,2	100
65-69	0,0	98,5	1,5	0,0	100
70&+	3,2	93,5	0,0	3,2	100
Total	40,4	58,40%	0,9	0,2	100
Féminin					
15-19	95,8	4,2	0,0	0,0	100
20-24	62,6	37,2	0,0	0,2	100
25-29	26,8	71,9	1,3	0,0	100
30-34	10,1	88,6	1,2	0,0	100
35-39	1,4	97,2	0,9	0,6	100
40-44	0,9	95,9	2,6	0,6	100
45-49	0,0	97,1	1,7	1,1	100
50-54	0,4	94,5	2,5	2,5	100
55-59	0,0	90,2	1,1	8,7	100
60-64	0,0	82,4	2,9	14,7	100
65-69	0,0	69,2	0,0	30,8	100
70&+	0,0	33,3	0,0	66,7	100
Total	29,1	68,7	1,1	1,1	100

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

#### 2.4. Accompagnement du conjoint à l'étranger

La migration introduit une perturbation dans la constitution familiale qui laisse des traces durables sur le mode de vie des immigrants. La formation du couple est la première étape de cette constitution de la famille. Elle peut avoir lieu avant ou après le départ du migrant et s'accompagne bien souvent de « temps morts » plus ou moins

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

prolongés dans la vie du couple. L'état matrimonial ne rend donc pas compte de cette situation de manière satisfaisante. Certains sont mariés, ou plus généralement ont un conjoint avec lequel l'union n'a pas été rompue, sans pour autant vivre avec lui. Ces situations se repèrent uniquement chez les hommes, qui ont souvent été les premiers à partir à l'étranger et qui mènent de ce fait une vie fréquemment marquée par l'absence du conjoint. Dans cette section il ne s'agira pas de rendre compte des comportements de nuptialité ou de mise en couple, mais plutôt d'examiner la fréquence des situations où les chefs de ménage migrants ayant un conjoint mais ne vivant pas à l'étranger avec ce conjoint. Pour l'ensemble des chefs de ménage migrants enquêtés, ayant au moins un conjoint, 11% ne vivent pas avec ce dernier dans le pays d'accueil contre 89% qui vivent avec le conjoint.

Selon le pays de résidence actuel, ces modes de vie atypiques sont les plus fréquents parmi les migrants chefs de ménage résidant en Espagne et en Italie avec respectivement 22,8% et 15% qui ne vivent pas avec leur conjoint, laissé dans le pays d'origine. Cela s'explique en partie par l'émigration relativement récente vers ces deux pays qui constituaient les nouvelles destinations des marocains à partir de la seconde moitié de la décennie 1970. Par contre, les pays traditionnels d'immigrations des marocains : L'Allemagne (5,7%), la Hollande (6,3%), la France(6,6%), et la Belgique (7,7%) enregistrent les plus faibles proportions de chefs de ménage migrants vivant seuls sans conjoint. Enfin, ces modes de vie atypiques où l'on trouve des hommes vivant seuls tout en ayant un conjoint resté au pays d'origine sont également assez répandus parmi les immigrés d'Angleterre (10%) et des autres pays d'Europe (16,7%).

**Tableau 11: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon la vie du conjoint dans le pays d'accueil et le pays de résidence actuel**

Présence du conjoint dans le pays d'accueil	Pays de résidence actuelle								Total
	Esp.	Fr.	Allem.	Italie	Belg.	Holl.	Anglet.	Autres pays d'Europe	
Oui	77,2	93,4	94,3	85,0	93,0	93,7	90,0	83,3	89,0
Non	22,8	6,6	5,7	15,0	7,0	6,3	10,0	16,7	11,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	482	1139	53	341	215	191	30	12	2463

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il y a lieu de noter que la répartition des conjoints des chefs de ménage migrants mariés selon le lieu de résidence du conjoint avant le mariage laisse apparaître que 72,5% des conjoints résidaient au Maroc avant l'union, contre 27,5% qui vivaient déjà à l'étranger avant le mariage (dont 26,6% dans le pays d'accueil et seulement 0,6% dans d'autres pays à l'étranger). Par ailleurs, il est intéressant de relever que parmi les



## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

conjointes nés à l'étranger, 48,8% résidaient au Maroc avant le mariage et 51,1% résidaient ailleurs.

**Tableau 12: Répartition (%) des conjoints de chefs de ménage (en %) selon le pays de naissance et le lieu de résidence avant le mariage**

Pays de naissance	Lieu de résidence du conjoint du CM avant le mariage			Total	Effectif
	Maroc	Pays d'accueil	Autre pays		
Maroc	73,3	25,8	0,9	100,0	2379
Etranger	48,8	48,8	2,3	100,0	86
Total	72,5	26,6	0,9	100,0	2465

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 2.5. Pratiques matrimoniales traditionnelles et lien de parenté entre conjoints des MRE

La survivance plus ou moins accentuée de systèmes matrimoniaux traditionnels caractérisant les sociétés fortement rurales vise généralement à assurer une conservation du patrimoine par le mariage matrilatéral (avec la fille de l'oncle maternel) ou patrilatéral. La modification de ces pratiques en exil aboutit à des proportions élevées d'immigrés ayant un lien de parenté avec le conjoint principalement parmi les migrants maghrébins.

Cette information sur le lien de parenté du conjoint est disponible pour l'union actuelle des chefs de ménage migrants même si certains d'entre eux n'ont jamais fait venir leurs conjoints avec eux à l'étranger. Ceci dit, les unions avec un conjoint apparenté représentent 31,5% des chefs de ménage migrants enquêtés. Il n'y a pratiquement pas de différences d'endogamie entre les chefs de ménage vivant seuls sans leurs conjoints (31,2%) à l'étranger et ceux ayant accompagné leurs conjoints (31,5%). A titre de comparaison, l'enquête « Famille », réalisée par le CERED en 1995, a fourni un taux d'endogamie familiale de 29,3% au niveau national (26% pour le milieu urbain contre 33,1% pour le rural).

**Tableau 13: Répartition (en %) des couples selon la vie ensemble à l'étranger et la consanguinité**

Présence du conjoint avec vous dans le pays d'accueil	Votre conjoint est-il de la même famille que vous ?		Total	Effectif
	Oui	Non		
Oui	31,5	68,5	100,0	2191
Non	31,2	68,8	100,0	266
Total	31,5	68,5	100,0	2457

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## 2.6. Mixité des mariages chez les migrants marocains résidant à l'étranger

L'analyse de la question des mélanges de population à travers les unions mixtes est fondée sur la nationalité d'origine du conjoint. La mixité des mariages qui fait partie de la réalité de la situation migratoire semble concerner une proportion relativement faible des migrants chefs de ménage marocains résidant en Europe. En effet, les données disponibles sur la mixité du mariage, appréciée à travers la nationalité d'origine du conjoint, montrent que la quasi totalité des migrants chefs de ménage, soit 91,5%, sont mariés avec des personnes de nationalité marocaine. Seuls 8,5% d'entre eux sont mariés à des personnes d'une autre nationalité, dont 4,1% de nationalité française, 1,1% de nationalité espagnole et 1,7% d'une autre nationalité. Les nationalités italienne (0,5%), belge (0,4%), allemande (0,3%), hollandaise (0,2%) et anglaise (0,1%) sont négligeables.

**Tableau 14: Répartition (%) des conjoints des chefs de ménage migrants, vivants en couple à l'étranger, selon la nationalité d'origine du conjoint et le pays de résidence actuel.**

Nationalité d'origine	Pays de résidence actuel								Total	Effectif
	Esp.	Fr.	Allem.	Italie	Belg.	Holl.	Anglet.	Autres		
Marocaine	93,7	88,6	90,0	95,2	94,1	97,8	85,2	70,0	91,5	2038
Espagnole	5,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	24
Française	0,5	8,0	2,0	0,0	0,5	0,0	3,7	0,0	4,1	92
Allemande	0,0	0,3	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	7
Italienne	0,0	0,0	0,0	3,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5	11
Belge	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	0,0	3,7	0,0	0,4	10
Hollandaise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	2,2	0,0	0,0	0,2	5
Anglaise	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	0,0	0,1	3
Autre	0,5	2,7	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	30,0	1,7	38
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2228

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les chefs de ménage migrants, d'origine urbaine, sont plus nombreux dans ce cas que les migrants d'origine rurale. La mixité des mariages semble concerner 8,9% des chefs de ménage issus du milieu urbain, contre 3,4% seulement pour leurs homologues ruraux.

**Tableau 15: Répartition (%) des conjoints des chefs de ménage migrants, vivant en couple à l'étranger, selon la nationalité d'origine du conjoint et le milieu de résidence.**

Nationalité d'origine	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Marocaine	91,1	96,6	91,5
Espagnol	1,1	0,7	1,1
Française	4,2	2,7	4,1
Allemande	0,3	0,0	0,3
Italienne	0,5	0,0	0,5
Belge	0,5	0,0	0,4
Hollandaise	0,2	0,0	0,2
Anglaise	0,1	0,0	0,1
Autre	1,8	0,0	1,7
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	2082	146	2228

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## 2.7. Attitude des migrants vis-à-vis du mariage mixte

S'agissant de l'attitude des chefs de ménage migrants enquêtés vis-à-vis du mariage mixte, 30,3% sont favorables, 60,1% se sont déclarés contre et 9,6% ne se prononcent pas. Il convient de souligner que les femmes migrantes, chefs de ménage, enregistrent une proportion relativement plus élevée ayant une attitude favorable au mariage mixte que les hommes. La proportion de celles qui se déclarent pour le mariage mixte est de 50,9% contre 29% pour les hommes.

**Tableau 16: Répartition (%) des chefs de ménage migrants selon leur attitude vis-à-vis du mariage mixte, par sexe.**

Attitude vis-à-vis du mariage mixte	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Pour	29,0	50,9	30,3
Contre	61,1	44,3	60,1
Sans avis	9,9	4,8	9,6
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	2665	167	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'analyse différenciée selon le pays de résidence actuel montre que la France, pays traditionnel d'immigration marocaine, se distingue par la proportion la plus élevée de migrants chefs de ménage ayant une attitude favorable vis-à-vis du mariage mixte, avec 36,3%. La Belgique vient en seconde position avec 32,5%, suivie par l'Allemagne et l'Italie avec 29,8% et 29,2% respectivement. Les migrants résidant en Hollande et surtout en Espagne enregistrent les proportions les plus faibles de personnes favorables au mariage mixte, soient 24,6% et 20,1% respectivement.

**Tableau 17: Répartition (%) des chefs de ménage migrants selon l'attitude vis-à-vis du mariage mixte, par pays de résidence actuel.**

Pays de résidence actuel	Attitude vis-à-vis du mariage mixte				
	Pour	Contre	Sans avis	Total	Effectif
Espagne	20,1	71,4	8,5	100,0	637
France	36,3	53,2	10,5	100,0	1238
Allemagne	29,8	54,4	15,8	100,0	57
Italie	29,2	63,9	6,9	100,0	418
Belgique	32,5	56,7	10,8	100,0	231
Hollande	24,6	65,7	9,7	100,0	207
Angleterre	40,0	53,3	6,7	100,0	30
Autre pays d'Europe	28,6	57,1	14,3	100,0	14
Total	30,3	60,1	9,6	100,0	2832

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En considérant l'ancienneté migratoire, on peut constater que les proportions les plus faibles des migrants, favorables au mariage mixte, sont enregistrées par les catégories ayant une ancienneté migratoire de 15 ans et plus (29,9% pour ceux ayant séjourné 15-24 ans et 28,2% pour ceux de 25 ans et plus). On relève également que le pourcentage de ceux qui sont favorables diminue avec la durée de séjour à l'étranger. La proportion la plus élevée de personnes favorables est enregistrée au niveau de la catégorie ayant séjourné 5-9 ans dans les pays d'accueil, soit 32,3% des cas.

La même tendance d'évolution est approximativement observée pour ceux qui s'opposent au mariage mixte, à l'exception des migrants ayant une ancienneté migratoire de moins de 5 ans. Ils sont moins fréquents pour la catégorie ayant une ancienneté migratoire de 10-14 ans (58,7%) et plus nombreux pour ceux ayant une ancienneté migratoire de 25 ans et plus (61,3%).

**Tableau 18: Répartition (%) des chefs de ménage migrants selon l'attitude vis-à-vis du mariage mixte, par ancienneté migratoire.**

Attitude vis-à-vis du mariage mixte	Ancienneté migratoire					Total
	Moins de 5 ans	5-9	10-14	15-24	25 et +	
Pour	30,4	32,3	31,7	29,9	28,2	30,0
Contre	62,3	60,9	58,7	59,6	61,3	60,6
Sans avis	7,3	6,8	9,5	10,4	10,5	9,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	191	511	315	758	1029	2804

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Ces observations et constats dénotent un changement d'attitude, conséquence d'une intégration qui se produit avec l'ancienneté dans l'immigration et le contact avec la société d'accueil. Les premières générations de migrants sont, toutefois, moins touchées par le phénomène.

## 2.8. Lien de parenté des migrants avec le chef de ménage

La répartition des migrants MRE selon le lien de parenté, fait ressortir que 99,4% des migrants marocains ont un lien de parenté avec le chef de ménage et seulement 0,6% parmi eux n'ont aucun lien avec le chef de ménage. Outre ce constat, 94,1% des ménages sont dirigés par des hommes contre seulement 5,9% qui sont dirigés par des femmes, soit des proportions faibles que celles observées au Maroc : la proportion de ménages dont le chef est de sexe féminin se situe à 9,5% selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004. C'est en milieu urbain que cette proportion est la plus élevée et atteint 11,6% en 2004 contre seulement 6,8% en milieu rural. En outre, la répartition des chefs de ménage par âge et sexe notifie que la majorité des chefs de ménage et des cheftaines sont âgés entre 35 et 54 ans, soit 89% pour les femmes contre 88,7% pour les hommes.

Pour l'émigration marocaine, les enfants (fils/filles) des chefs de ménage constituent un contingent important du fait que leur proportion représente près de la moitié des migrants, soit 50,3%. Un quart des migrants sont des chefs de ménage (25,9%), 20,3% d'entre eux constituent leurs conjoints. La proportion des autres liens de parenté reste faible avec respectivement 1,4% pour les frères ou sœurs du CM, 0,5% pour les pères ou mères du CM, 0,5 % pour autre parent du CM, 0,3% pour « petits fils/fille » du CM, 0,2% pour « beau fils ou belle fille » du CM et 0,6 % pour les « sans lien de parenté avec le CM ».

**Tableau 19: Répartition (en %) de l'ensemble des migrants marocains selon le groupe d'âges et le lien avec le chef du ménage**

Groupe d'âges	Lien avec le chef du ménage									Total
	CM	Epouse CM	Fils/ fille	Petit fils/ fille	Père ou mère	Frère ou sœur	Beau fils ou belle fille	Autre parent	Sans lien	
0-4	0,0	0,0	98,4	1,4	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	100
5-9	0,0	0,0	98,5	0,8	0,0	0,2	0,0	0,6	0,0	100
10-14	0,0	0,0	99,4	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0	100
15-19	0,4	1,8	96,2	0,2	0,0	1	0,0	0,5	0,0	100
20-24	5,9	14,4	74,9	0,1	0,0	2,4	0,9	0,7	0,8	100
25-29	24	32,7	36,5	0,0	0,0	3,8	0,4	0,9	1,7	100
30-34	48	35,4	10,5	0,0	0,0	3,1	0,6	0,6	1,9	100
35-39	56	38	2,5	0,0	0,1	1,8	0,0	0,2	1,1	100
40-44	53	43,2	0,9	0,0	0,3	1,3	0,0	0,7	0,4	100
45-49	48	49,9	0,0	0,0	1,2	0,6	0,0	0,3	0,3	100
50-54	57	39,3	0,0	0,0	2,2	0,2	0,0	1,1	0,2	100
55-59	71	23,2	0,0	0,0	4,6	0,0	0,0	0,3	0,5	100
60-64	77	15,4	0,0	0,0	6,2	0,5	0,0	1,0	0,0	100
65-69	80	13,9	0,0	0,0	5,1	0,0	0,0	1,3	0,0	100
70&+	76	8,1	2,7	0,0	10,8	0,0	0,0	2,7	0,0	100
Total	26	20,3	50,3	0,3	0,5	1,4	0,2	0,5	0,6	100

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## 2.9. Taille des ménages et structures familiales des migrants enquêtés

Les résultats de l'enquête sur l'insertion socio-économique des migrants marocains résidant en Europe dans les pays d'accueil confirment la tendance à la baisse observée de la taille moyenne des ménages des migrants et les différences entre les milieux de résidence d'attache urbain et rural. En effet, la taille moyenne des ménages des migrants qui semble avoir été élevée au moment de l'émigration avec 7,2 personnes en moyenne (enquête de l'INSEA, 1998) a évolué à l'étranger pour se situer à 3,82 personnes en 2005. Autrement dit, un peu moins de 4 personnes en moyenne, apparentées ou non, partagent habituellement les mêmes dépenses pour satisfaire leurs besoins communs, en particulier, les dépenses du logement, de nourriture et vivent sous le même toit. Cette taille moyenne globale ne cache pas de différence significative entre les migrants issus du milieu urbain et rural, comme c'est le cas pour l'ensemble de la population marocaine. La taille moyenne des ménages des migrants provenant du milieu urbain est de 3,83 personnes contre 3,62 personnes pour ceux issus du milieu rural.

La taille moyenne des ménages des migrants évolue avec l'ancienneté dans la migration et exprime des différences notables entre les anciennes et les récentes générations de migrants. Elle a tendance à augmenter au fur et à mesure que l'ancienneté se prolonge et oscille entre 2,24 personnes pour les ménages ayant séjourné moins de 5 ans et 4,65 personnes pour ceux dont l'ancienneté dans la migration est de 25 ans et plus.

**Tableau 20: Taille des ménages des migrants enquêtés selon l'ancienneté migratoire**

Ancienneté migratoire	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages
Moins de 5 ans	2,24	191
<b>5-9 ans</b>	<b>2,64</b>	<b>511</b>
10-14 ans	3,26	315
<b>15-24 ans</b>	<b>4,11</b>	<b>758</b>
25 ans et +	4,65	1029
<b>Total</b>	<b>3,82</b>	<b>2804</b>

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

La répartition des ménages des migrants enquêtés selon le nombre de personnes permet de constater que les ménages de taille moyenne (3; 4 et 5 personnes) constituent la majorité des ménages (55,2%), avec respectivement 17,0%, 20,9%, et 17,3% de l'ensemble des ménages. Les ménages de taille petite (1 et 2 personnes) représentent 25,7%, soit, en considérant ces deux catégories ensemble, un peu plus de huit ménages sur dix. Enfin, les ménages, de taille élevée, constitués de 6 personnes et plus, enregistrent une proportion qui reste assez élevée :19%.

**Tableau 21: Répartition (%) des ménages des migrants enquêtés selon la taille et l'ancienneté migratoire**

Ancienneté migratoire	Taille du ménage							Total	Effectif
	1	2	3	4	5	6	7 et +		
Moins de 5 ans	38,2	21,5	26,7	8,4	3,7	0,5	1,0	100,0	191
	18,8	12,3	10,7	2,7	1,4	0,3	0,8	6,8	
5-9 ans	29,2	20,7	24,5	14,1	6,7	3,7	1,2	100,0	511
	38,4	31,7	26,3	12,3	7,0	6,6	2,5	18,2	
10-14 ans	16,5	14,9	23,2	26,3	13,0	2,9	3,2	100,0	315
	13,4	14,1	15,3	14,1	8,5	3,1	4,1	11,2	
15-24 ans	7,9	7,7	14,1	30,5	22,6	9,9	7,4	100,0	758
	15,5	17,4	22,5	39,4	35,3	25,9	23,0	27,0	
25 ans et +	5,2	8,0	11,7	18,0	22,5	18,1	16,5	100,0	1029
	13,9	24,6	25,2	31,5	47,8	64,1	69,7	36,7	
Total	13,8	11,9	17,0	20,9	17,3	10,3	8,7	100,0	2804
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Etant donné qu'au moment du départ, la plupart des migrants étaient jeunes et célibataires, il faut s'attendre à ce qu'ils soient partis seuls sans être accompagnés. L'observation actuelle des migrants en Europe, à travers les données de l'enquête, montre qu'un peu plus des trois-quarts (78,1%) vivent en famille avec leurs conjoint et/ou les enfants, ce qui a des répercussions sur la nature de la migration. Ces migrants, vivant en famille, se répartissent entre 8,3% de ménages regroupant le chef de ménage (CM) et son conjoint, 2,4% de ménages composés du chef de ménage et de ses enfants et enfin de 67,4% des ménages constitués du chef de ménage, de son conjoint et de leurs enfants, catégorie qui prévaut actuellement. Enfin, 13,9% des chefs de ménage vivent en ménage d'une seule personne. Ces ménages unipersonnels sont probablement constitués essentiellement d'hommes célibataires, mais aussi de divorcés ou de veufs et, bien entendu, de migrants ayant laissé leur conjoint et enfants au pays d'origine. La part des ménages composés de personnes sans lien de parenté et vivant ensemble sous le même toit est de 7,9%.

**Tableau 22: Structures (%) familiales des ménages des migrants enquêtés selon le pays de résidence à l'étranger.**

Structure familiale	Pays de résidence								Total
	Esp.	Fr.	Allem.	Italie	Belg.	Holl.	Anglet.	Autres	
CM Seul	27.0	8.3	7.0	18.4	7.4	8.7	3.3	21.4	13.9
CM+Conjoint	8.0	8.2	8.8	9.3	6.9	9.2	10.0	7.1	8.3
CM+Enfants	2.0	2.7	3.5	1.4	3.5	1.4	6.7	0.0	2.4
CM+Conjoint+Enfants	48.0	76.9	73.7	56.7	77.5	77.3	80.0	64.3	67.4
Autre	14.9	3.9	7.0	14.1	4.8	3.4	0.0	7.1	7.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1238	57	418	231	207	30	14	2832

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 2.10. Niveau scolaire des migrants marocains résidant à l'étranger

La présence d'immigrés scolarisés aux divers niveaux d'éducation ou de formation professionnelle est une tendance récente, puisque dans le passé, la quasi-totalité d'entre eux était sans instruction ni formation. L'analyse de la répartition des MRE enquêtés par âge et niveau scolaire fait ressortir que la migration concerne tous les niveaux scolaires. La proportion des migrants n'ayant jamais ou pas encore fréquenté le système scolaire représente 26% (18,2% pour ceux n'ayant aucun niveau, 5,9% pour ceux ayant le préscolaire moderne et 1,9% pour les migrants ayant le niveau coranique - M'sid-). Le niveau primaire représente 20,3%. La proportion des migrants ayant un niveau scolaire secondaire atteint 37,9%, soit 19,3% pour le niveau secondaire premier

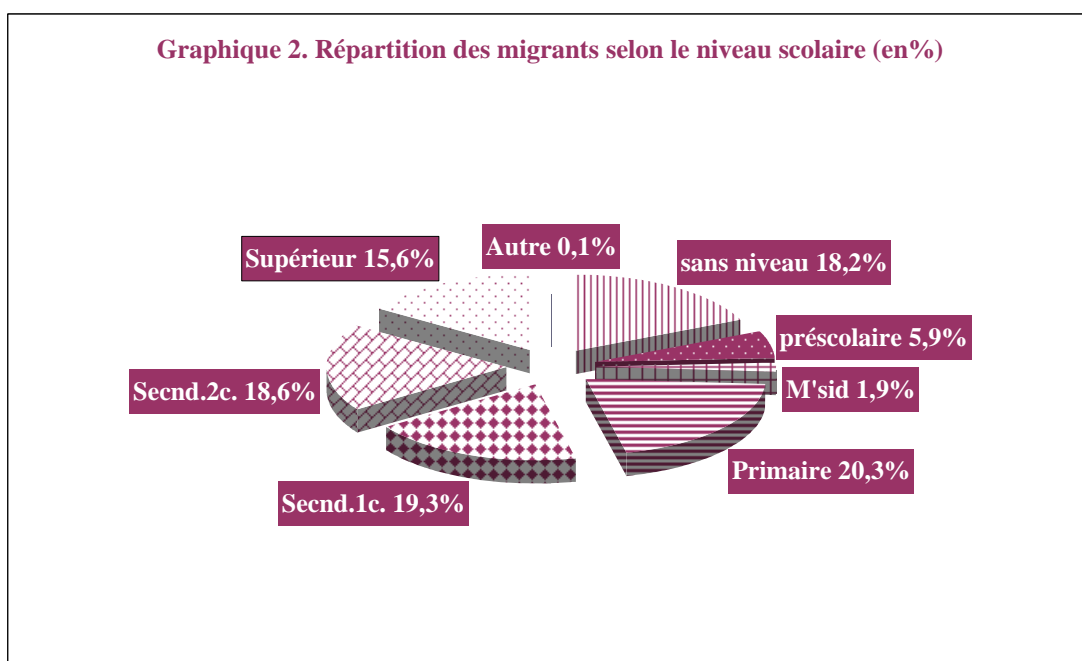


## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

cycle et 18,6% pour le niveau secondaire deuxième cycle. Quant à la proportion des migrants MRE disposant d'un niveau d'instruction supérieur, elle atteint 15,6%.

A titre de comparaison, le niveau scolaire des MRE est relativement meilleur que celui de l'ensemble de la population du Maroc. En effet, le RGPH de 2004 enregistre une proportion de 42,7% de personnes qui sont sans niveau scolaire, de 2,7% ayant fréquenté juste le niveau préscolaire. Les personnes ayant acquis un niveau d'instruction primaire approchent les 26,8% et 22,7% environ ont un niveau d'instruction secondaire (dont 14% le collégial et 8,7% le deuxième cycle du secondaire). La proportion de ceux disposant d'un niveau d'instruction supérieur atteint seulement 8%.



Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 23: Répartition (en %) de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger selon le groupe d'âges et le niveau scolaire**

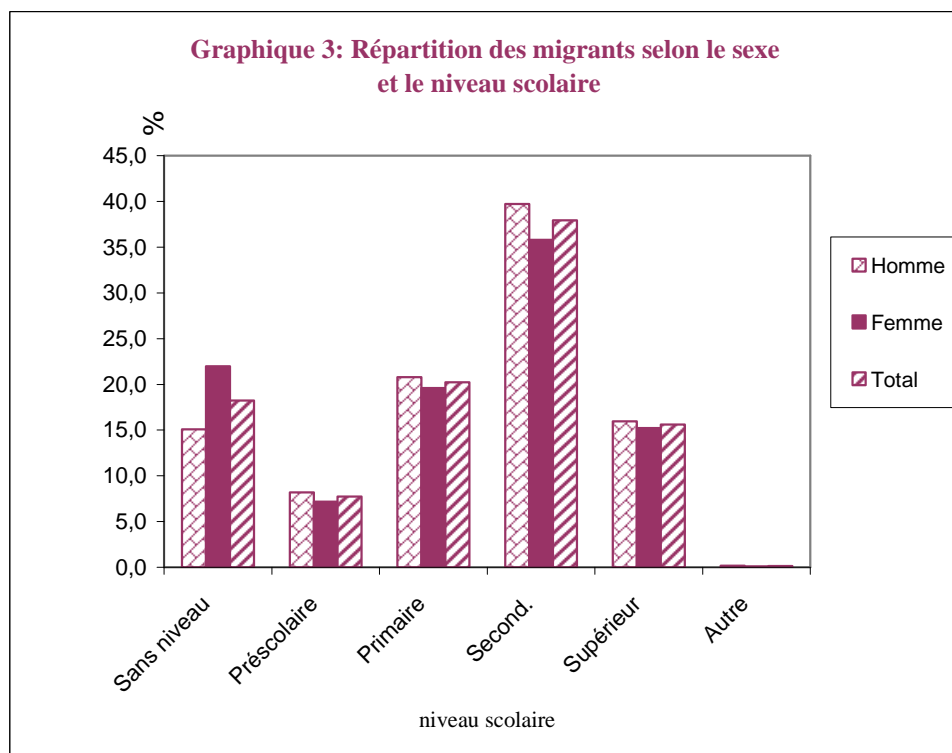
Groupe d'âges	Sans niveau	Préc moderne	M'sid	Primaire	Secondaire		Supérieur	Autre	Total
					Cycle 1	Cycle 2			
0-4	62,6	37,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
5-9	2,7	19,5	0,1	77,5	0,0	0,0	0,0	0,1	100
10-14	0,2	0,1	0,1	36,9	62,6	0,0	0,0	0,1	100
15-19	0,4	0,1	0,2	4,3	31,4	53,1	10,2	0,3	100
20-24	2,5	0,0	0,7	7,9	18,1	30,8	39,9	0,2	100
25-29	6,1	0,0	0,6	9,4	21,6	25,8	36,3	0,1	100
30-34	9,1	0,0	1,2	14	21,3	27	27,2	0,2	100
35-39	12,9	0,0	1,6	14,8	19,1	27,5	23,9	0,2	100
40-44	24,6	0,0	2,1	18,8	15,2	19,3	19,9	0,1	100
45-49	33,9	0,2	3,9	24,2	14,2	11,6	11,6	0,3	100
50-54	37,8	0,2	6,6	21	17,2	12,4	4,8	0,0	100
55-59	42,1	0,0	7,7	22,1	14,2	10,1	3,6	0,3	100
60-64	50,8	0,0	14,9	14,9	7,7	9,7	2,1	0,0	100
65-69	58,2	0,0	20,3	11,4	6,3	3,8	0,0	0,0	100
70&+	64,9	0,0	16,2	10,8	2,7	5,4	0,0	0,0	100
<b>Total</b>	<b>18,2</b>	<b>5,9</b>	<b>1,9</b>	<b>20,3</b>	<b>19,3</b>	<b>18,6</b>	<b>15,6</b>	<b>0,1</b>	100

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Par sexe, la proportion des migrants n'ayant jamais ou pas encore fréquenté l'école, est plus importante pour les femmes que pour les hommes, soit respectivement 29,2% et 23,3%. Par contre, la proportion des migrants ayant un niveau secondaire est plus marquée chez les hommes que chez les femmes, soit respectivement 39,7% et 35,8%. Ces différences entre hommes et femmes restent négligeables aux niveaux scolaires secondaire et supérieur.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

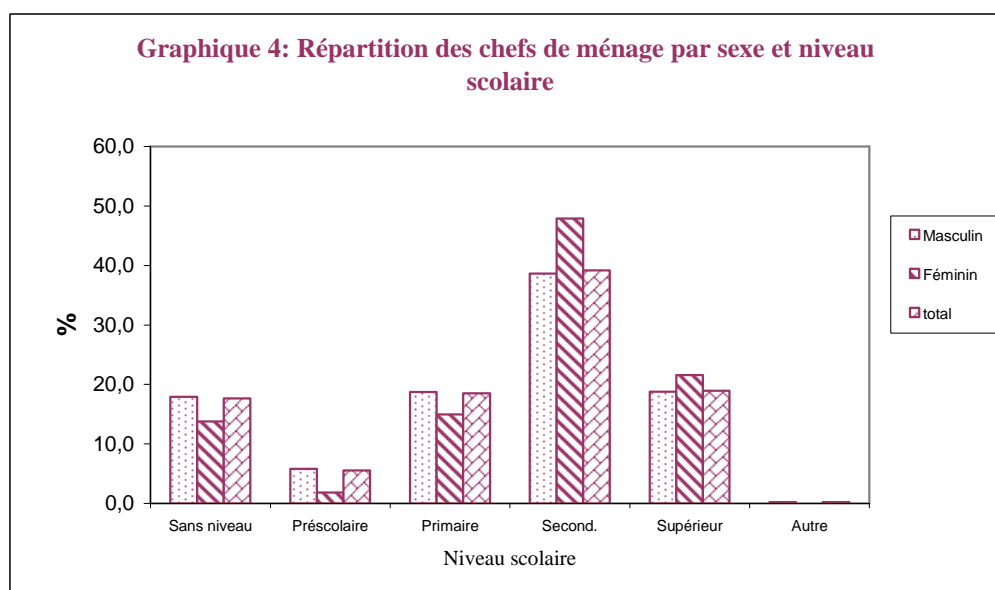


En se limitant aux chefs de ménage, leur structure, par sexe et niveau scolaire, indique des différences non moins importantes. La proportion de ceux n'ayant jamais fréquenté l'école atteint 23,2% pour l'ensemble, 23,7% pour le sexe masculin et 15,6% pour le sexe féminin. S'agissant des niveaux secondaire et supérieur, la part des femmes est nettement supérieure à celle des hommes. Cela suggère une certaine autonomie des femmes plus marquée chez celles de niveau d'éducation élevé (secondaire et plus).

**Tableau 24: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le groupe d'âges et le niveau scolaire**

Groupe d'âges	Niveau scolaire							Total	Effectif
	Sans niveau	M'sid	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre		
15-19			50.0		50.0			100.0	4
20-24	7.5	4.5	14.9	23.9	31.3	17.9		100.0	67
25-29	7.1	1.5	10.8	24.3	27.6	28.4	0.4	100.0	268
30-34	7.5	1.7	14.7	23.7	25.8	26.4	0.2	100.0	469
35-39	9.0	2.6	15.0	20.2	27.9	25.3		100.0	499
40-44	14.1	2.8	18.2	15.2	22.5	27.0	0.3	100.0	396
45-49	18.1	5.7	27.9	15.6	14.3	18.1	0.3	100.0	315
50-54	25.6	9.4	25.6	20.1	13.3	6.1		100.0	309
55-59	32.8	9.2	25.2	16.8	11.1	4.6	0.4	100.0	262
60-64	44.0	18.0	15.3	8.7	12.0	2.0		100.0	150
65-69	54.0	22.2	12.7	6.3	4.8			100.0	63
70&+	64.3	21.4	10.7		3.6			100.0	28
Ensemble	17.7	5.5	18.5	18.6	20.6	18.9	0.2	100.0	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

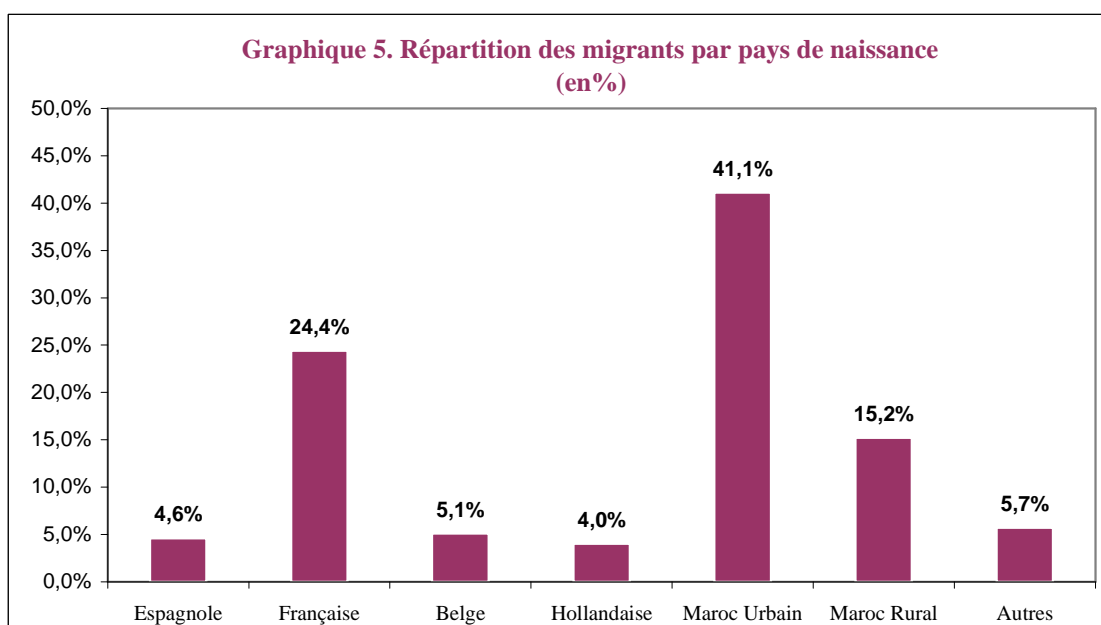


Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 3. Mobilité géographique des Marocains résidant à l'étranger

#### 3.1. Pays de naissance et la nationalité acquise des migrants marocains résidant à l'étranger

La répartition des migrants selon l'âge et le pays de naissance fait ressortir que la proportion des migrants nés au Maroc atteint 56,3% contre 43,7% nés à l'étranger. Parmi ceux nés au Maroc, 41,1% sont natifs de milieu urbain et 15,2% de milieu rural. Toutefois, pour les MRE âgés de moins de 25 ans, la proportion des migrants nés à l'étranger est nettement supérieure à celle des migrants nés au Maroc. Par contre, au-delà de 25 ans, c'est la proportion des migrants nés au Maroc qui l'emporte sur celle des migrants nés à l'étranger. En outre, par pays de naissance, 24,4% des MRE sont natifs de France, 5,1 % de Belgique, 4,6% d'Espagne, 4,0 % sont nés aux Pays-Bas, 3,3 % sont nés en Italie, et seulement 1,7 % sont nés en Allemagne et en Angleterre (cf. graphique 6).



**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Analysée par âge, 60 % des MRE, nés au Maroc, sont âgés entre 25 et 49 ans. Les MRE, âgés de moins de 25 ans, représentent près de 20,6%. Quant au reste, à savoir, les MRE âgés de 50 ans et plus, ils représentent près de 19,3 %. La proportion des migrants nés au Maroc dépasse 10% au niveau des tranches d'âges 25-49 ans. Toutefois, les jeunes âges (0-4 ans jusqu'au groupe 20-24 ans) et les âges avancés (50-54 ans et 70 ans et plus) sont caractérisés par des faibles proportions ne dépassant guère 5,8%.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 25 : Répartition (en %) de l'ensemble des migrants selon le groupe d'âges et le pays de naissance**

Groupe d'âges	Pays de naissance		Total	Pays de naissance		Cumul	
	Maroc	Etranger		Maroc	Etranger	Maroc	Etranger
0-4	5,6	94,4	100,0	1,1	22,9	1,1	22,9
5-9	15,3	84,7	100,0	2,6	18,8	3,7	41,7
10-14	23,0	77,0	100,0	3,6	15,3	7,2	57,0
15-19	30,8	69,2	100,0	5,1	14,8	12,4	71,8
20-24	44,6	55,4	100,0	8,2	13,1	20,6	84,9
25-29	64,0	36,0	100,0	11,6	8,4	32,2	93,3
30-34	84,7	15,3	100,0	13,5	3,1	45,7	96,5
35-39	91,0	9,0	100,0	13,1	1,7	58,8	98,1
40-44	95,4	4,6	100,0	11,5	0,7	70,3	98,8
45-49	95,9	4,1	100,0	10,3	0,6	80,6	99,4
50-54	97,8	2,2	100,0	8,6	0,2	89,2	99,7
55-59	98,1	1,9	100,0	5,8	0,1	95,1	99,8
60-64	97,4	2,6	100,0	3,1	0,1	98,2	99,9
65-69	96,2	3,8	100,0	1,2	0,1	99,4	100,0
70 et plus	97,3	2,7	100,0	0,6	0,0	100,0	100,0
Total	56,3	43,7	100,0	100,0	100,0	-----	-----

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Concernant les migrants MRE, nés à l'Étranger, la répartition par âge montre que la majorité est âgée de 0 à 34 ans, soit 96,4%. Cette proportion atteint 22,9% pour les enfants des MRE âgés de moins de 5 ans. Au-delà de 40 ans, la part des MRE nés à l'étranger devient presque nulle.

La répartition des migrants MRE nés en France selon l'âge fait ressortir que la proportion des moins de 15 ans représente 48,6% contre 51,4% pour ceux âgés de 15 à 60 ans et seulement 0,1% pour les natifs âgés de 60 ans et plus. La proportion des migrants nés en milieu urbain du Maroc, atteint 88,6% contre 85,7% pour ceux nés en milieu rural pour le groupe d'âges 15-59 ans, 7,7% contre 6,1% pour les moins de 15 ans et 3,7% contre 8,3% respectivement pour les 60 ans et plus.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 26: Répartition (en %) de l'ensemble des migrants selon le groupe d'âges et le pays de naissance**

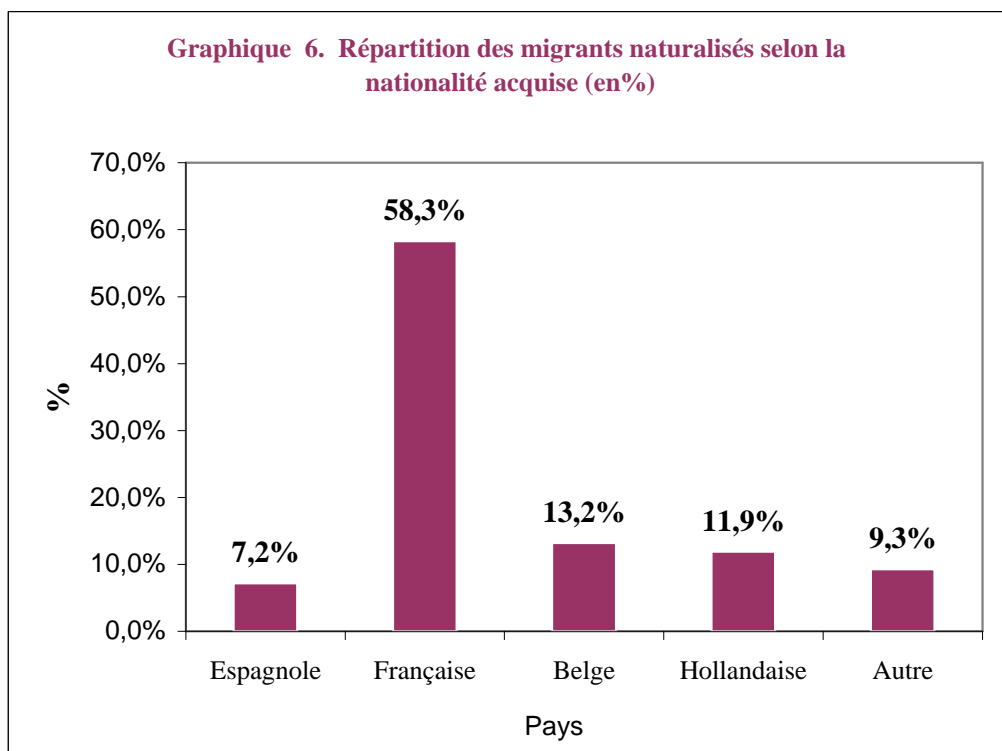
Groupe d'âges	Pays de naissance										Total
	Maroc Urbain	Maroc Rural	Esp.	Fran.	Allem.	Italie	Belg.	Pays Bas	Anglet.	Autre P d'Europ.	
0-4	1,3	0,3	48,0	16,3	27,3	47,2	21,0	18,5	22,2	6,8	10,6
5-9	2,8	2,2	26,2	16,0	20,9	34,3	17,9	16,0	26,4	8,2	9,7
10-14	3,6	3,6	10,8	16,3	12,7	8,3	15,6	20,3	23,6	8,2	8,7
15-19	4,8	5,9	5,4	17,8	10,9	3,0	15,2	20,1	5,6	8,2	9,3
20-24	7,9	9,0	2,6	16,9	10,9	1,9	12,1	15,1	11,1	2,7	10,4
25-29	12,8	8,5	1,4	10,7	11,8	0,8	9,6	7,1	5,6	8,2	10,2
30-34	14,0	12,0	1,8	3,1	2,7	2,2	6,1	1,6	1,4	6,8	9,0
35-39	14,1	10,5	1,4	1,7	1,8	1,1	1,6	0,9	4,2	8,2	8,1
40-44	11,9	10,5	1,2	0,5			0,5	0,2		13,7	6,8
45-49	10,3	10,4	0,2	0,3	0,9	0,3	0,2	0,2		17,8	6,0
50-54	7,6	11,3	0,6	0,3			0,2			1,4	5,0
55-59	5,2	7,6		0,1		0,3				5,5	3,4
60-64	2,4	5,1	0,4	0,1						1,4	1,8
65-69	0,8	2,3				0,6				1,4	0,7
70&+	0,5	0,9								1,4	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	4499	1658	500	2674	110	362	553	438	72	73	10939

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

La répartition des MRE naturalisés par nationalité acquise, montre que 58,3 % des cas ont acquis une nationalité française, vue que la France est le pays traditionnel de destination. La nationalité belge et la nationalité hollandaise viennent respectivement en deuxième et troisième position avec 13,2 % et 11,9 % des cas. Seuls 7,2% des migrants naturalisés ont acquis une nationalité espagnole. Alors que l'acquisition de la nationalité des autres pays européens concerne 9,3% des cas.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil



**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Particulièrement en France, les migrants MRE ayant acquis la nationalité de ce pays se caractérisent par leur jeunesse et la prépondérance de l'âge adulte. En effet, ils se ventilent à raison de 67,8% pour le groupe d'âges fonctionnel 15-59 ans et 31% pour les moins de 15 ans et seulement 1,2% pour les migrants âgés de 60 et plus. Concernant les MRE ayant acquis la nationalité belge, la proportion du groupe d'âges fonctionnel 15-59 ans représente 63% contre 35,8% pour les moins de 15 ans et 1,3% pour ceux âgés de 60 et plus.



## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 27 : Répartition (en %) de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger selon le groupe d'âges et la nationalité acquise**

Groupe d'âges	Nationalité acquise								Total
	Espagnol	Française	Allemande	Italienne	Belge	Hollandaise	Anglaise	Autre P,D'Europ.	
0-4	20,8	9,9	17,3	18,9	13,4	9,9	10,3	17,0	11,7
5-9	14,8	10,1	12,9	18,3	11,5	9,7	13,8	16,0	11,1
10-14	8,8	11,0	7,9	9,8	10,8	11,9	13,8	7,4	10,8
15-19	6,3	14,6	10,1	5,5	10,8	12,8	5,2	4,3	12,5
20-24	8,8	15,1	8,6	4,9	9,3	12,5	6,9	5,3	12,8
25-29	6,8	11,3	14,4	5,5	8,8	7,6	6,9	8,5	9,9
30-34	8,0	6,1	7,9	7,9	7,1	6,4	6,0	5,3	6,5
35-39	7,5	5,0	5,8	8,5	6,8	7,0	10,3	9,6	6,0
40-44	7,5	4,7	1,4	9,1	7,7	7,5	7,8	14,9	5,9
45-49	4,5	4,9	4,3	5,5	5,1	5,0	2,6	7,4	4,9
50-54	3,8	4,0	3,6	3,7	4,8	3,7	8,6	2,1	4,1
55-59	1,3	2,2	2,9	1,2	2,6	3,5	5,2	2,1	2,4
60-64	1,0	0,8	0,7		1,0	1,4	1,7		0,9
65-69	0,5	0,3	0,7	0,6	0,3	1,1	0,9		0,4
70&+		0,1	1,4	0,6		0,2			0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	400	3222	139	164	730	657	116	94	5522

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 3.2. Pays de première immigration

L'étude de la première migration vers l'étranger ne concerne que les chefs de ménage migrants (les autres migrants non inclus), car ce sont les seuls dont l'enquête a permis de reconstituer l'itinéraire migratoire. Ainsi, pour l'ensemble des migrants chefs de ménage, la France constitue la première destination pour un peu moins de la moitié (43,2%). L'Espagne vient en seconde position en accaparant 23,3% des premiers déplacements à l'étranger. La proximité géographique, les liens culturels avec la France, mais aussi l'existence sur place d'une population immigrée importante pouvant servir de relais, expliquent la plus forte mobilité initiale vers ces deux pays. L'Italie constitue le troisième pays de première destination des marocains avec 14,4% suivi par la Belgique et les Pays-Bas avec 7% chacun. Les mêmes tendances sont observées selon le sexe du chef de ménage. Toutefois, les femmes semblent se diriger pour leur première migration, relativement plus vers la France que les hommes (54,9% contre 42,6% respectivement), alors que ces derniers préfèrent plus que les femmes l'Italie comme première destination (14,8% contre 7% respectivement).

**Tableau 28: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le pays de première immigration et le sexe.**

Pays de première immigration	Masculin	Féminin	Total	Effectif
Espagne	23,4	20,1	23,3	632
France	42,6	54,9	43,2	1174
Allemagne	2,0	0,7	1,9	52
Italie	14,8	7,6	14,4	391
Belgique	7,0	6,9	7,0	190
Pays Bas	7,0	6,3	7,0	189
Angleterre	1,3	1,4	1,3	35
Autre pays	2,0	2,1	2,0	54
Total	100,0	100,0	100,0	2717

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

La mobilité des émigrés marocains entre pays de destination est relativement faible. La majorité s'installe définitivement dans le premier pays de destination. Autrement dit, peu nombreux sont les émigrés qui ont transité par un autre pays avant de migrer vers le pays de résidence actuel. Cependant, plus le courant migratoire est récent plus la mobilité est importante. En effet, l'histoire de la migration internationale marocaine se caractérise par deux phases. Dans un premier temps, la majorité des anciens migrants internationaux a été recrutée directement de leurs douars natals pour aller travailler à l'étranger et leur premier changement de résidence coïncide souvent avec leur première émigration. Les premiers migrants étaient alors recrutés massivement parmi les populations rurales. Ils étaient jeunes et exerçaient souvent dans l'agriculture locale et sont partis travailler dans les mines, le bâtiment et l'industrie automobile en France, parfois après un transit par l'Algérie de l'époque coloniale. La migration autonome a succédé à cette migration organisée et a concerné des migrants ayant « la bougeotte ».

A titre d'exemple, la France et l'Espagne retiennent le plus les migrants qui s'y sont dirigés directement du Maroc : 95,3% et 91,2% des enquêtés qui ont émigré vers ces deux pays respectifs y sont restés ; les autres ont transité par d'autres pays dans de très faibles proportions. Ces pays ne devançant que très peu l'Italie et la Belgique qui ont pu retenir respectivement 88,9% et 85,7% des marocains enquêtés. Les Pays-Bas viennent après avec une proportion de 83,8% des cas. Enfin, l'Angleterre et l'Allemagne se placent en dernier lieu avec 82,8% et 81,5% respectivement des migrants qu'ils ont reçus directement.

A noter que près de 4,7% des chefs de ménage migrants marocains, installés en France, y ont immigré après avoir transité par un autre pays : 1,3% sont passés par l'Espagne, 0,8% par l'Italie, 0,7% par la Belgique, 0,4% par les Pays-Bas, 0,3% par l'Allemagne et 1,1% ont transité par d'autres pays.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Quant à l'Espagne, elle a enregistré une proportion de 8,8% de migrants marocains ayant transité par un autre pays avant de s'y installer. La plupart d'entre eux, soit 3,1% sont passés par la France, 1,7% par l'Italie et 1,5% par les Pays-Bas. Pour l'Italie, près de 3,6% y ont immigré via la France, 2,2% via l'Espagne et 5,2% via les autres pays.

La Belgique a reçu quant à elle 4,4% des migrants marocains en provenance de la France et 2,5% d'Espagne. Les migrants installés indirectement aux Pays-Bas, en Allemagne et en Angleterre, y ont immigré pour une proportion relativement importante en provenance de France et dans une moindre mesure d'Espagne.

**Tableau 29: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le pays de première immigration et le pays de résidence actuelle**

Pays de résidence actuel	Pays de première immigration									
	Esp	Fr	Allem	Itali	Belge	Pays-Bas	Angl	Autre	Total	Effectif
Espagne	91,2	3,1	0,2	1,7	0,5	1,5	0,8	1,1	100	648
	93,5	1,7	1,9	2,8	1,6	5,3	14,3	13	23,8	
France	1,3	95,3	0,3	0,8	0,7	0,4	0,1	1,1	100	1157
	2,4	94	5,8	2,3	4,2	2,6	2,9	24,1	42,6	
Allemagne	3,7	11,1	81,5	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	100	54
	0,3	0,5	84,6	0,0	0,0	0,5	2,9	0,0	2	
Italie	2,2	3,6	0,5	88,9	0,0	0,2	0,2	4,3	100	414
	1,4	1,3	3,8	94,1	0,0	0,5	2,9	33,3	15,2	
Belgique	2,5	4,4	1	1	85,7	3	1	1,5	100	203
	0,8	0,8	3,8	0,5	91,6	3,2	5,7	5,6	7,5	
Pays Bas	3,6	9,1	0,0	0,5	2,5	83,8	0,0	0,5	100	197
	1,1	1,5	0,0	0,3	2,6	87,3		1,9	7,3	
Angleterre	10,3	6,9	0,0	0,0	0,0	0,0	82,8	0,0	100	29
	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	68,6	0,0	1,1	
Autre pays d'Europe	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0	6,7	6,7	80	100	15
	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	2,9	22,2	0,6	
Total	23,3	43,2	1,9	14,4	7	7	1,3	2	100	2717
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 3.3. Nombre de pays de résidence à l'étranger

D'après les résultats de l'enquête, les migrants chefs de ménage sont majoritairement des personnes à mobilité restreinte. En effet, selon le nombre de changements de résidence, 89,2% des migrants n'ont effectué qu'une seule migration à l'étranger. Leur itinéraire migratoire se résume ainsi à une sorte d'aller-retour entre le lieu de résidence au Maroc et le pays d'accueil à l'étranger. En outre, presque 8,4% ont effectué deux déplacements et le reste, soit 2,4% se sont déplacés 3 fois ou plus (1,5% ont résidé dans 3 pays à l'étranger et 0,9% seulement dans 4 pays ou plus). Par ailleurs, selon le milieu de résidence avant le départ, les migrants d'origine urbaine ont pratiquement le même schéma de mobilité que leurs homologues ruraux.

**Tableau 30: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le nombre de pays de résidence à l'étranger et le milieu de résidence avant le premier départ**

Nombre de pays de résidence à l'étranger	Milieu de résidence avant le premier départ		Total
	Urbain	Rural	
1	89,6	87,9	89,2
2	8,2	8,9	8,4
3	1,5	1,8	1,5
4 et+	0,7	1,3	0,9
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	2045	671	2716

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 3.4. Ancienneté migratoire

L'ancienneté migratoire se situe à 19,3 ans pour l'ensemble des chefs de ménage migrants enquêtés. L'analyse de l'ancienneté migratoire permet de constater qu'un peu moins de quatre migrants sur dix (36,7%) ont une ancienneté migratoire de 25 ans et plus et un peu plus du quart (27%) ont une ancienneté oscillant entre 15 et 24 ans. Plus du tiers (36,2%) des chefs de ménage migrants ont séjourné à l'étranger pour une durée de moins de 15 ans et près du quart (25%) ont enregistré une ancienneté migratoire inférieure à 10 ans.

L'ancienneté migratoire diffère selon le pays de résidence actuel. En effet, le même schéma d'évolution observé précédemment est grosso modo valable pour les anciennes destinations de l'émigration marocaine comme la France, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne pour lesquels, les immigrants sont relativement plus nombreux

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

et plus fréquents dans l'émigration ancienne. En effet, dans ces pays, les plus grandes proportions de migrants ont séjourné longtemps (ancienneté migratoire supérieure ou égale à 25 ans). Tandis que pour les nouvelles destinations comme l'Italie et l'Espagne, les immigrés marocains sont plus concernés par les périodes récentes. Les grandes proportions sont observées chez les migrants récents ayant séjourné pour moins de 25 ans.

**Tableau 31: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon l'ancienneté migratoire par pays de résidence actuel**

Ancienneté migratoire	Pays de résidence actuelle								Total
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Moins de 5 ans	14,4	3,9	3,6	7,7	2,6	3,9	6,7	7,1	6,8
5-9 ans	37,8	8,9	12,7	24,5	14,0	7,8	3,3	21,4	18,2
10-14 ans	17,7	7,0	14,5	15,6	10,5	6,4	16,7	14,3	11,2
15-24 ans	25,7	20,3	29,1	47,1	20,5	35,3	30,0	42,9	27,0
25 ans et +	4,2	59,8	40,0	5,0	52,4	46,6	43,3	14,3	36,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	637	1219	55	416	229	204	30	14	2804

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'analyse selon les périodes migratoires montre qu'environ un quart des chefs de ménage migrants enquêtés (25,9%) étaient partis au cours de la décennie 70, période de fermeture des frontières, d'adoption des mesures restrictives par les politiques migratoires des pays européens. Près d'un cinquième (21,3%) ont émigré au cours des années 80, alors que le mouvement d'émigration a atteint son apogée au cours de la décennie 90 avec un tiers des départs (32,9%). La décennie 2000 a enregistré quant à elle 11,8% des chefs de ménage enquêtés. Le faible poids des départs récents s'explique par le fait qu'il s'agit ici des chefs de ménage.

Il faut noter aussi qu'environ 8,2% des migrants était parti au cours des périodes relativement anciennes dont environ 7,7% durant la décennie 1960 et une proportion très limitée, de l'ordre de 0,5% d'émigrés, avant 1960.

**Tableau 32: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon la période migratoire et le pays de résidence actuelle**

Périodes migratoires	Pays de résidence actuelle								Total
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Avant 1960	0,0	1,0	0,0	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4
1960-1969	0,2	11,1	14,5	0,0	14,4	16,7	13,3	0,0	7,7
1970-1979	3,3	43,9	21,8	3,4	34,1	26,5	30,0	14,3	25,9
1980-1989	16,2	19,7	30,9	29,3	17,5	30,4	26,7	35,7	21,3
1990-1999	55,3	17,6	25,5	53,6	27,5	20,6	23,3	42,9	32,9
2000 et après	25,0	6,7	7,3	13,5	6,1	5,9	6,7	7,1	11,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	637	1219	55	416	229	204	30	14	2804

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'examen de l'émigration en fonction des périodes et de l'âge des migrants au premier départ permet de constater que les migrations les plus anciennes, en particulier, avant 1960, étaient surtout le fait des plus jeunes. Près de 90% étaient partis en ayant moins de 30 ans. Le reste, soit près de 10%, avait émigré à un âge plus avancé, 40 ans et plus. Ceci s'explique à l'époque par les contraintes de recrutement des contingents militaires et les besoins en main d'œuvre de l'économie française après les dégâts causés par la deuxième guerre mondiale. Cette jeunesse des candidats à l'émigration continue à caractériser également la décennie 1960, avec cependant, une augmentation sensible de l'âge de ces candidats au fur et à mesure qu'on avance dans les périodes d'émigration. Les périodes les plus récentes sont marquées par une structure par âge plus équilibrée mais focalisée sur les tranches d'âges allant de 20 à 30 ans.

**Tableau 33: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon la période migratoire et le groupe d'âges au départ**

Période migratoire	Groupe d'âges au 1er départ					Effectif
	moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40 ans et +	Total	
Avant 1960	30,0	60,0	0,0	10,0	100,0	10
1960-1969	38,7	53,2	7,5	0,5	100,0	186
1970-1979	33,4	56,5	9,2	0,9	100,0	662
1980-1989	26,1	58,9	12,9	2,1	100,0	574
1990-1999	15,0	63,7	18,1	3,2	100,0	925
2000 et après	6,9	60,0	26,9	6,1	100,0	360
Total	22,5	59,7	15,2	2,6	100,0	2717

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## **Conclusion**

Le profil de la communauté marocaine immigrée en Europe a beaucoup changé au cours des dernières décennies. Il tend notamment vers une structure par sexe et par âge plus équilibrée, en raison de la féminisation et du rajeunissement de la population immigrée par l'arrivée massive des femmes et des enfants dans le cadre du regroupement familial et de l'émigration féminine autonome, apparue récemment. Mais aussi en raison de l'ancienneté de l'émigration qui a permis la naissance d'un nombre important de Marocains en Europe. Ce phénomène est d'une très grande importance à cause de ses implications socio-démographiques et économiques.

En fait, la présente enquête qui s'est intéressée à la structure par sexe des chefs de ménage migrants enquêtés, révèle que 5,9% seulement étaient des femmes contre 94,1% d'hommes.

Ce changement de structure par sexe au sein de la communauté marocaine à l'étranger, en faveur des femmes, se remarque encore mieux en examinant la répartition par sexe de l'ensemble des marocains résidant à l'étranger enquêtés. En effet, on constate une certaine tendance à la parité entre les hommes et les femmes en migration. La proportion des hommes atteint 54,6% contre 45,4% pour les femmes, ce qui dénote encore une légère supériorité numérique des hommes. Mais, les flux migratoires marocains à destination des pays d'accueil sont appelés à connaître plus de mixité sous le poids de la féminisation croissante de la population active et du chômage dans le pays d'origine.

L'âge moyen actuel des chefs de ménage migrants enquêtés est de 42,3 ans et reflète une pyramide des âges essentiellement répartie entre 30 et 60 ans. Cependant, l'âge moyen à l'émigration a plutôt tendance à s'élever. Il était de 20 ans dans les années 60, de 23 ans dans les années 80 et de 28 ans dans les années 2000. Ce recul s'explique par le niveau de formation de ces émigrés. La proportion des migrants chefs de ménage âgés de 60 ans et plus s'élève à 8,5%.

Si au moment du départ à l'étranger, 82,1% de ces migrants avaient moins de 30 ans, au moment de l'enquête (2005), ils dépassaient dans leur majorité la trentaine: près de neuf dixièmes (88%) ont 30 ans et plus et un peu plus de cinq dixièmes (53,8%) ont au moins 40 ans. Ce vieillissement relatif s'explique par leur ancienneté résidentielle à l'étranger. En effet, l'enquête relève que plus de la moitié (63,7%) avait émigré à l'étranger il y a au moins 15 ans. Le reste, environ le tiers (36,2%), résidait à l'étranger il y a moins de 15 ans, dont sept sur dix ont une ancienneté migratoire inférieure à 5 ans, c'est-à-dire qu'ils ont émigré après 2000. Autrement dit, peu de personnes ayant émigré récemment ont été dégagées par l'enquête.

Analysée par groupe d'âges, la communauté marocaine résidant à l'étranger se caractérise par sa jeunesse et une concentration de l'âge adulte. En effet, l'âge moyen de la communauté marocaine résidant à l'étranger est de 26,3 ans (27,7 ans pour les hommes contre 24,7 ans pour les femmes). Les MRE se répartissent à raison de 68,2% pour le groupe d'âges fonctionnel 15-59 ans et 29% pour les moins de 15 ans. Ces traits saillants de la démographie des MRE demeurent également bien ancrés selon le sexe. En effet, 68,8% des hommes migrants et 67,4% des femmes migrantes ont un âge compris entre 15 et 59 ans. Quant à la part des jeunes elle est également notable tant pour les hommes que pour les femmes, soit respectivement 26,9% et 31,5%.

Selon les données recueillies, 85,6% des migrants chefs de ménage sont mariés au moment de l'enquête, 11,4% sont des célibataires, 2,2% sont des divorcés et enfin 0,8% sont des veufs. La ventilation de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et l'âge montre qu'une proportion importante de la population migrante des deux sexes est mariée (62,9 %). La proportion des célibataires représente près d'un tiers des migrants âgés de 15 ans et plus, soit 35,4 %, tandis que ceux qui sont expatriés tout en étant veufs ou divorcés ne représentent que 1,6 % parmi les MRE (1,0 % pour les divorcés et 0,6 % pour les veufs).

Pour l'ensemble des chefs de ménage migrants enquêtés ayant au moins un conjoint, 11% ne vivent pas avec ce dernier dans le pays d'accueil contre 89% qui vivent avec le conjoint.

Selon le pays de résidence actuel, ces modes de vie atypiques sont les plus fréquents parmi les migrants chefs de ménage résidant en Espagne et en Italie avec respectivement 22,8% et 15% qui ne vivent pas avec leur conjoint laissé dans le pays d'origine. Cela s'explique en partie par l'émigration relativement récente vers ces deux pays qui constituaient les nouvelles destinations des marocains à partir de la seconde moitié des années 1970. Par contre, les plus faibles proportions de chefs de ménage migrants vivant seuls sans conjoint sont enregistrées dans les pays traditionnels d'immigration des marocains : L'Allemagne (5,7%), la Hollande (6,3%), la France (6,6%), et la Belgique (7,7%). Enfin, ces modes de vie atypiques où l'on trouve des hommes vivant seuls tout en ayant un conjoint resté au pays d'origine sont également assez répandus parmi les immigrés d'Angleterre (10%) et des autres pays d'Europe (16,7%).

La taille moyenne des ménages des migrants qui semble avoir été élevée au moment de l'émigration avec 7,2 personnes (enquête de l'INSEA, 1998) a évolué à l'étranger pour se situer à 3,81 personnes en 2005.

Un peu plus des trois-quarts (78,1%) des migrants vivent actuellement en famille avec leurs conjoints et/ou les enfants, ce qui a des répercussions sur la nature de la



migration. Ces migrants vivant en famille se répartissent entre 8,3% de ménages regroupant le chef de ménage et son conjoint, 2,4% de ménages composés du chef de ménage et de ses enfants et enfin, de 67,4% des ménages constitués du chef de ménage, de son conjoint et de leurs enfants, catégorie qui prévaut actuellement. Enfin, 13,9% des chefs de ménage vivent en ménage d'une seule personne. Ces ménages unipersonnels sont probablement constitués essentiellement d'hommes célibataires, mais aussi de divorcés ou de veufs et, bien entendu, de migrants ayant laissé leur conjoint et enfants au pays d'origine. La part des ménages composés de personnes sans lien de parenté et vivant ensemble sous le même toit est de 7,9%.

S'agissant de l'attitude des chefs de ménage migrants enquêtés vis-à-vis du mariage mixte, 30,3% sont favorables, 60,1% se sont déclarés contre et 9,6% ne se prononcent pas. Il est surprenant de constater que les femmes migrantes chefs de ménage enregistrent une proportion relativement plus élevée ayant une attitude favorable au mariage mixte que les hommes. La proportion de celles qui se déclarent pour le mariage mixte est de 50,9% contre 29% pour les hommes.

La France, pays traditionnel d'immigration marocaine, se distingue par la proportion la plus élevée de migrants chefs de ménage ayant une attitude favorable vis-à-vis du mariage mixte, avec 36,3%. La Belgique vient en seconde position avec 32,5%, suivie par l'Allemagne et l'Italie avec 29,2%. Les migrants résidant en Hollande et surtout en Italie enregistrent les proportions les plus faibles de personnes favorables au mariage mixte, soient 24,6% et 20,1% respectivement. Le pourcentage de ceux qui sont favorables diminue avec la durée de séjour à l'étranger.

La répartition des migrants selon l'âge et le pays de naissance montre que la proportion des migrants nés au Maroc atteint 56,3% contre 43,7% nés à l'étranger. Parmi ceux nés au Maroc, 41,1% sont natifs de milieu urbain et 15,2% de milieu rural. Par pays de naissance, 24,4% des MRE sont natifs de France, 5,1 % de Belgique, 4,6% d'Espagne, 4,0 % des Pays-Bas, 3,3 % d'Italie, et seulement 1,7 % sont nés en Allemagne et en Angleterre.

La mobilité des émigrés marocains entre pays de destination est relativement faible. La majorité s'installe définitivement dans le premier pays de destination. Autrement dit, peu nombreux sont les émigrés qui ont transité par un autre pays avant de migrer vers le pays de résidence actuel.

La France et l'Espagne retiennent le plus les migrants qui s'y sont dirigés directement du Maroc : 95,3% et 91,2% des enquêtés qui ont émigré vers ces deux pays respectifs y sont restés ; les autres ont transité par d'autres pays. Ces pays ne devançant que très peu l'Italie et la Belgique qui ont pu retenir respectivement 88,9% et 85,7% des marocains enquêtés. Les Pays-Bas viennent après avec une proportion de 83,8% des

cas. Enfin, l'Angleterre et l'Allemagne se placent en dernier lieu avec 82,8% et 81,5% respectivement des migrants qu'ils ont reçus directement.

D'après les résultats de l'enquête, les migrants chefs de ménage sont majoritairement des personnes à mobilité restreinte. En effet, selon le nombre de changements de résidence, 89,2% des migrants n'ont effectué qu'une seule migration à l'étranger. Leur itinéraire migratoire se résume ainsi à une sorte d'aller-retour entre le lieu de résidence au Maroc et le pays d'accueil à l'étranger. En outre, presque 8,4% ont effectué deux déplacements et le reste, soit 2,4% se sont déplacés 3 fois ou plus (1,5% ont résidé dans 3 pays à l'étranger et 0,9% seulement dans 4 pays ou plus).

L'ancienneté migratoire se situe à 19,3 ans pour l'ensemble des chefs de ménage migrants enquêtés. L'analyse de l'ancienneté migratoire permet de constater qu'un peu moins de quatre migrants sur dix (36,7%) ont une ancienneté migratoire de 25 ans et plus et un peu plus du quart (27%) ont une ancienneté oscillant entre 15 et 24 ans. Plus du tiers (36,2%) des chefs de ménage migrants ont séjourné à l'étranger pour une durée de moins de 15 ans et près du quart (25%) ont enregistré une ancienneté migratoire inférieure à 10 ans.

L'analyse selon les périodes migratoires montre qu'environ un quart des chefs de ménage migrants enquêtés (25,9%) étaient partis au cours de la décennie 70, période de fermeture des frontières, d'adoption des mesures restrictives par les politiques migratoires des pays européens. Près d'un cinquième (21,3%) ont émigré au cours des années 80, alors que le mouvement d'émigration a atteint son apogée au cours de la décennie 90 avec un tiers des départs (32,9%). La décennie 2000 a enregistré quant à elle 11,8% des chefs de ménage enquêtés. Le faible poids des départs récents s'explique par le fait qu'il s'agit ici des chefs de ménage.

## Tableaux annexes

**Tableau 1: Effectifs de la Communauté Marocaine à l'étranger, Année 2005**

Pays	Effectif en 2005
<i>Europe</i>	
Allemagne	108.355
Autriche	1231
Belgique	354.161
Bulgarie	34
Danemark	6.300 (2004)
Espagne	503.171
Finlande	1500
France	1.036.909
Grèce et Chypre	630 (2004)
Hongrie	40 (2004)
Irlande	66 (2004)
Italie	345.764
Luxembourg	666 (2004)
Norvège	4568
Pays-Bas	324.511
Pologne	169
Portugal	2044
Rep. Tchèque	214 (2004)
Roumanie	200
Royaume uni	23634
Russie	720
Slovaquie	29
Slovénie	10
Suède	9.107
Suisse	15.000
Ex-Yougoslavie	18
Total Europe	2.739.051

**Tableau 1: Effectifs de la Communauté Marocaine à l'étranger, Année 2005  
(suite)**

<b>Pays</b>	<b>Effectif en 2005</b>
<i>Pays arabes</i>	
Algérie	62.822
Arabie Saoudite	27.567
Bahreïn	2400
Egypte	3.000
Emirats Arabes Unies	13.040 (2004)
Iraq	300 (2004)
Jordanie	2415
Koweït	2100
Liban	570 (2004)
Libye	78.852
Mauritanie	2.747
Palestine	234
Qatar	1575
Soudan	56 (2004)
Sultanat d'Oman	1.700 (2004)
Syrie	2449
Tunisie	11.000
Yémen	185
Djibouti	22
Total pays arabes	213.034

**Tableau 1: Effectifs de la Communauté Marocaine à l'étranger, Année 2005  
(suite)**

<b>Pays</b>	<b>Effectif en 2005</b>
<i>Asie et Océanie</i>	
Australie	52
Bangladesh	03
Brunei Dar Salam	02 (2002)
Chine	84
Corée du Sud	32
Hong Kong	21
Inde	21
Indonésie	48
Iran	77 (2004)
Israël	177 (2004)
Japon	419 (2004)
Malaisie	278
Nouvelle Calédonie	05 (2002)
Nouvelle Zélande	22
Pakistan	146 (2004)
Philippines	02 (2002)
Singapour	23
Thaïlande	65
Turquie	89
Ukraine	949 (2004)
Total Asie et Océanie	2.515

**Tableau 1: Effectifs de la Communauté Marocaine à l'étranger, Année 2005  
(suite)**

<b>Pays</b>	<b>Effectif en 2005</b>
<i>Afrique</i>	
Afrique du Sud	700
Angola, Namibie et Zambie	9
Bénin	04 (2002)
Burkina Faso	33
Cameroun	48
Centrafrique	32
Cote d'Ivoire	860
Ethiopie	05
Gabon	684
Ghana	35(2004)
Guinée Equatoriale	15(2004)
Guinée	3(2004)
Iles Comores	08(2002)
Kenya	20
Mali	22(2004)
Niger	66(2004)
Nigeria	15(2004)
RDC et Congo Brazzaville	80( 2002)
Sénégal	1.900
Gambie	21
Guinée-Bissau	04
Tchad	20 (2004)
Togo	06 (2004)
Total Afrique	4.586

**Tableau 1: Effectifs de la Communauté Marocaine à l'étranger, Année 2005  
(suite)**

Pays	Effectif en 2005
<i>Amérique du Nord et Amérique Latine</i>	
Argentine	13
Brésil	400 (2004)
Canada	100.000
Chili	17 (2002)
Colombie	24
Etats Unis d'Amérique	125.000
Mexique, Guatemala, Honduras, Salvador	82(2004)
Pérou	09
Uruguay	02(2004)
Venezuela	649
Total des Amériques	226.196
Total Général	3.185.382

**Source :** Direction des Affaires Consulaires et Sociales, Ministère des Affaires Etrangères, Maroc, 2005.

**Tableau 2: Répartition (%) des chefs de ménage migrant selon le groupe d'âges par sexe**

Groupe d'âges	Sexe			Effectif
	Masculin	Féminin	Total	
15-19	100,0	0,0	100,0	4
20-24	88,1	11,9	100,0	67
25-29	91,0	9,0	100,0	268
30-34	93,8	6,2	100,0	469
35-39	95,6	4,4	100,0	499
40-44	94,2	5,8	100,0	396
45-49	91,7	8,3	100,0	315
50-54	93,2	6,8	100,0	309
55-59	96,2	3,8	100,0	262
60-64	98,0	2,0	100,0	150
65-69	98,4	1,6	100,0	63
70&+	100,0		100,0	28
Total	94,1	5,9	100,0	2830

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 3: Répartition (en %) de l'ensemble des migrants résidant à l'étranger selon le groupe d'âges et le pays de naissance**

Groupe d'âges	Pays de naissance										Total
	Maroc Urbain	Maroc Rural	Esp.	Fran.	Allem	Italie	Belg	Pays Bas	Anglet	Autre	
0-4	5,2	0,4	21	37,5	2,6	14,8	10	7	1,4	0,4	100
5-9	11,8	3,5	12	40,2	2,2	11,7	9,3	6,6	1,8	0,6	100
10-14	16,8	6,2	5,7	45,8	1,5	3,2	9	9,4	1,8	0,6	100
15-19	21,3	9,5	2,6	46,5	1,2	1,1	8,2	8,6	0,4	0,6	100
20-24	31,4	13,2	1,1	39,9	1,1	0,6	5,9	5,8	0,7	0,2	100
25-29	51,4	12,6	0,6	25,6	1,2	0,3	4,7	2,8	0,4	0,5	100
30-34	64,4	20,3	0,9	8,5	0,3	0,8	3,5	0,7	0,1	0,5	100
35-39	71,4	19,6	0,8	5,1	0,2	0,5	1	0,5	0,3	0,7	100
40-44	72,1	23,4	0,8	1,9	0,0	0,0	0,4	0,1	0,0	1,3	100
45-49	69,9	26	0,2	1,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	2	100
50-54	63,3	34,5	0,6	1,3	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	100
55-59	63,8	34,3	0,0	0,5	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	1,1	100
60-64	54,4	43,1	1	1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	100
65-69	48,1	48,1	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	1,3	100
70&+	56,8	40,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	100
<b>Total</b>	<b>41,1</b>	<b>15,2</b>	<b>4,6</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>3,3</b>	<b>5,1</b>	<b>4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>100</b>

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».



## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 4: Répartition (en %) de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger selon le groupe d'âges et le pays de naissance**

Groupe d'âges	Pays de naissance		Total	Effectif
	Maroc	Etranger		
0-4	5,6	94,4	100,0	1161
5-9	15,3	84,7	100,0	1061
10-14	23,0	77,0	100,0	952
15-19	30,8	69,2	100,0	1022
20-24	44,6	55,4	100,0	1135
25-29	64,0	36,0	100,0	1119
30-34	84,7	15,3	100,0	980
35-39	91,0	9,0	100,0	887
40-44	95,4	4,6	100,0	745
45-49	95,9	4,1	100,0	661
50-54	97,8	2,2	100,0	542
55-59	98,1	1,9	100,0	367
60-64	97,4	2,6	100,0	195
65-69	96,2	3,8	100,0	79
70&+	97,3	2,7	100,0	37
Total	56,3	43,7	100,0	10943

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 5 : Répartition (en %) de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger selon le groupe d'âges et la nationalité acquise**

Groupe d'âges	Espagn.	Franc.	Allem.	Italie.	Belge	Holl.	Angl.	Autre	Total
0-4	12,8	49,1	3,7	4,8	15,1	10	1,9	2,5	100
5-9	9,6	53,3	2,9	4,9	13,7	10,5	2,6	2,5	100
10-14	5,9	59,5	1,8	2,7	13,2	13,1	2,7	1,2	100
15-19	3,6	68	2	1,3	11,4	12,2	0,9	0,6	100
20-24	5	69,1	1,7	1,1	9,6	11,6	1,1	0,7	100
25-29	4,9	66,1	3,6	1,6	11,7	9,1	1,5	1,5	100
30-34	9	54,6	3,1	3,6	14,6	11,8	2	1,4	100
35-39	9,1	48,6	2,4	4,3	15,2	14	3,6	2,7	100
40-44	9,2	46,5	0,6	4,6	17,1	15	2,8	4,3	100
45-49	6,6	58,3	2,2	3,3	13,7	12,2	1,1	2,6	100
50-54	6,7	56,9	2,2	2,7	15,6	10,7	4,4	0,9	100
55-59	3,8	54,1	3	1,5	14,3	17,3	4,5	1,5	100
60-64	8	54	2	0,0	14	18	4	0,0	100
65-69	8,7	39,1	4,3	4,3	8,7	30,4	4,3	0,0	100
70&+	0,0	33,3	33,3	16,7	0,0	16,7	0,0	0,0	100
<b>Total</b>	<b>7,2</b>	<b>58,3</b>	<b>2,5</b>	<b>3</b>	<b>13,2</b>	<b>11,9</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>	<b>100</b>

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 6 : Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le pays de naissance**

Pays de naissance	Effectif	Pourcentage
Maroc Urbain	1966	69.4
Maroc Rural	746	26.3
Espagne	4	0.1
France	68	2.4
Allemagne	2	0.1
Italie	2	0.1
Belgique	27	1.0
Pays Bas	7	0.2
Angleterre	1	0.0
Autre pays à préciser	9	0.3
<b>Total</b>	<b>2832</b>	<b>100.0</b>

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 7: Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le nombre de pays de résidence à l'étranger et le milieu de résidence avant le premier départ**

		Milieu de résidence avant le premier départ		Total	Effectif
		Urbain	Rural		
Nombre de pays de résidence à l'étranger	1	75.6	24.4	100.0	2422
	2	73.7	26.3	100.0	228
	3	71.4	28.6	100.0	42
	4 & +	62.5	37.5	100.0	24
Total		75.3	24.7	100.0	2716

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 8: Répartition des conjoints de chefs de ménage (en %) selon le pays de résidence actuelle et le lieu de résidence du conjoint avant le mariage**

		Lieu de résidence du conjoint du CM avant le mariage			Total	Effectif
		Maroc	Pays d'accueil	Autre pays		
Pays de résidence actuelle	Espagne	85.5	14.0	0.4	100.0	484
	France	66.0	33.2	0.8	100.0	1141
	Allemagne	66.0	26.4	7.5	100.0	53
	Italie	88.5	11.2	0.3	100.0	340
	Belgique	62.5	36.6	0.9	100.0	216
	Hollande	66.3	31.6	2.1	100.0	190
	Angleterre	55.2	41.4	3.4	100.0	29
	Autre pays d'Europe	50.0	50.0		100.0	12
Total		72.5	26.6	0.9	100.0	2465

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 9: Répartition des conjoints de chefs de ménage (en %) selon la nationalité et le lieu de résidence du conjoint avant le mariage**

		Lieu de résidence du conjoint du CM avant le mariage			Total	Effectif
		Maroc	Pays d'accueil	Autre pays		
Nationalité	Marocaine	80.1	19.5	0.4	100.0	1525
	Double	60.0	38.2	1.8	100.0	932
Total		72.5	26.6	0.9	100.0	2457

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 10: Répartition des conjoints de chefs de ménage (en %) selon sa consanguinité avec le CM et le lieu de résidence du conjoint avant le mariage**

		Lieu de résidence du conjoint du CM avant le mariage			Total	Effectif
		Maroc	Pays d'accueil	Autre pays		
Votre conjoint est-il de la même famille que vous ?	Oui	83.4	15.7	0.9%	100.0%	772
	Non	67.5%	31.6%	1.0%	100.0%	1682
Total		72.5	26.6	0.9	100.0	2454

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 11: Répartition des conjoints de chefs de ménage (en %) selon le groupe d'âges et lieu de résidence du conjoint avant le mariage**

		Lieu de résidence du conjoint du CM avant le mariage			Total	Effectif
		Maroc	Pays d'accueil	Autre pays		
Groupe d'âges	15-19		100.0		100.0	1
	20-24	52.2	47.8		100.0	23
	25-29	45.5	52.6	1.9	100.0	154
	30-34	59.3	39.3	1.4	100.0	356
	35-39	62.9	36.9	0.2	100.0	439
	40-44	67.4	31.8	0.8	100.0	384
	45-49	76.5	21.6	2.0	100.0	306
	50-54	86.3	13.1	0.7	100.0	306
	55-59	90.3	8.6	1.2	100.0	257
	60-64	96.6	3.4		100.0	148
	65-69	95.2	4.8		100.0	62
70&+	89.3	10.7		100.0	28	
Total		72.4	26.6	0.9	100.0	2464

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 12 : Répartition des conjoints de chefs de ménage (en %) selon le nombre d'enfants et le lieu de résidence du conjoint avant le mariage**

		Lieu de résidence du conjoint du CM avant le mariage			Total	Effectif
		Maroc	Pays d'accueil	Autre pays		
Nombre d'enfants	0	59.3	40.4	0.4	100.0	280
	1	61.4	37.7	0.9	100.0	427
	2	67.7	31.0	1.3	100.0	526
	3	73.7	25.2	1.1	100.0	452
	4	77.9	20.8	1.4	100.0	289
	5	87.3	11.8	0.9	100.0	229
	6	91.4	8.6		100.0	105
	7 & +	94.2	5.8		100.0	154
Total		72.4	26.6	0.9	100.0	2462

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 13: Répartition (en %) des couples selon l'année de départ du conjoint et la consanguinité**

		Votre conjoint est-il de la même famille que vous ?		Total	Effectif
		Oui	Non		
Année de départ du conjoint	Avant 1960	4.3	95.7	100.0	23
	1960-1969	11.9	88.1	100.0	109
	1970-1979	31.6	68.4	100.0	506
	1980-1989	31.1	68.9	100.0	485
	1990-1999	34.4	65.6	100.0	558
	2000 et après	35.0	65.0	100.0	426
Total		31.6	68.4	100.0	2107

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 14 : Répartition (en %) des couples selon la taille du ménage et la consanguinité**

		Votre conjoint est-il de la même famille que vous ?		Total	Effectif
		Oui	Non		
Taille du ménage	1	41.8	58.2	100.0	158
	2	22.8	77.2	100.0	276
	3	30.1	69.9	100.0	449
	4	27.9	72.1	100.0	577
	5	32.4	67.6	100.0	484
	6	34.4	65.6	100.0	285
	7 & +	39.7	60.3	100.0	239
Total		31.4	68.6	100.0	2468

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 15: Répartition (en %) des couples selon la consanguinité et l'origine des conjoints des enfants non célibataires**

		Les conjoints de vos enfants mariés veufs ou divorcés sont-ils originaires du Maroc			Total	Effectif
		Tous	Certains	Aucun		
Votre conjoint est-il de la même famille que vous ?	Oui	82.0	11.8	6.2	100.0	161
	Non	72.0	17.5	10.4	100.0	268
Total		75.8	15.4	8.9	100.0	429

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## **Bibliographie**

- √ CERED, Haut Commissariat au Plan (2006), la réinsertion des migrants de retour au Maroc, Analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004, Rabat.
- √ Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée, « Les marocains Résidant à l'Étranger », une enquête socio-économique, 2000, Maroc.
- √ Eurostat Working Paper, Population et conditions sociales 3/2000/E/n°6, « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux », Rapport national-le Maroc, 2000.
- √ OIM, Haut-Commissariat au Plan-CERFE, Juillet 2006, "Migrations et Retour, Ressources pour le Développement", Projet opérationnel
- √ CARIM, 2005. Migration méditerranéenne – Rapport 2005. Robert Schuman Center for Advanced Studies, European University institute, Italy.
- √ Michèle Tribalat et al, INED, « Enquête mobilité géographique et insertion sociale », rapport final, volume II, mars 1995.

## Chapitre 2 : Education et formation des marocains résidant à l'étranger: une voie pour l'intégration dans les sociétés d'accueil?

**Kamal MELLAKH<sup>4</sup>**

### Introduction

La présente contribution cherche, en premier lieu, à donner une vue d'ensemble sur les principales caractéristiques de l'accès à l'éducation et à la formation des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) en se basant sur les résultats de l'enquête 2005 sur l'insertion des MRE dans les pays d'accueil<sup>5</sup>. A ce propos, il s'agit de dégager les principales tendances de l'éducation et de la formation des MRE selon les pays d'accueil et selon les générations de migrants. Toutefois, les tendances de l'éducation et de la formation des MRE ne doivent être regardées seulement pour elles mêmes. L'objectif principal de l'analyse est d'examiner les possibilités offertes aux migrants marocains pour s'intégrer dans les pays d'accueil par la formation et l'éducation qui constituent, non seulement les clefs d'insertion socio-économique et d'intégration sociale mais aussi une condition préliminaire du développement humain. L'accès à l'éducation et à la formation favorise, d'une manière efficace la participation des migrants à la vie sociale, économique et culturelle dans les pays d'accueil. La question de l'éducation et de la formation des immigrants est une question centrale sur le plan social parce qu'elle met directement en jeu celle de l'intégration, dans un sens très large, dans les sociétés d'accueil (intégration économique, intégration politique, intégration culturelle...). Dans cette perspective, l'analyse proposée vise, sans prétendre d'être exhaustive<sup>6</sup>, à examiner les conditions réelles et concrètes de l'accès à l'éducation et à la formation des MRE. A cet égard, plusieurs questions se posent : Existe-t-il une différenciation notable dans l'insertion des MRE par l'éducation et la formation selon les pays d'accueil ? Quelles sont les trajectoires de formation des migrants marocains ? La situation migratoire est-elle un facteur favorisant ou entravant une bonne rentabilité du diplôme ? Quel est le degré d'investissement des parents migrants dans la scolarisation de leurs enfants filles et garçons ? Comment s'est déroulée la scolarisation des enfants de migrants ?

---

<sup>4</sup> Sociologue, Enseignant-Chercheur à l'Université Hassan II Mohammedia.

<sup>5</sup> Rappelons qu'il s'agit surtout des MRE résidant dans les pays de l'Union Européenne.

<sup>6</sup> Il convient de souligner que les résultats qui seront présentés dans cette étude se rapportent à la population des MRE enquêtés et non pas à la communauté des marocains résidant à l'étranger dans son ensemble. Il y'a lieu aussi de souligner qu'en l'absence d'une base de sondage fiable et exhaustive des marocains résidant à l'étranger, la sélection d'un échantillon représentatif devient particulièrement délicat.



L'analyse proposée dans ce travail s'articule autour de deux axes. Le premier axe porte sur l'analyse du capital scolaire des MRE chefs de ménage, sur leurs parcours de formation en liaison avec les itinéraires migratoires ainsi que sur les degrés de rentabilité des formations et des diplômes. L'objectif est de montrer jusqu'à quel point les MRE peuvent bénéficier d'une insertion socio-économique efficace par le biais des formations et des qualifications.

Le deuxième axe est consacré à l'analyse de la scolarisation des enfants de MRE. La scolarisation des enfants revêt un intérêt particulier pour les familles migrantes parce qu'elle est souvent envisagée comme la voie royale de l'intégration sociale dans les sociétés d'accueil. Les politiques sociales européennes accordent aussi une place de choix aux problèmes liés à l'intégration scolaire et sociale des enfants d'immigrés. À ce propos, l'analyse cherche à éclaircir, dans les limites des données collectées par l'enquête, à dresser l'état de la scolarisation des enfants d'immigrés marocains. Il s'agit d'examiner les parcours scolaires des filles et garçons et de mettre en évidence le degré d'investissement des parents dans la scolarisation des enfants filles et garçons.

Enfin, une synthèse, résumant les principaux résultats de l'étude sera présentée en conclusion.

### **1. Les Marocains Résidant à l'étranger : capital scolaire et parcours de formation**

#### **1.1. Capital scolaire des Marocains Résidant à l'Étranger : une vue d'ensemble**

Trois variables permettent d'appréhender le capital scolaire des Marocains Résidant à l'Étranger : le niveau scolaire, le diplôme obtenu et le degré de qualification.

##### **1.1.1. Des MRE de plus en plus scolarisés**

Les données de l'enquête montrent qu'une proportion importante des MRE résidant dans les pays de la communauté européenne a déjà fréquenté l'école. La part des chefs de ménage ne possédant aucun niveau d'instruction n'est que de 17.7%. Toutefois, des différences apparaissent selon les pays d'accueil et surtout selon les générations de migrants.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1 : Les chefs de ménage MRE (%) par niveau d'instruction et pays de résidence**

Pays de résidence	Sans niveau	Pré-scolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	Total	Effectif
Espagne	20,3	7,2	20,9	20,9	20,1	10,4	0,3	100,0	637
France	19,5	5,7	16,0	16,2	20,2	22,3	0,2	100,0	1238
Allemagne	15,8	10,5	22,8	17,5	8,8	24,6		100,0	57
Italie	12,9	1,4	24,6	23,0	23,9	14,1		100,0	418
Belgique	15,2	4,3	15,2	15,2	22,9	27,3		100,0	231
Hollande	14,5	8,7	16,4	21,3	18,4	20,8		100,0	207
Angleterre	3,3	3,3	16,7	16,7	23,3	36,7		100,0	30
Autre pays d'Europe	7,1	-	21,4	21,4	21,4	28,6		100,0	14
Total	17,7	5,5	18,5	18,8	20,6	18,9	0,2	100,0	2832
Espagne	25,8	29,3	25,4	25,3	21,9	12,3	40,0	22,5	
France	48,2	44,6	37,8	38,0	42,8	51,5	60,0	43,7	
Allemagne	1,8	3,8	2,5	1,9	0,9	2,6	0,0	2,0	
Italie	10,8	3,8	19,7	18,3	17,1	11,0	0,0	14,8	
Belgique	7,0	6,4	6,7	6,7	9,1	11,8	0,0	8,2	
Hollande	6,0	11,5	6,5	8,4	6,5	8,0	0,0	7,3	
Angleterre	0,2	0,6	1,0	1,0	1,2	2,1	0,0	1,1	
Autre pays d'Europe	0,2	0,0	0,6	0,6	0,5	0,7	0,0	0,5	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectif	500	157	524	526	584	536	5	2832	

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'analyse par pays d'accueil montre que la part des « sans instruction » est sensiblement plus élevée chez les MRE de France (48,2%) et d'Espagne (25,8%) et dans une moindre mesure en Italie (10,8%). Les MRE disposant d'un niveau d'instruction supérieur sont plus concentrés en France (51,5%), en Espagne (12,3%), en Belgique (11,8%) et en Italie (11%).

Au niveau des pays de l'Union européenne, il ressort globalement que les MRE les moins dotés scolairement résident en Allemagne et en Hollande.

Mais, c'est surtout en fonction des générations de migrants que varient les niveaux de scolarisation des MRE. Les premiers migrants arrivés à la fin des années 1960 et au début des années 1970 possèdent des niveaux d'instruction inférieurs à ceux

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

qui ont immigré au cours des dernières décennies. Aussi, le niveau de formation des MRE varie fortement en fonction de l'âge et de la durée de résidence dans le pays d'accueil. Les données de l'enquête montrent que plus l'âge du migrant augmente, plus son niveau d'instruction diminue. De même, plus la durée de résidence du migrant dans le pays d'accueil est longue, plus son niveau d'instruction diminue.

**Tableau 2 : Les chefs de ménage MRE par niveau d'instruction, groupe d'âges et durée de résidence dans le pays d'accueil**

Ages	Sans niveau	Préscolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	Total	Effect
20-24	7,5%	4,5%	14,9%	23,9%	31,3%	17,9%	-	100,0%	67
25-29	7,1%	1,5%	10,8%	24,3%	27,6%	28,4%	,4%	100,0%	268
30-34	7,5%	1,7%	14,7%	23,7%	25,8%	26,4%	,2%	100,0%	469
35-39	9,0%	2,6%	15,0%	20,2%	27,9%	25,3%		100,0%	499
40-44	14,1%	2,8%	18,2%	15,2%	22,5%	27,0%	,3%	100,0%	396
45-49	18,1%	5,7%	27,9%	15,6%	14,3%	18,1%	,3%	100,0%	315
50-54	25,6%	9,4%	25,6%	20,1%	13,3%	6,1%	-	100,0%	309
55-59	32,8%	9,2%	25,2%	16,8%	11,1%	4,6%	,4%	100,0%	262
60-64	44,0%	18,0%	15,3%	8,7%	12,0%	2,0%		100,0%	150
65-69	54,0%	22,2%	12,7%	6,3%	4,8%	-	-	100,0%	63
70&+	64,3%	21,4%	10,7%	-	3,6%	-	-	100,0%	28
Total	17,7%	5,5%	18,5%	18,6%	20,6%	18,9%	,2%	100,0%	2826
Durée de résidence									
0-4 ans	13,0%	5,6%	17,6%	16,2%	25,0%	22,2%	,5%	100,0%	216
5-9 ans	12,1%	2,7%	16,7%	22,2%	23,5%	22,6%	,2%	100,0%	514
10-14 ans	10,7%	2,8%	18,2%	24,5%	23,3%	20,4%	-	100,0%	318
15-19 ans	14,0%	2,5%	21,8%	16,9%	23,3%	21,4%	-	100,0%	527
20-24 ans	15,3%	4,4%	18,8%	16,2%	18,3%	26,2%	,9%	100,0%	229
25-29 ans	15,4%	6,1%	15,9%	19,1%	19,5%	24,0%	-	100,0%	246
30-34 ans	27,4%	11,3%	19,8%	14,5%	16,8%	10,3%	-	100,0%	435
35-39 ans	30,5%	8,2%	16,8%	20,3%	15,2%	9,0%	-	100,0%	256
40 & + ans	36,0%	15,7%	16,9%	12,4%	10,1%	7,9%	1,1%	100,0%	89
Total	17,7%	5,5%	18,5%	18,6%	20,6%	18,9%	,2%	100,0%	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les immigrés les plus âgés et installés depuis longtemps affichent plus que les autres de faibles niveaux d'instruction. Si dans l'ensemble, seulement 17.7% des MRE sont « sans instruction », cette proportion atteint 32.8% chez les immigrés âgés de 55-59 ans, 44% chez les 60-64 ans et 54% chez les 65-69 ans. La part des MRE sans instruction n'est que de 7.5% respectivement chez les 20-24 ans et chez les 30-34 ans.

Les différences des niveaux de scolarisation chez les MRE sont assez marquées en fonction de l'ancienneté dans la migration. Les « nouveaux » migrants sont généralement plus scolarisés que les anciens. La proportion des « sans instruction » est de 13% chez les MRE installés dans les pays d'accueil depuis moins de 5 ans. Elle est de 12.1% chez ceux installés depuis moins de 10 ans. Cette proportion s'élève à 27.4% chez les migrants résidant dans le pays d'accueil depuis 30 à 34 ans et à 36% chez les MRE résidant de puis plus de 40 ans.

Ces données montrent une nette progression de la scolarisation d'une génération à une autre chez la population immigrée marocaine d'Europe. Ce résultat tient d'abord aux nouvelles configurations des flux de la migration marocaine. Si dans les années 1960 et 1970, cette migration a été essentiellement une migration de main d'œuvre impliquant des personnes analphabètes, les années 1990-2000 sont marquées par une forte diversification des profils et des flux migratoires. En plus de la migration estudiantine qui s'est manifestée massivement depuis les années 1980, les deux dernières décennies sont marquées par l'arrivée de nouveaux migrants de plus en plus instruits.

### **1.1.2. Accès aux diplômes et degré de qualification professionnelle: des MRE scolarisés mais faiblement diplômés et/ou qualifiés**

L'accès aux diplômes et le degré de qualification professionnelle sont des variables qui renseignent de manière précise sur le capital scolaire des immigrés. Ces variables ont une incidence directe sur les possibilités d'insertion socio-économique des MRE par la formation et l'éducation dans les pays d'accueil.

S'agissant des niveaux de diplômes acquis par les MRE, il ressort des données de l'enquête que même si les MRE sont de plus en plus scolarisés, leur niveau de diplôme n'est pas assez élevé. Environ le tiers (35.2%) des MRE ne possèdent aucun diplôme et 36.3% ont un diplôme et certificat de l'enseignement fondamental. Seulement 1.5% des chefs de ménage interrogés déclarent posséder un diplôme de techniciens ou de cadres moyens et 1.9% possèdent des diplômes de qualification professionnelle.

**Tableau 3 : Les chefs de ménage MRE par diplôme**

Diplômes	Pourcentages	Effectifs
Sans diplôme	35,2%	995
Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental	36,3%	1027
Diplômes de l'enseignement secondaire	13,4%	380
Diplômes supérieurs délivrés par les facultés	9,2%	261
Diplômes supérieurs délivrés par les grandes écoles et insti	1,3%	37
Diplômes de techniciens et de cadres moyens	1,5%	43
Diplômes de techniciens supérieurs	,5%	15
Diplômes en qualification professionnelle	1,9%	54
Certificats en spécialisation professionnelle	,6%	17
Total	100	2829

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'analyse des degrés de qualification professionnelle des MRE confirme ces tendances. Les MRE exerçant un emploi sans qualification occupe la première place. Ils représentent 36.9% de l'ensemble des chefs de ménage enquêtés. Les ouvriers qualifiés constituent 28.8% et les ouvriers spécialisés forment 16.8%. Les techniciens et les cadres ne constituent respectivement que 6.8% et 8.5%.

Ainsi, la proportion élevée des MRE chefs de ménage « sans qualification » montre qu'une part non négligeable des MRE est faiblement qualifiée occupant les plus bas niveaux de la stratification professionnelle et sociale dans les pays d'accueil. Toutefois, des différences importantes existent selon les pays de résidence. La situation la plus critique est celle des nouveaux pays de l'émigration marocaine vers l'Europe : Espagne et Italie. En Espagne, environ un MRE sur deux est sans qualification (49%). En Italie, la proportion des MRE sans qualification atteint 43.6%.

**Tableau 4 : Les chefs de ménage ayant suivi des études par degré de qualification et pays de résidence**

Pays de résidence	Sans qualification	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Technicien	Cadre	Autre	Total	Effect
Espagne	49,0%	16,9%	26,5%	4,3%	1,9%	1,4%	100,0%	627
France	30,1%	15,5%	31,2%	7,7%	12,8%	2,6%	100,0%	1022
Allemagne	29,4%	17,6%	29,4%	11,8%	11,8%		100,0%	51
Italie	43,6%	18,2%	29,6%	4,4%	1,5%	2,7%	100,0%	406
Belgique	28,9%	18,2%	25,1%	9,6%	15,5%	2,7%	100,0%	187
Hollande	30,7%	19,9%	25,9%	9,6%	11,4%	2,4%	100,0%	166
Angleterre	29,6%	7,4%	22,2%	11,1%	25,9%	3,7%	100,0%	27
Autre pays d'Europe	21,4%	21,4%	21,4%	14,3%	14,3%	7,1%	100,0%	14
Total	36,9%	16,8%	28,8%	6,8%	8,5%	2,3%	100,0%	2500

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Globalement, l'analyse des niveaux scolaires, des qualifications et des diplômes des MRE chefs de ménage fait ressortir une diversité des niveaux et une tendance plutôt vers le bas des échelles de qualifications et de diplômes. Si dans l'ensemble, les MRE chefs de ménage sont de plus en plus nombreux à avoir déjà fréquenté l'école, leur niveau de certification et de diplôme est par contre peu élevé. La part des « sans qualification » domine dans tous les pays de résidence et particulièrement dans les pays européens connus par une émigration marocaine plus tardive (Espagne et Italie). Les différences en matière de formation et de qualification chez les MRE tiennent en partie aux différences des parcours migratoires.

### **1.2. Formation et éducation des MRE dans la société d'origine et la société d'accueil**

Les données de l'enquête montrent que les MRE chefs de ménage qui ont fréquenté l'école ont suivi leur étude exclusivement au Maroc : 72,1% au Maroc contre 8,8% à l'étranger et seulement 19,1% à la fois au Maroc et à l'étranger.

Selon les pays d'accueil, ce sont les MRE résidant en Italie et en Espagne qui ont principalement suivi leurs études au Maroc, avec respectivement 90,8% et 90,5%.

La proportion la plus élevée des MRE chefs de ménage qui ont suivi leurs études à l'étranger se trouve en Belgique (19,4% ) et en France (14,2%) tandis que les proportions les moins élevées se trouvent en Italie (0,8%) et en Espagne (0,7%) et en Angleterre (3,6%).

**Tableau 5 : Les chefs de ménage MRE ayant suivi des études par lieu d'études et pays de résidence**

Pays de résidence	Au Maroc	A l'étranger	Au Maroc et à l'étranger	Total	Effectif
Espagne	90.5%	.7%	8.9%	100.0%	461
France	63.7%	14.2%	22.2%	100.0%	925
Allemagne	57.1%	7.1%	35.7%	100.0%	42
Italie	90.8%	.8%	8.4%	100.0%	358
Belgique	55.4%	19.4%	25.3%	100.0%	186
Hollande	54.7%	8.8%	36.5%	100.0%	159
Angleterre	46.4%	3.6%	50.0%	100.0%	28
Autre pays d'Europe	61.5%	7.7%	30.8%	100.0%	13
Total	72.1%	8.8%	19.1%	100%	2172

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Ainsi, il ressort à la lecture des données de l'enquête les constats suivants :

- ✓ Le fait que la migration des marocains vers les pays européens soit avant tout une migration de travail explique la faible proportion des chefs de familles ayant suivi des études dans les sociétés d'accueil. Pour les chefs de familles, la migration est motivée, avant tout, par le travail et l'accès à l'emploi, que par la poursuite des études qui deviennent plus un objet d'investissement envers les enfants.
- ✓ C'est dans les anciens foyers de la migration marocaine en Europe (France et Belgique) que se trouvent le plus de chefs de ménage MRE ayant suivi des études dans les pays d'accueil.
- ✓ Dans les nouveaux pays d'immigration, en l'occurrence l'Italie et l'Espagne, les MRE chefs de ménage n'ont eu que de faibles opportunités pour suivre des études dans les pays d'accueil, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions négatives sur leur intégration par la formation et l'éducation.

### **1.2.1. Formation et éducation des MRE dans les pays d'accueil : une différence selon les générations de migrants**

Les trajectoires d'éducation et de formation des MRE diffèrent fortement selon les générations de migrants. A ce propos, trois indicateurs permettent de déceler les effets de génération en ce qui concerne les parcours d'éducation et de formation chez les MRE :

- ✓ L'effet de l'âge qui met en lumière les différences entre la génération des jeunes et la génération des « vieux » migrants.
- ✓ L'effet de pays de naissance qui met en lumière les différences entre les MRE natifs des pays d'origine et ceux natifs des pays d'accueil.
- ✓ Le nombre d'année d'étude à l'étranger qui renseigne sur les différences entre les MRE en ce qui concerne leurs accès au système d'éducation et de formation dans les pays d'accueil.

**Tableau 6 : Les chefs de ménage MRE ayant suivi des études par lieu d'études, groupes d'âges et pays de naissance**

Groupes d'âges	Maroc	Etranger	Maroc et Etranger	Total	Effectif
15-29	57.7%	22.1%	20.2%	100.0%	307
30-44	70.4%	9.3%	20.3%	100.0%	1194
45-59	81.1%	1.9%	17.0%	100.0%	593
60 & +	85.5%	2.6%	11.8%	100.0%	76
Total	72.1%	8.8%	19.1%	100.0%	2170
Pays de naissance					
Maroc	75.9%	4.3%	19.8%	100.0%	2052
Etranger	6.7%	86.7%	6.7%	100.0%	120
Total	72.1%	8.8%	19.1%	100.0%	2172

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En ce qui concerne l'effet de l'âge, l'enquête permet de faire ressortir que les jeunes MRE chefs de ménage ont pu bénéficier plus que les vieux d'une formation et éducation dans le pays d'accueil. Les chefs de ménage MRE âgés de 15 à 29 ans viennent en première position de ceux qui déclarent avoir poursuivi leurs études à l'étranger (22.1%) contre 9.3% chez les 30-44 ans et seulement 1.9% chez les MRE âgés de 45 à 59 ans.

Les données de l'enquête font ressortir l'existence d'une nette différence entre les MRE selon le pays de naissance. Les trois quarts des MRE chefs de ménage natifs du Maroc (75.9%) ont poursuivi leurs études uniquement au Maroc. En revanche, 86.7% des MRE natifs de l'étranger ont poursuivi leurs études uniquement à l'étranger.

L'analyse du nombre d'années d'étude passées à l'étranger fait ressortir une nette différence selon les anciens et les nouveaux pays d'émigration.



**Tableau 7 : Les MRE chefs de ménage ayant suivi des études à l'étranger par pays de résidence et nombre d'année d'étude à l'étranger**

Pays de résidence	Moins de 5 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans & +	Total	Effectif
Espagne	74,3%	11,4%	5,7%	5,7%	2,9%	100,0%	35
France	25,9%	25,9%	20,8%	16,1%	11,4%	100,0%	317
Allemagne	41,2%	41,2%	11,8%		5,9%	100,0%	17
Italie	89,3%	7,1%	3,6%		-	100,0%	28
Belgique	30,5%	23,2%	20,7%	14,6%	11,0%	100,0%	82
Hollande	42,9%	27,1%	12,9%	11,4%	5,7%	100,0%	70
Angleterre	69,2%	23,1%	7,7%		-	100,0%	13
Autre pays d'Europe	60,0%	-	-	40,0%	-	100,0%	5
Total	36,5%	24,0%	17,3%	13,2%	9,0%	100,0%	567

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les MRE d'Italie et d'Espagne ont, dans leur immense majorité, été scolarisés pendant une courte durée dans les pays d'accueil : 89.3% des chefs de ménage MRE résidant en Italie déclarent que le nombre d'année d'étude passé à l'étranger ne dépasse pas quatre années. Cette proportion est de 74.3% chez les MRE d'Espagne. C'est en France et en Belgique où nous relevons les proportions les plus importantes de MRE ayant bénéficié d'une formation de longue durée dans le pays d'accueil.

### 1.2.2. Des migrants de plus en plus scolarisés au Maroc

L'analyse des lieux d'étude chez les différentes générations de migrants qui ont fréquenté l'école montre que le Maroc a joué un rôle important dans la formation et l'éducation des MRE chefs de ménage qui ont immigré ces deux dernières décennies. En effet, 82.7% des migrants des années 1990 et 86.5% des migrants des années 2000 ont été formés uniquement au Maroc.

**Tableau 8 : Les chefs de ménage MRE ayant suivi des études par année d'entrée dans le pays d'accueil et lieu de suivi des études**

Année d'entrée dans le pays d'accueil	Au Maroc	A l'étranger	Au Maroc et à l'étranger	Total	Effectif
Avant 1960	40.0%	40.0%	20.0%	100.0%	5
1960-1969	55.3%	24.6%	20.2%	100.0%	114
1970-1979	56.9%	23.5%	19.6%	100.0%	480
1980-1989	65.3%	8.3%	26.4%	100.0%	484
1990-1999	82.7%	1.0%	16.3%	100.0%	790
2000 et après	86.5%	.3%	13.1%	100.0%	297
Total	72.1%	8.8%	19.1%	100.0%	2170

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il est aussi très frappant de constater que d'une génération à l'autre, le rôle du Maroc dans l'éducation et la formation des cohortes de migrants est en nette progression. Ce phénomène est à mettre en relation avec la massification de l'enseignement qui a donné lieu au développement d'une migration plus scolarisée ces dernières décennies. Aujourd'hui, on est loin de la période des années 60, pendant laquelle les Marocains expatriés étaient massivement des individus analphabètes et sans éducation formelle. D'une manière générale, nous assistons de plus en plus à des flux migratoires composés de personnes formées à la base par le système nationale d'éducation et de formation qui a connu une expansion considérable depuis les années 60<sup>7</sup>.

### 1.3. Degré de rentabilité de l'éducation et de la formation chez les MRE qui exercent un travail

Par « rentabilité de l'éducation et de la formation », on entend la possibilité offerte aux migrants de tirer profit au maximum de leur capital scolaire en vue de s'insérer convenablement dans le marché de l'emploi. La poursuite des études et l'accès à l'apprentissage et à la formation sont souvent associés à l'espoir de rentabiliser au mieux l'investissement scolaire. De ce point de vue, l'idéal supposé pour chaque MRE ayant suivi une formation, notamment dans le pays d'accueil, est d'obtenir un emploi correspondant aux compétences acquises au cours du processus de formation. De ce fait, l'adéquation formation/emploi, l'accès et les apports de la formation

<sup>7</sup> MELLAKH Kamal, « L'expansion scolaire et universitaire au Maroc : aspects et enjeux » in V Geisser, S. Ben Sedrine (sous la direction de), *Etudiants et diplômés maghrébins en devenir dans les sociétés en mutation : trajectoires d'insertion et itinéraires migratoires*, Ed CNRS, Paris 2000.

professionnelle sont des critères importants pour apprécier la rentabilité de l'éducation et le degré d'insertion socio-économique des MRE par la formation.

### 1.3.1. Une faible adéquation formation/emploi chez les MRE

La plupart des MRE qui exercent un travail occupent des emplois en inadéquation avec leurs qualifications et diplômes. En effet, 42,4 % des MRE chefs de ménage déclarent que l'emploi occupé ne correspond pas du tout à leur formation, 27,8% qualifie l'adéquation formation reçue et emploi occupé de moyenne et seulement 29,9% estiment que leur emploi est en parfaite relation avec leur formation et diplôme.

**Tableau 9 : Les chefs de ménage MRE exerçant un travail par pays de résidence actuelle et adéquation diplôme/emploi**

Pays de résidence actuelle	Adéquation diplôme/emploi pour les diplômés qui exercent un travail			Total	Effet
	Parfaitement	Moyennement	Pas du tout		
Espagne	16,6%	24,7%	58,7%	100,0%	397
France	37,7%	26,0%	36,3%	100,0%	816
Allemagne	41,2%	32,4%	26,5%	100,0%	34
Italie	15,7%	39,7%	44,7%	100,0%	300
Belgique	36,9%	23,8%	39,4%	100,0%	160
Hollande	38,6%	25,7%	35,7%	100,0%	140
Angleterre	40,7%	29,6%	29,6%	100,0%	27
Autre pays	40,0%	10,0%	50,0%	100,0%	10
Total	29,9%	27,8%	42,4%	100,0%	1884

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Le problème de l'inadéquation entre formation/emploi est plus accentué chez les MRE résidant dans les nouveaux foyers de la migration marocaine vers l'Europe, en l'occurrence l'Espagne et l'Italie. C'est en Espagne que se trouve la proportion la plus élevée de MRE souffrant le plus de problème d'inadéquation (58,7%). L'Italie occupe la deuxième place avec 44,7%.

Les données de l'enquête montrent aussi que c'est respectivement en Allemagne et en Angleterre où les MRE profitent le plus d'une parfaite adéquation formation/emploi. 41,2% des MRE d'Allemagne déclarent occuper un emploi en parfaite adéquation avec leur formation initiale. Cette proportion est de 40,7% pour les MRE diplômés résidant en Angleterre. En France, pays traditionnel d'immigration qui représente la première destination des migrants marocains, l'adéquation formation/emploi demeure introuvable pour une partie non négligeable des MRE. Une proportion significative des MRE chefs de ménage résidants en France estime que

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

l'emploi occupé n'est pas du tout (36.3%) ou moyennement (26%) en concordance avec la formation reçue.

L'analyse de l'adéquation formation/emploi chez les MRE dans les différents pays d'accueil doit également prendre en considération les effets des trajectoires scolaires et migratoires. A ce propos, les lieux de formation ( formation dans la société d'origine et/ou formation dans la société d'accueil) semblent avoir une incidence directe sur le degré de rentabilité des formations et des diplômes.

Pour les MRE formés au Maroc uniquement, le problème de l'adéquation se pose avec acuité. Seulement 18.9% des MRE qui ont accompli exclusivement leur formation au Maroc déclarent occuper un emploi en adéquation avec leur formation.

**Tableau 10 : Les chefs de ménage MRE scolarisés et exerçant un emploi par lieu de suivi des études et adéquation diplôme/emploi**

Adéquation diplôme/emploi pour les diplômés qui exercent un travail	Lieu de suivi des études pour ceux qui ont été à l'école			Total
	Maroc	Etranger	Au Maroc et à l'étranger	
Parfaitement	18.9%	53.8%	56.4%	29.9%
Moyennement	32.2%	16.3%	17.8%	27.8%
Pas du tout	48.9%	29.9%	25.7%	42.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Effectif	1319	184	381	1884

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les meilleurs taux d'adéquation sont enregistrés par les MRE qui ont pu profiter d'une formation à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil (56.5%). Ainsi, ce sont les parcours scolaires mixtes entre le Maroc et l'étranger qui favorisent le plus une bonne rentabilité de diplôme. Mais il convient de bien relever, au regard des données de l'enquête, que les taux d'adéquation formation/emploi ne sont pas très élevés chez les différentes catégories de MRE quels que soient les lieux de formation et les parcours migratoires. A ce propos, il est significatif de préciser que même pour les MRE ayant suivi exclusivement leurs études à l'étranger, une proportion non négligeable a beaucoup de mal pour accéder à une meilleure adéquation formation/emploi : 29.9% estiment que cette adéquation est inexistante et 16.3% déclarent qu'elle est plutôt moyenne.

D'une manière générale, l'observation du degré d'adéquation formation/emploi tel qu'il est exprimé par les MRE chefs de ménage, fait ressortir une certaine difficulté des MRE pour rentabiliser efficacement la formation et s'insérer d'une manière

optimale dans le marché du travail. Les carences substantiellement enregistrées en matière d'adéquation entre formation reçue et emploi occupé chez les MRE sont révélateurs d'une situation relativement précaire sur le marché du travail dans les pays d'accueil.

### 1.3.2. Un faible accès à la formation professionnelle chez les MRE qui exercent un travail

L'accès à la formation professionnelle chez les migrants travailleurs est un indicateur important qui renseigne sur les opportunités offertes aux MRE pour développer leurs compétences et se positionner de manière favorable face au travail. C'est à travers les apprentissages et les formations professionnelles que les migrants en situation de travail peuvent améliorer leur statut professionnel par l'obtention d'un emploi plus valorisant ou par l'acquisition d'une promotion et la réalisation d'une évolution dans la carrière professionnelle. A ce propos, les données de l'enquête montrent que globalement les Marocains Résidants à l'Étranger qui exercent un travail n'ont pas pu accéder à une formation professionnelle pouvant déboucher sur l'amélioration des compétences, l'obtention d'un emploi ou l'acquisition d'une promotion au travail. 70.3% des MRE chefs de ménage n'ont jamais suivi un apprentissage ou une formation professionnelle.

**Tableau 11 : Les chefs de ménage MRE exerçant un travail selon qu'ils ont ou non suivi un apprentissage ou une formation professionnelle par pays de résidence**

Pays de résidence	Oui	Non	Total	Effectif
Espagne	16,4%	83,6%	100,0%	635
France	35,9%	64,1%	100,0%	1235
Allemagne	42,1%	57,9%	100,0%	57
Italie	24,0%	76,0%	100,0%	417
Belgique	32,6%	67,4%	100,0%	230
Hollande	37,7%	62,3%	100,0%	207
Angleterre	40,0%	60,0%	100,0%	30
Autre pays	21,4%	78,6%	100,0%	14
Total	29,7%	70,3%	100,0%	2825

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'Espagne et l'Italie sont les deux pays où la proportion des MRE qui n'accèdent pas à une formation professionnelle est la plus élevée. 83.6% en Espagne et 76% en Italie. Ceci montre encore une fois les difficultés des MRE installés dans les nouveaux pays d'immigration pour s'insérer efficacement par le biais de l'éducation et la

formation. Toutefois, les données de l'enquête montrent que même dans des pays traditionnels d'immigration des marocains, l'accès à l'apprentissage ou à la formation professionnelle n'est pas très massif. En France, seulement 35% des MRE chefs de ménage déclarent avoir bénéficié d'une formation professionnelle. En Belgique, ce pourcentage n'est que de 24%.

L'analyse de l'accès à la formation professionnelle chez les MRE selon leur trajectoire éducative et migratoire montre une grande disparité entre les MRE qui étaient scolarisés uniquement dans la société d'origine et les MRE qui étaient uniquement scolarisés dans la société d'accueil.

**Tableau 12 : Les chefs de ménage MRE ayant suivi des études selon qu'ils ont ou non eu un apprentissage ou une formation professionnelle par lieu d'études**

Apprentissage ou formation professionnelle	Lieu de suivi des études pour ceux qui ont été à l'école			Total
	Au Maroc	A l'étranger	Au Maroc et à l'étranger	
Oui	29.3%	50.5%	50.0%	35.1%
Non	70.7%	49.5%	50.0%	64.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Effectif	1562	192	414	2168

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

La majorité des MRE n'a pas pu accéder à un apprentissage ou à une formation professionnelle pouvant aider à améliorer le statut professionnel. Ce sont MRE uniquement formés au Maroc qui souffrent le plus de cet handicap.

Pour les MRE formés uniquement à l'étranger comme pour ceux qui ont accompli une trajectoire mixte de formation (à la fois au Maroc et à l'étranger), seulement un MRE sur deux a pu bénéficier d'une formation professionnelle. Toutefois, il reste à vérifier jusqu'à quel point ces MRE ont effectivement pu valoriser leur apprentissage et leur formation en terme d'accès à l'emploi et d'évolution de carrière.

### **1.3.3. La formation professionnelle : la voie royale d'accès à l'emploi chez les MRE**

En situation migratoire, l'accès à l'apprentissage ou à la formation professionnelle s'avère déterminant pour obtenir un emploi. Plus de la moitié des MRE ayant accédé à une formation professionnelle déclarent avoir obtenu un emploi grâce à cette formation. En effet, 54.5% des MRE précisent que la formation professionnelle leur a permis d'obtenir un emploi, 30.7% indiquent qu'ils ont pu améliorer leurs compétences, 4.4% déclarent que la formation professionnelle leurs a permis d'obtenir une promotion de travail et 9% précisent que la formation n'a apporté pour eux aucun changement.

**Tableau 13 : Les chefs de ménage MRE ayant accédé à une formation professionnelle selon l'apport de l'apprentissage ou de la formation professionnelle par pays de résidence**

Pays de Résidence actuel	Obtention d'un emploi	Acquisition d'une promotion	Amélioration Des compétences	Pas de changement	Autre	Total	Effet
Espagne	65,4%	1,9%	21,2%	9,6%	1,9%	100,0%	104
France	51,8%	5,0%	34,1%	7,3%	1,8%	100,0%	440
Allemagne	58,3%	-	33,3%	8,3%		100,0%	24
Italie	52,0%	3,0%	32,0%	11,0%	2,0%	100,0%	100
Belgique	52,0%	4,0%	32,0%	12,0%	-	100,0%	75
Hollande	58,4%	6,5%	23,4%	11,7%	-	100,0%	77
Angleterre	58,3%	16,7%	8,3%	16,7%	-	100,0%	12
Total	54,5%	4,4%	30,7%	9,0%	1,4%	100,0%	832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

On relève aussi, au regard des données de l'enquête, que pour les Marocains résidant dans les pays européens, l'accès à une formation professionnelle sert beaucoup plus pour obtenir un emploi que pour acquérir une promotion dans le travail.

Dans tous les pays d'accueil, plus de la moitié des MRE chefs de ménage ayant accédé à une formation ou apprentissage professionnelle précisent que celles-ci constituent une voie qui a favorisé l'accès à l'emploi.

## **2. Education et formation des enfants des MRE : caractéristiques et contraintes**

### **2.1. La scolarisation des enfants: un objet d'investissement familial chez les MRE**

L'approche des questions de l'éducation et de la formation chez les MRE doit nécessairement intégrer celle de leurs enfants. Pour les MRE, la scolarisation des enfants constitue un enjeu crucial parce qu'elle met directement en jeu la question de l'intégration scolaire et sociale des enfants et leur devenir social dans les sociétés d'accueil. Dans cette perspective, de nombreuses études ont montré que pour les familles migrantes, la scolarisation des enfants occupe une place importante dans les stratégies migratoires. En effet, l'éducation des enfants cristallise de fortes aspirations parentales de promotion sociale dans les pays d'accueil<sup>8</sup>. Les MRE chefs de ménage, quel que soit leur niveau d'éducation, accordent une grande importance à la scolarisation de leurs enfants. Ils envisagent l'éducation et la formation en tant que voie royale pour

<sup>8</sup> ZEROULOU Zaihia, « la réussite scolaire des enfants d'immigrés : l'apport d'une approche en termes de mobilisation » *Revue Française de sociologie* Volume XXIX, 1998 PP 447-470

la réussite sociale dans la société d'accueil. En situation migratoire, la présence des enfants fixe le chef de ménage sur place et le contraint souvent à s'engager dans une migration durable et à entretenir des projets d'éducation et de scolarisation pour les enfants. La scolarisation est aussi souvent envisagée en tant que moyen permettant aux enfants issus de l'immigration d'obtenir une situation sociale et professionnelle bien meilleure que celle des parents. L'espoir d'échapper aux conditions de vie précaires caractérisant généralement les immigrés dans les sociétés d'accueil pousse certaines familles migrantes à s'investir fortement dans l'éducation et la formation des enfants. Pour ces MRE, la scolarisation est envisagée en tant que moyen permettant aux enfants d'obtenir des qualifications et des diplômes qui pourront contribuer efficacement à une meilleure valorisation sociale autant pour le jeune immigré que pour sa famille d'origine. L'intérêt porté par les parents migrants à la scolarisation de leurs enfants découle principalement du fait que l'école est perçue comme la seule institution pouvant les aider à accéder à des emplois qualifiés permettant une meilleure valorisation sociale en situation migratoire.

Les données de l'enquête relatives au degré de scolarisation des enfants et au déroulement de la scolarisation pour les filles et les garçons permettront de dresser un état des lieux sur la situation de l'éducation et de la formation des enfants MRE dans les différents pays d'accueil.

## **2.2. L'accès des enfants des MRE à la scolarisation dans les pays d'accueil**

Une étude approfondie et globale des degrés de scolarisation des enfants d'immigrés marocains exige de disposer, pour chaque pays d'installation, des effectifs des jeunes scolarisés par tranche d'âge, par sexe, par milieu et de pouvoir suivre les parcours scolaires effectués et les niveaux de qualification et des diplômes obtenus par les enfants d'immigrés dans chaque pays d'immigration. En l'absence de ces données, l'analyse portera essentiellement sur quelques indicateurs de l'enquête relatifs à l'entendue de la scolarisation des enfants (filles et garçons), à la fréquentation de l'école et au nombre d'enfants scolarisés.

### **2.2.1. Une forte fréquentation de l'école d'enfants d'immigrés dans les pays d'accueil**

La quasi-totalité des chefs de ménage MRE déclare que leurs enfants (filles et garçons) suivent des études à l'école. Le taux de fréquentation de l'école par les enfants d'immigrés est très élevé dans tous les pays d'installation comme le montre les tableaux suivants<sup>9</sup> :

---

<sup>9</sup> Il convient de rappeler que les chefs de ménage MRE ont été invités à répondre à des questions qui portent sur la scolarisation de leurs enfants en se référant à un garçon et une fille de 15 ans et plus tirés au hasard.



**Tableau 14 : Les chefs de ménage MRE ayant une fille âgée de 15 ans et plus selon leurs déclarations relatives à la fréquentation de l'école par leur fille**

Pays de résidence actuelle	Votre fille est-elle allée à l'école ?		Total	Effectif
	Oui	Non		
Espagne	94,6%	5,4%	100,0%	56
France	99,7%	0,3%	100,0%	379
Allemagne	100,0%	-	100,0%	12
Italie	100,0%	-	100,0%	42
Belgique	100,0%	-	100,0%	58
Hollande	98,1%	1,9%	100,0%	54
Angleterre	100,0%	-	100,0%	6
Autres pays	100,0%	-		2
Total	99,2%	0,8%	100,0%	609

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 15 : Les chefs de ménage MRE ayant un garçon âgé de 15 ans et plus selon leurs déclarations relatives à la fréquentation de l'école par leur garçon**

Pays de résidence actuelle	Votre garçon est-il allé à l'école ?		Total	Effectif
	Oui	Non		
Espagne	100,0%	-	100,0%	77
France	99,1%	0,9%	100,0%	455
Allemagne	100,0%	-	100,0%	14
Italie	98,4%	1,6%	100,0%	63
Belgique	100,0%	-	100,0%	65
Hollande	100,0%	-	100,0%	72
Angleterre	100,0%	-	100,0%	4
Autres pays		-		3
Total	99,3%	0,7%	100,0%	753

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Dans tous les pays de résidence, la fréquentation de l'école est forte autant pour les filles que pour les garçons : 99.2% des MRE chefs de ménage indiquent que leurs filles fréquentent l'école et 93.3% indique la même chose pour les garçons. Il convient toutefois, au regard des données de l'enquête, de signaler que c'est en Espagne où se trouve la proportion la plus élevée de MRE qui déclarent que leurs filles ne suivent pas des études à l'école. Si au total, seulement 0.8% de MRE précisent que leurs filles ne fréquentent pas l'école, ce pourcentage atteint 5.4% chez les MRE d'Espagne.

Dans l'ensemble, le placement des enfants en âge scolaire à l'école est général chez la population marocaine migrante en Europe quel que soit le pays de résidence. Tous les pays Européens ont institué le droit et l'obligation de fréquenter l'école pour tous les enfants qui sont en âge scolaire (y compris les enfants issus de l'immigration). Dans certains pays comme la France et la Belgique, des dispositifs spécifiques existent pour soutenir la scolarisation d'enfants d'immigrés. Dans ces pays, la question de l'intégration scolaire des enfants issus de l'immigration fait souvent partie des politiques sociales visant à faciliter l'intégration des communautés étrangères dans les sociétés d'accueil<sup>10</sup>.

Le cadre légal et institutionnel instauré par la plupart des pays d'Europe où résident les MRE fait valoir le droit et l'obligation scolaire des enfants filles et garçons. Ceci a certainement joué un rôle fondamental dans la généralisation de l'accès à la scolarisation pour les enfants des MRE.

### **2.2.2. L'étendu de la scolarisation des enfants MRE dans les pays d'accueil**

Le nombre d'enfants (filles et garçons) des MRE scolarisées ou en cours de scolarisation dans les pays d'accueil permet d'apprécier le degré d'accès des familles migrantes à l'éducation et à la formation dans les pays d'installation.

---

<sup>10</sup> Commission Européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture, *l'intégration scolaire des enfants immigrants en Europe*, Ed Eurydice Bruxelles 2004

**Tableau 16 : Les chefs de ménage MRE selon la structure par sexe des enfants scolarisés dans les pays d'accueil<sup>11</sup>**

Pays de résidence actuelle		Nombre d'enfants (garçon) et nombre d'enfant (filles) scolarisés dans le pays d'accueil					Total	Effectif
		0	1	2	3	4 & +		
Espagne	Garçons	73,1%	13,5%	9,3%	3,0%	1,1%	100,0%	635
	Filles	75,0%	15,1%	6,5%	1,7%	-	100,0%	635
France	Garçons	40,3%	20,6%	20,4%	11,4%	7,2%	100,0%	1228
	Filles	43,8%	23,5%	17,0%	9,2%	6,5%	100,0%	1227
Allemagne	Garçons	49,1%	19,3%	19,3%	5,3%	7,0%	100,0%	57
	Filles	59,6%	22,8%	14,0%	3,5%	-	100,0%	57
Italie	Garçons	63,6%	21,8%	10,0%	2,7%	1,9%	100,0%	412
	Filles	71,4%	18,2%	8,2%	1,5%	,7%	100,0%	413
Belgique	Garçons	47,4%	20,4%	16,1%	7,4%	8,7%	100,0%	230
	Filles	46,7%	27,1%	12,7%	7,9%	5,7%	100,0%	229
Hollande	Garçons	35,1%	30,7%	18,0%	9,8%	6,3%	100,0%	205
	Filles	45,9%	25,9%	15,1%	6,8%	6,3%	100,0%	205
Angleterre	Garçons	26,7%	40,0%	20,0%	10,0%	3,3%	100,0%	30
	Filles	36,7%	40,0%	16,7%	3,3%	3,3%	100,0%	30
Autres pays D'Europe	Garçons	42,9%	50,0%	7,1%	-	-	100,0%	14
	Filles	64,3%	28,6%	7,1%	-	-	100,0%	14
Total	Garçons	51,4%	20,2%	15,8%	7,6%	5,1%	100,0%	2811
	Filles	55,7%	21,5%	12,7%	5,9%	4,3%	100,0%	2810

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les données de l'enquête montrent que plus de la moitié des chefs de ménage ne possède aucun enfant scolarisé dans le pays d'accueil. 51.4% des MRE chefs de ménage déclarent qu'ils ne possèdent aucun garçon scolarisé dans le pays d'accueil et 55.7% précisent qu'ils ne possèdent aucune fille scolarisée dans le pays d'accueil. Toutefois, de fortes différences apparaissent à ce sujet selon le pays d'accueil. Les chefs de ménage qui déclarent ne pas avoir d'enfants scolarisés dans le pays d'accueil sont concentrés en Espagne, suivi par l'Italie. En effet, 75% des chefs de ménage résidants en Espagne affirment qu'ils n'ont pas de filles scolarisées dans le pays d'accueil et 73.1% confirment la même chose pour les garçons. En Italie, la proportion des chefs de ménage déclarant qu'ils ne possèdent ni fille ni fils scolarisé dans le pays d'accueil est respectivement de 71.4% et 63.8%.

Les pays d'accueil où les enfants des MRE sont nombreux à être scolarisés sont par ordre d'importance : la France (11.4%), l'Angleterre (10%) et la Hollande (9.8%). C'est dans ces pays où nous relevons la proportion la plus élevée de chefs de ménage qui déclarent avoir un nombre relativement élevé de garçons scolarisés dans le pays

<sup>11</sup> Les pourcentages de ce tableau sont calculés par rapport à l'ensemble des chefs de ménage enquêtés. Rappelons que l'unité d'observation pour l'enquête était le chef de ménage.

d'accueil (3 garçons). Pour les filles, la France occupe nettement la première place, suivi par la Belgique et la Hollande.

Dans l'ensemble, il ressort que c'est dans les pays traditionnels de la migration marocaine où les MRE possèdent le plus d'enfants scolarisés dans le pays d'accueil. L'ancienneté des vagues migratoires semble avoir une incidence directe sur l'état de l'éducation et de la formation des enfants MRE. Dans les anciens foyers migratoires où les MRE sont installés depuis plusieurs générations (la France, la Belgique et la Hollande), la scolarisation des enfants paraît plus massive et plus importante.

L'analyse du déroulement des scolarités des filles et des garçons (réussite scolaire, échec scolaire, arrêt des études, poursuite des études...) permet de mieux saisir les conditions réelles de la scolarisation des enfants des MRE dans les pays d'accueil.

### **2.3. Le déroulement de la scolarité des enfants des MRE: une analyse selon le genre**

Une analyse systématique de déroulement des scolarités des enfants MRE filles et garçons suppose le suivi de la scolarité intégrale d'un échantillon représentatif d'enfants MRE en vue de faire ressortir les trajectoires d'étude depuis l'entrée jusqu'à la sortie du système scolaire, tout en indiquant les niveaux des qualifications et des diplômes obtenus à la fin de la scolarité.

Notre objectif principal ici se limite à éclairer, en fonction des données disponibles de l'enquête, quelques aspects de déroulement de la scolarisation des enfants des MRE dans les pays d'accueil. Les indicateurs utilisés pour procéder à cette analyse portent sur la réussite scolaire, la poursuite et la durée des études, arrêt de la scolarité, échec scolaire... L'analyse de ce que révèlent ces indicateurs pour les filles et pour les garçons de MRE permet de mettre en évidence les différences de déroulement de la scolarisation en fonction de sexe et de vérifier les chances d'éducation et de formation chez les filles des MRE<sup>12</sup>.

#### **2.3.1. Poursuite des études des enfants MRE : les filles sont plus que les garçons en cours de scolarisation**

Les MRE chefs de ménage étaient invités à préciser si la scolarisation de leurs enfants (garçons et filles) âgés de 15 ans et plus est terminée. Il convient, avant d'exposer les données de l'enquête à ce sujet, de bien préciser que « la fin de la scolarité » peut désigner des réalités différentes. Elle peut être une fin « normale » sanctionnant une trajectoire scolaire de réussite comme il peut être une fin prématurée suite à l'échec ou à l'abandon scolaire. Il convient, par prudence, de tenir

---

<sup>12</sup> Rappelons que les chefs de ménage enquêtés étaient invités à se prononcer sur le déroulement de la scolarité de deux enfants (garçon et filles) de 15 ans et plus tirés au hasard. Les développements relatifs au déroulement des scolarités des enfants MRE sont fondés sur ces données.

en compte de l'ensemble des réponses fournies par les MRE chefs de ménage pour appréhender les parcours scolaires des filles et des garçons.

**Tableau 17 : Les chefs de ménage MRE selon qu'ils déclarent oui ou non que la scolarité de leurs garçons âgés de 15 ans et plus est terminée**

Pays de résidence actuelle	La scolarité de votre garçon est- elle terminée ?		Total	Effectif
	Oui	Non		
Espagne	34,6%	65,4%	100,0%	53
France	40,9%	59,1%	100,0%	378
Allemagne	42,9%	57,1%	100,0%	12
Italie	34,9%	65,1%	100,0%	43
Belgique	40,6%	59,4%	100,0%	59
Hollande	19,4%	80,6%	100,0%	53
Angleterre	25,0%	75,0%	100,0%	6
Total	37,4%	62,6%	100,0%	604

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 18 : Les chefs de ménage MRE selon qu'ils déclarent oui ou non que la scolarité de leurs garçons âgés de 15 ans et plus est terminée**

Pays de Résidence actuelle	La scolarité de votre fille est- elle terminée ?		Total	Effectif
	Oui	Non		
Espagne	35,8%	64,2%	100,0%	78
France	24,1%	75,9%	100,0%	450
Allemagne	25,0%	75,0%	100,0%	14
Italie	41,9%	58,1%	100,0%	63
Belgique	25,4%	74,6%	100,0%	64
Hollande	20,8%	79,2%	100,0%	72
Angleterre	16,7%	83,3%	100,0%	4
Total	26,2%	73,8%	100,0%	445

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'analyse des réponses fournies par les chefs de ménage à propos de la question relative à la fin ou non de la scolarité de leurs enfants (filles et garçons) âgés de 15 ans et plus permet de relever les observations suivantes :

- Les filles sont plus que les garçons en cours de scolarisation. Alors que 62,6% des chefs de ménage déclarent que la scolarité n'est pas encore terminée pour leurs fils, ce pourcentage s'élève à 73.8% pour leurs filles.
- C'est en Allemagne, en France et en Belgique où se trouvent les pourcentages les plus élevés de MRE déclarant que la scolarisation de leurs garçons est terminée, avec respectivement 42.9%, 40.9% et 40.6%.
- C'est en Italie et en Espagne où se trouvent les pourcentages les plus élevés des MRE déclarant que la scolarité de leurs filles est terminée, avec respectivement 41.9% et 35.8%.

Il ressort de ce qui précède que les MRE possèdent plus de filles que de fils qui sont en cours d'étude. Par ailleurs, une nette différence apparaît entre les anciens et les nouveaux foyers d'immigration en ce qui concerne la fin ou la poursuite des études respectivement pour les filles et pour les garçons. Les MRE résidants dans les nouveaux foyers d'immigration (Italie et Espagne) sont les premiers à mentionner que leurs filles ne sont plus en situation scolaire tandis que les MRE dans les anciens foyers d'immigration sont les premiers à déclarer que leurs garçons ont fini leur scolarité.

Toutefois, afin de mieux cerner la nature des parcours scolaires des filles et des garçons des MRE, il sera instructif de vérifier si la scolarité respectivement des filles et des garçons s'est effectuée selon une logique d'excellence ou d'échec scolaire. A ce propos, l'analyse portera sur plusieurs variables de base: l'âge de l'arrêt des études, l'arrêt des études avant le souhait des parents, le nombre d'années d'étude et l'échec scolaire

### **2.3.2. Arrêt des études chez les filles et les fils des MRE**

L'âge d'arrêt des études est un indicateur pertinent pour vérifier si les enfants des MRE sont restés longtemps à l'école ou s'ils l'ont quitté d'une manière prématurée.

Les données de l'enquête montrent que 11.4% des chefs de ménage déclarent que leurs filles ont arrêté les études avant 15 ans contre 88.6% qui ont continué les études au-delà de cet âge.

Dans l'ensemble, la majorité des enfants des MRE poursuivent leurs études après l'âge de 15 ans. Toutefois, une légère différence existe entre les filles et les garçons. La sortie prématurée de l'école, soit à un âge inférieur à 15 ans, paraît légèrement supérieure chez les filles comparées aux garçons, particulièrement dans les nouveaux pays d'accueil (Italie et Espagne).

Si les enfants des MRE suivent généralement des études au-delà de l'âge de 15 ans, il reste à vérifier si le déroulement des études des enfants correspond aux aspirations scolaires des parents. A ce propos, les données de l'enquête sur la satisfaction des parents face à la durée des études de leurs enfants sont instructives. Ils

permettent de confronter les parcours scolaires effectués par les enfants filles et garçons aux attentes portées par les parents à l'égard de l'école dans les pays d'accueil. A ce propos, les niveaux d'aspiration scolaire des parents sont très importants pour évaluer leur satisfaction face à la durée des études de leurs enfants. Globalement, les aspirations scolaires des parents sont très élevées lorsque les études sont envisagées comme clefs d'intégration et de promotion sociale de leurs enfants.

**Tableau 19 : Les chefs de ménage MRE selon leurs réponses à la question de l'arrêt des études de leurs enfants âgés de 15 ans et plus**

	Oui	Non	Total	Effectif
La fille a-t-elle été obligée d'arrêter sa scolarité plutôt que vous le souhaitiez ?	24,3%	75,7%	100,0%	139
Le garçon a-t-il été obligé d'arrêter sa scolarité plutôt que vous le souhaitiez ?	32,3%	67,7%	100,0%	289

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Dans l'ensemble, les parents semblent plutôt satisfaits de la durée des études de leurs enfants filles et garçons. Les trois quarts des chefs de ménage interrogés (75.7%) précisent que leur fille n'a pas été obligée d'arrêter ses études d'une manière précoce et 67.7% relèvent la même chose pour les garçons.

Toutefois, il convient de noter que les proportions des parents insatisfaits face au déroulement de la scolarisation de leurs enfants ne sont pas négligeables. En effet, 24.3% des chefs de ménage précisent que leur fille a été obligée d'arrêter les études avant qu'ils le souhaitent. Ce pourcentage s'élève à 32.3% pour les garçons.

Il y'a lieu d'observer également les fortes disparités en fonction de sexe en ce qui concerne l'arrêt des études des enfants comparé aux attentes de leurs parents chez les MRE. En effet, les parents semblent beaucoup plus insatisfaits face au déroulement de la scolarité de leur fils que de leur fille. Les garçons arrêtent plus que les filles les études plutôt que le souhait de leurs parents.

Globalement, les données montrent qu'un décalage important existe entre les attentes des parents et le parcours scolaire des enfants. Les parents souhaitent généralement que leurs enfants s'inscrivent dans des projets d'étude à long terme. Ils perçoivent les longues études comme une assurance de réussite professionnelle et sociale de leurs enfants dans les pays d'accueil.

L'examen des motifs qui poussent les enfants des migrants à quitter l'école avant terme fait apparaître que le fait de trouver un travail est un facteur dominant.

**Tableau 20 : Les chefs de ménage MRE selon les raisons d'arrêt des études avant terme des enfants par pays de résidence actuelle**

Pays de résidence actuelle	Travail	Désintéressé/ échec	Mariage	Autre	Total	Effectif
Espagne	51,4%	22,9%	8,6%	17,1%	100,0%	35
France	64,5%	17,5%	6,5%	11,5%	100,0%	217
Allemagne	50,0%	16,7%	-	33,3%	100,0%	6
Italie	66,7%	14,8%	3,7%	14,8%	100,0%	27
Belgique	50,0%	18,2%	13,6%	18,2%	100,0%	22
Hollande	42,9%	23,8%	23,8%	9,5%	100,0%	21
Total	60,8%	18,1%	7,8%	13,3%	100,0%	228

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Pour les migrants ayant déclaré posséder des enfants qui ont arrêté leurs études d'une manière précoce, 60,8% mentionnent le motif de travail. L'arrêt des études ici est souvent synonyme de sortie prématurée vers le marché du travail dans la mesure où les migrants qui se positionnent face au marché de l'emploi sans avoir les qualifications et les diplômes requises ne peuvent accéder qu'aux emplois les moins valorisés dans les pays d'accueil.

Il ressort aussi que le désintéressement de l'école et l'échec scolaire répétitif figurent parmi les raisons les plus importantes qui poussent les enfants des migrants à quitter la scolarisation avant terme.

### 2.3.3. La longévité scolaire des filles et des garçons enfants des MRE

La longévité dans les études renvoie à la durée de la carrière scolaire. C'est un signe fort qui indique si la scolarité poursuivie était courte ou longue. Il est possible aussi de supposer qu'une longue carrière scolaire est révélatrice d'une bonne rétention à l'école et de performance scolaire. Par contre, les études courtes ne sont pas généralement associées à des carrières d'excellence scolaire.

Pour les enfants de MRE touchés par l'enquête, les données relatives à la durée des études concernent surtout ceux et celles qui sont toujours en cours de scolarisation<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Il convient d'être prudent dans la lecture des données de l'enquête qui porte essentiellement sur les enfants en cours d'étude. C'est seulement après l'achèvement de la scolarité qu'il est possible de savoir avec exactitude si les enfants des MRE s'inscrivent dans des carrières scolaires longues ou s'ils se contentent-ils d'études courtes.



**Tableau 21 : Les chefs de ménage MRE ayant une fille scolarisée âgée de 15 ans et plus selon le nombre d'année d'étude pour la fille par pays de résidence actuelle**

Pays de résidence actuelle	Nombre d'années d'étude pour la fille				Total	Effectif
	Moins de 10	10-14	15-19	20 & +		
Espagne	51,0%	39,2%	5,9%	3,9%	100,0%	51
France	12,2%	42,7%	36,8%	8,3%	100,0%	361
Allemagne	25,0%	33,3%	33,3%	8,3%	100,0%	12
Italie	41,9%	44,2%	11,6%	2,3%	100,0%	43
Belgique	14,0%	45,6%	29,8%	10,5%	100,0%	57
Hollande	13,7%	43,1%	33,3%	9,8%	100,0%	51
Angleterre	16,7%	50,0%	16,7%	16,7%	100,0%	6
Total	18,7%	42,5%	30,9%	7,9%	100,0%	581

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 22 : Les chefs de ménage MRE ayant un garçon scolarisé âgé de 15 ans et plus selon le nombre d'année d'étude pour le garçon par pays de résidence actuelle**

Pays de résidence actuelle	Nombre d'années d'étude pour le garçon				Total	Effectif
	Moins de 10	10-14	15-19	20 & +		
Espagne	52,6%	38,2%	7,9%	1,3%	100,0%	76
France	13,4%	44,4%	34,6%	7,5%	100,0%	439
Allemagne	42,9%	28,6%	21,4%	7,1%	100,0%	14
Italie	52,5%	26,2%	21,3%	-	100,0%	61
Belgique	9,8%	39,3%	42,6%	8,2%	100,0%	61
Hollande	8,7%	44,9%	39,1%	7,2%	100,0%	69
Angleterre	-	25,0%	75,0%	-	100,0%	4
Total	20,8%	41,3%	31,8%	6,2%	100,0%	724

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les tableaux 21 et 22 présentent la répartition des chefs de ménage MRE ayant des filles ou des garçons en cours de scolarisation et âgés de 15 ans et plus selon le nombre d'années qu'ils ont passé à l'école. La lecture comparée des données pour les filles et pour les garçons permet de relever que la plupart des enfants des MRE fréquente l'école depuis 10-14 ans et 15-19 ans et ceci que ce soit pour les filles ou pour les fils. 42.5% des chefs de ménage précisent que le nombre d'années d'étude pour la fille est de 10 à 14 ans et 30.9% indiquent la durée de 15-19 ans. On relève presque les mêmes proportions pour les garçons. 41.3% mentionnent que le nombre d'années d'étude pour le fils est de 10 à 14 ans et 31.8% indiquent une durée de 15-19 ans. Ceci montre que les enfants des MRE fréquentent l'école depuis plusieurs années.

Des différences notables apparaissent en fonction des pays d'accueil. Ceux pays où l'immigration marocaine est relativement récente, la durée de fréquentation de l'école par les enfants MRE est plus courte. Cette tendance se confirme que ce soit pour les filles ou pour les garçons. Ainsi, si au total, 18.7% des chefs de ménage précisent que la fille fréquente l'école depuis moins de 10 ans, cette proportion atteint respectivement 51% chez les MRE d'Espagne et 41.9% chez les MRE d'Italie.

Il ressort également une faible inscription des enfants des MRE dans de très longs projets d'étude dépassant 20 ans. Ces longues études correspondent normalement à des itinéraires scolaires allant jusqu'aux cycles d'enseignement supérieur et universitaire. On relève, au regard du nombre d'années d'étude mentionné par les chefs de ménage MRE que même dans les pays où les MRE sont installées depuis très longtemps, les enfants d'immigrés ne suivent pas des études longues : 7.9% des chefs de ménage relèvent que leur fille a passé plus de 20 ans dans les études et 6.2% mentionnent la même chose pour les garçons.

Il y'a lieu de noter, concernant la durée des études pour les filles et pour les garçons, que globalement, il n'existe pas des écarts importants entre les deux. Toutefois, on relève que les filles dépassent légèrement les garçons en terme de nombre d'années d'étude. Il est significatif de relever que dans tous les pays accueil, la proportion des chefs de ménage qui ont déclaré que leur garçon a fait moins de 10 ans d'étude est légèrement supérieure à celle mentionnée pour la fille. De même, dans tous les pays d'accueil, les chefs de ménage mentionnent que la fille a effectué plus que le garçon des études dépassant 20 ans.

### **2.3.4. L'ampleur de l'échec scolaire chez les enfants des MRE : les filles échouent moins que les garçons**

L'échec et la réussite scolaire sont au centre des mécanismes de fonctionnement des scolarités. Ils permettent de vérifier la nature des parcours éducatifs. Sont-ils rythmés par une logique d'excellence ou d'échec ?

Par rapport aux MRE, l'examen de nombre de fois que les enfants filles et garçons redoublent au cours de leur scolarité est un indicateur significatif de la nature de déroulement de la scolarisation. Il permet aussi d'avoir un aperçu sur les performances scolaires des filles et des fils des MRE.

**Tableau 23 : Les chefs de ménage MRE ayant un garçon scolarisé âgé de 15 ans et plus selon le nombre d'échecs scolaire pour le garçon par pays de résidence**

	Nombre d'échecs scolaires pour la fille			Total	Effectif
	0	1	2 & +		
Espagne	76,0%	18,0%	6,0%	100,0%	50
France	65,6%	22,7%	11,7%	100,0%	365
Allemagne	58,3%	25,0%	16,7%	100,0%	12
Italie	85,4%	9,8%	4,9%	100,0%	41
Belgique	61,0%	23,7%	15,3%	100,0%	58
Hollande	76,5%	19,6%	3,9%	100,0%	51
Total	68,5%	21,1%	10,4%	100,0%	577

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 24 : Les chefs de ménage MRE ayant une fille scolarisée âgée de 15 ans et plus selon le nombre d'échecs scolaire pour la fille par pays de résidence**

	Nombre d'échecs scolaires pour le garçon			Total	Effectif
	0	1	2 & +		
Espagne	59,5%	21,6%	18,9%	100,0%	73
France	48,7%	32,7%	18,5%	100,0%	436
Allemagne	35,7%	35,7%	28,6%	100,0%	14
Italie	61,0%	25,4%	13,6%	100,0%	59
Belgique	48,4%	31,3%	20,3%	100,0%	63
Hollande	75,4%	14,5%	10,1%	100,0%	69
Total	53,5%	28,9%	17,6%	100,0%	714

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les données de l'enquête montrent que les filles échouent moins que les garçons. Alors que 68.5% des chefs de ménage déclarent que leur fille n'a jamais échoué, ce pourcentage diminue à 53.5% pour les garçons. Quel que soit le pays d'accueil, les filles redoublent moins que les garçons. Il est significatif à ce propos, de relever, au regard des deux tableaux ci dessus, que la proportion des chefs de ménage qui ont déclaré que leurs filles n'ont jamais redoublé est supérieure à celle des garçons dans pratiquement

tous les pays de résidence actuelle. En France, 65.6% des MRE soulèvent que la fille n'a jamais redoublé et seulement 48.7% mentionnent le même chose pour le garçon. En Belgique, 61% pour la fille et 48.4% pour le garçon. Les MRE d'Espagne précisent à hauteur de 76% que leur fille n'a jamais redoublé. Ce pourcentage diminue à 59% pour le garçon.

Dans l'ensemble, les filles des MRE redoublent moins et parviennent à dépasser les performances scolaires des garçons. La surprenante réussite scolaire des filles comparée aux garçons n'est pas spécifique aux enfants des MRE. C'est un trait général qui a été vérifié par de nombreuses études que ce soit au Maroc ou ailleurs<sup>14</sup>.

Si les données de l'enquête montrent bien que les filles redoublent moins que les garçons, elles mettent aussi en relief l'ampleur de l'échec dans le parcours scolaire des enfants des MRE. En effet, les proportions des enfants des MRE qui ont connu au moins une fois l'échec scolaire pendant leur parcours scolaire ne sont pas négligeables, particulièrement chez les garçons : 46.5% des chefs de ménage précisent que leur fils a échoué au moins une fois (dont 28.9% précisent seulement une fois et 17.6% soulignent 2 fois et plus).

L'échec scolaire des enfants des MRE est plus marqué dans certains pays d'accueil comparés à d'autres, que ce soit pour les garçons ou pour les filles. Les données de l'enquête montrent que les enfants des MRE sont plus exposés à l'échec scolaire respectivement en Allemagne, en France et en Belgique. C'est dans ces trois pays de résidence où se trouvent les proportions les plus élevées des chefs de ménage qui ont déclaré que leur enfant a redoublé plusieurs fois. Le caractère sélectif des systèmes scolaires dans ces pays est certainement à l'origine de la faible performance scolaire des enfants des MRE. En France où se concentre un effectif important des Marocains résidant en Europe, les données de l'enquête montrent que la moitié des fils des MRE (51.3%) ont redoublé au moins une fois contre 48.7% qui n'ont jamais redoublé. Ces données cadrent avec le phénomène des difficultés scolaires que les enfants issus de l'immigration rencontrent. Comparés aux autochtones, les élèves issus de l'immigration sont plus nombreux à subir l'échec scolaire. Ceci semble, selon plusieurs études, la conséquence de leur situation familiale et de leur appartenance à des milieux défavorisés (parents pas ou peu diplômés, fort taux d'inactivité des parents,

---

<sup>14</sup> De nombreuses études ont bien montré que les filles, lorsqu'elles ont la possibilité d'accéder à l'école, tirent mieux profit de l'enseignement dispensé et font mieux valoir le processus d'apprentissage. Voir à ce propos, FELOUZIS Georges, « filles et garçons en classe : comportement et réussite scolaire » In *Revue française de sociologie*, XXXIV 1993 PP 199-222. CHEDATI Brahim, « fille ou garçon : le même rendement » In *femmes et éducation Etat des lieux* Ed Le fennec Casablanca 1994. BAUDELLOT Christian et ESTABLET Roger, *allez les filles !* Ed Seuil, Paris, 1992. MELLAKH kamal, les lycéens et la socialisation au Maroc : enquête auprès des élèves des classes Terminales à Rabat. Thèse de doctorat en sociologie. Université Aix Marseille I, 1997.

familles nombreuses...). Les difficultés scolaires des enfants d'immigrés sont ainsi liées à l'environnement social défavorisé dans les pays d'accueil. Elles s'expliquent en grande partie par le degré d'intégration de la famille et le niveau d'éducation des parents migrants<sup>15</sup>.

Si nous mettons ici l'accent sur l'échec scolaire des enfants MRE et leurs difficultés d'insertion dans les sociétés d'accueil, il convient de ne pas perdre de vue qu'il existe aussi des cas de réussite scolaire et sociale d'enfants MRE. Toutefois, ces cas demeurent « atypiques » dans la mesure où ce sont les enfants issus de l'immigration qui éprouvent plus de difficultés pour surmonter la sélection scolaire et sociale dans les sociétés d'accueil.

## Conclusion

Cette contribution qui s'est intéressée à examiner l'état de l'éducation et la formation des Marocains résidant à l'Étranger, en se basant sur les résultats de l'enquête 2005 sur l'insertion des MRE dans les pays d'accueil, ne prétend pas d'être exhaustive compte tenu, d'une part de la diversité, de l'ampleur et de la complexité de la composition démographique et sociale de la communauté marocaine à l'étranger et, d'autre part des difficultés et des contraintes de l'enquête qui ont rendu difficile d'observer la diversité des situations de l'ensemble des marocains de l'extérieur (absence d'une base exhaustive de sondage des MRE, difficultés d'enquêter les MRE directement dans les pays d'accueil...). Toutefois, les données collectées ont le mérite de contribuer à éclairer la problématique de l'insertion par l'éducation et la formation des MRE et de leurs enfants dans les pays d'accueil. A ce propos, l'analyse des données de l'enquête permet de dégager plusieurs observations. Au prime abord, l'enquête fait ressortir que les migrants marocains sont de plus en plus scolarisés. Les nouvelles générations de migrants possèdent des niveaux d'instruction supérieurs aux anciennes. Le passage par l'école marocaine est un fait marquant les migrants des dernières décennies. Pour ces migrants, le système éducatif national a joué un rôle non négligeable dans leur éducation de base. Mais si les migrants marocains d'aujourd'hui sont de plus en plus scolarisés, ils sont, par contre, peu qualifiés et/ou diplômés. Les MRE chefs de ménage qui exercent des emplois sans qualification sont nombreux, particulièrement dans les nouveaux pays d'immigration (l'Espagne et l'Italie). L'enquête montre aussi que les MRE considèrent généralement qu'ils occupent des emplois en inadéquation avec leurs qualifications et diplômes. Ce problème se pose particulièrement pour les MRE exclusivement formés au Maroc. L'enquête a permis de relever que les meilleurs taux d'adéquation formation/emploi sont enregistrés par les

---

<sup>15</sup> De nombreux ses études se sont intéressés à la question des enfants migrants qui connaissent une moins bonne scolarité que les enfants autochtones dans les pays d'accueil. Voir à ce propos Bautier, E., Charlot, B., & Rochex, J.-Y. *Ecole et savoir dans les banlieues... et ailleurs*. Ed Armand Colin Paris 1992

MRE qui ont pu avoir une double formation (formation à la fois dans la société d'origine et dans la société d'accueil). En plus du problème de la non-concordance entre formation et emploi qui ne manque pas d'avoir des répercussions négatives sur l'insertion des MRE dans les pays d'accueil, l'enquête fait ressortir également que l'accès des MRE aux formations professionnelles est très limité. Pourtant, ces formations professionnelles s'avèrent vitales pour obtenir un emploi qualifié et améliorer le statut au travail.

L'analyse de la situation des MRE en matière d'éducation et de formation s'est aussi attachée à examiner la scolarisation des enfants des migrants dans les pays d'accueil. Ce volet est d'une grande importance parce que les parents envisagent souvent la scolarisation de leurs enfants comme une voie royale de l'insertion socio-économique dans les pays d'accueil. A ce propos, les données de l'enquête montrent une généralisation de la fréquentation de l'école par les enfants des migrants dans les différents pays d'accueil et ceci suite à l'instauration du principe de l'obligation scolaire. Il ressort aussi que la fréquentation de l'école d'enfants de MRE est plus massive dans les anciens foyers migratoires (la France, la Belgique et la Hollande) parce que ces pays ont vu arriver au sein de leur système éducatif plusieurs cohortes d'enfants de MRE nés à l'étranger. Mais au-delà de la forte fréquentation de l'école, la question la plus importante, qui n'est pas sans impact sur le devenir social des MRE et de leur progéniture dans les pays d'accueil, porte sur la nature des parcours scolaires et des conditions dans lesquelles s'opère la scolarisation des enfants des migrants, filles et garçons. Même si les données de l'enquête à ce sujet ne sont pas systématiques, elles permettent de dégager plusieurs observations quant à la réussite scolaire, la poursuite et la durée des études, l'arrêt de la scolarité, l'échec scolaire...des enfants de migrants. A ce propos, il ressort de l'enquête que la majorité des enfants des MRE poursuivent leurs études au-delà de l'âge de 15 ans. Mais les parents migrants ne sont pas tous satisfaits face au déroulement de la scolarisation de leurs enfants. Ces derniers ont plutôt tendance à ne pas s'inscrire dans de longues études considérées habituellement comme signe de réussite scolaire et professionnelle. Les données de l'enquête montrent aussi l'ampleur de l'échec scolaire dans le parcours éducatif des enfants des migrants.

Il y'a lieu aussi d'insister à propos du déroulement de la scolarisation des enfants des MRE sur les différences significatives relevées entre les filles et les garçons. Les parents migrants semblent beaucoup plus satisfaits face à la scolarisation de leur fille que de leurs fils. De même, il ressort que les filles de migrants, lorsqu'elles accèdent à l'école, réussissent mieux que les garçons.

Mais la tendance qui, à notre sens, méritent d'être relevée au regard des résultats de cette étude porte sur les différences significatives entre les MRE selon les pays d'accueil. Globalement, l'étude montre que la position des chefs de ménage MRE et de

## **Les Marocains Résidant à l'Étranger**

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

---

leurs enfants en matière d'éducation et de formation ne favorisent pas toujours une meilleure insertion socio-économique, particulièrement dans les pays où la migration marocaine est relativement récente. Les données de l'enquête indiquent clairement l'existence d'un fort clivage entre les « nouveaux » et les « anciens » pays d'installation. Les difficultés des MRE pour s'insérer dans les sociétés d'accueil par l'éducation et la formation paraissent plus marquées dans les nouveaux pays d'immigration (Espagne et Italie).

### Références bibliographiques

- √ Bautier, E., Charlot, B., & Rochex, J.-Y. Ecole et savoir dans les banlieues... et ailleurs. Ed Armand Colin Paris 1992
- √ CHEDATI Brahim, « fille ou garçon : le même rendement » In femmes et éducation Etat des lieu, Ed Le fennec Casablanca 1994.
- √ Commission Européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture, l'intégration scolaire des enfants immigrants en Europe, Ed Eurydice Bruxelles 2004
- √ FELOUZIS Georges, « filles et garçons en classe : comportement et réussite scolaire» In Revue française de sociologie, XXXIV 1993 PP 199-222.
- √ Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, les marocains de l'extérieur, Rabat Juillet 2003
- √ Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, les marocains de l'extérieur et le développement, Rabat Janvier 2005
- √ Hamdouch B, « la transformation de la migration internationale marocaine » Cahiers de Recherches Démographiques de l'INSEA, 2, avril. 2002
- √ MELLAKH kamal, « L'expansion scolaire et universitaire au Maroc : aspects et enjeux » in V Geisser , S. Ben Sedrine (sous la direction de), Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoire sociales et itinéraires migratoires Ed CNRS Paris 2000
- √ ZEROULOU Zaihia, « la réussite scolaire des enfants d'immigrés : l'apport d'une approche en termes de mobilisation » Revue Française de sociologie Volume XXIX, 1998.



## Chapitre 3: L'insertion des marocains résidant à l'étranger dans le marché du travail des pays d'accueil

**Khalid SOUDI<sup>16</sup>**

### Introduction

La situation des immigrants sur le marché du travail est étroitement liée à leurs capacités de travail et au redéploiement de capital humain dans un environnement institutionnel, économique et socioculturel marqué par les inégalités de chance et les attitudes discriminatoires. C'est pourquoi ce capital humain n'est pas toujours le principal déterminant de l'insertion et de la promotion professionnelles, sachant qu'il n'a d'ailleurs pas un effet homogène sur le temps passé en emploi ou à rechercher un emploi. Il est à rappeler que ce dernier dépend des modalités d'insertion, marquées notamment par l'emploi sous contrat à durée déterminée, de l'expérience professionnelle acquise, de la conciliation vie familiale-vie professionnelle, du nombre d'années passées dans le pays d'accueil, des traitements différentiels subis, etc.

L'insertion des étrangers dans le marché du travail, est un élément essentiel de leur intégration dans les sociétés d'accueil. Outre l'occupation d'emplois indécents, les migrants ont des difficultés à trouver des emplois qui correspondent à leurs compétences et à leurs études. Les obstacles qui se présentent aux divers migrants à la recherche d'un emploi concernent la maîtrise de la langue, le manque d'expériences professionnelles, l'équivalence des titres acquis, etc.

Certes, les indicateurs traduisant l'insertion des migrants sur le marché du travail, particulièrement le taux d'activité et son corollaire le taux de chômage, tendent à s'aligner sur ceux des autochtones, à mesure que s'allonge leur séjour au pays d'accueil. Il n'empêche que l'analyse portant sur ces deux indicateurs permettra d'examiner d'abord les déterminants de l'insertion économique des nouveaux immigrants et d'aborder ensuite une évaluation du processus d'adaptation des divers groupes d'immigrants au cours de leurs premières années de séjour dans les pays d'accueil.

De par l'ancienneté du processus migratoire qu'a connu le Maroc, la présence des MRE actifs sur le marché du travail des pays d'accueil offre un panorama de leur répartition par secteur d'activité, statut professionnel, groupes socioprofessionnels, branche d'activité économique, régularité dans l'emploi et qualifications. La différenciation de ce panorama selon le portrait des MRE, sans reléguer tant que faire se peut son aspect gendrieriel, est un élément indéniable pour comprendre leur diffusion professionnelle et la segmentation du marché du travail eu égard à leur insertion économique.

---

<sup>16</sup> Statisticien-Démographe au Haut-Commissariat au Plan

D'emblée, au-delà de l'entrée dans la vie active qui s'avère difficile pour les nouveaux immigrants, les plus anciens, à plusieurs moments de leur vie professionnelle, sont confrontés au développement de nouvelles compétences, au brassage professionnel et à la sélection. Dans ce contexte, la fréquence des changements constatés est synonyme d'une mobilité professionnelle régie par des facteurs ayant trait au contexte conjoncturel, au développement des aptitudes individuelles, à l'égalité des chances, etc.

Il en résulte, tout en changeant d'emploi ou de position professionnel, que les MRE connaissent une mobilité soit ascendante soit descendante. Pareil mouvement peut se reproduire à la fois au cours de l'existence d'un individu (mobilité intragénérationnelle) ou encore en cours de carrière et au cours de la succession d'une ou plusieurs générations (mobilité intergénérationnelle). Dans le cas de la mobilité intergénérationnelle, le phénomène dépend du degré d'indépendance qui régit le processus de la distribution sociale des individus.

De tous les facteurs facilitateurs de l'insertion économique, l'environnement du travail en est le plus ostentatoire. Il est à la fois cause et signe des modifications qualitatives qui conditionnent l'insertion ou l'exclusion. Le droit à l'indemnité de chômage, le régime de l'horaire du travail, le statut réglementaire de l'emploi, la généralisation des prestations sociales, les pratiques xénophobes des employeurs, les facilités pour les pratiques culturelles, etc., constituent les principaux facteurs qui conditionnent l'insertion économique des MRE.

Bref, ces différents points sont de nature à clarifier la situation des MRE sur le marché du travail des pays hôtes. En partant des données de l'enquête sur l'insertion socioéconomique des MRE dans les pays d'accueil de 2005, comme matière d'informations, il serait question d'analyser les modes d'insertion des MRE dans l'activité et l'emploi et d'appréhender le degré de leur mobilité professionnelle. Cinq axes d'analyse seront abordés :

- ✓ le premier présentera la problématique et le cadre d'analyse sur la base d'une revue de la littérature sur la question.
- ✓ le second axe mettra en exergue les différentes caractéristiques de l'accès des MRE au marché du travail des pays hôtes.
- ✓ le troisième axe examinera la diffusion professionnelle et la répartition sectorielle de MRE actifs, avec une appréciation préliminaire du degré de segmentation du marché du travail des pays d'accueil et de cloisonnement des espaces de travail afférents aux MRE.
- ✓ le quatrième axe analysera l'importance des mouvements socioprofessionnels des MRE dans la vie active via deux approches complémentaire de la mobilité professionnelle : la mobilité intergénérationnelle et la mobilité intragénérationnelle.

- √ le dernier axe est centré sur les conditions de travail des MRE en vue de comprendre l'ampleur et la profondeur des rapports différenciés auxquels sont soumis les MRE sur le marché du travail des pays d'accueil.

## **1. Problématique et cadre conceptuel d'analyse**

Au préalable, il importe de préciser que les travaux consacrés à l'insertion économique des migrants dans le marché du travail, dimension essentielle du processus général d'intégration dans la société d'accueil, sont d'apparition relativement récente et rattrapent de plus en plus le domaine d'intérêt des chercheurs appartenant à différents horizons. En effet, après une période marquée par la rareté des données sur le sujet, la diversité des travaux s'y rapportant bien qu'elle assure un flux de connaissances, elle ne manque pas de susciter un besoin de théorisation et de conceptualisation. Du point de vue méthodologique, ces travaux tentent d'analyser l'insertion économique moyennant une gamme d'indicateurs et de techniques quantitativistes sans qu'ils soient placés dans un cadre conceptuel et analytique.

Les connaissances accumulées sur l'insertion économique des émigrants forment un large spectre et une forte division sur l'interprétation à donner aux évolutions en cours, allant d'une conception de l'intégration qui insiste sur les efforts fournis par les immigrés et sur les ressources/capital humain dont ils disposent pour s'intégrer, à une conception qui oriente son attention sur les capacités et les incapacités des pays d'accueil à intégrer ces nouveaux arrivants (Meurs & al, 2005).

### **1.1. L'insertion, l'intégration et l'assimilation des immigrés : quelques précisions conceptuelles**

Sur le plan de la sémantique, il est essentiel d'établir une démarcation dans l'utilisation des concepts en lien étroit avec les questions qui touchent à la migration internationale et au marché du travail, à savoir insertion, intégration et assimilation. L'insertion se réfère généralement aux questions économiques dans le monde professionnel, l'intégration s'élargit pour couvrir différentes dimensions de la vie humaine, économique, sociale, culturelle, civique et politique, mais sans exiger l'abandon de l'identité, tandis que l'assimilation va plus loin et suggère un changement complet de culture (Héran, 2002).

En comprenant la dimension d'autonomie culturelle, l'intégration se démarque nettement de l'assimilation, elle autorise les dissemblances sur le plan des perceptions culturelles et des pratiques de la famille, de la société, etc. (Böhning & Zegers de Beijl, 1995). Etant donné que la dimension culturelle n'a guère d'incidence directe sur le marché du travail (temps consacré à la prière par exemple), puisqu'elle ne peut justifier ou déclencher un comportement discriminatoire vis-à-vis des migrants, l'insertion dans le marché du travail peut être formulée par l'égalité de chances et de traitement des

groupes comparables de travailleurs de telle sorte qu'ils bénéficient d'opportunités et de résultats comparables en termes d'emploi, de rémunération, de situation socio-économique et des autres caractéristiques pertinentes du marché du travail (Böhning & Zegers de Beijl, 1995).

Grosso modo, la notion d'intégration – dans le contexte de l'intégration<sup>17</sup> des immigrés – tente de profiler le processus au cours duquel les immigrés s'établissent dans le tissu économique et social des pays d'accueil et l'adaptation à leurs valeurs et à leurs normes culturelles et sociales (Irén, 2004). En résultant de ce processus, les immigrés apprennent l'usage de la langue de la population d'accueil, les valeurs et règles de la culture locale, s'intègrent dans les institutions et le marché du travail du pays d'accueil et constituent leurs réseaux relationnels.

C'est dire que ce processus est multiforme et s'aborde sous des angles multiformes allant de la marginalisation complète, durant ses premières phases, à l'insertion totale, au cours de ses phases avancées. Les contours et le contenu spécifique de l'intégration des migrants, montrent qu'il s'agit d'un processus impliquant deux acteurs : d'une part, la personne qui entreprend de s'intégrer et, d'autre part, la société d'accueil qui s'évertue de contribuer à la réalisation de cet objectif.

## **1.2. A propos des déterminants de l'insertion économique dans le marché du travail**

Tout lecteur se versant dans la littérature sur le domaine en question, se rend compte que les écrits sur l'insertion économique des immigrants dans le marché du travail des pays hôtes ne manquent pas. Cependant, cet engouement scientifique demeure loin de dégager une vision claire du phénomène en raison tantôt des controverses qui traversent les travaux des chercheurs, tantôt de la complexité de la question de la migration internationale, de par son histoire, et de l'enchevêtrement des disciplines qui interviennent dans ce domaine. D'emblée, entre l'abondance et la faiblesse des recherches établies, se posent deux constats majeurs, à savoir, le manque de données élargies et l'étroitesse des indicateurs de mesure. Pareilles lacunes ne peuvent évidemment qu'atermoyer le test des hypothèses jusqu'alors posées, dont les principaux contenus et traits sont succinctement ci-dessous relatés.

La littérature sur les théories microéconomiques de l'immigration permet de distinguer deux principaux courants sur l'insertion économique et l'équité sociale. Le premier est mis en exergue par les travaux des économistes néo-classiques (Becker,

---

<sup>17</sup> Dans certains cas, l'intégration n'est pas une notion pertinente lorsqu'il s'agit de la migration temporaire : membres des professions libérales, négociants ou autres personnes hautement qualifiées exerçant dans les entreprises multinationales, travailleurs associés à certains projets ; travailleurs sous contrat spécifique de travail, admission des non ressortissants à des fins de formation, etc. A quelques exceptions près, la durée de séjour de ces types de migrants est généralement brève et non permanente.

1971 ; Ehrenberg et Smith, 1982, in Zhu, 2005) selon lesquels les travailleurs immigrés sont traités selon leur capital humain. La récompense économique y afférant dans un marché du travail concurrentiel serait égalitaire à celle des actifs natifs. A cet égard, les actifs immigrants et leurs homologues natifs sont insérés et traités de la même manière.

Quant au deuxième courant (Farley et Allen, 1986 ; Feagin 1978 in Zhu, 2005), il considère que les immigrés, abstraction faite à leurs compétences et qualifications professionnelles, sont systématiquement discriminés<sup>18</sup> sur le marché du travail du pays d'accueil. Victimes des préjugés, préjugices, attitudes négatives, issus tant des employeurs que des employés et consommateurs, les immigrants se heurtent à une insertion économique difficile voire sélective qui ne manque pas à les obliger à se cantonner à des activités subalternes. Pareil mécanisme explique en partie les retards structurels dans l'ascension professionnelle de la population immigrante.

En France, différents travaux ont mis en exergue que l'intégration des immigrés et de leurs enfants s'effectue rapidement, quelle que soit l'origine nationale, dans le domaine des pratiques linguistiques, de la culture et des loisirs, des comportements démographiques. En revanche, les difficultés d'insertion sur le marché du travail persistent en raison, entre autres, de la dégradation de l'emploi au cours des années 1980 et 1990. Cette situation qui est plus préoccupante pour les immigrants maghrébins, l'est moins pour les immigrants d'origine portugaise. Tel décalage est un indice de l'existence de discrimination à l'embauche selon les origines (Héran, 2002).

Depuis les années 1990, une quantité importante des travaux se sont intéressés à l'insertion économique des immigrants et leurs positions sur le marché du travail en termes de segmentation et de discrimination. Akbari (1999) et Reitz (2001) ont mis en évidence que le capital humain des immigrants n'a cessé d'augmenter depuis les deux dernières décennies, et que paradoxalement les nouveaux arrivants s'insèrent difficilement sur le marché du travail. De ces constats, les auteurs considèrent que le déclin de la performance économique des nouveaux immigrants sur le marché du travail est imputable plutôt aux conditions économiques et aux pratiques discriminatoires qu'à leurs compétences.

L'insertion économique des immigrants est étroitement liée aux caractéristiques spécifiques des individus de telle sorte que des immigrants possédant des attributs différents vont donner lieu à différentes manifestations selon les marchés du travail (Borjas, 1987 in Zhu, 2005). Trois éléments désavantagent à des degrés variables la

---

<sup>18</sup> Selon le BIT, il y a discrimination quand les ressortissants non-locaux n'ont droit qu'à un traitement inférieur par rapport aux natifs, en dépit d'une éducation, de qualification et/ou d'une expérience comparables. Les travaux menés sous les auspices du BIT (Böhning, 1995) ont permis de constater que la discrimination à l'encontre des migrants actifs est une attitude répandue qui persiste. Elle est fréquemment observée en matière d'accès à des postes du travail et à des possibilités de formation, d'affectation de travail, de promotion dans les entreprises et de conditions de travail et d'emploi.

situation initiale des immigrants sur le marché du travail. D'abord, bien qu'une partie des immigrants soient sélectionnés parmi les meilleurs travailleurs du milieu d'origine, le capital humain étranger est généralement considéré comme valeur moindre sur le marché du travail du pays d'accueil (Hum & Simpson, 2003). Pareille situation s'explique plausiblement par le degré insuffisant de transférabilité des compétences entre les deux marchés du travail ou par les pratiques discriminatoires à l'emploi. Ensuite, étant donné qu'une frange importante des migrants est afférente aux descendants de la première génération, leur insertion dans le marché du travail sera également difficile en raison de leurs compétences plus faibles (Borrel & Glaude, 2002). Enfin, la montée de la migration clandestine ne peut qu'exacerber la situation difficile de l'insertion économique des immigrants dans les pays hôtes.

Sur le plan macro-économique, depuis les années soixante-dix, trois facteurs ont imprégné négativement l'insertion économique des non ressortissants dans les pays hôtes. Le premier de ces facteurs a été l'augmentation des prix pétroliers en 1973/74 et 1979/80 ; le deuxième est relatif à la révolution technologique récente mettant l'accent sur les qualifications ; et le troisième, la concurrence et l'implication accrue dans l'économie mondiale des économies émergentes asiatiques de Singapour, de Hong Kong, de la république de Corée, de Taïwan, de la Chine, de l'Inde, etc. Le rapport de 1995 du BIT sur l'Emploi dans le monde a mis en évidence que c'est la technologie nouvelle qui est la cause fondamentale des problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs non qualifiés dans les pays industrialisés, mais qu'il n'est pas déraisonnable de conclure que les échanges commerciaux avec le sud ont été en partie à l'origine de la perte d'emplois non qualifiés et des écarts croissants de salaires dans le Nord (BIT, 1995).

La forme la plus visible de non insertion dans le marché du travail est la prépondérance du chômage déclaré. Les migrants de la première et de la deuxième génération présentent des taux de chômage constamment supérieurs à ceux des ressortissants des pays d'accueil. Selon l'enquête sur la population active dans la communauté européenne, réalisée par l'EUROSTAT en 1993, le taux de chômage en France était de 10,8 % pour les natifs contre 20,6 % pour les migrants. Ces proportions étaient respectivement de 4,9 % et 14,1 % à la république fédérale d'Allemagne, et de 5,7 % et 19,6 % au Pays-Bas. Quelques soient les facteurs contribuant à ces résultats - surreprésentation dans les activités non qualifiées, discrimination à l'emploi, etc. -, le chômage demeure au fil des années l'incarnation de la désinsertion économique du marché du travail puisqu'il influe à la baisse sur le revenu des immigrants.

Dans ce cadre il est à signaler qu'en France, premier pays d'accueil des MRE, le niveau de vie des migrants -approché par le revenu disponible par unité de consommation- est significativement inférieur à celui des ménages autochtones de près

de 26,0 % en moyenne. Un cinquième (20,0 %) des ménages dans cette population, dont la personne de référence est d'origine du Maghreb, vivent d'ailleurs en dessous du seuil de pauvreté<sup>19</sup>, soit 602 euro par mois, à comparer à 6,2% des ménages sur la population totale (Milhoud, 2006).

Si l'on peut caractériser l'insertion économique comme étant l'égalité d'opportunités et de revenus pour des groupes comparables, les structures de mobilité devraient révéler s'il y a intégration ou désintégration (Böhning, 1995). La mobilité sociale ascendante est une des manifestations les plus frappantes de la modernité et du développement économique. Plusieurs années après leur entrée dans le pays d'accueil, de nombreux migrants ont connu une forme quelconque de mobilité socio-économique.

Cependant, force est de constater que la première génération, en dépit de son ancienneté, n'a pas débouché sur des structures de mobilité similaires à celles des groupes comparables des pays hôtes. De surcroît, la seconde génération de migrants, présentant des profils linguistiques et culturelles proches à leurs pairs locaux en raison notamment de l'acculturation et de la socialisation des institutions du pays d'accueil, n'a pas bénéficié des structures de mobilité similaires à celles des jeunes travailleurs locaux. Dans ce cadre, différents travaux ont mis en exergue que ces écarts sont dus essentiellement à la discrimination à l'emploi. Il existe de nombreux éléments probants indirects (Zegers de Beijl, 1990 in Böhning, 1995), voire des preuves tangibles, notamment dans les pays traditionnels d'immigration (Goldberg, 1995 ; Mourinho, 1995 in Böhning, 1995 ; Böhning, 1995 ; Zhu, 2005 ; Meurs et al, 2005).

Aux États-Unis d'Amérique, deux hypothèses émergentes expliquent les évolutions en cours sur l'intégration et la mobilité des immigrants. La première est celle d'un déclassement (downward assimilation), mettant en évidence la théorie de l'assimilation segmentée, c'est-à-dire que la mobilité intergénérationnelle s'effectue selon des modalités socialement différenciées en aboutissant à une entrée dans la couche sociale d'élites (mainstream) pour une partie très limitée des descendants d'immigrés et dans la couche sociale inférieure pour la majorité restante (Portes, 1996 ; Zho, 2001 ; Portes & Rumbaut, 2001 in Simon 2004). Quant à la deuxième hypothèse, elle contredit la première et considère que l'assimilation produit toujours ses effets positifs en termes de mobilité ascendante intergénérationnelle (Farley & Alba, 2002 ; Alba & Nee, 2003 in Meurs & al, 2005).

À l'instar de Borjas (1999), les chercheurs économistes, opérant dans le domaine de la migration internationale, ont analysé les gains obtenus par les immigrés, puis ont essayé d'appréhender les paramètres favorisant ou contraignant la mobilité intra et

---

<sup>19</sup> Malgré un niveau de vie globalement contraint, les RME font preuve d'une grande générosité en assurant avec assiduité des transferts au Maroc. D'après Bank Al Maghreb, le montant des transferts a atteint 3,55 milliards € en 2004, dont 45% viennent de France et 25,0 % d'informel sur le total transféré.

intergénérationnelle. Ils ont signalé que les compétences linguistiques et la constitution de réseaux d'information et de relations dans le pays hôte, comptent parmi les principaux facteurs agissant sur la convergence des situations sociales entre immigrés et ressortissants locaux. Par rapport aux secondes générations, les niveaux scolaires atteints et les caractéristiques de l'environnement familial et celui de la communauté apparaissent déterminants pour leur mobilité sociale.

Toutefois, il serait moins rassurant d'imputer les écarts observés dans les chances d'accès aux biens de toute sorte (réussite scolaire, stabilité de l'emploi, niveau de salaire, etc.) à des différences intrinsèques entre les groupes alors qu'ils peuvent résulter essentiellement de la durée de séjour dans le pays hôte. En effet, les différentes générations d'immigrés ont contribué très inégalement aux flux migratoires selon la date d'entrée au pays d'accueil. Toute comparaison avertie du degré d'insertion économique est appelée donc à tenir compte de ce facteur fort différenciateur de la socialisation et de l'acculturation au sein de la société d'accueil.

En France, les résultats de l'enquête Emploi de l'INSEE montrent que les immigrés actifs sont concentrés au bas de l'échelle sociale. Ils comptent 18,0% d'ouvriers non qualifiés contre 11,0% pour l'ensemble de la population, et 12,0% d'employés sans diplôme contre 6,0%. Les deux tiers sont employés dans la construction ou l'industrie contre un quart pour les ressortissants locaux. Pareils constats élucident que la question d'insertion des immigrés recouvre pour une part la question de l'insertion des ouvriers et des employés non qualifiés dans la société française (Héran, 2002).

A partir de l'analyse de l'insertion professionnelle et sociale sur la base des données de l'enquête MGIS (Mobilité géographique et insertion sociale, 1992), Dayan & al (1996) ont identifié un ensemble d'attributs individuels, différenciant le mieux les parcours professionnels des immigrés par rapport à la population témoin, allant de l'âge, l'ancienneté de l'activité, la durée des études à la maîtrise de la langue française. De plus, le maintien de liens continus avec le pays d'origine, mesuré par des vacances régulières sur place, ne nuit pas à la qualité de l'intégration mais la favorise. Telle assertion est due au fait que les immigrés mal insérés professionnellement n'ont pas les ressources pour prendre en charge les vacances au pays d'origine ou éludent d'afficher sur place les signes de leur insuccès.

Une autre dimension de la faible insertion économique des immigrés dans le pays d'accueil, est la participation limitée des femmes au marché du travail local. Si, en France, le taux d'activité féminin varie fortement selon le pays d'origine, il demeure cependant maximal chez les immigrées portugaises et deux fois moins chez les femmes venues du Maghreb ou de Turquie. Ces écarts apparaissent figés dans la mesure où ils sont partiellement réductibles à l'ancienneté de l'installation et fortement corrélés avec les niveaux d'alphabétisation et d'instruction (Dayan & al, 1996).

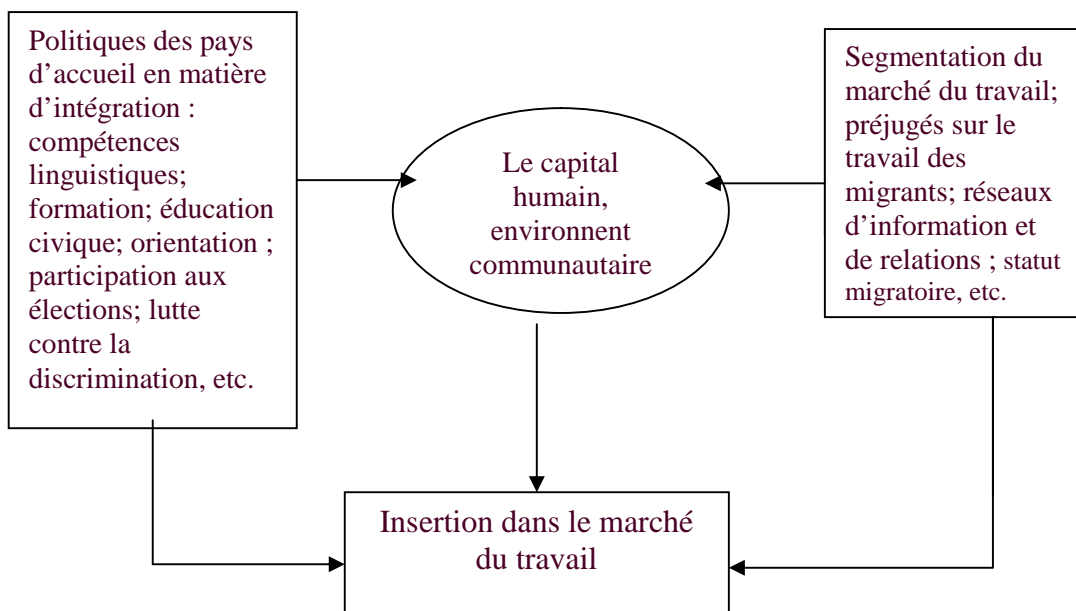


### **1.3. Cadre conceptuel simplifié de l'insertion dans le marché du travail**

En somme, la littérature est formelle, les ressortissants non locaux et les natifs ont des profils spécifiques sur le marché du travail, et ne s'y maintiennent pas dans les mêmes conditions. Mises à part les controverses formulées à l'égard de la mobilité sociale des immigrants, différentes conclusions témoignent que leur insertion économique s'inscrit tantôt dans le prolongement de la segmentation du marché du travail, tantôt dans la persistance des écarts tant dans le capital humain, entre les natifs actifs et leurs homologues non locaux, que dans les opportunités et les revenus pour des groupes comparables. L'une comme l'autre, ces deux conclusions attestent un fait indubitable, à savoir que les migrants actifs éprouvent plus de difficultés que les autochtones actifs pour s'insérer dans le marché du travail.

Le schéma conceptuel, représenté ci-dessous, si simplifié, résume les principales idées qui fondent la problématique et les hypothèses sous-jacentes de l'insertion des immigrants dans le marché du travail. Loin de prétendre appréhender les multiples interactions entre ses différentes composantes, il met en relief quelques facteurs directs et indirects, soulevés précédemment, en mesure d'expliquer le processus d'insertion des ressortissants marocains résidant à l'étranger et d'y identifier quelques déterminants.

**Figure 1 : Schéma d'analyse simplifié de l'insertion des immigrants dans le marché du travail des pays d'accueil**



Toutefois, la particularité de l'étude sur l'insertion des MRE dans le marché du travail impose certaines contraintes<sup>20</sup>, dont une des plus importantes est l'aspect méthodologique de l'enquête sur l'insertion socio-économique des MRE dans le pays d'accueil, réalisée pendant la période de transit Juillet-Août en 2005. Il est à souligner que cette dernière ne permet pas d'étudier aussi bien les migrants marocains que les ressortissants des pays d'accueil, et par la même occasion de comparer leurs conditions d'insertion dans le marché du travail.

Une deuxième limite est relative au champ de l'enquête. En effet, d'une part, seuls les migrants marocains résidants en Europe ont été observés, et, d'autre part, parmi ces derniers seuls ceux qui empruntent la voiture et/ou le bateau sont interviewés. Cela étant, les ressortissants marocains résidant en dehors de l'Europe, tout comme ceux utilisant l'avion pour se rendre au Maroc ou retourner aux pays hôtes, pendant les vacances, ont échappé à l'observation. Procéder de telle façon risque d'introduire un biais de sélection qui ne manquera pas d'influer sur les indicateurs à construire et les constats à relever.

<sup>20</sup> D'autres contraintes afférentes au plan de sondage sont à souligner, à savoir, l'absence d'une base de sondage actualisée et exhaustive sur les MRE, et la grande mobilité de ces derniers pendant leur séjour au Maroc. Sur le terrain, cette deuxième contrainte se traduit par les difficultés de localiser les MRE (C.E.RE.D, 2005).

Par rapport à la variable à expliquer, à savoir l'insertion dans le marché du travail, de par sa consistance, il n'existe à ce jour pas encore une mesure standard et consensuelle de cette variable conceptuelle. Certains chercheurs la conçoivent comme un processus dynamique qui évolue dans le temps, d'autres l'appréhendent comme une étape bien précise dans le cycle de vie des personnes. Cette dernière définition est celle retenue dans ce travail. Ainsi pour les analyses, il sera question de commenter l'insertion dans le marché du travail des pays hôtes au moment de l'enquête en tant que reflet du parcours professionnel et des changements dans le cursus de formation et d'éducation.

Pour les besoins de l'analyse, le recours est essentiellement fait aux données émanant de l'enquête sur l'insertion socio-économique des marocains résidant à l'étranger dans les pays d'accueil, réalisée par le Haut Commissariat au Plan en 2005, dont l'un des principaux objectifs est de renseigner sur la situation de l'emploi et le parcours professionnel des MRE. Les informations fournies par cette enquête permettent également d'appréhender la mobilité socioprofessionnelle selon deux possibilités : d'un côté, la mesure de la mobilité intergénérationnelle via la comparaison des profils professionnels et éducatifs des parents et de leurs descendants actifs, et, de l'autre, la mesure de la mobilité intragénérationnelle en juxtaposant les structures socioprofessionnelles des MRE au début de la vie active et au moment de l'enquête.

## **2. L'accès au marché du travail : la migration est-elle réellement un atout pour tous les MRE ?**

### **2.1. Niveau d'activité**

Avant d'aborder l'analyse des résultats, il est essentiel de mentionner que la migration des MRE est, historiquement parlant, structurellement liée au marché du travail européen. D'après Sayad (1979), les migrants sont définis en tant que force de travail, dont le calendrier peut être provisoire, temporaire, en transit. Cependant, à partir des années 1980 et 1990, ce lien intrinsèque s'est marqué par un revirement important, à savoir le repli de l'émigration peu qualifiée et la montée de l'émigration qualifiée et du mouvement de reformation familiale (Borrel, 2000). La concomitance de ces changements dans le flux d'immigration avec les restructurations industrielles et la montée consécutive d'un chômage de masse, a donné lieu à une transformation profonde de la structure d'activité des migrants, marquée entre autres par la féminisation de la population immigrée (Meurs & al, 2005 ; Borrel, 2000).

De par les statistiques européennes, il est relevé, généralement, que les migrants sont caractérisés par un taux d'activité moins important que celui des natifs. D'emblée des écarts notables s'affichent dans ce domaine entre femmes et hommes. En se fixant à 74.6 %, le taux d'activité des MRE masculins avoisine celui des autochtones des pays

classiques d'immigration -France, Belgique, Espagne, Pays-bas, Italie- (cf. tableau 2). Ce rapprochement est également observé par rapport à l'ensemble des migrants résidant dans ces pays hôtes.

**Tableau 1 : Niveau de participation des MRE âgés de 15 ans et plus au marché du travail des pays d'accueil**

Sexe	Participation au Marché du travail (en %)			Total	Taux d'activité	Taux de chômage
	Actif occupé	Chômeur	Inactif			
Homme	69.7	4.9	25.4	100.0	74.6	6.5
Femme	30.3	4.4	65.3	100.0	34.7	12.9
Ensemble	52.5	4.6	42.9	100.0	57.1	8.2

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Quant à la participation des femmes MRE au marché du travail local, elle demeure très limitée, soit un taux d'activité de 34.7 %. L'étroitesse de ce taux est bien évidente par rapport non seulement aux femmes natives mais également vis-à-vis des femmes étrangères dans l'espace du travail des pays d'accueil (cf. tableau 2).

Cette distanciation dans l'activité entre les deux sexes des MRE est à rechercher dans la genèse des flux migratoires qu'a connus le Maroc indépendant. En effet, l'émigration vers l'Europe, à la fois des marocains et étrangers, français et ibériques particulièrement, était essentiellement une émigration de personnes actives masculines entraînant une réduction non négligeable des effectifs des groupes d'âge 25-44 ans. Entre 1960 et 1971, plus de 400 000 actifs masculins ont quitté le pays pour s'installer à l'étranger (CERED, 1992).

Un autre facteur explicatif réside dans le changement qu'ont connu la nature, la répartition et l'orientation des flux migratoires vers l'Europe, après les crises énergétique et économique des années 70 et 80. En effet, durant et après ces périodes de crises, l'évolution positive du nombre d'émigrants a été essentiellement imputée à la politique de regroupement familial (C.E.R.E.D, 1993). Ainsi, les MRE qui étaient essentiellement adultes et actifs se sont progressivement féminisés et rajeunis. Pareille évolution s'est incarnée, entre autres, par un taux de dépendance très accentué et une participation limitée des épouses au marché du travail (C.E.R.E.D, 1993).

Cependant, force est de constater que l'insertion des femmes MRE dans le marché du travail se confirme au fil des années. A titre indicatif, en France, où les données sur les immigrés marocains sont les plus détaillées, le taux d'activité des femmes

marocaines est passé de 10.8 % en 1982 à 20.2 % en 1990 (Recensement de la population française, 1980 et 1990 in C.E.R.E.D, 1993). En 2005, d'après les données de l'enquête ISE-MRE-PA, ce taux avoisine 39.0 % (cf. tableau 2). Cette augmentation du taux d'activité des femmes MRE est essentiellement due à l'arrivée sur le marché du travail français des jeunes générations plus qualifiées et plus souvent actives que leurs aînées.

En effet, parmi les facteurs conditionnant l'offre de travail des femmes immigrées, on retrouve les mêmes déterminants que pour l'ensemble de la population autochtone, à savoir : l'effet de génération, le niveau de formation et l'activité de la mère ou du conjoint, le nombre d'enfants à charge et le statut professionnel du père ou du conjoint (Borrel & Glaude, 2002). De surcroît, d'après Dayan & al (1995), deux facteurs ont fortement imprégné ce changement dans l'activité des femmes MRE : le fait de parler le français et la durée de présence en France (l'effet de ce dernier déterminant sera ci-dessous testé).

L'une des conditions de l'insertion économique des immigrés est de se prémunir contre le chômage pour garantir sa subsistance dans les pays d'immigration, car il implique non seulement une perte des ressources pécuniaires dans l'immédiat, mais également une perte de rendement sur les investissements en capital humain. Pour les immigrés, le chômage a aussi de graves conséquences sociales et politiques dans la mesure où ceux qui sont dans l'impossibilité de s'insérer dans le marché du travail, seraient fortement exposés à la marginalisation et à l'exclusion sociale.

Parmi la population active observée par l'enquête ISE-MRE-PA en 2005, 8.2 % sont des chômeurs. Bien évidemment, la vulnérabilité au chômage est plus importante chez les femmes MRE que chez leurs homologues hommes, soit respectivement un taux de chômage de 12.9% et 6.5%. Cependant, avant de tirer toute conclusion sur ces différences globales, il faut signaler un biais qui peut imprégner ce type d'analyse. Il est probable que parmi les MRE rares sont ceux qui sont en chômage et se rendent au pays pour passer les vacances, et particulièrement pendant la période préférée des congés juillet – août, en raison notamment des frais dispendieux générés par le voyage et sur place. D'autant que les immigrés en chômage éludent d'afficher sur place les signes de leur insuccès. De surcroît, il est reconnu que cette période des vacances est une aubaine pour les chômeurs pour réaliser des heures de vacations en tant qu'intérimaires, tout comme l'exercice des activités saisonnières.

À considérer exclusivement la sous-population des chefs de ménage, ce constat se confirme davantage. En effet, le taux de chômage de ces derniers est pratiquement faible, il est de l'ordre de 4.9%, soit 7.6% pour les cheftaines contre 4.8% pour les chefs de ménage masculins. Autrement dit, la majorité des chômeurs observés par l'enquête est prise en charge par au moins un actif occupé membre du ménage. Ceci dit, le niveau,

la nature et la structure du chômage relevés par l'enquête demeurent propres aux MRE ayant passé leurs vacances au Maroc. En dépit de cette limite, on note d'importants écarts gendoriels en termes de chômage. Etant plus occupés que les femmes, les hommes sont deux fois moins touchés par le chômage que ces dernières.

## 2.2. Activité des MRE selon le sexe et le pays d'accueil : des déséquilibres persistants

Malgré l'ancienneté du flux migratoire des MRE et les changements dans la structure de leur qualification, des différences importantes persistent en termes d'insertion sur le marché du travail entre les natifs, les MRE et le reste des immigrés dans les pays hôtes. En effet, force est de constater que les MRE et le reste des immigrés ont des taux d'activité tantôt supérieurs, tantôt inférieurs à ceux des natifs selon les pays d'accueil. En Espagne et en Italie, les MRE tout comme le reste des immigrés ont un taux d'activité plus élevé que celui des nationaux.

Tel constat reste vérifié dans les différents pays d'accueil où les migrations à des fins d'emploi prédominent. En revanche, en France, en Belgique, aux Pays-Bas et dans les pays du Nord, notamment en Suède et en Danemark, qui reçoivent traditionnellement un nombre important de réfugiés, les MRE et le reste des immigrés sont moins actifs que les autochtones.

Dans tous les pays hôtes, les femmes MRE ont un taux d'activité systématiquement inférieur à celui observé chez leurs homologues hommes. Allant de 24 à 60 point en pourcentage, l'écart des taux observé atteint son apogée en Italie. Cette configuration de l'emploi des MRE selon le sexe, est également observée chez les ressortissants locaux et le reste des immigrés mais avec moins d'acuité.

**Tableau 2 : Taux d'activité et taux de chômage des natifs, immigrants et MRE par sexe dans quelques pays d'accueil**

Origine des actifs	Pays d'accueil									
	Belgique		Espagne		France		Italie		Pays-bas	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans										
Natifs <sup>2</sup>	73.3	57.0	77.3	50.9	75.1	63.3	73.6	46.6	84.9	67.2
Immigrants <sup>2</sup>	72.4	41.0	85.4	59.1	76.6	48.6	87.7	50.7	69.5	49.0
MRE <sup>1</sup>	69.3	30.7	91.1	32.1	68.2	38.6	90.2	30.1	61.5	27.7
Taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans										
Natifs <sup>2</sup>	4.6	7.0	9.3	19.8	7.1	10.7	8.0	13.9	1.9	2.9
Immigrants <sup>2</sup>	14.2	16.5	12.9	17.2	17.1	23.9	7.4	21.3	4.7	7.0
MRE <sup>1</sup>	13.3	14.9	3.1	18.6	8.7	18.6	2.1	9.8	6.7	10.2

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ». (<http://www1.oecd.org/publications/e-book/8104012E.PDF>)

Dans un premier temps, pareille configuration illustre par là même l'importance des difficultés d'insertion sur le marché du travail des femmes MRE dans les pays d'accueil. Ces constats confirment que les femmes MRE sont donc à la fois moins actives et nettement plus exposées au chômage sur le marché du travail des pays d'accueil. Ce qui, d'ores et déjà, constitue un handicap sérieux à l'insertion socio-économique d'une frange non moins importante des MRE.

Aussi faut-il rappeler que ces différences sexuelles demeurent fortement ancrées dans le marché du travail marocain. A titre indicatif, en 2004, le taux d'activité de la population citadine âgée de 15 ans et plus est de 72.5 % pour les hommes contre seulement 20.8 % pour les femmes (HCP, 2004). Cette nouvelle donne fait esquisser des modèles contrastés de participation au marché du travail des pays d'accueil qui tendent à reproduire des clivages d'origine.

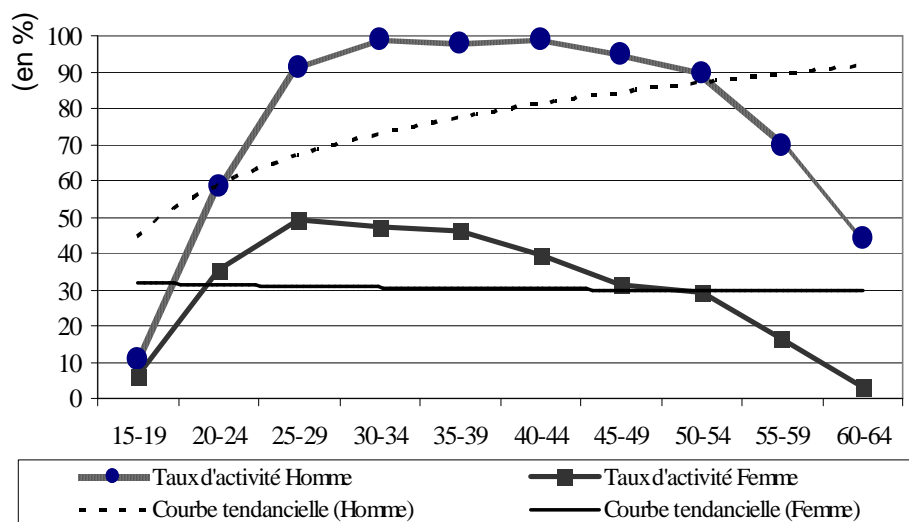
### **2.3. Insertion des MRE dans le marché du travail : quelques facteurs de différenciation**

La participation au marché du travail dépend en général des caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le capital humain, l'environnement familial. En outre, pour les immigrés, il est reconnu à travers différentes études que cette participation est étroitement liée à la durée de séjour. L'exploration de ces liens s'avère à la fois utile et épineuse. En effet, d'une part, telle exploration permet d'appréhender les facteurs conditionnant le niveau d'emploi des MRE, et, d'autre part, ceteris paribus, l'absence de données sur la population témoin, à savoir les natifs actifs, rend cette exploration incapable de cerner les facteurs liés aux traitements différentiels impactant négativement l'espace du travail afférent aux MRE.

La première constatation émergeant du graphique 1, ci-dessous, est qu'il existe une relation quadratique en forme de U inversé entre l'accès au marché du travail et l'âge. La demande d'emploi des MRE sur le marché du travail des pays d'accueil, s'accroît avec l'âge pour plafonner dans une plage d'âge de 30 à 44 ans pour les hommes et de 25 à 34 ans pour les femmes. Puis, elle commence à décroître mais d'une façon plus rapide pour les premiers que pour les secondes.

Etant donné que l'âge est synonyme, dans une certaine mesure, de l'accumulation du capital humain, de l'importance des liens personnels, de l'établissement des réseaux informationnels et de l'accumulation de l'expérience, cela signifie que sur le marché du travail les MRE les plus âgés sont relativement plus avantagés que les moins âgés. En outre, vu que la majorité des MRE occupent des activités d'artisans/ouvriers qualifiés des métiers artisanaux et de manœuvres/manutentionnaires et assimilés, soit près de 46.0% des cas, les plus âgés parmi eux seront désavantagés par rapport aux plus jeunes sous l'effet notamment de la concurrence.

Graphique 1 : Taux d'activité des MRE selon les tranches d'âge et le sexe



Si le rôle de l'éducation et de la formation dans la performance des connaissances, des qualifications et des capacités de perception n'est plus à démontrer, il importe de reconnaître que le cursus scolaire est une composante fondamentale de la politique d'emploi et de l'insertion sociale. Différents chercheurs opérant dans le domaine de la migration internationale (Piché et al, 2002 ; (Chiswick & Miller, 2003 ; Goza et De Maris, 2003 in Zhu 2005)), ont souligné sur la base des études approfondies que le niveau d'éducation est un des déterminants les plus importants de l'insertion économique des immigrants.

Au préalable, il importe de notifier, d'après les estimations de l'enquête IS-MRE-PA 2005, que près d'un quart des MRE actifs sont sans diplôme, 56.2 % des cas sont diplômés de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire. Quant au reste, il est ventilé comme suit : 12.6% des MRE actifs ont un diplôme supérieur, 2.7 % un diplôme de technicien et 3.9% un diplôme de qualification ou assimilé. Cette caractéristique saillante des MRE actifs est une préoccupation centrale dans la mesure où elle peut constituer une pierre d'achoppement pour une pleine insertion économique et une intégration socioculturelle.

En dépit de cette faible articulation entre le niveau de diplôme et l'activité des MRE, force est de constater que le fait d'avoir un diplôme ou un niveau scolaire plus important procure aux femmes MRE une participation importante au marché du travail des pays d'accueil. Ceteris paribus, par rapport aux femmes non diplômées, le taux d'activité féminine augmente de près de 22 points en pourcentage pour les diplômées de l'enseignement secondaire. Cette augmentation atteint 29 et 45 points en pourcentage



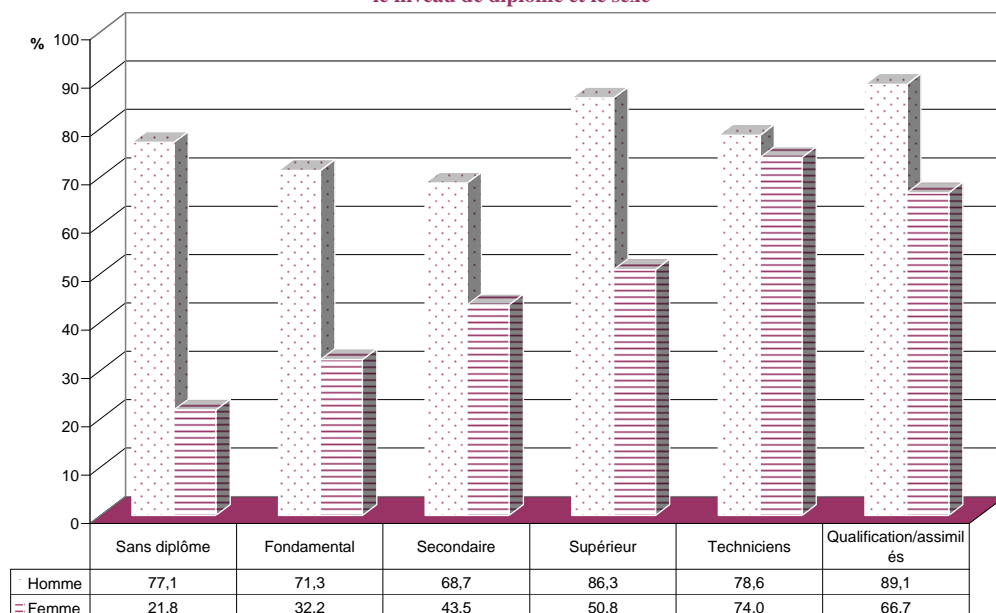
## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

respectivement pour les diplômées de supérieur et en qualification professionnelles et assimilées, et culmine pour les techniciennes, soit une augmentation de près de 52 points en pourcentage.

Ainsi, l'étroitesse du taux d'activité féminin des MRE, comme il a été souligné ci-dessus, paraît être due à la prépondérance de la part des femmes sans diplôme ou ayant un diplôme du niveau fondamental, soit 68.0% des cas. Ce fait est assez significatif pour deux raisons ; il montre que la baisse de l'activité féminine des MRE, loin d'être une fatalité, est fortement liée à son niveau de qualification, d'une part, et, d'autre part, le capital humain des femmes immigrées est un fort facteur de différenciation.

**Graphique 2 : Taux d'activité des MRE âgés de 15 ans et plus selon le niveau de diplôme et le sexe**



En revanche, pour les hommes, cette corrélation positive entre le niveau de diplôme et l'insertion économique, demeure moins évidente. Le fait d'être diplômé n'induit pas une augmentation significative du taux d'activité par rapport aux MRE non diplômés. Hormis ces derniers, le taux d'activité affiche une variabilité à la hausse pour les lauréats de l'enseignement supérieur et ceux de la formation professionnelle et culmine pour les MRE actifs ayant un diplôme de qualification professionnelle.

Pareils résultats peuvent s'expliquer, entre autres, par la segmentation du marché du travail des pays d'accueil qui fait qu'une bonne partie de la main d'œuvre des MRE est cantonnée dans des activités exigeant peu de qualification, comme il a été mentionné plus haut, et souvent à temps partiels. En outre, contrairement aux femmes, les hommes font face à un marché plus vaste, ce qui fait que leur recherche d'emploi dépend moins

de leur niveau d'éducation. De même, il n'est pas à écarter l'hypothèse selon laquelle l'accumulation de l'expérience professionnelle et la formation sur le tas constituent des substituts au diplôme devant l'embauche.

Un élément qui semble être mis en avant par les études sur l'insertion économique des immigrés est la structure familiale/type de ménage de ces derniers. En effet, cette variable a l'avantage de résumer l'effet des différents comportements démographiques sur l'activité, tels que le mariage et la fécondité.

Ainsi, force est de constater que l'isolement favorise indéniablement l'insertion dans le marché du travail, soit un taux d'activité de 98.1%. Le cas des MRE mariés menant une vie en couple sans enfants favorise l'insertion dans le marché du travail tant pour les maris que pour leurs conjoints, soit respectivement un taux d'activité de 89.0% et de 46.8%. Cependant, le fait d'avoir des enfants contribue à la baisse de l'activité des MRE, et particulièrement pour les femmes devenues mères, soit un taux d'activité de 32.5%.

Bien que cette baisse de l'activité des femmes MRE s'explique en partie par la structure familiale<sup>21</sup> moins favorable à la demande d'emploi, elle laisse augurer d'un retrait du marché du travail d'une frange de femmes actives MRE, devenues mères après une vie en couple sans enfants.

Un autre enseignement se dégageant de la typologie familiale des MRE est relatif à l'accroissement des taux d'activité des MRE résidant dans des ménages complexes en comparaison avec ceux émanant des ménages nucléaires complets. Encore faut-il remarquer que le taux d'activité des femmes MRE atteint son apogée quand il s'agit des ménages monoparentaux.

Au-delà de l'effet différenciateur de la typologie de ménage sur la participation des MRE à l'activité économique des pays d'accueil, il paraît clairement que ce sont les faits du mariage et de la fécondité qui conditionnent cette insertion. Vivant isolément, les MRE sont pleinement actifs, en couple, les deux conjoints participent fortement au marché du travail, et l'avènement des enfants diminue drastiquement l'activité des femmes.

Généralement, il est constaté que l'activité des hommes immigrés est structurellement élevée lors des premières années du séjour, mais elle tend à se réduire avec les restructurations du marché du travail et les difficultés de reclassement des anciens actifs immigrés (Meurs & al, 2005). A partir des données longitudinales, ce phénomène de retrait de l'activité a été nettement mis en exergue (Houseaux et Tavan, 2005).

---

<sup>21</sup> Près de 89,0 % des hommes inactifs et de 86,0 % des femmes inactives, âgés de 15 ans et plus, vivent dans des ménages nucléaires complets (couples avec enfants).

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 3 : Indicateurs d'insertion économique selon les attributs des MRE âgés de 15 ans et plus**

Attributs		Taux d'activité	Taux de chômage	Part des inactifs	
Groupe d'âge	15-29 ans	43.2	12.9	56.8	
	30-44 ans	75.7	4.7	24.3	
	45-59 ans	60.9	7.5	39.1	
	60 ans et plus	27.3	16.5	72.7	
	Total	57.1	8.1	42.9	
Niveau de diplôme	Sans diplôme	50.9	9.0	49.1	
	Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental	55.1	7.4	44.9	
	Diplômes de l'enseignement secondaire	57.5	8.0	42.5	
	Diplômes supérieurs	71.2	6.8	28.8	
	Diplômes de techniciens	76.4	9.2	23.6	
	Diplômes qualification/assimilés	79.8	14.4	20.2	
Niveau scolaire	Sans niveau	44.4	9.7	55.6	
	Primaire	65.7	7.2	34.3	
	Secondaire	56.8	8.1	43.2	
	Supérieur	63.2	8.0	36.8	
Type de ménage	Isolé	Homme	98.1	5.4	1.9
		Femme	--	--	--
	Monoparental	Homme	63.9	22.6	36.1
		Femme	49.4	12.8	50.6
	Couple sans enfants	Homme	88.9	5.3	11.1
		Femme	46.8	8.2	53.2
	Couple avec enfants	Homme	68.9	6.6	31.1
		Femme	32.5	13.1	67.5
	Composé	Homme	88.1	5.5	11.9
		Femme	39.7	15.3	60.3
Durée de résidence dans le pays d'accueil	Moins de 5 ans	Homme	81.7	6.7	18.3
		Femme	18.0	31.1	82.0
	5 à 10 ans	Homme	89.8	3.0	10.2
		Femme	30.1	14.7	69.9
	11 à 20 ans	Homme	65.1	4.8	34.9
		Femme	25.2	11.1	74.8
Plus de 20 ans	Homme	73.5	9.8	26.5	
	Femme	48.9	10.6	51.1	
Pays de naissance	Maroc	62.5	7.1	37.5	
	Etranger	42.1	12.4	57.9	
Nationalité	Marocaine	59.0	7.0	41.0	
	Double	55.0	9.6	45.0	
Pays de résidence	France	53.4	9.8	46.6	
	Espagne/Italie	68.1	4.9	31.9	
	Autres pays européens	49.7	10.3	50.3	

N.B : -- indique faible effectif

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Ainsi, il est à relever que les MRE résidant de moins de 5 ans dans un pays d'accueil sont mieux insérés sur le marché du travail que leurs homologues ayant réalisé leur immigration depuis plus que dix ans : environ 82.0 % des MRE installés en Europe depuis plus d'un an, mais moins de cinq ans, sont actifs. Cette proportion culmine pour les MRE installés depuis plus de cinq ans et moins de 11 ans, soit un taux d'activité de près de 90.0%. Le niveau d'activité masculine atteint son niveau le plus bas (65.1%) pour les MRE installés depuis 11 ans jusqu'à 20 ans.

Encore faut-il remarquer que les variations observées sont imputables aux variations des taux d'activité des femmes MRE. Il est un fait, en effet, que, d'une période de séjour à une autre, la baisse ou la hausse du taux d'activité des hommes MRE s'accompagne d'une baisse ou d'une hausse de celui de leurs homologues femmes.

Le changement de la nationalité et le pays de naissance sont deux facteurs méritant tout l'intérêt, car si le premier peut traduire la volonté d'installation durable dans le pays d'accueil, le second, quant à lui, peut se traduire par un enracinement socioculturel réellement durable.

Au vu des résultats consignés dans le tableau 3, il semble, tout sexe confondu, que la naturalisation est peu différenciatrice de l'activité des MRE. En effet, le taux d'activité des MRE naturalisés (55.0%) s'écarte peu de celui des MRE de nationalité marocaine (59.0%). Cependant, le contrôle de la variable sexe notifie qu'un clivage s'établit entre les MRE naturalisés et leurs homologues de nationalité marocaine. En effet, si pour les hommes, le taux d'activité des MRE de nationalité marocaine (82.6%) dépasse de loin celui de leurs homologues naturalisés (65.1%), en revanche, pour les femmes, la situation s'inverse, donnant lieu à un taux d'activité des femmes MRE naturalisées (43.3%) indéniablement supérieur à celui de leurs homologues de nationalité marocaine (26.1%).

Par rapport à la variable traduisant l'enracinement socioculturel, à savoir le pays de naissance, le même schéma se dessine mais avec un clivage d'autant plus manifeste pour le sexe masculin. En effet, avec un écart de 39 points en pourcentage, le taux d'activité des hommes MRE nés dans le pays d'origine (83.8 %) est largement supérieur à celui de leurs homologues nés à l'étranger. Quant aux femmes, ces taux sont respectivement de 32.8 % et 39,2%.

De ces contrastes découlant de l'exploration descriptive de quelques facteurs différenciateurs, pris isolément, de la participation des MRE au marché du travail, et en dépit de l'étroitesse des données, quelques éléments explicatifs ont été soulignés et leurs implications dans la détermination de l'insertion économique ont été brièvement discutées. Les différents facteurs semblent agir selon des logiques spécifiques sans qu'il y ait nécessairement des similitudes dans leurs effets. Cependant, il est fort probable que

les tendances observées changent à partir d'une analyse explicative dans laquelle tous ces facteurs seront contrôlés simultanément via une analyse d'interdépendance multivariée.

#### **2.4. Analyse multivariée de l'insertion des MRE dans le marché du travail des pays d'accueil**

A cet égard, une analyse de régression multivariée tente de capturer avec plus de précision les interactions entre, d'une part, la participation au marché du travail des pays d'accueil, et, d'autre part, les caractéristiques relatives aussi bien à l'individu et au ménage des MRE qu'à leur profil migratoire. Pour ce faire, une régression logistique de la probabilité de participer au marché du travail<sup>22</sup> (cf. encadré 1), pour les MRE âgés de 15 ans et plus, sera proposée.

Cette modélisation de participation des MRE au marché du travail des pays d'accueil, prend en compte diverses variables de nature différente. Tout d'abord, des paramètres visant à capter les caractéristiques individuelles : l'âge, le sexe, le niveau de diplôme. Ensuite, des variables relatives au ménage : le nombre d'enfants de sept ans et moins dans le ménage, le nombre de femmes de 15 ans et plus dans le ménage, le statut de chef de ménage, typologie de ménage. Enfin, quatre variables dichotomiques appréhendent le profil migratoire des MRE : ancienneté de résidence dans le pays d'accueil, pays de naissance, naturalisation, pays d'accueil. Pour éliminer l'effet de la poursuite des études sur la participation au marché du travail, la variable dichotomique étudiant/élève a été contrôlée.

#### **Commentaire des résultats**

Le test de Khi-deux montre que les trois modèles sont fortement significatifs. La participation des MRE au marché du travail des pays d'accueil est largement influencée tant par les caractéristiques individuelles et les variables ménages que par leur profil migratoire.

---

<sup>22</sup> Une compréhension plus exhaustive des déterminants de l'offre de travail suppose l'estimation d'un modèle économétrique de fonctions d'offre de travail à trois équations. Une équation réduite de l'offre du travail inhérente à la théorie néo-classique de l'offre de travail où les individus ont le choix entre participer et ne pas participer au marché du travail - cette théorie suppose que les décisions de participation sont prises individuellement dans le ménage. En d'autres termes, les décisions d'offre de travail ne sont pas conjointes -. ; Ensuite, une équation de gains, évaluée en fonction de caractéristiques individuelles observables et non observables, permettant de repérer une substitution entre la consommation et le loisir. En dernier lieu, une équation structurelle d'offre de travail permettant de tenir en compte des stratégies d'offre de travail des MRE et de l'impacte de la segmentation du marché du travail sur leur participation. Cependant, étant donné que l'enquête sur l'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil n'a pas observé les salaires, ce modèle ne peut être estimé.

Quant aux stratégies d'offre de travail des MRE et l'impact de la segmentation du marché du travail sur leur participation, ils seront analysés via le modèle logistique multinomiale dans la troisième section « Positions des MRE actifs sur le marché du travail des pays d'accueil : Panorama des structures socioprofessionnelles de l'emploi ».

La probabilité d'être actif est une relation quadratique en forme de U inversée selon l'âge chez les hommes. Autrement dit, la chance de ces derniers de participer au marché du travail s'accroît avec l'âge jusqu'à atteindre un maximum, et ensuite commence à décliner. Ce constat confirme l'assertion selon laquelle les groupes les plus âgés, après avoir accumulé de l'expérience et confectionné des réseaux informationnels, présentent relativement plus d'avantage. De même, conformément aux enseignements de l'analyse exploratoire, cette relation n'est pas significative chez les femmes. La probabilité de leur entrée au marché du travail n'est pas influencée par l'âge. Pareil constat peut être attribué au fait que les femmes ont plus de choix sur le marché du travail sans contrainte d'âge.

**Tableau 4 : Coefficients et paramètres du modèle de régression logistique binaire de participation au marché du travail.**  
**Population cible : les MRE âgés de 15 ans et plus**

Variables	Les deux sexes			Homme			Femmes		
	B	Signif.	Exp(B)	B	Signif.	Exp(B)	B	Signif.	Exp(B)
Age (an révolu)	0.20	0.00	1.22	0.18	0.00	1.20	-0.005	0.89	1.00
Age au carré	-0.004	0.00	1.00	-0.003	0.00	1.00	-0.001	0.11	1.00
Sexe : Homme	2.79	0.00	16.34						
Effectif de 7 ans et moins	-0.46	0.00	0.63	0.19	0.19	1.21	-0.51	0.00	0.60
Effectif des femmes âgées de 15 ans et plus	0.07	0.12	1.07	-0.08	0.31	0.93	0.13	0.02	1.14
Etre chef de ménage	1.35	0.00	3.87	1.05	0.00	2.86	2.06	0.00	7.83
<b>Diplôme</b>									
Fondamental	0.66	0.00	1.93	0.58	0.00	1.78	0.76	0.00	2.13
Secondaire	1.08	0.00	2.95	1.32	0.00	3.75	1.15	0.00	3.17
Supérieur	1.50	0.00	4.48	2.80	0.49	16.40	1.53	0.00	4.63
Technicien	2.05	0.00	7.80	0.78	0.31	2.19	2.45	0.00	11.56
Qualification	1.43	0.00	4.17	0.71	0.17	2.02	1.80	0.00	6.06
<b>Typologie de ménage</b>									
Monoparental	-1.24	0.02	0.29	-1.38	0.10	0.25	-1.05	0.24	0.35
Nucléaire incomplet	-1.64	0.00	0.19	-1.40	0.04	0.25	-0.53	0.54	0.59
Nucléaire complet	-1.63	0.00	0.20	-1.07	0.09	0.34	-0.59	0.49	0.56
Composé	-0.93	0.06	0.39	-1.04	0.14	0.35	-0.17	0.85	0.85
<b>Durée de résidence</b>									
5 à 10 ans	0.91	0.00	2.49	0.53	0.37	1.70	1.20	0.00	3.34
11 à 20 ans	1.41	0.00	4.09	0.20	0.69	1.22	1.58	0.00	4.83
plus de 20 ans	1.43	0.00	4.19	0.30	0.56	1.35	1.75	0.00	5.75
Né au Maroc	-0.66	0.00	0.52	-0.82	0.06	0.44	-0.49	0.00	0.61
Double nationalité	0.41	0.00	1.50	-0.16	0.37	0.85	0.62	0.00	1.86
<b>Pays d'accueil</b>									
France	0.61	0.00	1.83	0.49	0.01	1.63	0.58	0.00	1.79
Espagne/Italie	0.80	0.00	2.22	1.82	0.00	6.20	0.65	0.00	1.92
Etudiant/élève	-13.65	0.00	0.00	-20.99	0.23	0.00	-11.20	0.00	0.00
Constante	-2.54	0.00	0.08	1.53	0.22	4.61	-0.87	0.41	0.42
Khi-deux	6470	0.00		3768	0.00		1672	0.00	
-2log-vraisemblance			4145			1182			2727
R-deux de Nagelkerke			0.76			0.85			0.53

Encadré 1 : Présentation du modèle logistique

En régression logistique, l'analyse des déterminants de la participation au marché du travail implique une estimation des cotes\* ( $P/1-P$ ) de participer au marché du travail pour différentes modalités de chaque variable indépendante catégorique, l'effet des autres variables étant contrôlé (équation 3).  $P$  désigne la probabilité pour que l'événement dépendant se réalise (ici, il s'agit de la probabilité pour qu'un individu participe au marché du travail, équation 1). Cependant, les modalités des variables catégorielles doivent être transformées au préalable en variables booléennes. La prédiction, par exemple, de la participation ou non au marché du travail comme fonction de  $n$  variables indépendantes  $X_1 \dots X_n$ , peut s'écrire ainsi :

$$P_1(\text{participer}) = \left( 1 + \exp - \left( \beta_0 + \sum_{i=1}^n \beta_i X_i \right) \right)^{-1} \quad (1)$$

$$P_0(\text{ne pas participer}) = \left( 1 + \exp \left( \beta_0 + \sum_{i=1}^n \beta_i X_i \right) \right)^{-1} \quad (2)$$

$$\frac{P_1}{1 - P_1} = C_0 \prod_{i=1}^{i=n} \exp \beta_i X_i \quad (3)$$

Le modèle logistique est formulé donc comme le logit des chances de participer au marché du travail, ou en d'autres termes dans une équation logistique le népérien de la cote de la variable dépendante est une fonction linéaire des variables indépendantes, de la manière suivante :

$$\ln \left( \frac{P_1}{1 - P_1} \right) = \alpha_0 + \sum_{i=1}^{i=n} \beta_i X_i \quad \text{où } \beta_i \text{ représente l'effet de la variable } X_i \text{ sur le}$$

logit de la participation, en contrôlant les effets des  $n-1$  variables.

Pour saisir la portée analytique de ce modèle, on recourt à la notion du « odds ratio » (risque relatif (R.R) ou chance relative (C.R)) qui n'est autre que le rapport entre le risque (chance) associé(e) à une modalité  $i$  ( $R_i$ , soit la cote  $i$ ) et celui d'une modalité de référence ( $R_r$ ) :  $R_i/R_r$ . Le risque relatif permet d'examiner l'impact d'une modalité sur la probabilité d'occurrence de l'événement dépendant, et ce, en comparant les individus ayant cette modalité avec ceux ayant la modalité de référence.

Les C.R (R.R) supérieurs à 1 sont associés à des modalités qui augmentent la chance de participer au marché du travail, relativement à la modalité de référence ou relativement à une modalité de la même variable qui a un C.R (R.R) plus faible, corrélativement les C.R inférieurs à 1 sont associés à des modalités qui diminuent la chance de participer au marché (augmente le risque de ne pas participer), relativement à la modalité de référence ou relativement à une modalité de la même variable qui a une C.R plus élevé. Plus grand est l'écart entre C.R et l'unité, plus fort est l'effet de la modalité.

Si on considère  $X_{jk}$  est la  $j^{\text{ème}}$  catégorie de la  $K^{\text{ème}}$  variable et  $\beta_{jk}$  est le coefficient qui lui est associé, on

montre que :  $CR = \frac{C_i}{C_r} = \exp \beta_{jk}$

\* Pour une variable dépendante dichotomique, les cotes (odds en anglais) sont définies comme les probabilités de succès par rapport aux risques d'échec. Pour faciliter la lecture, on utilisera indistinctement chances ou risques, ou encore probabilités dans leur sens intuitif. Quant à la valeur stricto sensu de la probabilité d'occurrence d'un événement, est donnée par l'équation (1)



Dans le modèle pour les deux sexes, force est de s'apercevoir que la probabilité d'être actif est fortement plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Les chances relatives de participer au marché du travail sont près de 16 fois plus élevées chez les premiers que chez les secondes. Cette dénivellation dans les chances de participer au marché du travail des pays d'accueil restitue en quelque sorte les grands traits de la division sociale du travail qui prédomine également au Maroc<sup>23</sup> (S'agit-il d'une translation du modèle vécu au Maroc?). Le rôle d'actif principal est assuré beaucoup plus par les hommes que par les femmes.

D'emblée, ce rôle est également associé à la responsabilité de chef de ménage. En effet, la probabilité de participer au marché du travail augmente significativement lorsque l'individu assume la responsabilité de chef de ménage. Cet effet positif est de loin plus important chez les femmes que chez les hommes. L'activité est de plus en plus une affaire des adultes, des hommes et des chefs de ménage.

En outre, l'impact du contexte familial sur les décisions de se porter sur le marché du travail est loin d'être négligeable pour les femmes. En effet, au moment où ces variables demeurent non significatives pour les hommes, elles différencient significativement la présence des femmes sur le marché du travail. Toute chose étant égale par ailleurs, l'augmentation du nombre d'enfants de sept ans et moins réduit de près de 40% l'activité féminine. En revanche, la présence de femmes adultes supplémentaires dans le ménage contribue de près de 14 % dans l'augmentation de la chance de participer au marché du travail.

Contrairement à toute attente, la typologie de ménage se révèle non significative lorsqu'on considère les modèles par sexe. Ceci peut s'expliquer probablement par le contrôle des variables démographiques « effectif de 7 ans et moins » et « effectif des femmes âgées de 15 ans et plus » qui résument en quelque sorte les effets latents de la typologie familiale. En outre, pareil constat notifie que le fait de résider en ménage individuel ou en cohabitation impacte peu l'insertion économique des MRE dans les pays d'accueil.

La diplomation est un des déterminants les plus importants de l'insertion économique des MRE. Ceteris paribus, plus le niveau de diplôme est élevé plus la probabilité de s'insérer dans le marché du travail devient importante, et ce aussi bien pour l'enseignement général que pour l'enseignement professionnel. Nonobstant, l'impact des diplômes -supérieurs, technicien, qualification- ne joue positivement sur la probabilité d'insertion économique que chez les femmes. Ceci corrobore le résultat soulevé précédemment montrant que le capital humain des femmes est un fort facteur de

---

<sup>23</sup> Cf. rapports annuels sur l'enquête nationale sur l'emploi (HCP). Ces rapports retracent avec évidence le gap structurel entre la participation des hommes et celle des femmes au marché du travail.

différentiation dans l'insertion économique. Chose qui n'est pas observée chez les hommes.

Concernant les variables relatives au profil migratoire, les résultats sont également éloquentes et divergent par rapport aux résultats émanant de l'analyse exploratoire. S'agissant de la durée de résidence dans le pays d'accueil, force est de constater que les chances d'insertion sont plus importantes pour les MRE ayant une ancienneté de 5 ans et plus. Cependant, à considérer les modèles par sexe, ce constat demeure non significatif pour les hommes et fortement significatif pour les femmes. Pareil constat laisse à penser que contrairement à la variable âge, l'ancienneté dans la résidence joue positivement dans l'insertion des femmes.

Le fait d'être né au Maroc réduit notablement les chances d'insertion économique des MRE. En effet, à caractéristiques comparables, les MRE nés dans leur pays d'origine voient leurs chances d'accès se réduire de près de 50 % pour les hommes et de 39 % pour les femmes, et ce comparativement aux MRE nés à l'étranger. De même, la naturalisation semble avantager l'insertion économique en augmentant les chances d'insertion de près de moitié.

Insignifiant pour les hommes, cet avantage bénéficie plutôt aux femmes MRE naturalisées dont les chances d'accès au marché du travail sont de près de deux fois supérieures que chez leurs homologues non naturalisées. De ces enseignements, il ressort que l'enracinement culturel réduit la pleine participation des MRE qu'ils soient hommes ou femmes, d'une part, et, d'autre part, la naturalisation améliore notablement l'insertion des femmes sans qu'il ait un effet positif sur l'insertion économique des hommes.

L'espace de résidence des MRE selon le pays d'accueil semble également différencier, toute chose étant égale par ailleurs, leur insertion économique. Le fait de résider en France, tout comme en Espagne ou en Italie, augmente significativement les chances d'insertion économique comparativement au reste des pays européens. Pour les hommes, le fait de résider dans ces deux derniers pays fait augmenter leurs chances d'insertion de près de six fois par rapport aux autres pays d'accueil et de près de quatre fois par rapport à la France. Chez les femmes, pareilles dénivellations sont moins importantes. Il est évident que ces constats s'expliquent, entre autres, par le passé migratoire des marocains, la deuxième langue étrangère, la proximité géographique.

### **3. Positions des MRE actifs sur le marché du travail des pays d'accueil: Panorama des structures socioprofessionnelles de l'emploi.**

L'objectif assigné à cette section est de localiser la diffusion professionnelle et la répartition sectorielle des MRE actifs dans le marché du travail européen. Il s'agit, entre autres, de fournir des éléments pour apprécier le degré de segmentation de ce marché et

de cloisonnement des espaces du travail afférents aux étrangers. Comme il a été soulevé dans la problématique, les immigrants actifs sont concentrés dans les secteurs les plus exposés aux effets de la conjoncture (bâtiment et travaux publics, hôtellerie et restauration, etc.), ce phénomène renvoie à une théorie de la segmentation du marché du travail, selon laquelle les activités situées en bas de l'échelle sociale sont très peu attractives et font apparaître des manques chroniques de main-d'œuvre que les immigrants actifs sont prêts à combler.

### **3.1. Structure des MRE actifs selon la profession<sup>24</sup> : concentration dans les professions à faible qualification (Cf. tableau 5)**

La ventilation des MRE actifs selon la profession principale montre, abstraction faite des différences liées au sexe, que les professions les plus exercées dans les pays d'accueil sont celles relatives au groupe des « artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux », absorbant près d'un quart (24.5 %) d'entre eux. Les « manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers » et les « employés » viennent en second rang, mais avec des proportions moindres, soit respectivement une part des MRE actifs de 18.6 % et 18.0 %. Les professions « cadres moyens » accaparent également une part à deux chiffres (10.2 %). Dans l'ensemble, près de 71.0 % des actifs sont cantonnés dans ces groupes de professions et, partant, ils constituent les traits saillants de l'emploi des MRE et conditionnent largement leur insertion économique dans les pays d'accueil.

Quant aux professions exigeant des qualifications et des formations du haut niveau, à savoir « membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises » et « cadres supérieurs et membres des professions libérales », elles sont exercées par 7.5 % des MRE actifs. En dépit de l'étroitesse de cette proportion, elle demeure fortement significative. D'abord, elle est largement supérieure à celle observée dans le pays d'origine, soit 1.8 % (HCP, 2004). Ensuite, elle traduit l'ancrage de l'élite des MRE actifs dans les hauts postes de décision. Ce qui élimine relativement l'existence d'un plafond de verre vis-à-vis à leur promotion dans les postes sensibles exigeant de la matière grise. Enfin, elle peut refléter un signe fort éloquent de l'ascension sociale, telle hypothèse sera testée dans la quatrième partie sur la mobilité professionnelle.

Le reste des professions totalise 21.5% des MRE actifs ; dont la principale composante est le groupe « conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de

---

<sup>24</sup> Il s'agit du genre de travail principal que l'enquêté exerce au moment de l'enquête. Pour les chômeurs ayant déjà travaillé, il s'agit du dernier travail principal exercé avant de se trouver en situation de chômage. Quant aux chômeurs n'ayant jamais travaillé, leurs professions coïncident avec le métier appris, si non, ils sont considérés « sans profession ».

l'assemblage » (8.0 %), suivi, par les groupes « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche » (6.3 %) et « commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers » (4.7 %).

Cependant, ces premiers enseignements de l'analyse de la carte des professions, nécessitent d'être nuancés par une analyse différenciée par sexe des MRE. Si besoin est, il est à rappeler que le portrait de l'activité féminine des MRE est fortement différencié par son niveau de qualification et marqué par une insertion économique étroitement lié à son profil sociodémographique et son statut migratoire (pays de naissance et naturalisation).

L'analyse de la structure des MRE actifs selon le sexe fait apparaître de grandes disparités entre les deux sexes pour chaque groupe de professions. Au moment où plus d'un tiers des femmes actives sont absorbées par le groupe « employés » (35.0 %), cette proportion n'est que de près de 12.0 % pour leurs homologues hommes. Une autre opposition est enregistrée au niveau de groupe « artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux », si les hommes s'adonnent à hauteur de 30.4 % à des emplois relevant de ce groupe, les femmes, quant à elles, y sont peu représentées (8.4 %). Ce clivage laisse apparaître que les femmes MRE exercent des professions plus importantes et plus exigeantes en termes de qualification que celles pratiquées par les hommes. Encore importe-t-il de mentionner que ce clivage devient plus prononcé si l'on tient compte de la part des femmes MRE recrutées en tant que « cadres moyens » (14.3 %) qui dépasse notablement celle afférente à leurs homologues hommes (8.8 %).

À considérer également le rapprochement entre les proportions des deux sexes des groupes de professions « membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises » et « cadres supérieurs et membres des professions libérales », soit 7.7 % pour les hommes contre 6.8 % pour les femmes, il semble, contrairement à une hypothèse défendue par les chercheurs dans le domaine du genre et marché du travail, que l'emploi occupé par la femme MRE est loin de représenter un prolongement des rôles sexuels ou encore il est concentré dans l'exercice de certaines professions à caractère féminin. Il est à rappeler que, dans leur pays d'origine, cette proportion des femmes élites occupant ces deux postes de profession ne dépasse guère 1.6 % (HCP, 2004).

Eu égard à la migration récente des femmes MRE, le taux de féminisation<sup>25</sup> de l'activité selon les groupes de professions corrobore les enseignements dégagés ci-dessus. En effet, la présence des femmes est assez importante dans les groupes de professions « corps législatifs » et « cadres supérieurs et membres des professions libérales », avec un taux de féminisation de près de 24.2 %. Ceci reflète l'importance de

---

<sup>25</sup> Le taux de féminisation dans chaque groupe de profession mesure le poids de la participation féminine par rapport à l'ensemble des actifs, tout sexe confondu.

l'éducation de la formation sur l'accès des femmes actives MRE à des emplois exigeant des niveaux élevés de qualification et de connaissance.

En outre, ce taux affiche une présence importante des femmes dans les groupes « employés » (51.6 %) et « cadres moyens » (37.1 %). En outre, les femmes demeurent également bien présentes dans le groupe exigeant le moins de qualification, à savoir, « Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers ».

### **3.2. Structure des MRE actifs selon le statut professionnel : du salariat à l'auto-emploi**

Afin de compléter cette vue panoramique sur les structures socioprofessionnelles des MRE actifs, il serait question dans ce qui suit d'analyser la composition de cette population selon le statut professionnel. Telle variable a l'avantage de refléter, entre autres, la tuyauterie par laquelle se réalise l'ancrage de la population active dans le marché du travail. En effet, à titre indicatif, la création d'une entreprise ou la mise en œuvre d'une activité individuelle constitue un moyen privilégié d'insertion sur le marché du travail pour les migrants.

De la répartition des MRE actifs selon le statut professionnel, il ressort que le salariat reste la condition la plus dominante avec près de 90.0% des actifs. Cette proportion est plus prononcée chez les femmes que chez les hommes, soit respectivement 94.0 % et 88.5 % des actifs de chaque sexe.

Le deuxième trait saillant émanant de la structure socioprofessionnelle des MRE, est la part négligeable du statut professionnel à caractère traditionnel (les aides-familiales et les apprentis). Ce constat montre l'adaptabilité de la main d'œuvre marocaine dans un contexte marqué par un mode d'organisation moderne du travail.

L'analyse des taux de féminisation de l'emploi selon le statut professionnel révèle que près de 27.0% des MRE actifs salariés sont des femmes. Toutefois, elles ne forment que 9.4% des actifs ayant le statut d'employeur et 17.0% des actifs indépendants. Ces proportions dépassent encore une fois celles relatives à leurs homologues résidant au Maroc, soit respectivement 23.0%, 5.1% et 11.8% (HCP, 2004).

La création d'une entreprise ou le développement d'une activité indépendante constitue également une caractéristique non moins importante de l'insertion des MRE actifs dans le marché du travail des pays d'accueil. En effet, les employeurs et les indépendants, couvrant généralement les artisans, les commerçants, les vendeurs, les petits métiers d'entretien, etc., représentent près de 9.4 % des MRE actifs, soit 10.9% et 5.0 % respectivement pour les hommes et les femmes. Par rapport au pays d'origine, force est de constater que la part des employeurs est plus importante parmi les MRE (3.7%) que parmi leurs homologues résidant au Maroc (2.2 %) <sup>26</sup>. Ces proportions

<sup>26</sup> Cf. HCP, 2004

atteignent respectivement 4.5 % et 2.910 % pour les hommes et 1.3 % et 0.710 % pour les femmes.

Deux arguments, mentionnés dans la partie sur les déterminants de l'insertion économique dans le marché du travail, peuvent expliquer cette importance relative de l'entreprenariat des MRE. D'abord, il y a le caractère sélectif du phénomène migratoire sous-entendant que les migrants sont plus dynamiques et moins réticents à prendre des risques que les autochtones ou les personnes restées dans le pays d'origine. Le second argument considère ce comportement d'auto-emploi comme une réaction aux difficultés spécifiques pour accéder à l'emploi salarié, notamment les difficultés relevant des traitements discriminatoires ou de l'accès imparfait à l'information. Dans ces conditions, les migrants sont obligés de créer leur propre emploi.

Un troisième argument a été modelé sur le comportement des indépendants et employeurs immigrants dans les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Il considère que l'auto-emploi des ressortissants non locaux est dû au développement des activités économiques destinées spécifiquement à leurs communautés d'origine. Ces activités couvrent les offres de services traditionnels ou spécifiques, notamment en matière d'éducation, de restauration ou de musique, et les échanges commerciaux avec le pays d'origine. Cependant la dimension que prennent ces activités de type communautaire dépasse le cadre restreint de la communauté d'origine et tend à constituer un facteur indéniable d'insertion économique dans les pays d'accueil.

### **3.3. Répartition des MRE actifs selon les branches d'activité économique des pays d'accueil**

Par ailleurs, la répartition sectorielle des MRE actifs a l'importance de mettre en exergue les branches d'activité<sup>27</sup> et les secteurs économiques à forte utilisation de la main d'œuvre. Les données fournies par l'enquête font, à ce propos, apparaître la prédominance du secteur tertiaire qui occupe près de 50.0 % des MRE actifs. Tandis que l'industrie -y compris l'artisanat- n'en emploie que près de 26.0 %. Quant au secteur « bâtiment et travaux publics (BTP) », il occupe la troisième place, avec 16.8 %. En outre, près de 7.2 % des MRE actifs exercent dans le secteur « agriculture, forêt et pêche ».

Au sein du secteur tertiaire, le commerce et les services sociaux fournis à la collectivité y restent les principales occupations, soit respectivement 22.6 % et 21.6 % des emplois du tertiaire. Les autres services réunis, restauration-hôtellerie, banques-assurances-affaires immobilières, services personnels et domestiques, occupent la première place avec 31.7% de l'ensemble des actifs mobilisés par le secteur tertiaire,

<sup>27</sup> L'approche adoptée pour cerner la branche d'activité économique repose sur la description de la nature du produit fabriqué ou du service fourni par l'unité de production où l'interviewé exerce son travail professionnel.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

soit 15.7% des MRE actifs. Les branches d'activité économiques les moins pourvoyeuses de l'emploi, sont « réparation » et « administration générale ». Elles mobilisent respectivement 2.2 % et 3.6 % des MRE actifs.

**Tableau 5 : Caractéristiques socioprofessionnelles et économiques de l'emploi des MRE par sexe**

Caractéristiques	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
<b>Structure selon la profession principale (en %) :</b>			
Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises	3,5	1,6	3,0
Cadres supérieurs et membres des professions libérales	4,2	5,2	4,5
Cadres moyens	8,8	14,3	10,2
Employés	11,9	35,0	18,0
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	5,1	3,4	4,7
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	0,2	0,2	0,2
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)	30,4	8,4	24,5
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les métiers qualifiés)	7,7	2,3	6,3
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	10,5	1,1	8,0
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	16,5	24,4	18,6
Personnes ne pouvant être classées selon la profession	1,2	4,2	2,0
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Structure selon le statut professionnel (en %) :</b>			
Employeurs	4,5	1,3	3,7
Indépendants	6,4	3,7	5,7
Salariés	88,5	94,0	89,9
Aides familiales, Apprentis et autres cas	0,6	1,0	0,6
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Structure selon le degré de qualification (en %) :</b>			
Sans qualification	36,9	37,9	37,2
Ouvrier spécialisé	16,4	14,7	15,9
Ouvrier qualifié	28,5	22,6	26,9
Technicien	7,6	11,2	8,5
Cadre	8,5	11,4	9,3
Autres cas	2,2	2,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Structure par branche d'activité économique (en %) :</b>			
Agriculture, forêt et pêche	8,8	2,6	7,2
Industrie	30,0	16,4	26,4
BTP	22,2	1,3	16,8
Commerce	10,2	14,1	11,2
Transport, entrepôt et communication	6,9	3,9	6,1
Réparation	2,9	--	2,2
Administration générale	2,4	6,9	3,6
Services sociaux fournis à la collectivité	6,0	24,1	10,7
Autres services	10,5	30,2	15,7
Total	100,0	100,0	100,0

N.B : -- indique faible effectif

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'analyse par sexe montre que le flux des femmes MRE employées dans les branches du secteur tertiaire reste largement supérieur à celui de leurs homologues hommes, soit respectivement 79.7 % et 39.0 % des actifs de chaque sexe. Il y a lieu de remarquer que les femmes s'adonnent essentiellement, au sein du secteur tertiaire, aux branches « restauration-hôtellerie, banques-assurances-affaires immobilières, services personnels et domestiques » et « services fournis à la collectivité », soit respectivement 38.0 % et 30.2 % des actives mobilisées par le secteur tertiaire. La troisième branche du tertiaire attirant relativement plus de femmes, est le commerce, avec près de 18.0 des actifs du secteur des services, soit l'équivalent de 14.1 % des MRE actives.

En revanche, les hommes MRE sont plus mobilisés par les secteurs industrie et BTP. En effet, ces deux secteurs pourvoient près de 52.2 % de l'emploi masculin. Cette proportion est de 17.4 % pour les femmes dont près de 93.0 % des cas sont afférents au secteur industriel.

En outre, le BTP intéresse essentiellement les hommes, soit 22.2 % de l'activité masculine des MRE. Quant à la présence des femmes, elle demeure assez faible, soit 1.3 % des actifs féminins. Cette faible part observée au niveau des femmes s'expliquerait essentiellement par la nature des activités de ce secteur.

Le secteur industriel y compris l'artisanat se caractérise par une forte participation des hommes actifs. En effet, celui-ci fait mobiliser près de 30.0 % des MRE actifs masculins. A considérer également la part des actifs mobilisés par le BTP (22.2 %), ces deux secteurs pourvoient plus de la moitié de l'emploi masculin. Pareil constat dénote une forte concentration de la main d'œuvre masculine dans l'industrie et le BTP.

L'analyse des taux de féminisation des branches d'activité économique constitue également un outil précieux pour faire ressortir les différences susdites et mettre en évidence les secteurs à forte utilisation de la main-d'œuvre féminine. En effet, force est de constater que le secteur tertiaire se caractérise par une forte participation féminine, soit près de 42.0% des actifs mobilisés par ce secteur. Hormis les branches « commerce », « réparation » et « transport et communication », cette proportion atteint près de 53.0% de l'ensemble des actifs du secteur des services. Dans les autres branches des services, les femmes MRE sont moins présentes par rapport aux hommes, soit 32.6% et 16.6% des actifs mobilisés respectivement par les branches « commerce » et « transport et communication ».

En outre, les activités de BTP recourent presque exclusivement à la main d'œuvre masculine, avec près de 98.0% des MRE actifs du secteur. Cette tendance est également relevée dans le secteur « agriculture, forêt et pêche », caractérisé par une forte présence des actifs masculins (90.6%). Quant au secteur industriel, il se distingue par une participation féminine assez modeste. En effet, près de 16.0% des actifs mobilisés par ce secteur sont des femmes MRE.



En somme, la diffusion et la concentration des MRE dans les services sont très nettes. Cependant, ce constat apparaît imputable à la forte mobilisation des femmes MRE par les branches de ce secteur. Les actifs masculins sont plus absorbés par le secteur secondaire, le BTP et, dans une moindre mesure, le secteur primaire. Cette articulation branches d'activité et insertion dans le marché du travail est-elle dépendante du niveau de qualification des MRE ? Et, dans quelle mesure l'emploi résultant de cette articulation est-il non conjoncturel ?

### **3.4. Répartition des MRE actifs selon le degré de qualification**

L'occupation des différentes professions, la présence dans presque toutes les branches d'activité et la création de l'emploi, signifient que le processus d'insertion des MRE sur le marché du travail européen a tendance à s'accroître. De surcroît, avec l'arrivée sur le marché du travail des actifs de la seconde génération, dotée par un capital humain plus valorisé que celui de leurs parents, l'offre du travail s'oriente de plus en plus vers des emplois à haute qualification et de nature assez différente à ceux occupés par les MRE de la première génération. Aussi importe-t-il de souligner que la qualification dépend fortement de l'ancienneté migratoire, variable dont l'impact positif sur l'insertion économique sur le marché du travail n'est plus à mettre en évidence.

Cependant, certaines contraintes continuent d'atémoyer la pleine insertion des MRE actifs. En effet, l'analyse du degré de qualification notifie que 37.2 % d'entre eux sont dénués de toute qualification. Une frange des MRE actifs possède un niveau de qualification dérisoire, à savoir les ouvriers ayant un certificat d'aptitude professionnel du niveau spécialisation, soit 15.9 % des cas. Dans l'ensemble, le degré de qualification d'un actif sur deux demeure très limité.

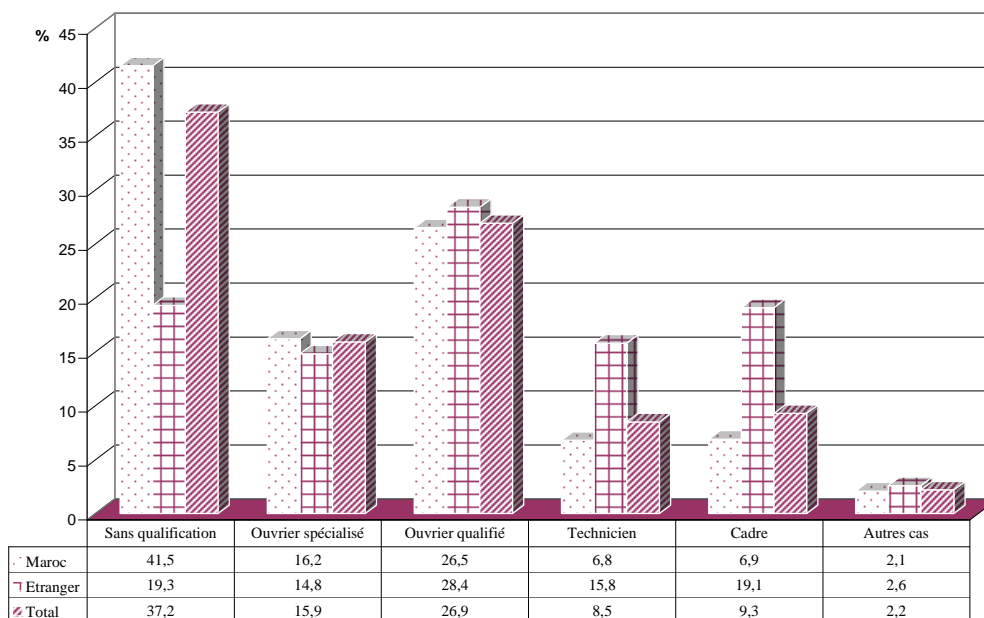
A considérer ceux possédant une qualification, force est de relever la prépondérance d'ouvriers qualifiés. En effet, cette catégorie représente près de 60.0 % au sein des actifs qualifiés, soit 26.9 % des MRE actifs. Le reste se partage entre les techniciens (19.0 %) et les cadres (21.0 %), soit respectivement 8.5 % et 9.3 % de l'ensemble des actifs.

Globalement, le degré de qualification des MRE actifs diffère selon le pays de résidence, le pays de naissance et les générations. En effet, près de 90.0% des MRE non qualifiés sont nés au Maroc, ce qui représente près de 42.0 % de l'ensemble des MRE actifs nés dans leur pays d'origine. En outre, force est de constater que la part des cadres nés à l'étranger est notablement supérieure à celle de leurs homologues nés au Maroc, soit respectivement 19.1% et 6.9%. Cet écart est également observé au niveau des techniciens. Au moment où ces derniers totalisent 6.8% des actifs nés au Maroc, ceux nés à l'étranger représentent 15.8% des MRE actifs nés à l'étranger. Ces différences montrent clairement l'impact du pays de naissance sur le degré de qualification des MRE actifs.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Graphique 3 : Degré de qualification des MRE actifs selon le pays de naissance



Selon le pays de résidence, les actifs sans qualification sont concentrés en Espagne et/ou Italie, soit 50.0 % des cas, ce qui représente l'équivalent de 51.3 % des MRE actifs dans ces deux pays. Quant aux actifs qualifiés, ils sont essentiellement concentrés en France. En effet, près de 45.0 % des ouvriers spécialisés, 51.0 % des ouvriers qualifiés, 58.0 % des techniciens et 61.0 % des cadres résident dans ce pays d'accueil.

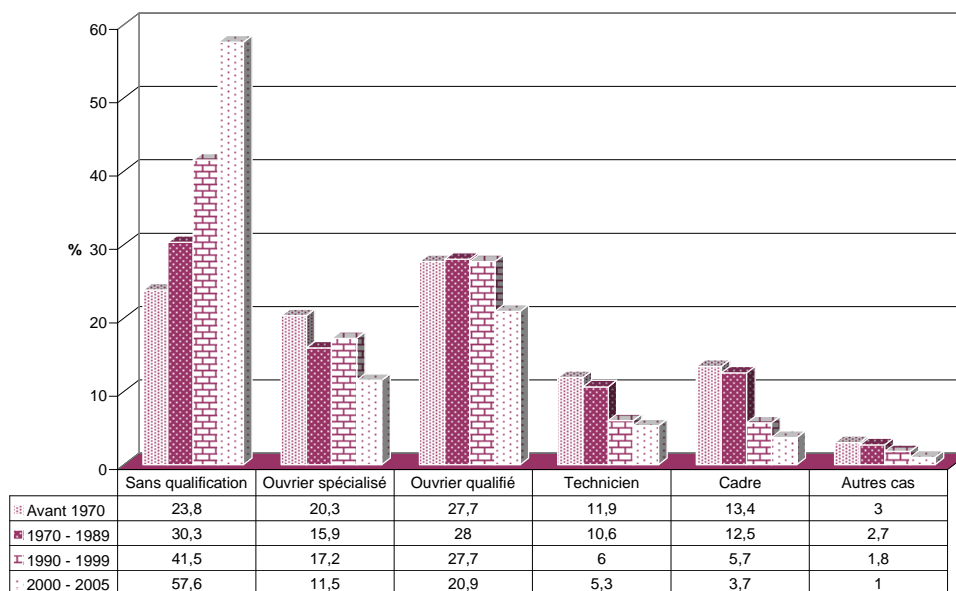
Le fait de contrôler l'année de résidence dans le pays d'accueil notifie l'effet de l'ancienneté migratoire sur le degré de qualification des MRE actifs. Généralement, plus la durée de résidence augmente plus le degré de qualification devient appréciable. En effet, force est de constater que la part des actifs sans qualification dégringole de 57.6% pour les actifs récemment installés à 23.8 % pour les plus anciens.

En revanche, la part des ouvriers qualifiés passe de 20.9% pour les premiers à 27.7% pour les seconds. La même tendance est observée au niveau de la part des techniciens, soit respectivement 5.3% et 11.9%. De surcroît, cette articulation entre l'ancienneté dans la résidence et le degré de qualification devient plus évidente au niveau de degré de qualification « cadre ». En effet, la part des cadres parmi les plus anciens résidents dans les pays d'accueil est près de quatre fois supérieure à celle relevée parmi les nouveaux résidents.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Graphique 4 : Degré de qualification des MRE actifs âgés de 15 ans et plus selon l'année de résidence dans le pays d'accueil



Le degré de qualification des chefs de ménages des MRE est fortement différencié selon le pays de formation. En effet, 60% des MRE exerçant une activité sans qualification, ont suivi leurs études au Maroc. Cette proportion n'est que de 3% pour leurs homologues ayant fait leurs études exclusivement à l'étranger, et de 7% pour ceux ayant suivi leurs études à la fois au Maroc et à l'étranger.

Ce clivage est également observé au niveau des CM ouvriers qualifiés, dont 63% ont fait leurs études exclusivement au Maroc, 7% à l'étranger et 13% à la fois au Maroc et à l'étranger. En revanche, les MRE cadres ont majoritairement suivi leurs études au Maroc et à l'étranger (53%). Ceux ayant suivi leur formation au Maroc représentent 21% et à l'étranger 25%.

Parmi les CM MRE ayant suivi leurs études à l'étranger 17% sont des cadres supérieurs, membres des professions libérales et membres du corps législatif. Alors que cette proportion n'est que de 5% pour leurs homologues qui ont suivi leurs études au Maroc. Cet écart est également observé au niveau des groupes professionnels « cadres moyens et employés », soit respectivement 39% contre 20%. Les mêmes tendances sont observées si on compare le portrait professionnel des CM MRE selon l'obtention ou non d'une double nationalité.

D'emblée, 75% des CM cadres sont naturalisés. Cette proportion est de 54% pour les techniciens, 35% pour les ouvriers qualifiés et seulement 23% pour leurs homologues sans qualification.

Ces indices indiquent que la formation des MRE à l'étranger, la naturalisation, la durée de résidence et le pays de résidence sont des éléments fortement différenciateurs de l'insertion économique des MRE dans l'espace économique européen.

### 3.5. A propos de l'emploi atypique

La régularité dans le travail permet de saisir l'intensité dans le temps du travail effectué par toute personne active occupée. Autrement dit, il s'agit de savoir si les MRE occupés exercent leur emploi d'une façon permanente, partielle ou saisonnière. Depuis les années 1990, l'Europe vit le recul, lent mais inéluctable, de l'emploi typique, c'est-à-dire à temps plein et permanent. La proportion d'emplois atypiques (postes à temps partiels, emplois temporaires, travail saisonnier/occasionnel, etc.) n'a cessé d'augmenter au fil du temps. Cette situation demeure appréhensive dans la mesure où les personnes occupant ces emplois précaires demeurent exposées à la vulnérabilité économique et mal protégées par les lois réglementaires du travail : peu d'avantages sociaux et de protections juridiques, fonds de retraite mince ou inexistant, pas ou peu d'accès à des programmes d'assurance salaire, etc.

**Tableau 6 : Emplois atypiques par sexe des MRE actifs occupés (en %)**

Régularité dans le travail	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Plein temps	96,5	87,1	94,1
Temps partiel	2,3	11,1	4,6
Saisonnier	1,2	1,8	1,3
Total	100	100	100

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Du tableau ci-dessus, rendant compte de la part des emplois atypiques par sexe des MRE occupés, il ressort la marge d'exposition à ce phénomène. Bien que la part des MRE occupés exerçant un emploi à plein temps est sensiblement plus forte, soit 94.1 % des cas, une frange non moins importante demeure exposée à la marginalisation dans l'emploi, soit près de 6.0 % des actifs occupés.

L'écart est par ailleurs d'autant plus important que le travail atypique est ventilé par sexe. Il est en effet maximal pour les femmes, soit près de 13.0 % des cas. Pareille constatation notifie la vulnérabilité des femmes MRE occupées sur le marché du travail des pays d'accueil. Dans ce cadre, à considérer l'étroitesse de la participation féminine au marché du travail des pays hôtes, soit un taux d'activité de 34.7 %, il apparaît clairement que la position des femmes MRE devant le marché du travail étranger est doublement handicapée : une faible insertion marquée par une forte exposition à la précarité de l'emploi mal protégé.

Quant aux hommes MRE occupés, il s'avère qu'ils ne sont pas touchés de manière disproportionnée par l'emploi atypique. En effet, à peine 3.5 % des cas exercent des emplois à temps partiel ou saisonniers. Analysé selon la situation dans la profession, la part de l'emploi atypique chez les hommes demeure pratiquement inchangé, soit 3.5% chez les salariés, même proportion parmi les employeurs et 4.0% chez les indépendants. Synonyme d'une stabilité et de la faible exposition à la précarité de l'emploi chez les hommes MRE, ce constat mérite d'être pris avec précaution étant donné qu'une part importante des chefs de ménage salariés sont recrutés sous régime CDD –contrat à durée déterminée-, soit 17.5<sup>28</sup> % des cas, et une autre part d'entre eux sont recrutés sans contrat, soit 10.5% des cas observés. Pour leurs homologues cheftaines, ses proportions demeurent de même importance, soit respectivement 16.5% et 10.1% des cas.

### 3.6. MRE actifs et segments du marché du travail

Eu égard à ce panorama des structures socioprofessionnelles de l'emploi, les clivages relevés conduisent à présenter une structure d'insertion sur le marché du travail, marquée par des segments vulnérables des statuts d'emploi. Cette segmentation peut être caractérisée par trois traits : le travail avec capital propre (cas des employeurs et des indépendants), le travail qualifié et caractérisé par une stabilité et une régularité dans le temps (cas du salarié protégé) et le segment propre au travail non qualifié ou au travail qualifié temporaire ou occasionnel, caractérisé par une certaine instabilité et une faiblesse des revenus (cas du salarié vulnérable)<sup>29</sup>.

Les modalités de cette stratification a priori ne sont pas exhaustives, elles sous-entendent l'appréhension du segment le plus vulnérable du marché du travail des pays d'accueil. Cependant, procéder de cette façon risque de receler une lacune non moins

---

<sup>28</sup> Dans le cadre de l'enquête « insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 » le statut réglementaire de l'occupation n'est disponible que pour les chefs de ménage.

<sup>29</sup> Cette stratification s'inspire des travaux du Rodgers (1986) qui fonde la segmentation du marché du travail sur les différentiels de protection, de régularité et d'autonomie.

importante à savoir l'établissement des segments du marché du travail non homogènes en raison notamment de la complexité du système productif des pays hôtes<sup>30</sup>.

Ainsi, après avoir présenté cette segmentation du marché du travail, suite à une analyse descriptive des caractéristiques socioprofessionnelles des MRE, il importe à cet égard d'analyser les principaux facteurs sous-jacents à cette configuration socioprofessionnelle, et ce en combinant les influences des différentes variables explicatives retenues dans le modèle conceptuel d'analyse. Le but recherché est de mesurer l'effet net de chaque variable explicative tout en contrôlant les effets des autres variables, c'est ce que sous-entend l'expression « ceteris paribus ».

### **3.6.1. A propos du modèle explicatif**

Le choix du modèle statistique dépend étroitement de la nature de la variable à expliquer. Comme il s'est avéré, dans ce qui précède, que la position des MRE actifs sur le marché du travail prend trois formes : (i) exercer une activité avec capital, c'est le cas des actifs occupés ayant le statut d'employeur ou d'indépendant; (ii) exercer une activité en tant que salarié protégé; et (iii) exercer une activité en tant que salarié vulnérable.

De cette description de la position sur le marché du travail, il en ressort que les MRE actifs occupés se diffusent sur le marché du travail comme s'ils se trouvaient devant un choix à faire parmi trois options. En conséquence, le modèle explicatif le plus adapté à cette situation, caractérisée par un choix à faire parmi trois options, est le modèle statistique « logistique multinomiale »

#### **Présentation du modèle**

La régression logistique multinomiale est une 'généralisation' de la régression logistique binaire au cas où la variable à expliquer présente plus de deux modalités. Elle estime directement la probabilité de choisir une option, et les valeurs des paramètres sont calculées en utilisant la méthode de vraisemblance maximale. Par définition, la forme logistique multinomiale pour prédire le choix d'une option  $j$ , s'écrit de la forme suivante :

---

<sup>30</sup> L'approche la plus recommandée pour analyser la segmentation du marché du travail en termes de segments véritablement homogènes est l'analyse multidimensionnelle qui permet d'effectuer, moyennant la méthode de classification des "k-means" (nuées dynamiques), des regroupements d'individus, plus ou moins homogènes, sur la base de comportements ou caractéristiques semblables. L'apport d'une telle approche multivariée consiste à affiner les résultats de l'analyse bivariée et à mettre en évidence à la fois les liaisons et ressemblances intragroupes et les différences intergroupes. La matrice de données est un tableau disjonctif complet, dans lequel chaque individu ligne a la valeur 0 ou 1 pour chaque variable/modalité-colonne. Comme cette approche ne peut être fondée que sur des échantillons volumineux, la présente stratification se limite à l'élaboration d'une segmentation a priori.

$$P(\text{option } j) = \frac{\exp \beta_j' X_i}{\sum_{k=1}^3 \exp \beta_k' X_i}, \text{ avec } \sum_{j=1}^3 P(\text{option } j) = 1$$

$\beta$  est le vecteur des coefficients à estimer associé au vecteur  $X$  des variables explicatives. Ces coefficients font augmenter ou baisser la probabilité d'occurrence d'occuper un segment du marché selon qu'ils sont positifs ou négatifs. Comme dans le cas du modèle logistique binaire, la chance ou le risque se définit par rapport à une modalité de référence qu'il faut l'arrêter au départ. Dans notre cas, il s'agira de la modalité « salarié vulnérable (sv) » par rapport à laquelle des comparaisons seront faites pour analyser les effets des variables explicatives sur les autres positions sur le marché du travail. Pour faire apparaître cette articulation entre l'option de référence et les autres, il est important de considérer les équations ci-dessous.

$$\frac{P_j}{P_3(sv)} = \frac{\exp \beta_j' X}{\exp \beta_3' X} = \exp(\beta_j - \beta_3)' X = \exp \sum_{k=1}^{k=n} (\beta_{jk} - \beta_{3k}) X_k \quad (1)$$

$$\ln \left( \frac{P_j}{P_3} \right) = \sum_{k=1}^{k=n} (\beta_{jk} - \beta_{3k}) X_k \quad \text{on retrouve donc le modèle logit multinomial}$$

Selon cette écriture simplifiée du modèle, on définit les « odds ratio » ou chances relatives (CR) (voir encadré 1) d'une modalité par rapport à une modalité de référence de la même variable, comme suit :

$$C.R_j = \exp(\beta_{jlk} - \beta_{3lk}) \quad \text{avec } \beta_{lk} \text{ est le coefficient associé à la modalité } l \text{ de la variable } X_k$$

<sup>31</sup> Pour mettre en évidence cette relation, considérons par exemple la modalité  $X_{11}$  de la variable  $X_1$ .  $X_{11}$  est transformé en variable booléenne qui prend 1 si une personne donnée possède cette modalité, 0 dans le cas contraire. Dans ce cas, l'équation (1) peut s'écrire comme suit :

$$C_j = \frac{P_j^1}{P_3^1} = \exp(\beta_{111} - \beta_{311}) \exp \left( \sum_{l \neq 1} (\beta_{j1l} - \beta_{31l}) X_{1l} \right) + \sum_{k \neq 1} \sum_l (\beta_{jkl} - \beta_{3kl}) X_{kl}$$

$$C_r = \frac{P_j^0}{P_3^0} = 1 * \exp \left( \sum_{l \neq 1} (\beta_{j1l} - \beta_{31l}) X_{kl} \right) + \sum_{k \neq 1} \sum_l (\beta_{jkl} - \beta_{3kl}) X_{kl}$$

$$CR = \frac{C_j}{C_r} = \exp(\beta_{111} - \beta_{311})$$

Pour plus d'information cf. Maddala (1993).

## **Les Marocains Résidant à l'Étranger**

---

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Par rapport au salarié vulnérable, cette quantité indique, s'elle est supérieure à 1, de combien la modalité l contribue à l'augmentation de la chance d'occuper le statut j comparativement à la modalité de référence de la même variable. Inversement, si elle est inférieure à 1, elle indique de combien cette modalité contribue à la réduction de la chance de passer du statut salarié vulnérable au statut j (actif occupé avec capital ou salarié protégé).



## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 7 : Coefficients et paramètres du modèle de régression logistique multinomiale de l'accès aux segments du marché du travail.**

**Population cible : les MRE actifs occupés âgés de 15 ans et plus**

Variables	Actif occupé avec capital			Salarié protégé		
	B	signif	exp(B)	B	signif	exp(B)
Age (ans révolus)	0,08	0,07	1,08	0,03	0,19	1,03
Age au carré	-0,0007	0,18	1,00	-0,0005	0,14	1,00
Sexe : Homme	1,31	0,00	3,69	0,43	0,00	1,53
Effectif de 7 ans et moins	0,02	0,83	1,02	-0,04	0,53	0,96
Effectif des femmes âgées de 15 ans et plus	0,0002	1,00	1,00	0,08	0,11	1,08
Etre chef de ménage	0,61	0,00	1,84	0,26	0,04	1,29
% des actifs occupés	0,43	0,24	1,53	0,30	0,18	1,36
<b>Diplôme</b>						
Fondamental	0,63	0,00	1,88	0,71	0,00	2,02
Secondaire	1,41	0,00	4,08	1,40	0,00	4,04
Supérieur	1,08	0,00	2,96	2,14	0,00	8,50
Technicien	1,36	0,02	3,88	2,36	0,00	10,64
Qualification	1,17	0,00	3,22	1,43	0,00	4,16
<b>Typologie de ménage</b>						
Monoparental	0,18	0,74	1,20	-0,95	0,00	0,39
Nucléaire incomplet	0,41	0,25	1,51	0,05	0,81	1,05
Nucléaire complet	0,36	0,28	1,43	-0,15	0,44	0,86
Composé	0,67	0,04	1,95	-0,36	0,06	0,70
<b>Durée de résidence</b>						
5 à 10 ans	0,30	0,33	1,35	0,65	0,00	1,92
11 à 20 ans	1,20	0,00	3,33	0,85	0,00	2,34
plus de 20 ans	1,34	0,00	3,82	0,96	0,00	2,60
<b>Né au Maroc</b>	-0,01	0,96	0,99	-0,37	0,01	0,69
<b>Double nationalité</b>	0,50	0,00	1,65	0,29	0,00	1,33
<b>Pays d'accueil</b>						
France	0,21	0,26	1,24	-0,02	0,88	0,98
Espagne/Italie	0,58	0,01	1,78	-0,35	0,01	0,70
<b>secteur d'activité</b>						
Industrie	0,58	0,14	1,79	1,31	0,00	3,70
BTP	1,77	0,00	5,86	0,98	0,00	2,67
Service	2,28	0,00	9,76	0,75	0,00	2,12
Constante	-9,11	0,00		-2,70	0,00	
<i>Khi-deux</i>	1090					
	<i>sig (0,00)</i>					
<i>-2 log vraisemblance</i>	6021					
<i>Pseudo R-deux de Nagelkerke</i>	0,29					

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 3.6.2. Commentaire des résultats

À caractéristiques équivalentes, l'effet de l'âge demeure peu différentiateur en matière d'insertion dans différents segments du marché du travail. Son effet positif sur la sortie du salariat précaire à l'auto-emploi s'avère significatif. En outre, en tenant compte de l'effet négatif peu significatif de la forme quadratique de l'âge, les chances de cette transition augmentent mais de façon non proportionnelle avec l'augmentation de l'âge. Une explication plausible à l'effet non significatif de l'âge sur l'occupation du salariat protégé est que le salariat vulnérable concerne tous les âges

Le fait d'être homme fait augmenter notablement les chances d'exercer une activité en tant que salarié protégé ou en tant qu'actif occupé avec capital. Cependant, la portée de cette association positive est plus manifeste au niveau de cette dernière option qu'au niveau de la première. En effet, les chances relatives de se positionner sur le marché du travail en tant qu'employeur ou indépendant, sont de près de quatre fois plus supérieures pour les hommes que pour les femmes. Par rapport au salarié protégé, ces chances enregistrent une hausse de près de 50%. Quant aux autres variables démographiques, effectif de 7 ans et moins et effectif des femmes âgées de 15 ans et plus, elles n'interviennent pas dans la segmentation du marché du travail des pays d'accueil.

Assumer la responsabilité du chef de ménage joue positivement sur la sortie du salariat vulnérable. En effet, par rapport à ce statut vulnérable, les chances de se porter salarié protégé augmentent de près de 30 % lorsque l'actif occupé est chef de ménage. De même, la probabilité d'être actif occupé avec capital augmente de près de 80.0 % pour les membres chefs de ménage.

En poursuivant l'examen des autres variables appréhendant les caractéristiques des ménages, il s'avère que le fait de vivre dans un ménage monoparental, tout comme dans un ménage composé, contribue significativement et positivement au salariat vulnérable. En effet, la probabilité d'exercer une activité en tant que salarié protégé diminue de près de 60% pour les actifs occupés vivant dans des ménages monoparentaux en comparaison avec les ménages individuels. Cette baisse des chances relatives est moins prononcée parmi les actifs occupés vivant dans des ménages composés, soit près de 30%. En revanche, cette dernière catégorie a plus de chances d'exercer une activité avec capital propre comparativement à leurs homologues vivant individuellement, soit un rapport de chances relatives de près de deux fois supérieur.

Une des variables qui influencent significativement l'accès aux différents segments du marché du travail, est le niveau de diplôme. L'effet de cette variable s'avère bien établi suite au contrôle de différents facteurs explicatifs. Le fait d'avoir un diplôme fait augmenter fortement l'accès au segment des salariés protégés comparativement aux salariés sans diplôme. De surcroît, plus le niveau de diplôme est

important plus les chances relatives d'accéder au segment des salariés protégés sont grandement améliorées. En outre, bien qu'elles demeurent plus importantes pour l'accès au salariat protégé, les chances relatives d'accéder au segment des actifs occupés avec capital augmentent significativement pour les diplômés, et particulièrement pour les diplômés de la formation professionnelle.

L'effet de la durée de résidence dans le pays d'accueil est bien manifeste et pas difficile à comprendre. En devenant plus ancien dans la résidence, la probabilité d'accéder au segment des salariés protégés se multiplie de près de deux. Toutefois, cette articulation est plus manifeste au niveau de segment des actifs occupés avec capital où au delà de onze ans de résidence, les chances relatives d'y accéder se multiplient de plus de trois.

Ces effets différenciateurs corroborent les constats soulevés par différents chercheurs (Dayan & al, 1996 ; Héran, 2002 ; Zhu, 2005) sur l'insertion économique des non ressortissants des pays d'accueil, à savoir les migrants passent généralement les premières années de leur séjour à s'adapter en apprenant de nouveaux métiers, en se formant sur les plans linguistique et professionnel, etc. En conséquence, ils occupent des emplois subalternes et sans statut réglementaire. Par la suite, après avoir cumulé de l'expérience, des connaissances linguistiques et professionnelles, les opportunités de leur insertion dans le marché du travail, deviennent plus équitables et plus rémunératrices.

À caractéristiques équivalentes, l'enracinement culturel agit négativement sur l'accès au segment des salariés protégés. En effet, le fait d'être né au Maroc réduit de près de 30% les chances relatives d'exercer une activité en tant que salarié protégé, et ce comparativement aux MRE occupés nés à l'étranger. En revanche, l'influence de cette variable demeure non significative sur l'accès au statut des actifs occupés avec capital. Ce dernier constat met en exergue que l'enracinement culturel n'est pas un frein à l'insertion économique et, partant, à l'intégration sociale.

En revanche, *ceteris paribus*, la naturalisation favorise et le salariat protégé et l'auto-emploi. En effet, avoir la double nationalité augmente de près de tiers les chances relatives d'accéder au segment des salariés protégés par référence aux actifs occupés de nationalité marocaine. Cette augmentation est presque deux fois importante quand il s'agit d'accéder au segment de l'auto-emploi. Les facilités institutionnelles et l'égalité des opportunités et des revenus que procure cette variable, expliquent plausiblement son impact positif sur l'accès au salariat protégé et à l'exercice d'une activité avec son propre capital.

La concomitance des effets des variables « durée de résidence », et « double nationalité » est essentiellement due à la nature du lien qui existe entre elles. Il est à noter en effet que généralement plus la durée de résidence augmente plus l'obtention de

la double nationalité devient moins difficile. En conséquence, la similitude des effets de ces variables ne serait pas étonnante.

Par rapport au pays d'accueil, le fait de résider en Espagne ou en Italie favorise le risque de se cantonner dans le segment du salariat vulnérable. En effet, la chance d'accéder au salariat protégé se réduit de près de 30% en comparaison avec les autres pays européens. En revanche, il favorise la probabilité de passer du salariat vulnérable au statut de l'auto-emploi. Ces constats s'expliquent probablement par le degré de qualification des MRE actifs dans ces deux pays. En effet, il est à rappeler que près de 50.0% des actifs sans qualification, d'après l'enquête, sont concentrés en Espagne/Italie. Pareille proportion explique l'acuité de vulnérabilité des MRE salariés sur les marchés du travail ibérique et italique. Ainsi, devant les difficultés spécifiques de trouver un emploi décent et rentable, les migrants marocains résidant dans ces deux pays recourent vraisemblablement à l'auto-emploi.

Une dernière variable traduisant la structure de demande de travail est le secteur d'activité. L'effet de cette variable s'avère établi suite au contrôle de différents facteurs explicatifs. Par rapport au secteur primaire, le fait d'exercer dans les secteurs industrie, BTP et service augmente la chance d'accès au segment du salariat protégé. Cette augmentation est plus prononcée dans le secteur industriel, soit une multiplication des chances relatives de près de quatre fois. De même, cette variable intervient notablement dans la différenciation de l'accès au segment de l'auto-emploi. Le fait d'exercer dans le BTP et le tertiaire favorise amplement l'exercice d'une activité en tant qu'employeur ou indépendant.

En somme, en dépit du nombre relativement limité des variables explicatives, les résultats relevés via le modèle logistique multinomial sont porteurs d'indications importantes sur le processus de diffusion des MRE actifs sur les différents segments du marché du travail. Il en ressort que les caractéristiques individuelles, les facteurs ménage, le profil migratoire, la structure de demande de travail, se partagent la détermination de l'accès à ces différents segments.

#### **4. Mobilité socioprofessionnelle des MRE: parcours inter et intra générationnels**

L'étude de la mobilité socioprofessionnelle a pour objet de répondre à deux questions : Quelle est l'effet du milieu de résidence ou de naissance sur la position socioprofessionnelle que l'on occupe ? Quel est l'impact du développement économique et social passé sur les modes de transmission du statut social mesuré par la catégorie socioprofessionnelle? Certes, dans une société, les positions socioprofessionnelles ne

sont pas distribuées au hasard. Elles dépendent des facteurs liés à l'origine sociale<sup>32</sup> des personnes, des événements qui jalonnent leur existence, en particulier la fréquentation de l'école et l'insertion professionnelle.

Par conséquent, le statut socioprofessionnel ne se transmet pas d'une façon identique dans tous les groupes sociaux. Dans certains groupes sociaux, les ascendants changent massivement de catégorie, du fait de stratégies individuelles ou familiales ou bien de contraintes liées aux changements sociaux (Dupays, 2006). En outre, il est suffisamment répandu que dans toute société évolutive, les individus gravissent les échelons de la hiérarchie sociale tout en changeant d'emploi ou de position socioprofessionnelle. Cependant, le phénomène n'est pas général, la majorité des actifs restent dans la même position socioprofessionnelle toute leur vie en raison notamment de l'immobilité professionnelle.

Le fait d'aborder ces questions épineuses, contribue à mettre en évidence l'importance des mouvements socioprofessionnels dans la vie active et leurs impacts sur la mobilité sociale. Ces mouvements peuvent se reproduire soit au cours de la vie active d'un individu (mobilité intragénérationnelle) ou encore en cours de carrière, soit au cours de la succession d'une ou plusieurs générations (mobilité intergénérationnelle).

D'ordinaire, la mobilité ou l'immobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle, entre ascendants et descendants, est appréciée en juxtaposant les différentes positions socioprofessionnelles des fils ou des filles à celles qu'occupent ou occupaient leur père, ou rarement leur mère. Parmi les actifs qui changent de position au cours de leur vie, nombreux sont ceux qui ne font que retrouver la position socioprofessionnelle de leur père. En effet, la destinée socioprofessionnelle des individus ne peut être indépendante de leur origine. L'étude de la mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle consiste donc à voir comment se transmet le statut socioprofessionnel entre générations successives et repose sur la connaissance des groupes sociaux et de leurs évolutions dans le temps.

Quant à la mobilité professionnelle intragénérationnelle des individus, elle correspond aux changements dans la trajectoire de la vie professionnelle d'un individu. Elle permet de caractériser la structure du cheminement de carrière, qui est généralement représenté dans les analyses et les études sur cette forme de mobilité comme la transition des caractéristiques du premier emploi à l'emploi actuel, c'est-à-dire au moment de l'enquête. Les fréquences des changements d'établissements, de

---

<sup>32</sup> L'origine sociale est entendue comme étant la catégorie sociale du père de l'enquêté au moment où ce dernier avait fini ses études et était rentré en activité. Ce milieu d'origine qui s'impose comme facteur déterminant de la position sociale de la plus part des individus, induit à s'interroger sur la carrière qu'ont les fils ou les filles de paysan, les fils de cadre, les fils d'ouvrier, etc. (Sorokin, 1959 in Cuin, 1997).

branches d'activités, de catégories socioprofessionnelles, de statut dans la profession et de qualifications dans l'occupation de l'emploi d'un individu, sont autant de variables qui permettent de fournir une mesure de la mobilité socioprofessionnelle intragénérationnelle. Ces formes de mobilité socioprofessionnelle sont susceptibles d'être en corrélation avec les évolutions de l'économie, plus particulièrement des structures de l'emploi et du chômage (entrée-sortie de l'activité, formation continue et de qualification, etc.).

Dans le cadre de l'enquête nationale sur l'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil 2005, le milieu d'origine n'est représenté que par la catégorie socioprofessionnelle des MRE éventuellement complétée par le niveau de leurs diplômes et leurs degrés de qualification. L'interdépendance entre la mobilité professionnelle et les caractéristiques socioéducatives des MRE permettra de mieux comprendre les facteurs de changement en amont de l'évolution de l'échiquier social.

De surcroît, telle que appréhendée par ladite enquête, la mobilité professionnelle intergénérationnelle reste un cas particulier de ce phénomène. Elle est relative à un sous échantillon de ménages où cohabitent à la fois le père et le fils/la fille pourvu que ce dernier(ère) ait entamé sa vie active. Ce qui en fait constitue une grande simplification par rapport aux enquêtes traitant de la mobilité professionnelle intergénérationnelle dans la mesure où tous les membres du ménage sont interviewés sur le parcours professionnel et la position socioprofessionnelle de leurs parents.

#### **4.1. A propos des mesures de la mobilité professionnelle : quelques précisions méthodologiques**

La sociologie empirique de la mobilité a été confrontée à des problèmes méthodologiques concernant à la fois la composition et le nombre de catégories sociales de référence et les critères de la comparaison pour la construction des tables de mobilité, outil descriptif et analytique. À structures hiérarchiques identiques dans le cycle de vie, ces problèmes méthodologiques ont été résolus par la comparaison des positions socioprofessionnelles différentes dans le temps pour appréhender la mobilité intragénérationnelle et par la comparaison des catégories socioprofessionnelles des fils et de leurs pères pour approcher la mobilité intergénérationnelle.

Au-delà de l'identification des flux entre les différentes positions socioprofessionnelles, l'évaluation qualitative de la mobilité est fondée sur des indices (voir encadré 2) mesurant l'écart entre la mobilité observée dans une société ou dans une classe sociale et un idéal théorique (mobilité parfaite), afin d'appréhender l'importance de la transmission socioprofessionnelle et d'éliminer les effets de structure et donc l'inégalité des chances.

La table de mobilité est donc un tableau à double entrée où figure la position sociale des individus, mesurée par leur catégorie socioprofessionnelle (CSP,) et leur

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

---

origine sociale, mesurée par la CSP de leur père. Dans cette table de mobilité (table des destinées ou table des recrutements), la diagonale mesure l'immobilité socioprofessionnelle. En fait, plus les chiffres de cette diagonale sont élevés, moins la mobilité est importante. Les estimations extérieures à cette diagonale traduisent les flux de mobilité ascendants (avoir une promotion socioprofessionnelle) et descendants (connaître une dégradation sociale). Elles permettent également de savoir si ces flux de mobilité sont importants ou limités. Quand il s'agit d'analyser la mobilité intragénérationnelle, les entrées de la table de mobilité se réfèrent aux positions socioprofessionnelles au début de la vie professionnelle et à la date d'enquête.

Deux types de tables de mobilité sont à distinguer : La table des destinées qui permet d'indiquer ce que deviennent les individus d'une catégorie socioprofessionnelle et la table des recrutements qui montre l'origine dont sont issus les membres d'une catégorie socioprofessionnelle.

**Encadré 2 : quelques indices de mesure de la mobilité professionnelle**

La table de mobilité permet de calculer plusieurs indices, dont les plus simples sont les suivants:

- Degré de mobilité totale à la date de l'enquête dans une société ou d'une population étudiée se mesure en calculant la proportion des individus qui ont quitté la catégorie socioprofessionnelle de leur père ou du début de la vie active ;
- Taux de reproduction d'une catégorie mesure le devenir des individus de même origine, il s'agit des pourcentages lignes de la table des destinées;
- Taux de recrutement mesure l'origine des individus d'une même catégorie, il s'agit des pourcentages colonnes de la table des recrutements;
- Mobilité structurelle mesure la mobilité qui a pour cause la modification dans la structure des catégories sociales causée par la croissance économique et les changements démographiques; elle est égale à 
$$\frac{\sum_i |n_{i.} - n_{.i}|}{n}$$
 avec les  $n_{i.}$  et  $n_{.i}$  représentent les effectifs marginaux ligne et colonne et  $n$  l'effectif total ;
- Ampleur de la mobilité non structurelle (mobilité nette) est définie comme étant la différence entre la mobilité totale et la mobilité structurelle.



#### **4.2. Mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle des MRE : Destinée des fils selon la catégorie socioprofessionnelle des pères**

En 2005, sur la base de la nomenclature nationale des professions<sup>33</sup>, les individus interviewés ont été classés en groupes socioprofessionnels homogènes. En se référant à cette classification, le statut socioprofessionnel des pères MRE se caractérise par une prédominance de la catégorie d'ouvriers artisanaux, agricoles et non agricoles qui représente 71,6%. La catégorie des cadres supérieurs et membres des professions libérales ne concerne que 5,8% des pères et celle des cadres moyens et employés de bureau 15,5 %. Par référence à la position sociale de leurs pères, les descendants des MRE occupent un peu moins la catégorie d'ouvrier (52,9 %), et un peu plus le groupe des cadres supérieurs et membres des professions libérales (7,7 %) et une place importante dans celle des cadres moyens et employés de bureau (36,2 %).

Ce phénomène de mobilité structurelle peut s'expliquer par l'effet combiné de l'éducation, de l'origine sociale des parents et de l'évolution des structures de l'emploi dans les pays d'accueil. En effet, à la différence de leurs descendants qui jouissent des niveaux de formations plus élevés, la population migrante de départ est généralement caractérisée par un faible niveau d'instruction, qui ne lui permet pas d'accéder à un niveau meilleur dans la hiérarchie sociale.

L'analyse des données sur la mobilité socioprofessionnelle entre ces deux générations successives dépende fortement du niveau d'agrégation<sup>34</sup> retenu pour les groupes de professions étudiés et de la représentativité de l'échantillon. Mais avant de présenter les résultats de cette enquête, il convient de souligner au plan méthodologique que les observations traitées portent sur un échantillon de marocains résidant à l'étranger âgés de 15 ans et plus, actifs ayant un emploi ou d'anciens actifs ayant eu un emploi. L'analyse de l'interaction entre les groupes socioprofessionnels et des pères et des fils, appréhendée par les outils de la mobilité socioprofessionnelle, permet de comprendre les mouvements ascendants et descendants observés entre ces deux générations, ainsi que le degré de reproduction sociale (immobilité) global et par catégorie.

---

<sup>33</sup> L'utilisation de la classification marocaine type professions recommandées par le BIT et adapté à la réalité marocaine permet de regrouper les professions selon le type de métier exercé, le degré de responsabilité dans le poste occupé mais aussi en fonction du niveau de formation nécessaire à l'exercice de cette profession. Les groupes retenus pour cette étude sont les suivants : "corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales", "Cadres moyens et employés de bureau", "Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers", "Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux", "Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche" et "Ouvriers et manœuvres non agricoles".

<sup>34</sup> Pour des raisons de représentativité et en vue d'éviter les faibles effectifs, la catégorie ouvrière, vu les ressemblances entre ses composantes, regroupe les artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, les ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche et les ouvriers et manœuvres non agricoles.

Les estimations fournies par cette enquête révèlent que l'indice global de reproduction est estimé à 51,4 % parmi les actifs MRE âgés de 15 et plus. Ce qui signifie que 51,4 % de descendants actifs de MRE exerçaient une profession appartenant au même groupe que celle de leurs pères et que 48,6 % ont subi un changement de catégorie socioprofessionnelle. Une analyse de l'effet des changements structurels sur la mobilité sociale permet de constater que 45,2 % de la mobilité sociale observée parmi cette catégorie de population en 2005 provient des changements structurels et que le reste traduit les réelles transformations dans l'attribution des positions sociales. Le degré de mobilité sociale ascendante qui permet de montrer la proportion des fils qui ont occupé une catégorie de profession supérieure à celle de leurs pères est évalué à 35,3 %. Par contre ceux qui ont subi une mobilité sociale descendante ne représentent que 13,3 %.

Pour mieux appréhender les mouvements enregistrés parmi cette population, le recours est fait aux deux approches complémentaires de la mesure de la mobilité socioprofessionnelle habituellement utilisées : une approche en termes des destinées et une autre en termes de recrutement.

### **4.2.1. Destinée des fils des MRE selon la catégorie socioprofessionnelle du père**

La table des destinées sociales construite à partir des données de cette enquête, permet de décrire les liens qui unissent les positions sociales caractérisées par la catégorie socioprofessionnelle des pères et celle de leurs fils. Dans cette table de passage, l'importance numérique de la diagonale constitue le premier indicateur d'une forte tendance au maintien du statut socioprofessionnel et d'une immobilité des individus dans la catégorie des pères.

Ainsi, à considérer le tableau 8, la proportion des enfants qui se retrouvent dans la même catégorie socioprofessionnelle de leurs pères représente près de 31% pour le groupe «corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales», 48,2% pour « les cadres moyens et employés de bureau », 58,3% pour «les ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, les ouvriers et manœuvres agricoles et non agricoles». Les fils de commerçants, des intermédiaires commerciaux et financiers ne se retrouvent dans cette même catégorie qu'à raison de 5,1%.

Par ailleurs, et en dehors de l'immobilité observée, les fils de MRE occupant la catégorie élevée « cadres supérieurs et membres des professions libérales » dans la hiérarchie sociale des pays d'accueil, se retrouvent dans une profession inférieure à raison de 34,4% pour les « cadres moyens et employés de bureau » et 31,3 % pour « la catégorie des ouvriers ». La mobilité descendante est aussi importante pour les fils de cadres moyens et employés de bureau et les commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers dans la mesure où respectivement 38,8% et 46,2% se retrouvent dans la catégorie des ouvriers. Ce phénomène de mobilité descendante trouve

son explication dans le degré d'intégration et de réussite scolaire des descendants dans l'espace économique et sociale des pays d'accueil.

En outre, le phénomène de mobilité ascendante au niveau de la catégorie des ouvriers révèle que les fils issus de cette catégorie deviennent plutôt des cadres moyens et employés de bureau (33,1%) et dans une moindre mesure des cadres supérieurs et membres des professions libérales (4,8%) et des commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers (3,8%).

Par référence au groupe de « cadres supérieurs et membres des professions libérales », le degré de mobilité sociale ascendante le plus important est enregistré au niveau de la catégorie des cadres moyens et employés de bureau (12,9%). Pour la catégorie des pères commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers, 5,1% de leurs fils ont des chances d'appartenir à la catégorie des cadres supérieurs et membres des professions libérales, 43,6% à la catégorie dominante des cadres moyens et employés de bureau.

Encore faut-il souligner l'importance de l'immobilité sociale ou du phénomène de reproduction après neutralisation des effets de structure. Le poids important du statut d'ouvrier parmi les MRE d'hier et l'accès facilité de leurs descendants à l'enseignement dans les pays d'accueil illustrent bien la nécessité de prendre en compte l'évolution de la structure de la population active pour analyser avec précision et relativiser les phénomènes de mobilité sociale.

Dans ce qui suit, en neutralisant l'effet de structure de l'emploi, il sera question d'appréhender les groupes socioprofessionnels où la reproduction sociale est forte et d'autres où la mobilité sociale est plus importante.

En effet, c'est parmi les « cadres supérieurs et membres des professions libérales », les « cadres moyens et employés de bureau » et les « commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers » que la part de reproduction sociale est la plus élevée (Cf. tableau 10). Par référence à une situation où les chances d'exercer une profession seraient les mêmes pour tous, quelle que soit leur origine sociale, les fils de cadres supérieurs et professions libérales ont quatre fois (4,1) plus de chance de se retrouver dans cette catégorie et ceux des commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers 1,7 fois. Cela démontre que ces catégories subissent une rigidité et un frein à la mobilité vers d'autres groupes.

En revanche, les fils d'ouvriers ont presque la même chance d'exercer la profession que leurs pères. Dans ce cas la catégorie ouvrière en tant qu'origine sociale ne favorise, ni ne défavorise la destinée de sa descendance. Pour les enfants issus des catégories inférieures (les ouvriers et les commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers), ils ont des chances limitées de se retrouver dans les groupes de cadres supérieurs et professions libérales et de cadres moyens et employés de bureau.

#### **4.2.2. Recrutement des fils des MRE selon la catégorie socioprofessionnelle du père**

La table de recrutement permet d'analyser les origines d'une catégorie sociale occupées par des fils et du poids de l'hérédité sociale. Les résultats de cette table révèlent que les MRE ouvriers d'aujourd'hui sont nombreux (79,0%) à avoir eu un père ouvrier. Par contre seulement 3,4% ont eu un père cadre supérieur ou membre d'une profession libérale et 11,4% un cadre moyen ou employé de bureau.

Vu le poids du statut d'ouvrier dans la population migrante d'hier, les ouvriers d'aujourd'hui ne sont pas les seuls à avoir eu un père ouvrier. En effet, 45,2% des cadres supérieurs ou membre d'une profession libérale, 65,3% des cadres moyens ou employés de bureau et 83,3% de commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers, sont issus du milieu ouvrier. Par ailleurs, 26,2% de cadres supérieurs et membres de professions libérales sont recrutés de la classe des cadres moyens et employés de bureau et 4,8% seulement de la classe de commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers. Le taux de recrutement interne (Cf. tableau 09) pour les différentes classes est de l'ordre de 23,8% pour les cadres supérieurs et membres de professions libérales, 20,6% pour les cadres moyens et employés de bureau et 11,1% pour les commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers.

Il ressort de ce qui précède qu'il y a une forte inégalité des chances selon le milieu d'origine. Les chances d'accéder aux catégories meilleures sont d'autant plus faibles et les risques de se retrouver dans les catégories d'origine ou les plus modestes, sont d'autant plus importants que le niveau d'origine sociale est élevé. Dans ce cadre, l'importance numérique des flux de passage de la catégorie des cadres supérieurs à la catégorie des cadres moyens et employés de bureau, doit être soulignée, car elle témoigne de l'importance de la régression de la part afférente à cette catégorie

Néanmoins, ce phénomène ne doit pas pousser à faire des illusions quant à l'égalité des chances de s'y élever ou de s'y maintenir. Il s'agit là essentiellement d'un simple effet de la structure des effectifs. En effet, la mobilité observée dépend en partie de l'évolution de la structure de l'économie en général, et de l'emploi en particulier, et des phénomènes démographiques des différents groupes sociaux. Il faut souligner aussi que la mobilité parmi la population migrante se concrétise par l'émergence des nouvelles générations (la deuxième et la troisième génération) qui ont un accès plus grand à l'éducation et à la formation. Ce leur a permis une insertion économique plus notable dans les sociétés d'accueil et l'occupation de positions plus importantes dans l'échelle sociale.

**Tableau 08 : Table des destinées des descendants actifs âgés de 15 ans et plus selon le groupe socioprofessionnel du père actif**

Groupe socioprofessionnel des pères	Groupe socioprofessionnel des descendants				Total (effectif)
	A	B	C	D	
Corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales	<b>31,3</b>	34,4*	3,1	31,3	100,0 (32)
Cadres moyens et employés de bureau	12,9	<b>48,2</b>	-	38,8	100,0 (85)
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	5,1	43,6	<b>5,1</b>	46,2	100,0 (39)
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, ouvriers et manœuvres non agricoles	4,8	33,1	3,8	<b>58,3</b>	100,0 (393)
Total	7,7	36,2	3,3	52,9	100,0 (549)

**A** : Corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales

**B** : Cadres moyens et employés de bureau

**C** : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers

**D** : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, ouvriers et manœuvres non agricoles

\* Lecture : 34,4% des fils de chef de ménage cadres supérieurs ou membres des professions libérales sont devenus des cadres moyens ou employés de bureau.

**Source** : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 09 : Table de recrutement des descendants actifs âgés de 15 ans et plus selon les groupes Socioprofessionnels du père actif**

Groupe socioprofessionnel des ascendants	Groupe socioprofessionnel des descendants				Total (effectif)
	A	B	C	D	
corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales	<b>23,8</b>	5,5	5,6	3,4	5,8
Cadres moyens et employés de bureau	26,2*	<b>20,6</b>		11,4	15,5
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	4,8	8,5	<b>11,1</b>	6,2	7,1
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, ouvriers et manœuvres non agricoles	45,2	65,3	83,3	<b>79,0</b>	71,6
Total (effectif)	100,0 (42)	100,0 (199)	100,0 (18)	100,0 (290)	100,0 (549)

A : Corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales

B : Cadres moyens et employés de bureau

C : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers

D : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, ouvriers et manœuvres non agricoles

\* Lecture : 26,2 % des cadres supérieurs et membres des professions libérales d'aujourd'hui sont les descendants d'un cadre moyen et employé de bureau.

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Remarque : - les différences en termes d'effectif entre les tableaux 9, 12, 13 et 14 sont dues aux non déclarations observées dans les variables de tabulation;  
- idem pour les tableaux 11 et 15 ;

**Tableau 10 : Coefficient de passage\* entre les groupes socioprofessionnels dans la table des destinées**

Groupe socioprofessionnel du CM	Groupe socioprofessionnel des descendants			
	A	B	C	D
corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales	4,1	0,9	1,0	0,6
Cadres moyens et employés de bureau	1,7	1,3	-	0,7
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	0,7	1,2	1,6	0,9
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, ouvriers et manœuvres non agricoles	0,6	0,9	1,2	1,1

A : Corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales

B : Cadres moyens et employés de bureau

C : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers

D : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, ouvriers et manœuvres non agricoles

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

\*: Coefficients de passage : indices permettant la neutralisation des effets de structures et qui correspondent au rapport entre la proportion de la catégorie dans la table des destinées et le pourcentage de la catégorie dans l'ensemble des descendants. Lorsque ce coefficient est proche de 1, l'origine sociale ne favorise ni ne défavorise la destinée correspondante, lorsqu'il est supérieur à 1, des freins à la mobilité existent.

### **4.2.3. Quelques facteurs différenciateurs de la mobilité intergénérationnelle des MRE**

Par rapport à l'étude des tables de mobilité socioprofessionnelle, croisant le groupe socioprofessionnelle des pères avec celui des fils, le fait de contrôler différents facteurs agissant en amont de la mobilité, en l'occurrence la formation et le degré de qualification tant des ascendants que des descendants, enrichit considérablement l'analyse. Par l'obtention de diplômes, favorisant l'accès aux emplois qualifiés et socialement valorisés, l'éducation et la formation demeurent un déterminant fondamental des chances d'insertion professionnelle et de la mobilité sociale et professionnelle.

Toutefois, le diplôme et le groupe socioprofessionnel du père sont particulièrement discriminants quant à la réussite scolaire de l'enfant et la position socioprofessionnelle qu'il occupe. L'analyse de cette interaction entre la formation des ascendants et la position socioprofessionnelle des descendants est riche d'enseignements.

#### **4.2.3.1. Niveau de formation des ascendants et destinée socioprofessionnelle des fils**

Le faible niveau de formation et le statut des emplois occupés par les premières générations de la migration des marocains dans les pays d'Europe, ont fortement influencé la destinée de leurs descendants. En effet, 94,3 % des descendants occupant la catégorie d'ouvriers ont un père dont le niveau de formation est faible, soit 64,2 % d'eux sont sans diplôme et 30,1 % possèdent le certificat de l'enseignement fondamental. Ceux qui occupent une profession de cadre supérieur ou de membre de profession libérale ont des pères non diplômés (47,6%) ou ayant le diplôme de l'enseignement fondamental (34,9%).

Par ailleurs, 55,7% des fils ayant un père diplômé de l'enseignement secondaire ou supérieur se retrouvent dans la catégorie de cadres moyens et employés de bureau, 24,6% dans la classe ouvrière, 14,8% dans les professions de «cadres supérieurs et membres des professions libérales» et 4,9% dans celle de «commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers». 71,4% d'enfants occupant les professions de commerçant, intermédiaires commerciaux et financiers, sont les fils d'un MRE ne disposant d'aucun diplôme et 17,1% de ceux ayant obtenu un certificat de l'enseignement fondamental. Pour ce même groupe socioprofessionnel, les descendants d'un père diplômé de l'enseignement secondaire ou supérieur ne représentent qu'une proportion limitée (8,8%). La destinée, voulue ou subie, la plus dominante des enfants d'un père diplômé de technicien ou de la formation professionnel est la catégorie des ouvriers (53,3%) suivi des cadres moyens et employés de bureau (26,7%) et des « cadres supérieurs et membres des professions libérales » (13,3%).



En raison du faible niveau de formation caractérisant leurs pères migrants, les descendants se trouvent concentrés dans les catégories de «cadres moyens et employés de bureau» et «ouvriers». Cependant, grâce à un niveau de formation plus amélioré des ascendants, bon nombre d'enfants ont vu leurs chances d'accéder à des catégories meilleures augmenter. Globalement, le niveau d'éducation et de formation des ascendants est un déterminant majeur de l'ascension sociale des descendants des MRE, parce qu'il impulse une dynamique des mouvements de sortie vers des catégories sociales plus élevées que celles occupées par les ascendants.

### **4.2.3.2. Interaction entre la catégorie socioprofessionnelle des pères et la formation des descendants**

La formation des descendants est inégale selon l'origine sociale caractérisée par le groupe socioprofessionnel sont importantes. Les chances d'accéder à des niveaux de formation supérieure sont d'autant plus importantes que la catégorie du père est «cadres supérieurs, membres des professions libérales» (27,3%) ou «cadres moyens et employés de bureau» (20,0%) ou encore «commerçants et intermédiaires commerciaux» (15,0%).

Inversement, les chances d'obtention d'un diplôme supérieur sont plus faibles pour les descendants de la classe ouvrière (9,4%). Même si le poids des enfants issus de cette classe parmi les diplômés du supérieur est important, leurs cursus scolaire demeure limité aux formations diplômantes de l'enseignement fondamental (50,0%) et secondaire (21,3%) et, dans une moindre mesure, aux formations professionnelles (5,3%).

Pour les descendants de la catégorie «cadres supérieurs et membres des professions libérales», 42,4% sont diplômés de l'enseignement fondamental et 24,2% de l'enseignement secondaire. Le risque de se retrouver sans aucun diplôme n'est le cas que de 3,0%. Les descendants actifs sans diplôme, proviennent essentiellement de la catégorie des ouvriers et manœuvres (83,1%) et de celle des commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers (15,3%).

Par contre pour les diplômés de l'enseignement supérieur, 12,2% sont fils d'un cadre supérieur ou membre d'une profession libérale, 24,3% d'un cadre moyen ou employé de bureau et 55,5% d'un ouvrier ou manœuvre. Pour les descendants qui se contentent du niveau des diplômes de l'enseignement fondamental et secondaire, ils sont originaires des catégories «ouvriers» (79,3%), «manœuvres» (64,4%), «cadres moyens» (11,6%) et «employés de bureau» (18,1%).

En somme, il y a une forte corrélation entre la catégorie socioprofessionnelle des pères et le degré de formation de leurs fils. La persistance des inégalités dans l'enseignement avantagera une forte reproduction sociale et un frein à la mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle parmi les MRE.

**Tableau 11: Mobilité intergénérationnelle selon la CSP agrégée du fils et le diplôme du père**

Diplôme agrégé du père	groupe socioprofessionnel du fils				Total (effectif)
	A	B	C	D	
Sans diplôme	5,9	38,1*	4,9	51,0	100,0 (551)
	47,6	57,8	71,4	64,2*	60,7
Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental	8,7	40,9	2,4	48,0	100,0 (265)
	34,9	30,8	17,1	30,1	30,2
Diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur	14,8	55,7	4,9	24,6	100,0 (67)
	5,5	8,9	8,8	--	6,0
Diplômes de technicien, professionnel et assimilés	13,3	26,7	6,7	53,3	100,0 (16)
	3,2	1,2	2,9	2,0	1,8
Total (effectif)	7,6	40,0	4,2	48,2	100,0 (899)
	100,0 (63)	100,0 (334)	100,0 (35)	100,0 (467)	100,0 (899)

**A** : Corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales

**B** : Cadres moyens et employés de bureau

**C** : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers

**D** : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, ouvriers et manœuvres non agricoles

\* Lecture : 38,1% des descendants d'un chef de ménage sans diplôme occupent actuellement la profession de cadre moyens et employés de bureau.

64,2 % des ouvriers d'aujourd'hui proviennent d'un chef de ménage sans diplôme.

NB : -- indique faible effectif

Remarque : la population cible est constituée des fils/filles actifs âgés de 15 ans et plus, dont le père est actif ou inactif.

**Source** : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 12 : Mobilité intergénérationnelle selon le diplôme des descendants et la CSP du père actif**

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants						Total (effectif)
	A	B	C	D	E	F	
corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales	3,0	42,4	24,2	27,3*	--	3,0	100,0 (33)
	1,7	5,1	5,8	12,2		2,8	5,5
Cadres moyens et employés de bureau	--	35,6	27,8	20,0	4,4	12,2	100,0 (90)
		11,6	18,1	24,3	23,5	30,6	15,0
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	22,5	27,5	30,0	15,0	2,5	2,5	100,0 (40)
	15,3	4,0	8,7	8,1	5,9	2,8	6,7
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, ouvriers et manœuvres non agricoles	11,2	50,0	21,3	9,4	2,8	5,3	100,0 (436)
	83,1	79,3	67,4	55,4*	70,6	63,9	72,8
Total (effectif)	9,8	45,9	23,0	12,4	2,8	6,0	100,0 (599)
	100,0 (59)	100,0 (275)	100,0 (138)	100,0 (74)	100,0 (17)	100,0 (36)	100,0 (599)

**A** : Sans diplôme

**B** : Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental

**C** : Diplômes de l'enseignement secondaire

**D** : Diplômes supérieurs

**E** : Diplômes de techniciens

**F** : Diplômes professionnels et assimilés

\* Lecture : 27,3% des descendants d'un chef de ménage qui occupe la profession de cadre supérieur et membre d'une profession libérale sont diplômés du supérieur. Les diplômés du supérieur originaires de la catégorie des ouvriers représentent 55,4%.

**Source** : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

#### 4.2.4. Mobilité dans le statut professionnel et interaction entre les qualifications des ascendants et des descendants

Ce volet de mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle correspond à la transmission de la situation dans le statut d'emploi et le degré de qualification entre générations successives. L'évolution des structures d'emploi dans les pays d'accueil et la mondialisation de l'économie ne peuvent être que des facteurs contribuant aux différents changements dans le statut d'emploi des individus.

En 2005, les données de l'enquête sur l'insertion des MRE révèlent que 14,7% des pères migrants occupaient le statut d'employeur ou indépendant et 85,3% le statut de salarié. Leurs descendants occupent un peu moins les premiers statuts (4,5%) et une part importante celui du salarié (95,5%). Il en découle, que quelle que soit l'origine du statut dans la profession, les descendants des migrants deviennent dans la majorité des cas des salariés. Ainsi, 94,3% de fils des migrants exerçant ou ayant exercés en tant qu'employeur deviennent salariés. Les fils salariés d'aujourd'hui issu d'un statut de père salarié représentent 95,6%. Parmi les 4,5% de fils qui occupent le statut d'employeur/indépendant, 83,3% sont les descendants d'un salarié et 16,3% d'un employeur/indépendant.

L'interaction entre le degré de qualification des ascendants et des descendants montre que ces derniers sont plus qualifiés que leurs pères. 21,1% des descendants actifs occupent un emploi de cadre ou technicien et 43,8% d'ouvrier qualifié. Les ascendants sont plus fréquents quand il s'agit d'un emploi sans qualification (48,7%) ou d'un ouvrier qualifié (46,4%). Ils n'occupent des emplois en tant que cadre ou technicien qu'à raison de 4,9%.

Par ailleurs, les descendants des actifs sans qualification, deviennent des actifs non qualifiés à raison de 53,1%, des ouvriers qualifiés dans 31,0% des cas et des cadres ou techniciens à hauteur de 15,9%. L'immobilité la plus importante dans le degré de qualification est observée au niveau des ouvriers qualifiés : 59,5% de leurs descendants occupent ce même statut.

**Tableau 13 : Mobilité intergénérationnelle selon le statut professionnel**

Situation dans la Profession des pères	Situation dans la profession des descendants		Total
	Employeur/ Indépendant	salarié	
Employeur	5,7	94,3	100,0 (35)
	8,3	6,4	6,5
Indépendant	4,5	95,5	100,0 (44)
	8,3	8,2	8,2
Salarié	4,4	95,6	100,0 (458)
	83,3	85,4	85,3
Total	4,5	95,5	100,0 (537)
	100,0 (24)	100,0 (513)	100,0 (537)

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 14 : Mobilité intergénérationnelle selon le degré de qualification**

Degré de qualification du père	Degré de qualification du fils				Total
	Sans qualification	Ouvrier qualifié	Technicien	Cadre	
Sans qualification	53,1	31,0	10,5	5,4	100,0 (267)
	73,5	34,5	43,9	27,8	48,7
Ouvrier qualifié	18,6	59,5	12,5	9,5	100,0 (255)
	24,5	63,1	50,0	46,3	46,4
Technicien/cadre	14,3	21,4	14,3	50,0	100,0 (27)
	2,0	2,4	6,1	25,9	4,9
Total	35,1	43,8	11,6	9,5	100,0 (549)
	100,0 (193)	100,0 (240)	100,0 (64)	100,0 (52)	100,0 (549)

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

#### 4.2.5. Mobilité socio-éducative des MRE actifs

L'analyse de la mobilité socio-éducative consiste à comparer les niveaux des diplômes des MRE à ceux de leurs descendants actifs âgés de 15 ans et plus. La première constatation relevée dans ce cadre, concerne le faible niveau de formation caractérisant les MRE pères âgés de 15 ans. 60,7 % d'entre eux ne possèdent aucun diplôme, 30,2 % ont un certificat de l'enseignement fondamental et 7,3 % un diplôme de l'enseignement secondaire.

Par contre, leurs enfants actifs, âgés de 15 ans et plus, enregistrent une structure de formation inverse, puisque 14,7% sont diplômés du supérieur, 7,2% du professionnel, 25,2% de l'enseignement secondaire, 42,2% de l'enseignement fondamental et seulement 7,2 % n'ont aucun diplôme.

Les enfants des MRE ne possédant aucun diplôme, sont exclusivement les descendants d'un père qui lui aussi n'a eu aucun diplôme (88,3 %) ou qui n'a eu qu'un certificat de l'enseignement fondamental (11,7 %). Ils s'immobilisent dans le niveau de formation « sans diplôme » de leurs pères dans 10,5 % des cas et les surclassent dans 44,5 % pour les certificats de l'enseignement fondamental et 23,7 % pour les diplômes de l'enseignement secondaire. Ils n'accèdent que faiblement aux niveaux de formation des diplômés supérieurs (13,0 %), de technicien qualifié (2,4 %) et de qualification professionnelle (5,9 %).

L'immobilité socio-éducative la plus importante est observée au niveau des diplômes de l'enseignement secondaire (67,2 %), suivi du certificat de l'enseignement fondamental (44,0 %). Les chances d'avoir un diplôme supérieur augmentent à mesure que le niveau du diplôme obtenu par le père est élevé. En effet, la proportion des

## **Les Marocains Résidant à l'Étranger**

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

---

descendants ayant obtenu un diplôme supérieur passe de 13,0% pour les ascendants non diplômés, à 14,3% au niveau des pères diplômés d'un certificat de l'enseignement fondamental et à 32,8% pour ceux de l'enseignement secondaire ou supérieur. De surcroît, lorsqu'un MRE dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur, sa descendance est non seulement protégée contre la déscolarisation ou l'échec scolaire, mais elle a de fortes chances d'atteindre des niveaux de diplôme supérieurs (32.8 %) ou à des diplômes de techniciens et de qualification professionnelle et assimilés (9,8 %).

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 15 : Mobilité intergénérationnelle selon le diplôme**

Diplôme du père	Diplôme des descendants						Total (effectif)
	A	B	C	D	E	F	
Sans diplôme	10,5	44,5	23,7	13,0	2,4	5,9	100,0 (554)
	88,3	63,9	57,1	53,7	41,4	50,0	60,7
Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental	2,8	44,0	25,4	14,3	4,4	9,1	100,0 (270)
	11,7	31,5	30,5	29,3	37,9	38,3	30,2
Diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur	--	23,0	34,4	32,8	4,9	4,9	100,0 (67)
		4,0	10,0	16,3	10,3	5,0	7,3
Diplômes de techniciens, professionnels et assimilés	--	13,3	33,3	6,7	20,0	26,7	100,0 (16)
		0,6	2,4	0,8	10,3	6,7	1,8
Total (effectif)	7,2	42,2	25,2	14,7	3,5	7,2	100,0 (907)
	100,0 (72)	100,0 (387)	100,0 (229)	100,0 (130)	100,0 (29)	100,0 (60)	100,0 (907)

A : Sans diplôme

B : Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental

C : Diplômes de l'enseignement secondaire

D : Diplômes supérieurs

E : Diplômes de techniciens

F : Diplômes de qualification Professionnelle et assimilés

NB : -- indique faible effectif

Remarque : la population cible est constituée des fils/filles actifs âgés de 15 ans et plus, dont le père est actif ou inactif.

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 4.3. Mobilité professionnelle intragénérationnelle

La mobilité socioprofessionnelle intragénérationnelle est analysée à travers les tables de destination ou de recrutement par catégorie socioprofessionnelle, branche d'activité, statut professionnel, etc. Et ce, en comparant le premier emploi et l'emploi au moment de l'enquête. Dans le cadre de cette analyse de la mobilité socioprofessionnelle des chefs de ménage migrants, la période considérée est la trajectoire<sup>35</sup> suivie le long de leur vie professionnelle (mobilité sur le long terme).

#### 4.3.1. Caractéristiques socioprofessionnelles des chefs de ménage mobiles et non mobiles

L'analyse des données de l'enquête sur l'insertion économiques des MRE dans les pays d'accueil, relative à la fréquence de changements le long de leur parcours professionnel, révèle que 34,5% des chefs de ménage (CM) migrants ont effectué au moins un changement, dont 65,5% un seul changement, 26,7% deux changements et 7,8% trois à six changements.

Pour l'ensemble des chefs de ménage migrants (avec mobilité ou sans mobilité professionnelle), la proportion des CM migrants qui occupent actuellement la profession de conducteur d'installation et manœuvre non agricole représentent 30,1%, celle d'artisans et ouvrier qualifié des métiers artisanaux 29,7%. La catégorie de cadres supérieurs et membres des professions libérales concerne près de 8,0% et celle des cadres moyens et employés de bureau 19,6%.

Quant au reste des CM migrants, il exerce en tant qu'ouvrier agricole, forestier ou chasseur (7,9%) ou en tant que commerçant, intermédiaire commercial et financier (4,8%). Différencié par statut professionnel, les chefs de ménage employeurs d'aujourd'hui représentent 4,8%, les indépendants 6,4% et les salariés 88,8%. Ils occupent des professions sans qualification à raison de 38,4%, suivis des ouvriers qualifiés (30,0%) et des ouvriers spécialisés (18,5%). La qualification de technicien et de cadre ne concerne que 13,1% des chefs de ménage migrants.

Parmi ceux qui n'ont subi aucune mobilité professionnelle, 66,5% occupent actuellement la catégorie des ouvriers, 21,1% sont des cadres moyens et employés de bureau et 7,8% des cadres supérieurs et membres des professions libérales. Ils occupent leur emploi actuel avec une ancienneté moyenne de 13 ans (50,8% ont travaillé moins de dix ans avec une ancienneté moyenne de 5 ans et 49,2% plus de 10 ans avec une ancienneté moyenne de 21 ans).

---

<sup>35</sup> Pour des raisons de représentativité, les changements qui sont intervenus entre le début de carrière et la situation au moment de l'enquête ne seront pas analysés. Seuls les mobilités de début et de fin de périodes (mobilité professionnelle sur le long terme) seront traitées. Les événements intervenus dans cet intervalle ne seront pas analysés. La proportion des chefs de ménage MRE actifs âgés de 15 ans et plus qui ont réalisé plus d'un changement dans la trajectoire de leurs vie professionnelle ne concerne que 34,5 %.



Par qualification professionnelle, 37,4% des CM migrants non mobiles occupent leurs emplois sans aucune qualification, 44,6% en tant qu'ouvriers spécialisés ou qualifiés et 15,4% en tant que cadres, techniciens ou agents de maîtrises. Les qualifications des emplois de cadres, techniciens et agent de maîtrise non mobile sont des occupations qui ne sont pas assez anciennes (61,5% des CM migrants occupent ce genre d'emplois avec une ancienneté de moins de 10 ans).

En termes de promotion dans la carrière depuis le recrutement, 52,8% des CM n'ont connu aucune mobilité, dont 64,1% ont travaillé plus de dix ans. La proportion de ceux ayant été promus dans leurs carrières pour une période de travail de moins de 10 ans, concerne 41,9% des cas au sein des CM non mobiles.

### **4.3.2. Mobilité professionnelle : mouvements dans les catégories socioprofessionnelles des chefs de ménage MRE**

La juxtaposition de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage du début de leurs carrières professionnelles et de celle au moment de l'enquête permet de saisir les changements qui ont pu intervenir dans la CSP des migrants durant cette période. C'est ainsi que la proportion des chefs de ménage MRE ayant subi une mobilité dans la CSP par contrainte ou volontaire, est estimée à 27,5 %. Fortement contrastée d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre, cette mobilité professionnelle reste moins prononcée parmi les « cadres supérieurs et membres des professions libérales » (4,4%) et les « artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, ouvriers et manœuvres non agricoles » (13,5%).

Inversement, elle est plus prononcée parmi les catégories « exploitants, ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche » (49,3%) et « commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers » (35,2%). Pour les exploitants, ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche, la mobilité recouvre des mouvements vers la catégorie des « Artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, ouvriers et manœuvres non agricoles » (41,0%) et vers celle des cadres moyens et employés de bureau (5,6%). Pour la catégorie « commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers » qui a enregistré une mobilité professionnelle importante, elle recouvre des mouvements vers les groupes socioprofessionnels des ouvriers (25,0%), des cadres moyens et employés de bureau (5,6%) et, dans une moindre proportion, vers les cadres supérieurs et membres des professions libérales (2,8%).

Approché par la table de recrutement, le taux de stabilité<sup>36</sup> le plus élevé est observé au niveau des groupes socioprofessionnels des ouvriers et manœuvres agricole et de la pêche (84,7%), suivi des « artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux,

<sup>36</sup> Le taux de stabilité mesure le degré de fermeture d'une catégorie professionnelle sur elle-même au cours d'une période donnée. Il est mesuré par le pourcentage d'actifs occupés, au moment de l'enquête, dans la même catégorie professionnelle que celle qu'ils occupaient en début de période.

ouvriers et manœuvres non agricoles» (82,2%) et des cadres moyens et employés de bureau (75,6%). Cet indicateur est plus faible pour les catégories de «commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers» (56,5%) et de «cadres supérieurs et membres des professions libérales» (63,2%).

Par comparaison des catégories socioprofessionnelles de départ et celles d'arrivée des chefs de ménage MRE, la mobilité recouvre, par le recrutement, de nouveaux membres en provenance d'autres catégories. Ainsi, en plus de ceux qui sont restés stables, 14,2% des cadres supérieurs et membres des professions libérales d'aujourd'hui proviennent de la catégorie des cadres moyens et employés de bureau et 20,1% de la catégorie des ouvriers (artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, ouvriers et manœuvres non agricoles).

La catégorie des cadres moyens et employés de bureau recrute essentiellement auprès de la catégorie des artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, ouvriers et manœuvres non agricoles (19,0%) et dans une moindre mesure des ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (3,8%). La catégorie des ouvriers se renouvelle auprès de celles des ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (9,0%) et des cadres moyens et employés de bureau (6,8%).

Il en découle qu'au long de la trajectoire professionnelle des chefs de ménage, les mouvements intenses observés se font entre les catégories les plus proches. En revanche, la fréquence des mouvements entre les catégories les plus éloignées demeure faible. Cependant, la mobilité professionnelle demeure une caractéristique des catégories sociales les plus ouvertes, dont la proximité joue beaucoup dans ce phénomène. Les trajets courts restent les plus prédominants et les trajets longs demeurent l'exception dans l'analyse de la mobilité des CM migrants.

En somme, le degré de formation et de qualification (niveau du diplôme, formation continue et de recyclage, expérience sur le tas et stage) des CM migrants et l'évolution des structures de l'économie et de l'emploi dans les pays d'accueil, ont beaucoup contribué à leur mobilité professionnelle, en dépit d'une rigidité à cette mobilité. Les catégories les plus dominantes à savoir les artisans, les ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, les ouvriers et manœuvres agricoles et non agricoles et les cadres moyens et employés de bureau, restent les plus stables et les plus fermées.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 16 : Mobilité professionnelle intergénérationnelle des chefs de ménage migrants : table des destinées**

Groupe socioprofessionnel du CM au début de sa vie professionnelle	Groupe socioprofessionnel du CM à la date de l'enquête						Total (effectif)
	A	B	C	D	E	F	
corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales	95,6	1,5	0,0	0,0	2,2	0,7	100,0 (135)
Cadres moyens et employés de bureau	5,5	71,9	2,3	0,8	9,2	10,4	100,0 (530)
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	2,8	5,6	64,8	1,9	15,7	9,3	100,0 (108)
Exploitant, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	0,6	5,6	2,1	50,7	22,0	19,0	100,0 (337)
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	3,6	6,9	2,3	0,8	75,6	10,8	100,0 (724)
Ouvriers et manœuvres non agricoles	2,0	6,2	2,4	2,6	10,0	76,7	100,0 (738)
Total	7,9	19,6	4,8	7,9	29,7	30,1	100,0 (2572)

**A** : Corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales

**B** : Cadres moyens et employés de bureau

**C** : Commerçants, Intermédiaires Commerciaux et financiers

**D** : Exploitant, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche

**E** : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux

**F** : ouvriers et manœuvres non agricoles

**Source** : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 17 : Mobilité professionnelle intragénérationnelle des chefs de ménage migrants : table des recrutements**

Groupe socioprofessionnel du CM au début de sa vie professionnelle	Groupe socioprofessionnel du CM à la date de l'enquête						Total
	A	B	C	D	E	F	
corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales	63,2	0,4	0,0	0,0	0,4	0,1	5,2
Cadres moyens et employés de bureau	14,2	75,6	9,7	2,0	6,4	7,1	20,6
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	1,5	1,2	56,5	1,0	2,2	1,3	4,2
Exploitant, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	1,0	3,8	5,6	84,7	9,7	8,3	13,1
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	12,7	9,9	13,7	3,0	71,6	10,1	28,1
Ouvriers et manœuvres non agricoles	7,4	9,1	14,5	9,4	9,7	73,1	28,7
Total (effectif)	100,0 (204)	100,0 (504)	100,0 (124)	100,0 (202)	100,0 (764)	100,0 (774)	100,0 (2572)

**A** : corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales

**B** : Cadres moyens et employés de bureau

**C** : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers

**D** : Exploitant, Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche

**E** : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux

**F** : ouvriers et manœuvres non agricoles

**Source** : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Remarque : - les différences en termes d'effectif entre les tableaux 17, 18, 19 et 20 sont dues aux non déclarations observées dans les variables de tabulation;

### 4.3.3. Mobilité professionnelle des migrants dans la branche d'activité

La mesure de la mobilité dans la branche d'activité révèle que durant le cycle de vie professionnel des chefs de ménage actifs migrants, seulement 28,9% d'entre eux ont subi ce phénomène. Autrement dit, 71,1% d'entre eux ayant débuté leur premier emploi dans un établissement ou une entreprise, se retrouvent au moment de l'enquête dans cette même branche. Les flux de mobilité les plus importants ont été observés au niveau de la branche «agriculture, forêt et pêche». En effet, le changement a concerné environ 48,3% des chefs de ménage migrants qui ont démarré leur vie active dans cette branche et qui se sont retrouvés dans d'autres branches au moment de l'enquête, avec 19,4% dans le bâtiment et les travaux publics, 16,1% dans l'industrie, 6,4% dans le transport, communication et autres services et 4,7% dans le commerce.

Les flux de passage des chefs de ménage qui exerçaient au début de leur carrière dans le commerce sont plus répandus au niveau de l'industrie (16,1%), du transport, communication et autres services (9,2%) et du bâtiment et travaux publics (7,2%). La branche de l'industrie qui observe le taux de stabilité le plus élevé (80,1%), a vu ses actifs s'orienter vers les établissements de transport, de communication et d'autres services (8,6%), le bâtiment et travaux publics (4,8%) et le commerce (3,2%).

Concernant les actifs du secteur bâtiment et travaux publics, les flux se sont orientés vers les activités industrielles (9,1%), le transport, communication et autres services (6,0%), les activités agricoles (4,3%) et le commerce (3,7%). Il s'avère que l'industrie, le bâtiment et travaux publics, le transport, communication et autres services sont les branches d'activités les plus attractives pour les flux de mobilité des chefs de ménage migrants. La branche de l'agriculture, forêt et pêche, a enregistré des flux des sortants plus importants que les entrants, de telle sorte que la proportion des migrants actifs qui n'ont pas changé cette branche, du début de la vie professionnelle à la date d'enquête, est passée de 13,9% à 8,4%. Quant au commerce, il a observé des flux nets constants et n'attire pas beaucoup de migrants.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 18 : Mobilité intragénérationnelle des chefs de ménage migrants dans la branche d'activité**

Branche d'activité au début de la vie professionnelle du CM	Branche d'activité du CM à la date de l'enquête							Total (effectif)
	Agriculture, foret et pêche	Industrie y compris l'artisanat	Bâtiment et Travaux publics	Commerce	Transport, communication et autres services	Administration générale & services sociaux fournis à la collectivité	Activités mal désignées	
Agriculture, foret et pêche	51,7	16,1	19,4	4,7	6,4	1,7	0,0	100,0 (360)
	85,3	7,2	12,8	6,4	4,4	2,7	0,0	13,9
Industrie y compris l'artisanat	0,6	80,1	4,8	3,2	8,6	2,5	0,1	100,0 (709)
	1,8	70,7	6,2	8,7	11,7	8,0	7,1	27,4
Bâtiment et travaux publics	4,3	9,1	74,7	3,7	6,0	1,9	0,2	100,0 (514)
	10,1	5,9	70,2	7,2	6,0	4,4	7,1	19,8
Commerce	0,8	16,1	7,2	64,3	9,2	1,6	0,8	100,0 (249)
	0,9	5,0	3,3	60,6	4,4	1,8	14,3	9,6
Transport, communication et autres services	0,6	12,8	6,0	7,1	69,3	3,7	0,6	100,0 (537)
	1,4	8,6	5,9	14,4	71,4	8,9	21,4	20,7
Administration générale et services sociaux fournis à la collectivité	0,5	9,5	2,9	2,9	4,8	79,0	0,5	100,0 (210)
	0,5	2,5	1,1	2,3	1,9	73,8	7,1	8,1
Activités mal désignées	0,0	7,7	23,1	7,7	7,7	7,7	46,2	100,0 (13)
	0,0	0,1	0,5	0,4	0,2	0,4	42,9	0,5
Total (effectif)	8,4	31,0	21,1	10,2	20,1	8,7	0,5	100,0 (2592)
	100,0 (218)	100,0 (803)	100,0 (547)	100,0 (264)	100,0 (521)	100,0 (225)	100,0 (14)	100,0 (2592)

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

#### **4.3.4. Mobilité professionnelle : mouvements dans la situation professionnelle**

La carte de la mobilité professionnelle des chefs de ménage migrants selon la situation dans la profession, montre qu'en dépit du degré d'immobilité élevé au niveau du statut de salarié, celui-ci a enregistré des flux importants de sortie vers d'autres statuts.

Entre le début de la vie active des chefs de ménage migrants dans les pays d'accueil et la date de l'enquête, quelques modifications significatives dans la structure du statut professionnelle ont été observées. 1,8% des CM ont débuté leur vie active en tant qu'employeur contre 4,8% en 2005, 5,1% avaient le statut d'indépendant contre 6,4% actuellement. Cette modification globale vers ces deux statuts s'est faite au détriment du salariat qui a observé une diminution de son poids parmi les CM migrants. En effet, 93,3% des chefs de ménage qui ont débuté leur vie professionnelle en tant que salariés, gardaient le même statut en 2005, 3,3% ont observé un mouvement vers le statut d'employeur et 3,4% vers les activités indépendantes.

Les flux de passage des migrants d'autres statuts à celui de salarié n'est relativement important que parmi les indépendants (33,3%). Le salariat constitue par conséquent la catégorie de recrutement pour les employeurs et les indépendants. En effet, parmi les chefs de ménage employeurs d'aujourd'hui, 64,8% étaient essentiellement des salariés dans leur premier emploi et 32,0% des employeurs. La proportion des indépendants en provenance du salariat atteint 48,5%.

#### **4.3.5. Mobilité dans la qualification professionnelle**

Au cours de la trajectoire de la vie professionnelle, les individus acquièrent de l'expérience et se recyclent au moyen de formations et de stages pour accéder à des emplois plus qualifiés et plus rémunérés. Dans le cas des chefs de ménage migrants, le passage d'un emploi sans qualification, occupé au début de la vie active, à des emplois qualifiés, à la date de l'enquête, s'est réalisé surtout vers les catégories des ouvriers spécialisés (9,7%) et des ouvriers qualifiés (13,8%). Ils n'accèdent aux qualifications de technicien et cadre que dans 2,7% des cas. La stabilité dans cette qualification est relativement importante. 73,7% des CM actifs migrants n'ont pas évolué en terme de degré de qualification durant tout le cycle de leur vie active.

À considérer les CM migrants qui ont débuté leur carrière en tant qu'ouvriers spécialisés, 9,8% sont devenus des ouvriers qualifiés, 3,9% des techniciens ou cadres et 81,1% ont gardé cette même qualification. Les emplois qualifiés de techniciens et de cadres demeurent ouverts aux autres qualifications même si les actifs concernés par cette qualification enregistrent une forte immobilité (96,1%). En effet, 10,5% des techniciens et des cadres d'aujourd'hui ont débuté leur vie active avec un emploi sans qualification, 4,8% en tant qu'ouvriers spécialisés et 6,7% en tant qu'ouvriers qualifiés. Les chefs de ménage actifs sans qualification ou qualifiés d'ouvriers spécialisés ont des chances plus élevées d'occuper des emplois plus qualifiés.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 19 : Mobilité intragénérationnelle dans le statut professionnel**

Situation dans la profession du CM au début de la vie active	Situation dans la profession du CM au moment de l'enquête (2005)			Total (effectif)
	Employeur	Indépendant	Salarié	
Employeur	84,8	2,2	13,0	100,0 (46)
	32,0	0,6	0,3	1,8
Indépendant	3,0	63,6	33,3	100,0 (132)
	3,3	50,9	1,9	5,1
Salarié	3,3	3,4	93,3	100,0 (2388)
	64,8	48,5	97,8	93,1
Total (effectif)	4,8	6,4	88,8	100,0 (2566)
	100,0 (122)	100,0 (165)	100,0 (2279)	100,0 (2566)

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 20 : Mobilité intragénérationnelle dans les qualifications professionnelles**

Degré de qualification au début de la vie active	Degré de qualification au moment de l'enquête (2005)				Total (effectif)
	Sans qualification	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Technicien/ Cadre	
Sans qualification	73,7	9,7	13,8	2,7	100,0 (1201)
	95,6	26,2	23,0	10,5	49,9
Ouvrier spécialisé	5,2	81,1	9,8	3,9	100,0 (387)
	2,2	70,4	5,3	4,8	16,1
Ouvrier qualifié	3,5	2,5	90,3	3,7	100,0 (565)
	2,2	3,1	70,6	6,7	23,5
Technicien/ Cadre	0,4	0,4	3,1	96,1	100,0 (1256)
	0,1	0,2	1,1	78,1	10,7
Total (effectif)	38,4	18,5	30,0	13,1	100,0 (2409)
	100,0 (926)	100,0 (446)	100,0 (722)	100,0 (315)	100,0 (2409)

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».



Nonobstant, étant donné que l'insertion économique reste largement tributaire de l'environnement du travail, il importe d'analyser dans ce qui suit les conditions vécues par les MRE sur le marché du travail.

## **5. Conditions du travail des MRE**

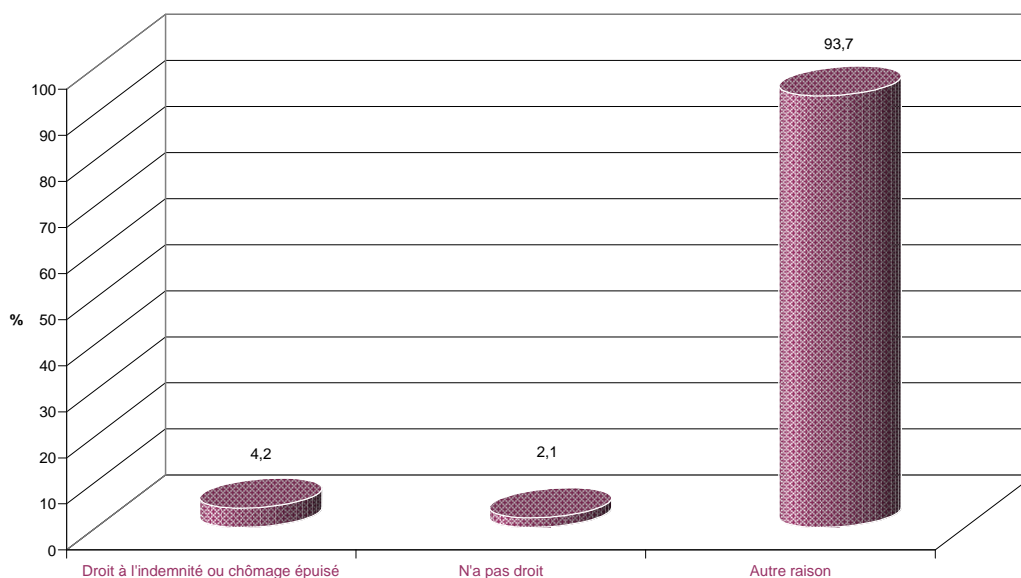
Outre les nombreux obstacles qui jalonnent leurs parcours professionnels, les MRE se heurtent, à l'instar des migrants des pays du Sud, à des difficultés liées à leur environnement de travail. L'examen de cette question a le mérite de renseigner sur la nature des rapports différenciés auxquels sont confrontés les MRE sur le marché du travail des pays d'accueil.

Pour ce faire, la trame de cette analyse portera sur les variables observées par l'enquête sur l'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil de 2005, en l'occurrence, l'horaire du travail, le travail supplémentaire, le statut réglementaire du travail, le degré de satisfaction dans le travail, le droit aux prestations sociales, la discrimination à l'égard des MRE, les facilités pour la pratique culturelle. Il est à signaler dans ce cadre que les renseignements qui seront présentés se réfèrent exclusivement aux déclarations du chef de ménage.

### **5.1. Indemnité de chômage encore partielle...**

Conformément au code du travail des pays européens, la privation d'emploi donne droit à une allocation d'assurance chômage sous réserve de remplir les conditions prévues par le règlement. Cependant, force est de constater que l'application de cette règle ne semble pas être respectée au profit de tous les MRE chefs de ménage (CM) en chômage, puisque seulement 28.5 % d'eux ont bénéficié de cette allocation de chômage.

**Graphique 5 : Répartition des MRE CM chômeurs sans allocation chômage selon les raisons de la non indemnisation**



Les 71.5 % de MRE CM en chômage qui n'ont bénéficié d'aucune mesure d'indemnisation, déclarent qu'ils sont en fin de droit (4.2%) ou qu'ils n'ont eu droit à aucune indemnité (2.1%), alors que la majorité restante, soit 93.7 %, invoque d'autres raisons mais sans les préciser.

Quelles que soient les raisons qui peuvent justifier la non indemnisation des MRE chômeurs, pareille situation est révélatrice de leur vulnérabilité économique et de leurs conditions pécuniaires difficiles. D'emblée, il est fort probable qu'une bonne partie des chômeurs sans droit à l'allocation chômage, travaille au noir, c'est-à-dire qu'il s'agit de travailleurs non déclarés.

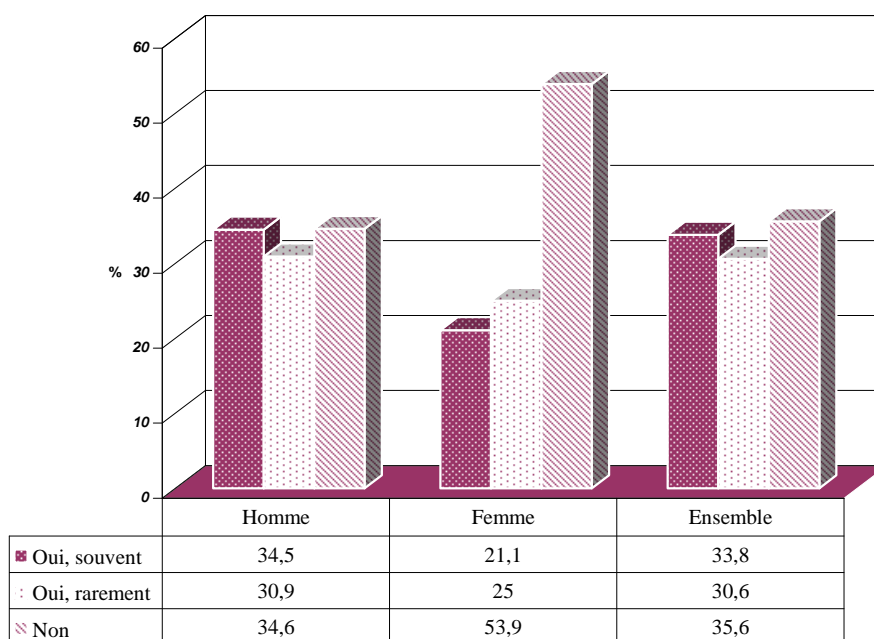
### **5.2. Temps de travail laborieux...**

Les modalités d'horaires de travail peuvent aussi rendre compte des bonnes conditions de travail. La régularité de l'horaire de travail soutient les bonnes conditions du travail, alors que son irrégularité ou le recours à des heures supplémentaires, génèrent des dysfonctionnements et essentiellement des problèmes de santé ainsi qu'une baisse de l'activité des loisirs. De surcroît, les enfants sont indéniablement touchés par ces changements horaires, ils reçoivent moins d'attention des parents et leur éducation s'en ressent, etc.

Interrogés sur leurs horaires de travail, 81.5 % des chefs de ménage actifs déclarent travailler selon le même régime horaire tous les jours, 12.3 % des cas selon un régime horaire par intermittence et 6.2 % des cas selon un régime horaire variable d'un jour à l'autre. Dans l'ensemble, près d'un chef de ménage actif sur cinq, travaille selon

un régime horaire irrégulier. Toujours est-il que cette répartition reste inchangée par sexe du chef de ménage. Chose pouvant témoigner de l'importance du travail irrégulier au sein des MRE actifs.

Graphique 6 : Répartition des CM actifs selon la fréquence de la réalisation des heures supplémentaires



Cette constatation semble être corroborée par la prépondérance du travail supplémentaire au sein des MRE actifs. En effet, force est de constater que près d'un tiers des chefs de ménage actifs (33.8 %) réalisent souvent des heures supplémentaires quand il y a beaucoup de travail pendant une période où une saison. Quant à la part de chefs de ménage réalisant rarement des heures supplémentaires, elle est de près de 30.6 %. La part restante (35.6 %) travaille d'une façon normale même si il y a un excès de travail pendant une période ou une saison.

De ces constats, il ressort que les conditions de travail des MRE sont imprégnées tantôt par l'irrégularité dans l'horaire du travail, tantôt par la nécessité de faire des heures supplémentaires. Il va sans dire que travailler dans de telles conditions ne manquera pas de causer entre autres des problèmes de santé et de stress.

### 5.3. Le statut réglementaire de travail : le CDD versus le CDI...

Le statut réglementaire de travail est le lien formel et juridique entre l'employeur et l'employé. Il s'agit notamment de la nature de contrat de travail liant les deux contractuels pour lequel l'employeur recrute un salarié. Dans ce cadre, le contrat conclu

peut être à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI).

D'apparition récente en Europe, le CDD mérite d'être précisé en quelques lignes. C'est un contrat à terme précis, pour une durée maximale de 18 mois, il fixe une date de validité. Dans certaines conditions, il peut s'agir d'un contrat à termes imprécis, comme c'est le cas de l'attente d'un recrutement définitif d'une personne, ou le retour d'un congé maladie ou maternité d'un employé. Quels que soient les cas de figure, le CDD est synonyme d'une vulnérabilité sur le marché du travail dans la mesure où la personne qui le conclut est exposée au chômage inter CDD.

**Tableau 21 : Répartition des MRE CM actifs selon le statut Réglementaire de travail**

Type de contrat	Homme	Femme	Ensemble
CDD	15,7	15,8	15,7
CDI	62,5	64,7	62,6
Sans contrat	9,2	8,6	9,2
Indépendant	10,8	8,6	10,7
Autre cas	1,8	2,2	1,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Haut Commissariat au Plan, CERED, Enquête sur l'ISE-MRE-PA, 2005.

En dépit de son caractère récent, le contrat à durée déterminée est bien répandu au sein des MRE actifs. Il concerne près de 16.0 % des cas et n'épargne aucun sexe sans différence près. Pis encore, une frange non négligeable des marocains travaille sans contrat, soit 9.2% des cas. Pareil constat révèle l'ampleur des pratiques illégales auxquelles sont confrontées les MRE sur le marché du travail des pays d'accueil. Il peut également renseigner, entre autres, sur les traitements différentiels voire discriminatoires des employeurs des pays hôtes vis-à-vis des MRE actifs.

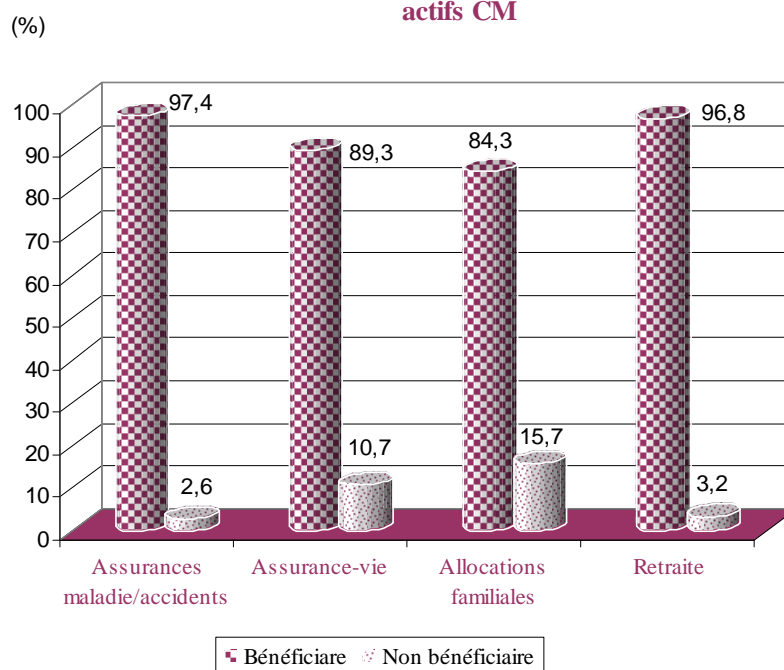
À considérer ces deux proportions, il apparaît clairement que près d'un MRE sur quatre se trouve dans une situation précaire d'emploi. De surcroît, cette catégorie d'actifs serait probablement confrontée au manque de stabilité et à des difficultés économiques en mesure d'atermoyer leur insertion économique et leur ascension sociale.

#### **5.4. Et la sécurité sociale des MRE...**

Les prestations sociales désignent toutes prestations, qui sont généralement reconnus aux travailleurs et à leurs familles pour se prémunir contre différents risques en mesure de réduire leur capacité de gain, et couvrir les charges sous-jacentes aux événements familiaux. Ces prestations couvrent quatre branches: assurances maladie/accidents, assurances-vie, allocations familiales; pension de retraite. Généralement, dans la majorité des pays européens, le financement des prestations sociales repose sur les cotisations sociales. Tel mode de financement contraste avec

celui des pays nordiques qui utilisent le financement par l'impôt.

Graphique 7 : Droit aux prestations sociales des MRE actifs CM



De toutes les prestations sociales, ce sont les branches famille et recouvrement les moins généralisées, soit un taux de couverture respectivement de 84.3% et 89.3%. Quant aux branches maladie et retraites, bien qu'elles couvrent la majorité des MRE, elles demeurent non généralisées. Ces deux déficits dans la couverture montrent combien le droit à la sécurité sociale, un droit garanti par les constitutions des pays européens, est non respecté pour les MRE. Il s'agit là d'un manque à gagner qui peut constituer une source de vulnérabilité économique et sociale en cas de maladie, de décès, de naissance ou de départ à la retraite.

### 5.5. Xénophobie des employeurs : qu'en est-il ?

La discrimination raciale à l'égard des personnes d'origine non européenne se manifeste particulièrement dans le domaine de l'emploi (INED 1992). Les immigrés originaires d'Algérie, et d'autres pays maghrébins (Maroc et Tunisie) et d'Afrique noire, sont les plus exposés à la discrimination à l'embauche. Viennent ensuite les originaires de la Turquie et dans une moindre mesure les originaires du Sud-Est asiatique.

Sur le marché du travail des pays d'accueil, les MRE actifs sont fortement secoués par les attitudes xénophobes des employeurs. Près de sept CM sur dix confirment le

refus de certains employeurs à embaucher des MRE. Bien qu'elle reflète l'existence des pratiques discriminatoires réelles à l'encontre des MRE, la grandeur de ce chiffre fait ressortir également la non application des textes législatifs et réglementaires, permettant de prévenir ou de réprimer les attitudes et les comportements racistes.

**Tableau 22 : Ventilation des déclarations des MRE CM actifs sur le refus éventuel du travail aux MRE par les employeurs (en %)**

Modalités de réponses	Homme	Femme	Total
Oui	69,4	68,7	69,4
Non	20,4	20,5	20,4
Ne sait pas	10,2	10,8	10,2
Total	100,0	100,0	100,0

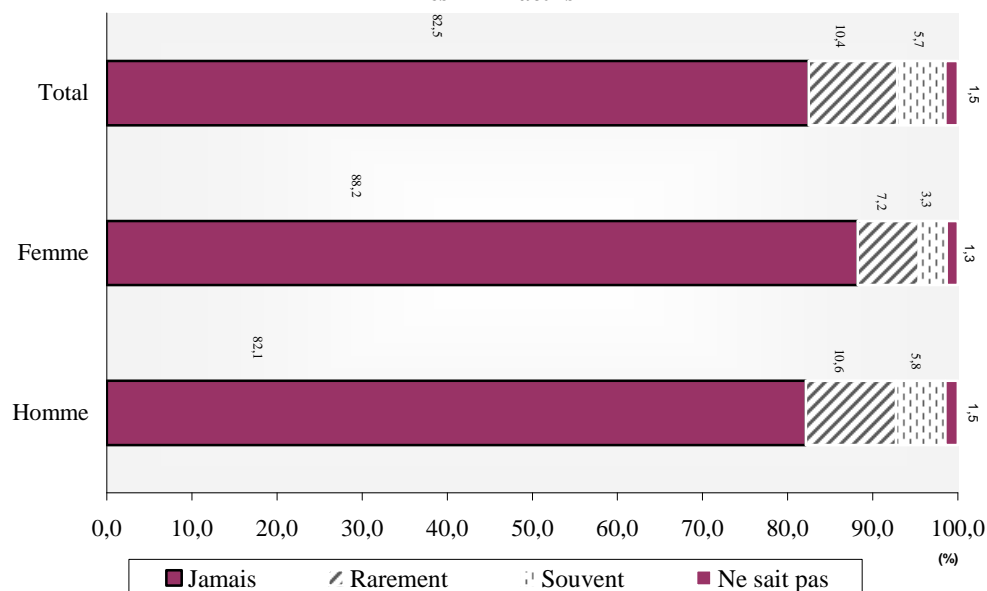
NB : la proportion des oui ne représente pas une mesure de prévalence du phénomène.

Il s'agit tout simplement d'une prise de connaissance de son existence.

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Quant à l'estimation de la prévalence des pratiques xénophobes émanant des employeurs, elle peut être approchée par la part des interviewés qui ont été victimes de cette pratique discriminatoire. En effet, près d'un MRE sur six (16.1 %) a été victime au moins une fois des attitudes raciales de la part des employeurs des pays d'accueil. Par sexe, la fréquence de ces pratiques est plus importante parmi les chefs de ménage masculins (16.4 %) que parmi leurs homologues cheftaines (10.5 %).

**Graphique 8 : Prévalence des pratiques xénophobes des employeurs envers les MRE actifs**



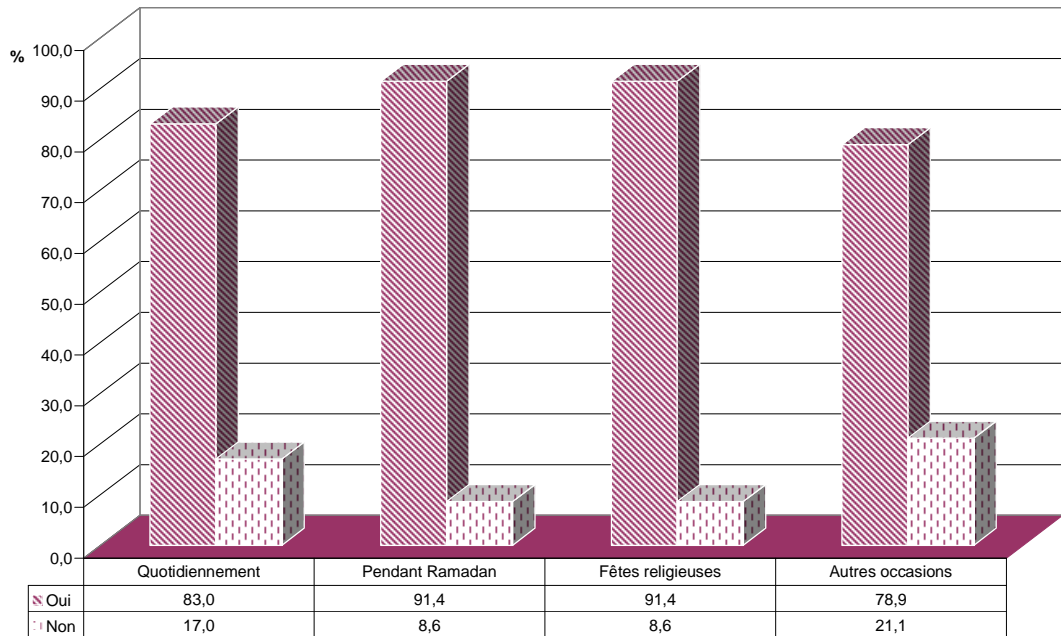
De ces constats, il ressort que les MRE CM actifs sont confrontés sur le marché du travail des pays d'accueil à des traitements discriminatoires à l'égard de l'embauche, qui fragilisent leur insertion économique et portent préjudices aux efforts d'intégration socioculturelle.

### 5.6. Facilités pour les pratiques culturelles

S'agissant des facilités octroyées par l'employeur pour s'acquitter de leurs devoirs culturels, près de 74.0 % des CM actifs ont reconnu disposer de ces facilités et 22.0 % ont répondu par la négative. Ce dernier indice est en contradiction avec le droit au culte qui est reconnu par les Etats membres de l'Union Européenne. Bien qu'elle porte atteinte aux libertés individuelles, cette attitude anti-culte risque de générer des frustrations et créer une certaine distanciation chez les MRE pratiquants.

Quant au degré de récurrence de ces facilités, 83.0 % des cas bénéficient quotidiennement de ces facilités, 91.4 % des cas pendant le Ramadan, la même proportion (91.4 %) au cours des fêtes religieuses et 21.1 % des cas lorsque certaines occasions religieuses se présentent (fête de naissance pendant le septième jour, excision des enfants, culte d'enterrement, etc.). Ainsi, il s'avère qu'en dépit de leurs étroitesse, les facilités octroyées ne sont pas généralisées à toutes les occasions religieuses, et plus particulièrement pour les pratiques quotidiennes de la prière.

Graphique 9 : Régularité des facilités accordées pour les pratiques culturelles



Eu égard à cette situation marquée par le non respect total du droit au culte, 73.7% des cas bénéficiaires des facilités pour pratiques culturelles, ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de cette conduite et 23.7% des cas sont moyennement satisfaits. Quant au reste, soit 2.6% des cas, il n'est pas du tout satisfait.

En somme, l'environnement du travail des MRE est traversé par des insuffisances multiples. Le caractère partiel du droit à l'indemnité de chômage, l'irrégularité de l'horaire du travail et l'obligation à faire des heures supplémentaires, la part non moins importante du travail sous contrat à durée déterminée, la non généralisation des prestations sociales, les pratiques xénophobes des employeurs, l'étroitesse des facilités pour pratiques culturelles, constituent les principaux problèmes auxquels sont confrontés les MRE sur le marché du travail des pays d'accueil. S'elles perdurent, ces insuffisances risquent de fragiliser l'insertion économique des MRE et d'handicaper leur intégration sociale



## Conclusion

Tout au long de ce chapitre, il était question d'analyser le degré de participation des MRE dans le marché du travail des pays d'accueil européens, de différencier cette participation selon quelques déterminants d'insertion économique, d'esquisser une ébauche explicative de la segmentation de leur diffusion professionnelle et du cloisonnement des espaces du travail qui leur sont afférents et d'analyser leurs parcours professionnels inter et intragénérationnels. Cette analyse a également porté sur leur environnement du travail en soulignant certaines difficultés qui fragilisent non seulement leur insertion économique mais également leur intégration socioculturelle.

En se référant à la matière d'informations fournie par l'enquête sur l'ISE-MRE-PA 2005, et à travers les déclarations des chefs de ménage enquêtés, la participation des MRE au marché du travail des pays d'accueil est fortement différenciée par sexe. Au moment où le taux d'activité des hommes âgés de 15 ans et plus avoisine celui des autochtones masculins, le taux d'activité de leurs homologues femmes demeure non seulement inférieur à celui des femmes natives mais également en deçà de celui des femmes immigrées en provenance des autres pays d'émigration. Cette distanciation de l'activité entre hommes et femmes MRE est due entre autres à la genèse des flux migratoires qu'a connus le Maroc et à la féminisation et au rajeunissement progressifs de la population des MRE.

En outre, la vulnérabilité au chômage est plus importante chez les femmes MRE que chez leurs homologues hommes. D'emblée, dans tous les pays hôtes, à l'image des natifs et du reste des immigrés, les femmes MRE ont un taux d'activité systématiquement inférieur à celui observé chez les hommes MRE. Ce qui, d'ores et déjà, constitue un handicap à l'insertion économique d'une frange importante des MRE. Nonobstant, en dépit de l'étroitesse de l'activité féminine dans les pays hôtes, l'insertion des femmes MRE dans le marché du travail européen se confirme au fil des années.

L'analyse des déterminants de l'insertion économique des MRE selon quelques variables explicatives ayant été saisies par l'enquête a, de surcroît, permis de dévoiler des résultats non sans intérêt et de confirmer certaines hypothèses soulevées par la littérature sur l'insertion économique des immigrés.

La participation des hommes MRE au marché du travail des pays d'accueil s'accroît avec l'âge jusqu'à atteindre un maximum puis commence à décliner. Autrement dit, après avoir accumulé de l'expérience et confectionné des réseaux informationnels, l'insertion économique des hommes devient plus importante. En revanche la participation des femmes au marché du travail est faiblement influencée par l'âge.

Le rôle d'actif principal est assuré beaucoup plus par les hommes que par les femmes, particulièrement lorsque l'homme assume la responsabilité du chef de ménage. Cette participation inégale au marché du travail des pays d'accueil restitue en quelque sorte les grands traits de la division sociale du travail au sein du ménage telle qu'elle prédomine globalement au Maroc.

Pour les femmes, la décision de se porter sur le marché du travail est fortement différenciée par leur responsabilité 'naturelle'. Ainsi, il s'est avéré que l'augmentation du nombre d'enfants de sept ans et moins réduit l'activité féminine. En revanche, la présence de femmes adultes supplémentaires dans le ménage favorise la participation féminine au marché du travail. En outre, le fait de résider en ménage individuel ou en cohabitation n'a pas un impact majeur sur l'insertion économique des MRE des deux sexes dans les pays d'accueil.

Le capital humain est l'un des déterminants importants de l'insertion économique des MRE. Plus le niveau du capital humain est élevé plus l'insertion dans le marché du travail devient importante. Cet effet différenciateur devient plus éloquent pour les femmes.

Par rapport aux variables retraçant le profil migratoire, l'ancienneté dans la résidence joue positivement dans l'insertion économique des femmes MRE. En outre, il s'avère que l'enracinement culturel réduit la pleine participation des MRE, qu'ils soient hommes ou femmes, d'une part, et, d'autre part, la naturalisation améliore notablement l'insertion économique des femmes sans qu'il ait un effet différenciateur sur celle des hommes. De même, la diffusion spatiale des MRE selon le pays d'accueil différencie également leur insertion économique. Le fait de résider en France, tout comme en Espagne ou en Italie, augmente significativement les chances d'insertion économique comparativement au reste des pays européens.

S'agissant de la diffusion professionnelle et de la répartition sectorielle des MRE, l'analyse a permis d'apprécier le degré de segmentation du marché du travail des pays d'accueil. La carte de professions est traversée par des clivages gendoriels porteurs d'enseignements révélateurs. Les contrastes soulevés montrent que les femmes MRE exercent des professions plus importantes et plus exigeantes en termes de qualification que celles pratiquées par les hommes.

Loin des clichés liés à la division sexuelle des rôles et au confinement de l'activité des femmes MRE dans l'exercice de certaines professions à caractère féminin, il apparaît également que l'élite des MRE des deux sexes est bien ancrée dans les hauts postes de décision.

La répartition des MRE actifs selon le statut professionnel, montre la prédominance du salariat qui reste plus important chez les femmes. Le deuxième trait saillant émanant de la structure socioprofessionnelle des MRE, est la part négligeable du statut professionnel à caractère traditionnel (les aides-familiales et les apprentis). La

création d'une entreprise ou le développement d'une activité indépendante constitue également une caractéristique non moins importante de l'insertion des MRE actifs dans le marché du travail des pays d'accueil.

L'analyse de la répartition sectorielle a mis en exergue les branches d'activité et les secteurs économiques à forte utilisation de la main d'œuvre des MRE actifs. Le flux des femmes MRE qui se dirigent vers les branches du secteur tertiaire reste largement supérieur à celui de leurs homologues hommes. Les femmes s'adonnent essentiellement, au sein du secteur tertiaire, aux branches «restauration-hôtellerie, banques-assurances-affaires immobilières, services personnels et domestiques» et «services fournis à la collectivité». La troisième branche du tertiaire attirant relativement plus de femmes, est le commerce. A contrario, les hommes MRE sont plus mobilisés par les secteurs de l'industrie (y compris l'artisanat) et des BTP qui offrent près de la moitié de l'emploi masculin. En outre, le BTP intéresse essentiellement les hommes.

Le faible niveau de qualification des MRE actifs constitue un handicap à leur pleine insertion économique. Dans l'ensemble, le degré de qualification d'un actif sur deux demeure très limité. Ceux possédant une qualification, sont dominés par la catégorie «ouvriers qualifiés». Le reste des MRE qualifiés se partage entre les techniciens et les cadres.

Le degré de qualification des MRE actifs diffère selon le pays de naissance, le pays de résidence, et les générations. La majorité des MRE non qualifiés sont nés au Maroc. En outre, la part des cadres nés à l'étranger est notablement supérieure à celle de leurs homologues nés au Maroc. Cet écart est également observé au niveau des techniciens. Les actifs sans qualification sont fortement concentrés en Espagne et en Italie. Quant aux actifs qualifiés, ils sont essentiellement concentrés en France. Généralement, plus la durée de résidence augmente plus le degré de qualification devient appréciable, et plus la part des actifs sans qualification décline notablement.

Bien que la part des MRE occupés exerçant un emploi à plein temps est sensiblement plus forte, près de 6.0 % des MRE actifs sont occupés dans des emplois atypiques mal protégés, notamment chez les femmes, avec un taux de 13.0 %.

L'examen des facteurs sous-jacents à la segmentation des espaces du travail afférents aux MRE, et ce en contrôlant les influences des différentes variables explicatives observées par l'enquête ISE-MRE-PA 2005, a permis de dévoiler des résultats porteurs d'indications importantes sur le processus de diffusion des MRE actifs sur les différents segments du marché du travail. Il en ressort que les caractéristiques individuelles, celles du ménage d'appartenance, le profil migratoire, la structure de demande de travail, se partagent la détermination de l'accès à ces différents segments.

L'analyse de la mobilité professionnelle des MRE, a porté sur les mouvements dans les dimensions de la vie professionnelle au cours de la succession d'une ou plusieurs générations (mobilité intergénérationnelle) et au cours de leurs trajectoires professionnels individuels (mobilité intragénérationnelle).

Ainsi, en analysant les flux de passage entre les catégories socioprofessionnelles des pères et des fils, la mobilité intergénérationnelle a permis d'appréhender et de mieux comprendre les mouvements ascendants et descendants observés entre ces deux générations, et de dégager le degré de reproduction sociale (immobilité) global et par catégorie. Vu le faible niveau de formation caractérisant les pères migrants, leurs descendants se trouvent concentrés dans la classe ouvrière et la catégorie des «cadres moyens et employés de bureau». Cependant, bon nombre d'enfants ont vu leurs chances augmenter pour accéder à des catégories meilleures grâce à un niveau de formation plus amélioré des ascendants. Le rôle de l'éducation et de la formation des ascendants est un déterminant majeur dans la transmission du statut social et l'ascension des descendants des MRE. Grosso modo, il y a une tendance moyenne à la reproduction de la catégorie ouvrière.

Les descendants ayant accédé à des positions socioprofessionnelles supérieures à celles occupées par leurs ascendants, sont ceux qui ont reçus suffisamment d'investissement dans les capacités humaines et qui sont mieux intégrés dans le marché de travail des pays d'accueil. Cette interaction entre l'origine sociale et la destinée des enfants des MRE, d'une part, et entre le degré de formation et de qualification, et des ascendants et des descendant, d'autre part, a permis de créer une dynamique des mouvements de sortie vers les catégories socioprofessionnelles les plus élevées. Certes, la forte corrélation observée entre l'origine sociale, dont les fils sont issus, et leur degré de formation révèle aussi que les inégalités dans l'enseignement persistent. Ce qui avantagera une forte reproduction socioprofessionnelle et un frein à la mobilité parmi les MRE.

Les constats qui viennent d'être soulevés conduisent à une forte inégalité des chances selon le milieu d'origine. Ils indiquent que simultanément les chances d'accéder aux catégories meilleures sont d'autant plus faibles et les risques de se trouver dans les catégories d'origine ou les plus modestes sont d'autant plus importantes que le niveau d'origine sociale est élevé. Dans ce cadre on souligne l'importance numérique des flux de passage de la catégorie des cadres supérieurs à la catégorie des cadres moyens et employés de bureau. Chose pouvant témoigner de l'importance de la régression de la part afférente à cette catégorie

L'analyse de la mobilité socioprofessionnelle intragénérationnelle, a notifié que près de la moitié des chefs de ménage migrants a effectué au moins un changement. La juxtaposition de la catégorie sociale des chefs de ménage du début de leurs carrières professionnelles et celle au moment de l'enquête, a révélé que la proportion des

migrants qui ont subi une mobilité dans la catégorie sociale, par contrainte ou volontaire, est estimée à 27,5%. Cet indice de mobilité est assez contrasté d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre.

La mobilité professionnelle reste moins prononcée parmi les catégories de « cadres supérieurs, membres des professions libérales » et « les artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, ouvriers et manœuvres non agricoles ». Inversement, les catégories des « exploitants, ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche », et les « commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers » semblent en déclin parce qu'elles ont observé une mobilité plus prononcée (mouvements de sortie plus importants).

Les mouvements intenses observés le long de la trajectoire professionnelle des chefs de ménage, se font entre les catégories les plus proches. Quant à la fréquence des mouvements entre les catégories les plus éloignées, elle demeure faible. Cependant, la mobilité professionnelle demeure une caractéristique des catégories socioprofessionnelles les plus ouvertes dont la proximité joue beaucoup dans ce phénomène. Les trajets courts restent les plus prédominants et les trajets longs demeurent l'exception dans l'analyse de la mobilité professionnelle des CM migrants.

Le degré de formation et de qualification des CM migrants (niveau du diplôme, formation continue et recyclage, expérience sur le tas et stage) et l'évolution des structures de l'économie et de l'emploi dans les pays d'accueil, ont fortement influencé les mouvements socioprofessionnels observés parmi cette population. Cependant, qu'il s'agisse de la mobilité dans la catégorie socioprofessionnelle, dans la branche d'activité ou encore dans les qualifications professionnelles, le degré restreint de mobilité est l'expression d'une mobilité professionnelle assez rigide.

Les catégories les plus dominantes que sont les artisans, les ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, les ouvriers et manœuvres agricoles et non agricoles et les cadres moyens et employés de bureau, restent les plus stables et enfermés. De même, les secteurs « industrie », « BTP », « commerce », « transport et communication » et « administration et services sociaux » connaissent peu de mobilité. Par ailleurs, les flux de passage de l'emploi non qualifié à l'emploi qualifié demeurent limités, et les chances d'ascension dans la qualification pour les catégories « ouvrier spécialisé » et « ouvrier qualifié » restent dérisoires.

L'examen de l'environnement du travail a permis de déceler l'ampleur et la profondeur des rapports différenciés auxquels sont soumis les MRE sur le marché du travail des pays d'accueil. En plus des nombreux obstacles qui jalonnent le parcours de leur insertion professionnelle, les MRE se heurtent à des difficultés liées à leurs conditions du travail. Ces dernières sont traversées par plusieurs insuffisances et contribuent à la fragilisation de l'insertion économique et de l'intégration sociale des MRE.

Le caractère partiel du droit à l'indemnité de chômage, l'irrégularité de l'horaire de travail et l'obligation de recourir aux heures supplémentaires, la part non moins importante du travail sous contrat à durée déterminée, la non généralisation des prestations sociales, les pratiques xénophobes des employeurs, l'étroitesse des facilités pour les pratiques culturelles, constituent les principaux problèmes auxquels sont confrontés les MRE sur le marché du travail des pays d'accueil.

En somme, en dépit du nombre relativement limité des variables se rapportant au marché du travail, observées en coupe transversale par l'enquête IES-MRE-PA 2005, les résultats relevés sont porteurs d'indications importantes en termes d'insertion des MRE dans le marché du travail des pays d'accueil et ouvrent la voie de recherche à d'autres travaux portant sur le même sujet. En ce sens, il serait approprié de développer les informations recueillies sur certaines variables clés, en l'occurrence l'emploi informel, l'investissement dans le capital humain, le revenu des MRE, la mobilité salariale, la connaissance pré-migratoire de la langue du pays de destination, l'emploi des femmes MRE, etc. L'apport explicatif de ces variables ne peut qu'enrichir et expliciter les résultats dégagés.

En dernier lieu, il importe de suggérer quelques pistes de réflexion pour mieux cerner la question sur l'insertion économique des MRE dans les pays hôtes :

- Indépendamment des caractéristiques individuelles, comment interagissent les causes contextuelles pour favoriser l'insertion économique des MRE ?
- La montée de l'auto-emploi des MRE est-il un choix stratégique d'insertion économique ou une obligation pour éluder la précarité de l'emploi et s'immuniser contre le chômage et les pratiques discriminatoires ?
- À caractéristiques communes, les pratiques xénophobes et discriminatoires à l'égard des MRE actifs sont-elles une illusion ou une réalité bien ancrée ?
- Qui fait que la reproduction socioprofessionnelle et l'immobilité intergénérationnelle demeurent des traits saillants de l'insertion économique des MRE ?

## Bibliographie

- ✓ Akbari A.H. (1999), « Immigrants 'Quality' in Canada : More direct evidence of human capital content, 1956-1994 », *International Migration Review* 33 pp156-175. (<http://sobey.smu.ca/biographies/faculty/res-cv-ather-akbari.pdf>)
- ✓ Amossé T. (2003), « Interne ou Externe, deux visages de la mobilité professionnelle », *INSEE première* n° 921.
- ✓ Bélanger L. & V.Piché (1995), « Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants, Collection Notes & Documents n°5, Montréal.
- ✓ BIT (1995), *L'emploi dans le monde, Rapport BIT*, Genève.
- ✓ Böhning W.R. & R. Zegers de Beijl (1995), « L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail : les politiques et leur impact », *Cahiers de migrations internationales* n° 8, ILO, Genève.
- ✓ Borjas G. (1999), « The economic analysis of immigration », *Handbook of Labor Economics*, vol 3. (<http://ksghome.harvard.edu/~GBorjas/Papers/HANDBOOK.pdf>)
- ✓ Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *INSEE Première* n° 791.
- ✓ Borrel C. & M.Glaude (2002), « Les immigrés et leurs descendants sur le marché du travail : un regard statistique » in *Immigration, marché du travail, intégration, Commissariat général au plan, INED*, Paris.
- ✓ C.E.RE.D (2005), *Dossier méthodologique sur l'Enquête sur l'Insertion Économique des MRE dans les Pays d'accueil*, document interne, Rabat.
- ✓ C.E.RE.D (1992), *Population et emploi, Etudes démographiques*, Direction de la statistique, Rabat.
- ✓ C.E.RE.D (1993), *La communauté marocaine à l'étranger*, Direction de la Statistique, Rabat.
- ✓ Chapoulie S. (2000), « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle » Les collections de l'INSEE, *Economie et Statistique* n° 331. ([http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ES331B.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES331B.pdf))
- ✓ Cuin C-H (1997), « Mobilité sociale », in *Encyclopédie Universelle de Philosophie*, p. 1640. (<http://www.melchior/melchior.nsf/7b34f75f1b9cb56e80257f6003757eb/>)
- ✓ Darbel A. (1975), « l'évolution récente de la mobilité sociale », *Economie et Statistique* n° 71, Les collections de l'INSEE.
- ✓ Dayan J.-L. & al (1995), « La vie professionnelle des immigrés. Les marques de l'histoire », *INSEE Première* n° 369.

- ✓ Dayan J.-L. & al (1996) «Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », Economie & statistique n°299.
- ✓ Dupays S. (2006), « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », Données sociales, INSEE.
- ✓ Haut Commissariat au Plan (2004), Activité emploi et chômage, Rapport de synthèse de l'enquête nationale sur l'emploi, Direction de la Statistique, Rabat.
- ✓ Héran F. (2002), « Les recherches sur l'immigration et l'insertion : avancées, débats, perspectives » in Immigration, marché du travail, intégration, Commissariat général au plan, INED, Paris.
- ✓ Houseaux F. & C.Tavan (2005), « Quels liens aujourd'hui entre l'emploi et l'intégration pour les populations issues de l'immigration ? », Revue Economique n° 56-2.
- ✓ Hum D. & W. Simpson (2003), « Job related training activity by immigrants to Canada », Canadian Public Policy n° 29  
(<http://www.umanitoba.ca/faculties/arts/economics/simpson/CVSHORT.pdf>)
- ✓ INED (1992), Etude sur la mobilité géographique et l'insertion sociale, Paris.
- ✓ Irén G. (2004), « Les diverses dimensions de l'intégration des immigrés arrivés en Hongrie », Communication présentée au 13ème Colloque de l'AIDELF sur « Les Migrations internationales : Observation, analyse et perspectives », Budapest.
- ✓ Lauhlé .P (1987), « Mobilité professionnelle, Enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985 », Les collections de l'INSEE, Démographie et emploi n° 121.
- ✓ Lejealle B. (2006), « Mobilité sociale intergénérationnelle : le poids de l'héritage sociale diminue mais reste fort », Vivre au Luxembourg, Chroniques de l'enquête PSELL-3/2004 N°26, CEPS/INSTEAD.  
(<http://www.ceps.lu/vivre>)
- ✓ Maddala G. S. (1993), Limited-dependent and qualitative variables in econometrics, Econometric Society Monographs n° 3, Cambridge university press.
- ✓ Menahem G. (1988), « L'héritage des comportements d'activité », les collections de l'INSEE, Economie et Statistique n° 161.
- ✓ Meurs D. & al (2005), Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France, Document de travail 130, INED, Paris  
( [http://www.ined.fr/fichier/publication/1029/publi\\_pdf1\\_130.pdf](http://www.ined.fr/fichier/publication/1029/publi_pdf1_130.pdf) )
- ✓ Milhaud C. (2006), L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne, Rapport au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire de la République Française.  
(<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000739/0000.pdf>)



- √ Piché V. & al (2002), « L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale » in *Population*, volume 57 n° 1 – 2002, INED.
- √ Pohl R. & al (1977), « L'enquête Formation-qualification professionnelle de 1970 », *Démographie et emploi* N° 32, Les collections de l'INSEE.
- √ Pohl R. & J. Soleihavoup (1982), « La transmission du statut social sur deux ou trois générations », Les collections de l'INSEE, *Economie et Statistique* n° 144.
- √ Rodgers G. (1986), « Labour markets, labour processes and economic development », *Labour and society* vol 11 n° 2.
- √ Sayad A. (1979), « Qu'est-ce qu'un immigré ? », *Peuples méditerranées*, n° 7 in Meurs D. & al (2005), *Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités : l'accès à l'emploi des immigrants et de leurs descendants en France*, Document de travail n° 130, INED, Paris.
- √ Simon P. (2004), *Comparative study on the collection of data to measure the extent and impact of discrimination within the United States, Canada, Australia, the United Kingdom and the Netherlands*, Rapport présenté à la commission européenne, DR employ et affaires sociales, droits fondamentaux et antidiscrimination Luxembourg ([http://europa.eu/comm/employment\\_social/fundamental\\_rights/pdf/pubst/compstud04\\_en.pdf](http://europa.eu/comm/employment_social/fundamental_rights/pdf/pubst/compstud04_en.pdf))
- √ Soudi K. & N. Labroude (2006), « Regards sur les méthodes de collecte des données sur l'emploi » in *Les Cahiers du Plan* N° 10, Haut Commissariat au Plan.
- √ Soudi K. (2006), « Essai d'évaluation de la discrimination salariale du type genitoriel en milieu urbain » in *Les Cahiers du Plan* N° 8, Haut Commissariat au Plan.
- √ Soudi K. (2001), *Poverty and vulnerability on the labor Market : Some Dimensions of the fragility of the position of the poor*, Working Paper 0122, ERF MENA Region & World Bank.
- √ Teto A. (1998), « Mobilité sociale : pour une mesure de la transmission du statut social au Maroc », *Les cahiers de la Direction de la Statistique* n° 4.
- √ Zhu N. (2005), *Différences selon le sexe et la catégorie d'immigration dans le cheminement en emploi d'une cohorte d'immigrants au Québec*, INRS-UCS, Montréal.  
([http://im.metropolis.net/research-policy/research\\_content/bilans\\_02\\_05/Zhu20050217.pdf](http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/bilans_02_05/Zhu20050217.pdf))

## Chapitre 4 : Les liens économiques et sociaux des Marocains résidant à l'étranger avec le pays d'origine et d'accueil

Mohamed DOUIDICH<sup>37</sup>

### Introduction

L'étude des liens économiques et sociaux que tissent les marocains résidant à l'étranger (MRE) avec leur pays d'origine et d'accueil permet de repérer les facteurs de leur intégration dans les pays d'immigration, ceux favorisant leur attachement au Maroc et, en retour, ceux d'une double insertion, économique et sociale, dans le pays d'accueil et d'origine.

L'équilibre de ces liens devrait être à la base des politiques migratoires, participatives et transparentes, associant, à la fois, les MRE, les pays hôtes et le Maroc. C'est aussi pour cette raison que les enquêtes d'envergure auprès des migrants marocains ont toujours privilégié l'observation de tels liens. L'avant dernière a été réalisée par l'INSEA en 1998<sup>38</sup>.

La présente Enquête 'Insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005' permet d'actualiser, entre autres, la configuration des liens en question et d'éclairer, à l'instar de sa précédente, la problématique de l'équilibre entre les processus d'intégration dans les pays hôtes et l'attachement au Maroc et à son développement. Ses données permettent d'aborder les questions fondamentales que se pose le Maroc sur le comportement et le sort de près de 10% de sa population, les MRE. Parmi ces questions, figurent celles relatives à l'investissement dans les divers secteurs de l'économie marocaine, à la migration de retour et à son substitut, les visites voire le 'va-et-vient' entre les pays d'accueil et le Maroc.

Cette partie aborde ces aspects en termes d'interrelation et d'interaction avec les politiques migratoires des pays d'accueil et d'origine<sup>39</sup>. Elle dégage un état des lieux à même de renseigner sur les grandes tendances des rapports MRE – pays d'origine – pays d'accueil. La référence est faite à une différenciation appropriée des comportements, conçue dans le but de repérer les facteurs d'une intégration dans les pays d'accueil, préservant l'attachement et l'appartenance des MRE à leur pays d'origine.

La première section aborde les liens économiques entre les MRE et le pays d'accueil et d'origine sous l'angle de l'investissement dans les divers secteurs. Cet investissement est d'abord décrit en termes de structure selon les secteurs, la localisation au Maroc ou aux pays d'accueil et les incitations. Parmi les questions

<sup>37</sup> Statisticien-Economiste au Haut-Commissariat au Plan.

<sup>38</sup> Cf. INSEA (2000) : Les marocains résidant à l'étranger : une enquête socio-économique.

<sup>39</sup> L'impact des politiques migratoires est reflété par les jugements qu'ont les MRE sur leur intégration dans les sociétés d'accueil et leur attachement au Maroc.

posées à ce stade figurent celles relatives au transfert du savoir-faire des pays d'accueil au pays d'origine et à la répartition des investissements des MRE entre le Maroc et les pays d'immigration.

L'action est mise par la suite sur les facteurs, autres que les facilités administratives et les incitations financières et fiscales, qui favorisent la convergence des investissements réalisés par les MRE vers le Maroc. Ces facteurs sont repérés à travers le profil et le capital humain des MRE, les histoires migratoires, le degré d'insertion sociale et professionnelle dans les pays d'accueil et les formes d'attachement au Maroc. Il s'agit d'analyser dans quelle mesure les indices d'une intégration parfaite dans les sociétés d'accueil influencent l'option pour l'investissement au Maroc, et risquent, en retour, de priver le Maroc d'une importante frange de ses ressources humaines.

Les liens sociaux entre les MRE et le Maroc, représentés ici par la fréquence des visites et les intentions du retour définitif au pays d'origine, figurent parmi les facteurs fondamentaux de l'option pour l'investissement au Maroc. Ils sont décrits à la deuxième section, en termes d'intensité et de diversité, en fonction des caractéristiques démographique-socio-économiques des MRE et des indices de leur intégration dans les pays d'accueil et de leur attachement au Maroc.

Il s'agit d'analyser dans quelle mesure la décision de réaliser une visite ou d'envisager la migration de retour au Maroc découle non seulement des raisons déclarées et des conditions d'intégration dans la vie sociale, culturelle et économique aux pays d'accueil, mais aussi et surtout des cycles de vie, des indices de réussite/échec du projet migratoire, de l'option pour le regroupement familial, du niveau socio-économique et aussi de l'investissement réalisé ou envisagé au pays d'origine.

Les facteurs motivant les visites au Maroc s'en trouvent définis et disséminés en termes d'intensification de cette forme d'attachement des MRE à leur pays d'origine. Il en est de même pour le profil des MRE tentés par la migration de retour, dressé dans le sens de caractériser les populations cibles, donnée fondamentale pour l'évaluation des implications humaines, sociales et économiques de la migration de retour.

La synthèse est consacrée à une analyse de l'interrelation entre l'option des MRE pour l'investissement au Maroc, la fréquence des visites et les intentions du retour définitif, en relation avec l'histoire migratoire, le capital économique, social et humain, l'investissement au pays d'accueil et l'influence des politiques migratoires. Cette influence est perçue à travers l'impact positif et hautement significatif des formes d'attachement surtout culturel au Maroc, rudement confrontées à des incitations réelles à une intégration irréversible, humaine, économique, sociale et culturelle, dans les sociétés d'accueil.

## 1. Investissements des MRE dans les pays d'accueil et au Maroc

L'observation des investissements s'est référée à l'unité 'secteur x investissement'. Selon cette unité, un investissement regroupe l'ensemble des investissements réalisés par un ménage résidant à l'étranger dans un secteur donné. C'est ainsi que le nombre des 'investissement x secteur' se réduit à l'unité pour un ménage ayant réalisé deux investissements distincts dans le même secteur. Dans ce qui suit, pour alléger le texte, l'unité 'investissement x secteur' est dite 'investissement'. Par ailleurs, l'analyse de la localisation et la structure des investissements a nécessité la construction, à partir des données recueillies, de deux nouvelles unités d'analyse, à savoir l'investissement réalisé et l'investissement envisagé.

Ceci étant, les investissements, ainsi définis, s'inscrivent, à côté des transferts de fonds, parmi les liens économiques, les plus fondamentaux, entre les MRE et le pays d'accueil et d'origine. Leur étude se justifie non seulement par l'importance des fonds détenus par les MRE, mais aussi par la nécessité de les rentabiliser dans la croissance économique et sociale du Maroc. En fait, les fonds transférés par les MRE se sont développés à un taux annuel moyen deux fois plus élevé entre 2000 et 2005 qu'entre 1995 et 2000<sup>40</sup>, et devraient s'orienter davantage vers l'épargne et l'investissement. En tout état de cause, ces fonds sont, de moins en moins, consacrés au financement de la consommation des résidents<sup>41</sup>.

Les investissements, réalisés ou envisagés par les MRE, sont analysés dans cette section en termes de répartition selon la localisation au Maroc ou aux pays d'accueil, de structure selon les secteurs économiques et d'incitations administratives, fiscales et financières. Ils sont analysés par la suite en termes de convergence vers le Maroc, notamment sous l'effet des aptitudes exprimées par les profils sociodémographique et socio-économiques, les cycles de vie migratoire, l'intégration dans les pays d'accueil, les formes d'attachement au Maroc et les intentions de la migration de retour. L'objectif escompté est de repérer les facteurs d'une intégration économique, soutenue et pérenne, des MRE dans le développement de leur pays d'origine.

### 1.1. Localisation et structure de l'ensemble des investissements des MRE

Le tableau 1 ci-après montre que 56,4% des ménages enquêtés ont réalisé au moins un investissement au Maroc ou dans les pays d'accueil. Ceux qui ont investi uniquement au Maroc (29,0% des ménages enquêtés) sont plus nombreux que ceux qui

<sup>40</sup> Le taux d'accroissement annuel moyen de la valeur, à prix courants, des fonds transférés par les MRE au Maroc a été de 12,1% entre 2000 et 2005 et de 6,4% entre 1995 et 2000.

<sup>41</sup> Les fonds transférés par les MRE aux ménages résidant au Maroc ont permis d'améliorer la consommation des ménages de 2,2% en 1991 contre 1,5% en 2001. Ils ont aussi permis de réduire le taux de pauvreté de 6,1% contre 3,9%, respectivement (Teto A. (2006) : Transferts et niveau de vie ; Les cahiers du Plan, n. 10). Ces données montrent qu'en dépit de leur augmentation, les fonds en question contribuent, de moins en moins, de façon directe, à l'amélioration de la consommation et à la réduction de la pauvreté au Maroc.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

ont investi uniquement dans les pays d'accueil (12,3%). La proportion de ceux qui ont investi, à la fois, au Maroc et dans les pays d'accueil est de 15,0%. Cette section présente la structure et la localisation, au Maroc ou au pays d'accueil, de la totalité des investissements réalisés ou envisagés par les MRE.

### 1.1.1. Investissements réalisés aux pays d'accueil et au Maroc: les 2/3 au Maroc.

Les 2832 ménages enquêtés ont accumulé jusqu'en 2005 l'effectif de 2217 investissements réalisés au Maroc et aux pays d'accueil, soit un nombre moyen d'investissements par ménage de 0,78<sup>42</sup>. Le secteur de l'immobilier en totalise près des 4/5 (81,4%), suivi de loin par le commerce (8,4%); la part de l'agriculture (2,7%), de l'industrie (1,3%), du tourisme (1,3%) et des autres secteurs (4,8%) étant relativement modeste. La répartition de l'ensemble des investissements réalisés par les MRE (graphique 1) selon le pays d'origine et d'accueil montre que le Maroc en totalise près des 2/3 (62,0%), avec un nombre moyen d'investissements par ménage (0,48) équivalent à 1,6 fois le nombre enregistré dans les pays d'accueil (0,30).

**Tableau 1 : répartition des ménages marocains résidant à l'étranger selon la localisation des investissements réalisés en %**

Modalité	Oui	Non	Total (*)
A investi au Maroc	44,1	55,9	100
A investi au pays d'accueil	27,3	72,7	100
A investi au Maroc ou au pays d'accueil	56,4	43,6	100
A investi uniquement au Maroc	29,0	71,0	100
A investi uniquement au pays d'accueil	12,3	87,7	100
A investi au Maroc et au pays d'accueil	15,0	85,0	100

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

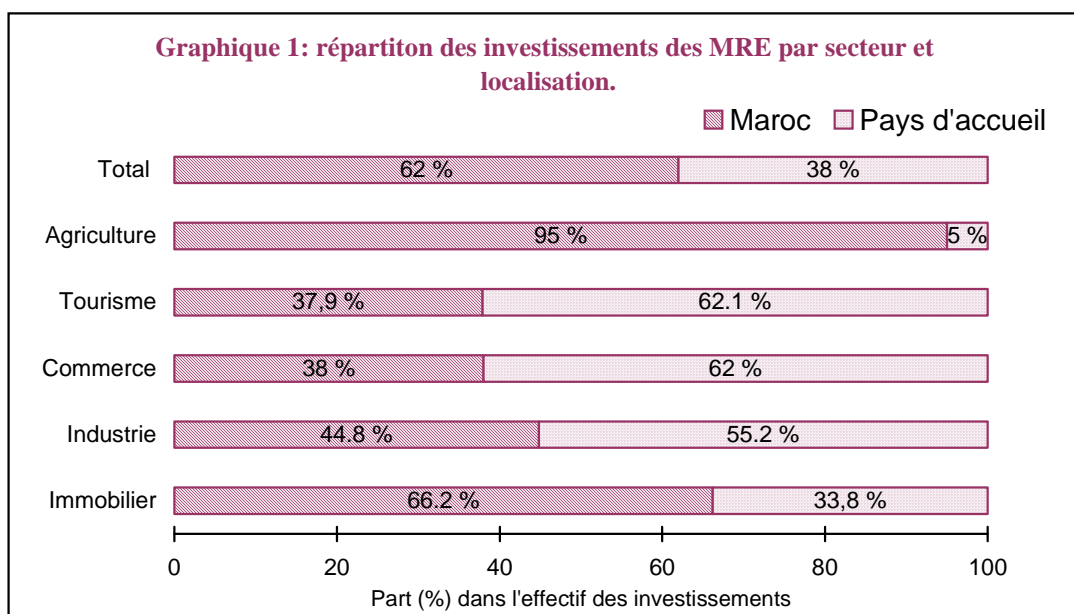
Note (\*): Nombre de ménages échantillons = 2832.

<sup>42</sup> Comme l'unité d'observation est le 'secteur x investissement', cette moyenne se fonde sur l'assimilation des investissements réalisés par un MRE dans un secteur donné à un seul investissement. Elle n'égaliserait la moyenne réelle des investissements que dans le cas où tous les MRE concernés par l'investissement ne disposaient que d'un seul investissement par secteur. Autrement, elle devrait être sensiblement inférieure à la moyenne des investissements par MRE. L'enquête réalisée par l'INSEA (op. citée) a estimé le nombre moyen d'investissements par ménage résidant à l'étranger à 1,28 en 1998, soit 1,02 au Maroc et 0,26 aux pays d'immigration. Elle s'est référée au nombre d'investissements par secteur et par ménage, et non à l'unité 'secteur x investissement', ce qui fait que ses données ne soient pas parfaitement comparables à celle de l'enquête objet de cette étude.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Les MRE installés en Italie et en France investissent beaucoup plus au Maroc que dans les pays d'accueil. La part du Maroc dans le total de leurs investissements est de 65,3% et 64,7%, respectivement. Pour le reste des pays d'accueil qui regroupent d'importantes communautés marocaines, cette proportion est de 55,4% pour l'Espagne et de 50,2% pour la Belgique. La part du Maroc dans le total des investissements réalisés par les MRE en agriculture (95%) et en immobilier (66,2%) est relativement élevée. Pour le reste des secteurs, la majorité des investissements des MRE est réalisée dans les pays d'accueil. C'est ainsi que seuls 44,8% des investissements en industrie sont réalisés au Maroc, proportion limitée à 38% pour le commerce et à 37,9% pour le tourisme.



Différenciée par secteur, l'option pour l'investissement dans l'immobilier, au Maroc au lieu du pays d'accueil, est plus importante parmi les MRE installés en France (69,6% des investissements en immobilier sont réalisés au Maroc) et en Italie (68%). Pour les secteurs de l'industrie (57,1%) et du commerce (41,7%), ce maximum est réalisé par les MRE installés en Espagne et en Belgique, respectivement. Quant aux investissements en agriculture, ils sont réalisés au Maroc, à plus de 90% des cas, quel que soit le pays de résidence des MRE.

### 1.1.2. Investissements envisagés aux pays d'accueil et au Maroc: les trois quarts au Maroc.

Plus des 2/3 des ménages marocains résidant à l'étranger (67,6%) ont l'intention d'investir au Maroc ou aux pays d'accueil. La proportion de ceux qui comptent investir au Maroc (60,2%) ou uniquement au Maroc (46,0%) est notable. Ceux qui envisagent d'investir uniquement aux pays d'accueil (14,2%) ou, à la fois, au Maroc et aux pays d'accueil (7,4%) sont relativement peu nombreux (tableau 2 ci-après).

**Tableau 2 : répartition des ménages marocains résidant à l'étranger selon les intentions d'investissement et de localisation des projets d'investissement en %**

Modalité	Oui	Non	Total (*)
A l'intention d'investir au Maroc	60,2	32,4	100
A l'intention d'investir au pays d'accueil	21,6	78,4	100
A l'intention d'investir au Maroc ou au pays d'accueil	67,6	32,4	100
A l'intention d'investir uniquement au Maroc	46,0	54,0	100
A l'intention d'investir uniquement au pays d'accueil	7,4	85,8	100
A l'intention d'investir au Maroc et au pays d'accueil	14,2	92,6	100

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Note (\*): Nombre de ménages échantillons = 2832.

Exprimé par ménage enquêté, le nombre moyen de projets d'investissement, au Maroc et aux pays d'accueil, est de l'ordre de l'unité (0,99), montrant qu'en moyenne chaque ménage de cette population envisage la mise en place d'une activité économique. L'immobilier (36,2%) et le commerce (34,2%) totalisent l'essentiel de ces projets d'investissement, suivis par l'agriculture (6,9%), le tourisme (5,5%), l'industrie (5,2%) et les autres secteurs (12,2%).

Le nombre moyen de projets d'investissement envisagé par ménage enquêté est trois fois plus élevé au Maroc (0,75) que dans les pays d'accueil (0,24). En fait, si le Maroc a totalisé les 2/3 des investissements accumulés par les MRE jusqu'à la date de l'enquête (juillet - août 2005), il abriterait les 3/4 de leurs projets d'investissement (76,0%).

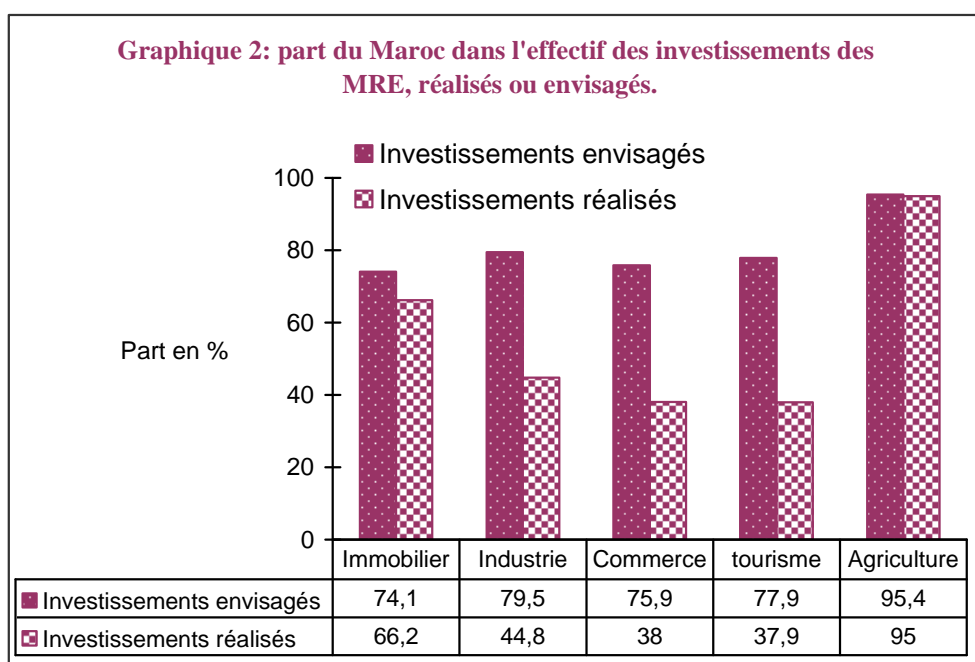
La part du Maroc dans l'effectif des projets d'investissement des MRE s'établit à des niveaux équivalents dans la quasi-totalité des pays d'accueil. Elle se situe entre un maximum (78,8%) enregistré par les MRE résidant en Italie, et un minimum (74,1%), observé auprès de ceux résidant en Espagne.

Il en découle que les communautés marocaines établies à l'étranger sont unanimes quant aux intentions du choix du Maroc comme pays d'investissement. Observée depuis l'an 2000, la croissance, relativement forte, des fonds transférés par les MRE à leur pays d'origine devrait s'inscrire dans cette logique d'option pour l'investissement au Maroc au lieu des pays d'accueil, à moins que les intentions observées ne soient de pures aspirations.

Les intentions d'investissement au Maroc au lieu des pays d'accueil concernent, dans des proportions élevées, l'ensemble des secteurs. Plus des 3/4 des projets d'investissement des MRE en industrie (79,5%), tourisme (77,9%) et en agriculture (95,4%) seraient mis en place au Maroc. Pour l'immobilier et le commerce, cette proportion atteint les 3/4, soit 74,1% et 75,9% respectivement.

Analysée par secteur et pays d'accueil, la part du Maroc dans les projets d'investissement en immobilier est à son maximum parmi les marocains résidant en Espagne (82,0%). Pour le reste des secteurs, ce maximum est observé parmi ceux résidant en France pour l'industrie (83,3%), en Belgique pour le tourisme (86,7%) et l'agriculture (100%) et en Italie pour le commerce (81,3%).

En fait, comme le montre le graphique 2, tout se passe comme si les MRE tendent à préserver l'intensité de leur option pour le Maroc en matière d'investissement dans les secteurs de l'agriculture et de l'immobilier, et à développer celle relative aux secteurs de l'industrie, du commerce et du tourisme.



## 1.2. Structure des investissements des MRE au Maroc

Cette section présente et compare la structure, selon les secteurs, des investissements au Maroc, réalisés et envisagés par les MRE chefs de ménage.

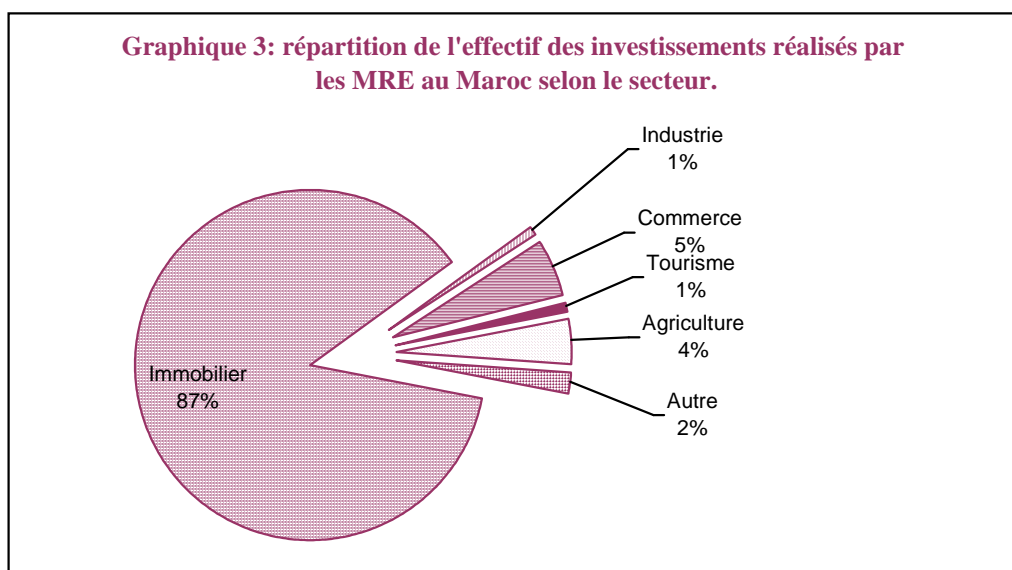


### 1.2.1. Investissements réalisés au Maroc: de l'immobilier au transfert de savoir-faire.

Les sections précédentes montrent que les 2832 ménages échantillons accumulent 1375 investissements réalisés au Maroc, soit un taux moyen de 0,48 investissement par ménage, ce qui correspond à une moyenne de près d'un investissement au Maroc pour chaque deux ménages établis à l'étranger<sup>43</sup>. Autrement dit, la question de l'investissement des MRE au Maroc est fondamentale aussi bien pour cette communauté de marocains que pour l'économie marocaine.

La répartition des investissements réalisés au Maroc selon le secteur montre une nette prédilection des MRE, à l'instar des résidents, pour l'investissement dans le logement. L'immobilier (86,9% des investissements réalisés par les MRE au Maroc), suivi de loin par le commerce (5,2%) et l'agriculture (4,1%) constituent les principaux secteurs d'investissement des MRE à leur pays d'origine; la part de l'industrie (0,9%) et du tourisme (0,8%) étant modeste (graphique 3).

Comparée à celle observée en 1998 (INSEA, 2000), cette répartition révèle, en dépit des différences méthodologiques, une tendance à la hausse de la part de l'immobilier (83,7% en 1998) et un léger recul de l'agriculture (7,5% en 1998) au profit



<sup>43</sup> L'ensemble des données de l'Enquête de référence sont à interpréter en tenant compte des considérations méthodologiques, notées ci haut, dont notamment l'unité d'investissement et la population cible (MRE en visites au Maroc en juillet -août 2005).

du commerce (4,9% en 1998)<sup>44</sup>.

Par ailleurs, quel que soit le pays de résidence des MRE, la part de l'immobilier, dans le total des investissements réalisés au Maroc, se situe, en général, entre 81,0% pour les marocains résidant en Espagne et 89,4% pour ceux résidant en France. Celle du commerce et de l'agriculture est à son maximum parmi les marocains résidant en Belgique (resp. 8,8% et 5,3%).

Les investissements réalisés au Maroc se répartissent, en fonction du pays d'accueil, selon une structure comparable à celle des ménages enquêtés, montrant que l'option pour l'investissement au Maroc intéresse, dans des proportions équivalentes, les MRE quel que soit le pays de résidence.

En effet, près de la moitié des investissements réalisés au Maroc par les MRE (49,9%) est le fait des marocains résidant en France (43,7% des ménages enquêtés). Le reste des investissements est réalisé par les marocains résidant en Espagne (resp. 15,7% et 22,5%) et en Italie (resp. 14,8% et 14,8%) suivis de la Belgique (resp. 8,2% et 8,2%), de la Hollande (resp. 7,6% et 7,3%) et, dans une moindre mesure, de l'Allemagne (resp. 2,3% et 2,0%) et de l'Angleterre (resp. 1,2% et 1,1%).

Sur le plan du transfert du savoir-faire, des pays d'accueil au pays d'origine, les MRE tendent à investir, au Maroc, dans les domaines de leur compétence. Abstraction faite de la priorité accordée à l'immobilier, les MRE optent, dans la quasi-totalité des cas, pour l'investissement au Maroc, dans les secteurs qui collent le plus à leur branche d'activité économique. Bien qu'elles ne représentent que des proportions limitées dans l'effectif total des investissements réalisés par les MRE au Maroc, l'agriculture, l'industrie et le commerce constituent les domaines d'investissement, de première importance après l'immobilier, pour ceux employés, aux pays d'accueil, dans ces secteurs.

C'est ainsi que les taux d'investissement<sup>45</sup>, les plus sensibles, en immobilier (58,6%), agriculture (4,1%), commerce (30,6%), industrie (1,8%) et tourisme (2,5%) sont enregistrés par les MRE dont l'activité économique au pays d'accueil relève, respectivement, de ces secteurs. Pour les MRE dont le secteur d'activité est la restauration et l'hôtellerie, le tourisme occupe le troisième rang, après l'immobilier et le commerce, dans la répartition, selon le secteur, des investissements réalisés au Maroc. Il s'en dégage une certaine tendance des MRE à transférer leur savoir-faire des pays d'accueil au pays d'origine, en privilégiant l'investissement, au Maroc, dans le secteur de leur activité économique aux pays d'accueil.

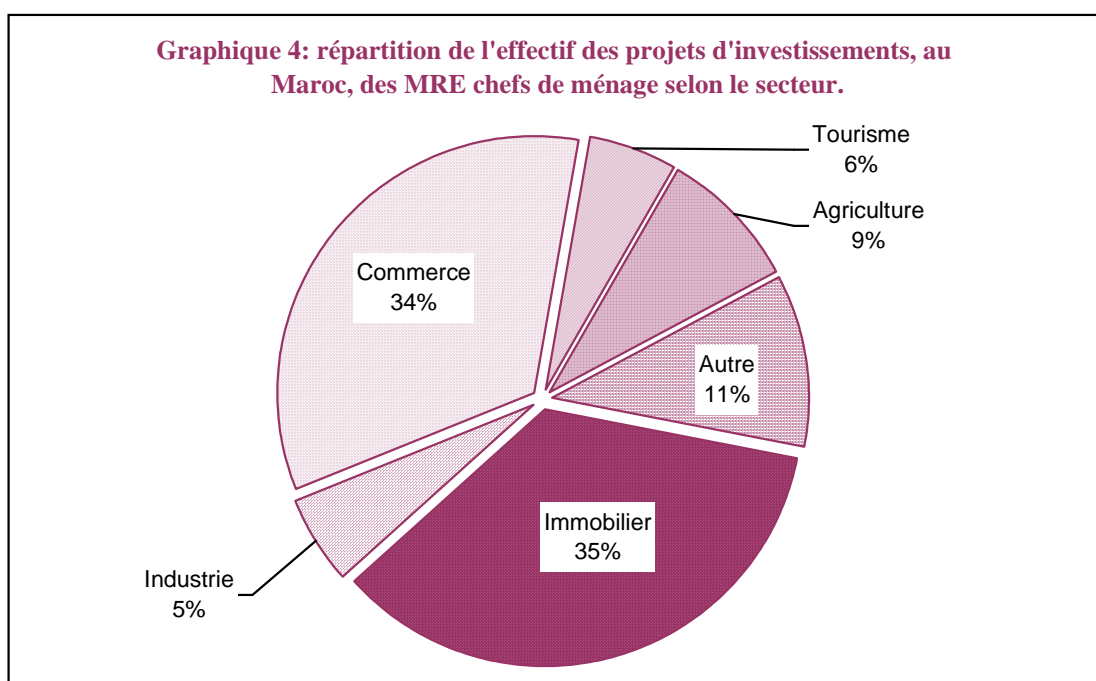
---

<sup>44</sup> En 1998, l'approche utilisée par l'INSEA a observé le nombre d'investissements par secteur et par ménage. En 2005, l'enquête objet de cette étude a assimilé l'ensemble des investissements réalisés dans le même secteur, par un ménage donné, à un seul investissement.

<sup>45</sup> Le taux d'investissement correspond ici à la proportion des ménages résidant à l'étranger qui ont réalisé un ou plusieurs investissements.

### 1.2.2. Investissements envisagés au Maroc: saturation de l'immobilier au profit du commerce.

L'analyse des intentions d'investissement au Maroc, exprimées par les ménages résidant à l'étranger, est intéressante pour plusieurs raisons. D'une part, 60,3% des MRE, chefs de ménage, ont des projets d'investissement à réaliser au Maroc. D'autre part, plus de la moitié (53,7%) de ceux qui ont déjà investi au Maroc et près de 2/3 (65,5%) de ceux qui ne l'ont pas encore fait, considèrent qu'ils comptent investir au Maroc. Enfin, les projets d'investissement des MRE portent, de plus en plus, sur les secteurs, les plus délaissés, par les investissements qu'ils ont accumulés jusqu'en 2005.



En fait, si 86,9% des investissements réalisés au pays d'origine par les MRE concernent l'immobilier, ce secteur ne totalise que 35,3% des projets d'investissement dont la réalisation est envisagée au Maroc (graphique 4). Le reste des projets qui seraient localisés au Maroc porte sur le commerce (34,0% des projets d'investissement au Maroc), suivi de l'agriculture (8,7%), du tourisme (5,6%) et de l'industrie (5,4%).

La modification de la structure des investissements, selon le secteur, de ceux déjà réalisés au Maroc à ceux qui y sont envisagés, a été aussi relevée en 1998 (INSEA, 2000). Mais, sept ans après, en 2005, la part de l'immobilier dans le total des investissements réalisés par les MRE au Maroc a plutôt augmenté, de 83,7% en 1998 à

86,9% en 2005, à moins que cette tendance ne soit totalement attribuée aux différences méthodologiques entre les enquêtes de 1998 et 2005.

Le recul de la part de l'immobilier dans l'effectif total des projets d'investissement au Maroc au profit des autres secteurs a été observé auprès de l'ensemble des communautés marocaines établies à l'étranger. C'est ainsi que la part, dans l'effectif des projets d'investissement des MRE au Maroc, du commerce tend à surclasser celle de l'immobilier. Pour les MRE résidant en Espagne, le commerce (39,0%) est en tête des intentions d'investissement au Maroc, suivi de l'immobilier (36,4%), de l'agriculture (9,3%), de l'industrie (4,6%) et du tourisme (3,6%). C'est aussi le cas de ceux résidant en Allemagne, en Italie et, dans une moindre mesure, en Hollande. Pour les MRE résidant en France et en Belgique, la part du commerce dans les projets d'investissement, au Maroc, tend à égaliser celle de l'immobilier (cf. Tabulation en annexe).

La comparaison de la répartition, selon le pays de résidence, des ménages enquêtés et des projets d'investissement au Maroc montre, par ailleurs, la tendance de l'ensemble des MRE à diversifier les domaines d'investissement. C'est ainsi que si la communauté marocaine établie en France n'est surreprésentée<sup>46</sup> dans aucun secteur des projets d'investissement, celle d'Espagne est sensiblement surreprésentée en immobilier, agriculture et commerce, celle d'Allemagne en industrie et tourisme, celle d'Italie en industrie, commerce et agriculture et celles de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande en tourisme.

Il importe de remarquer qu'une tendance similaire à l'investissement massif des MRE au Maroc a été constatée en 1998 (INSEA, 2000). Elle ne semble pas se réaliser pour le moment. En 1998, le nombre d'investissements réalisés par les MRE a été 3 fois plus élevé au Maroc qu'à l'étranger. Parallèlement, les intentions d'investissement des MRE prédisaient, la même année, que ce rapport s'élèverait à 4 fois.

En 2005, ces rapports sont tous les deux révisés à la baisse (resp. 1,6 et 3,2 fois). Abstraction faite des différences méthodologiques entre les enquêtes de référence, cette tendance montre que l'investissement des MRE au Maroc devrait se heurter à diverses contraintes, en comparaison avec les incitations réelles à l'investissement dans les pays d'accueil. Tel est l'objet de la section suivante.

---

<sup>46</sup> Dans le sens que sa part dans le total des projets d'investissement dans un secteur donné est supérieure à son poids dans le total des ménages enquêtés.

**Tableau 3: Effectif échantillon et répartition (%) de l'ensemble des investissements et des projets d'investissement des MRE, selon le secteur et la localisation.**

<i>Total des investissements réalisés au Maroc et au Pays d'accueil</i>							
Secteur	Immobilier	Industrie	Commerce	Tourisme	Agriculture	Autre	Total
Effectif	1805	29	187	29	60	107	2217
(%)	81,4	1,3	8,4	1,3	2,7	4,8	100,0
<i>Investissements réalisés dans le pays d'accueil</i>							
Effectif	610	16	116	18	3	79	842
%	72,4	1,9	13,8	2,1	0,4	9,4	100,0
<i>Investissements réalisés au Maroc</i>							
Effectif	1195	13	71	11	57	28	1375
%	86,9	0,9	5,2	0,8	4,1	2,0	100,0
<i>Total des projets investissements au Maroc et au Pays d'accueil</i>							
Effectif	1017	146	958	154	195	342	2812
%	36,2	5,2	34,1	5,5	6,9	12,2	100,0
<i>Projets d'investissement dans le pays d'accueil</i>							
Effectif	263	30	231	34	9	109	676
%	38,9	4,4	34,2	5,0	1,3	16,1	100,0
<i>Projets d'investissement au Maroc</i>							
Effectif	754	116	727	120	186	233	2136
%	35,3	5,4	34,0	5,6	8,7	10,9	100,0

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 1.3. Incitations à l'investissement aux pays d'accueil et au Maroc

L'option des MRE pour l'investissement au Maroc dépend, entre autres, des paramètres économiques et financiers, et aussi des incitations et des facilités accordées. Ces paramètres et incitations agissent, à travers les effets de substitution ou d'enrichissement, sur l'option des MRE pour l'investissement ou, au moins, pour l'épargne au Maroc. Il s'agit en particulier des taux de change et d'intérêt, de la fiscalité et des facilités administratives et financières qui influencent la tendance des MRE à investir ou, au moins, à transférer leurs fonds au pays d'origine.

Les incitations à l'investissement, abordées ci-après, couvrent celles constatées aux pays d'accueil, et celles recommandées par les MRE à leur pays d'origine.

#### 1.3.1. Incitations à l'investissement, constatées aux pays d'accueil

Le partage des investissements des MRE entre le Maroc et les pays d'accueil s'explique, entre autres, par les incitations à l'investissement qu'offre chaque partie. Près de la moitié des MRE (49,9%) ayant investi dans les pays d'accueil déclarent avoir bénéficié, au moins en partie, d'avantages fiscaux, d'accès au crédit, de facilités administratives, d'assistance technique et technologique et d'infrastructure. L'Italie, suivie de la France, sont les pays d'accueil qui incitent le plus les MRE à investir chez eux.

La proportion des bénéficiaires des incitations à l'investissement s'élève à 60,2% en Italie et à 52,5% en France. Dans le reste des pays d'accueil, elle se situe à un niveau inférieur, tout en restant supérieure ou égale à 40,0%, soit 40,0% en Hollande, 42,9% en Espagne et 46,2% en Belgique.

Sur ce plan, le classement des avantages particuliers que réservent les pays d'accueil à l'initiative privée des MRE est digne d'intérêt pour toute stratégie marocaine active dans ce domaine. Les avantages déclarés, en premier lieu par les MRE, comme incitations à l'investissement aux pays d'accueil, se réduisent essentiellement aux facilités financières (85,0% pour l'accès au crédit) et administratives (6,8%) et aux encouragements fiscaux (5,1%).

Les avantages déclarés en second lieu se répartissent presque équitablement entre les encouragements fiscaux (29,1%), les facilités de crédit (27,3%) et les facilités administratives (25,5%). L'aide technique et technologique (9,1%) ainsi que les informations juridiques et fiscales (5,5%) figurent parmi cette seconde série d'avantages accordés aux MRE qui investissent dans les pays d'accueil.

Les avantages de cette nature, déclarés au troisième ordre, portent essentiellement sur les encouragements fiscaux (76,9%) suivis de loin des crédits (15,4%) et des facilités administratives (7,7%). Les avantages déclarés en dernier lieu se réduisent aux encouragements fiscaux.

La répartition de l'ensemble des avantages déclarés aux divers ordres montre que l'accès au crédit est cité par la majorité (73,7%) des MRE ayant investi dans les pays d'accueil, suivi des encouragements fiscaux (12,3%) et des facilités administratives (9,1%); l'aide technique et technologique, l'infrastructure et l'information juridique et fiscale ne totalisent que 2,3%, 0,7% et 0,7%, respectivement.

La question qui se pose alors est, face à l'intensité de l'incitation des MRE à investir aux pays d'accueil, que doit faire le Maroc dans ce domaine pour attirer le maximum des investissements de ses communautés établies à l'étranger? La réponse est fournie, à la section suivante, par les MRE eux mêmes.

### **1.3.2. Incitations à l'investissement, recommandées au Maroc**

Interrogés sur les avantages éventuels dont ils souhaitent bénéficier pour investir au Maroc, les MRE chefs de ménage sont, dans leur quasi totalité (89,4%), formels quant à la nécessité d'encouragements à l'investissement dans leur pays d'origine. Les données recueillies sur cet aspect montrent qu'en l'absence de telles incitations, seuls 10,6% des investissements des MRE chefs de ménage seraient réalisés au Maroc<sup>47</sup>. Différenciée selon le pays d'accueil, cette proportion serait de 12,8% pour la France, de

---

<sup>47</sup> Plus précisément, seuls 10,6% des MRE chefs de ménage considèrent qu'ils « n'ont besoin de rien pour investir au Maroc ».

12,7% pour la Hollande, de 10,5% pour l'Italie, de 8,1% pour la Belgique et de 6,9% pour l'Espagne.

Les avantages dont les MRE chefs de ménage souhaitent bénéficier, en premier lieu, pour investir au Maroc portent d'abord sur les facilités administratives (45,6%) suivies des facilités de crédits (17,5%), des encouragements fiscaux (8,8%), de la 'transparence et lutte contre la corruption' (4,8%), des infrastructures (4,0%), de l'encadrement sous forme d'accueil, d'orientation et de renseignement (3,5%) et d'aides technique et technologique (1,0%). Ces premiers avantages se hiérarchisent d'une façon pratiquement similaire dans les principaux pays d'accueil, signifiant que les difficultés d'investissement dont notamment celles attribuées à l'Administration et aux Banques frappent de la même façon les diverses communautés marocaines.

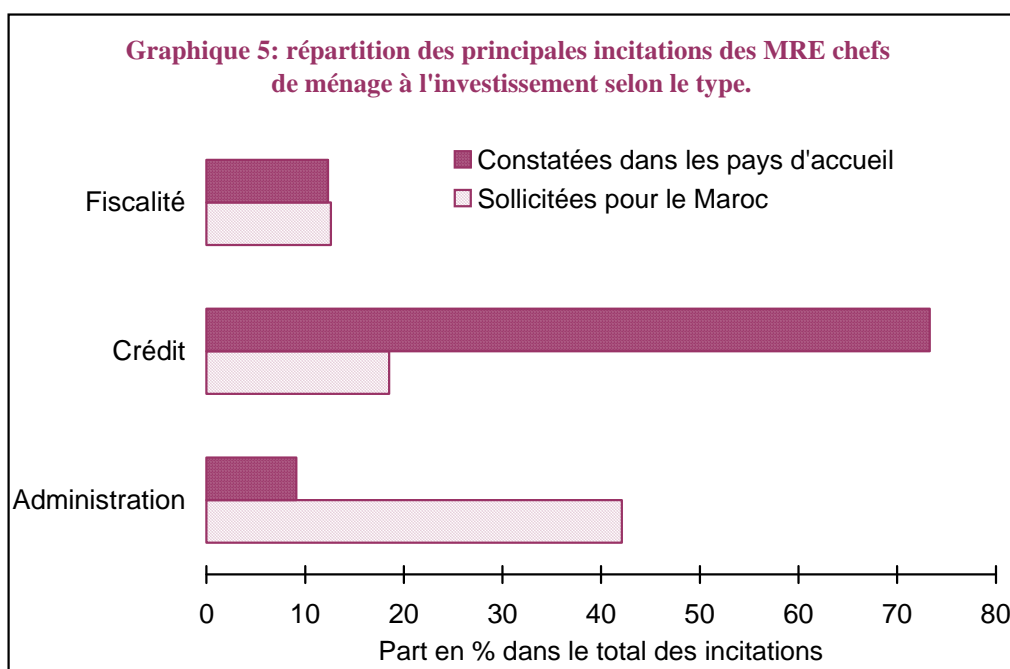
Les avantages souhaités en second lieu portent, en priorité, encore une fois, sur les facilités administratives (32,7%) suivies notamment des facilités de crédit (17,1%), des encouragements fiscaux (15,2%), de 'la transparence et lutte contre la corruption' (14,1%), de la disponibilité et la qualité de 'l'accueil, orientation et renseignement' (8,4%) et de l'infrastructure (5,7%).

Pour les avantages souhaités en troisième lieu, la 'transparence et lutte contre la corruption' est en tête avec 16,5%. On retrouve par la suite, les facilités administratives (14,8%), l'accueil, l'orientation et le renseignement (11,3%), l'infrastructure (10,0%) et l'assistance technique et technologique (3,9%).

Les infrastructures (20,5%) sont à la tête des avantages souhaités en dernier lieu, suivies, dans des proportions significatives, des facilités administratives (12,8%), de l'accès au crédit (15,4%) et de l'encadrement (12,8%), puis des encouragements fiscaux (10,3%) et de la 'transparence et lutte contre la corruption' (5,1%).

Indépendamment de l'ordre dans lequel les incitations à l'investissement au Maroc ont été citées par les MRE, les facilités administratives occupent le premier rang. 42,4% des déclarations relatives aux incitations souhaitées ont évoqué la question des facilités administratives. On retrouve par la suite les facilités d'accès au crédit (18,5% de l'ensemble des déclarations), les encouragements fiscaux (12,6%), la 'transparence et lutte contre la corruption' (8,9%), 'l'accueil, orientation et renseignement' (6,0%), l'infrastructure (5,5%) et l'aide technique et technologique (1,5%).

Le graphique 5 montre que les pays d'accueil fondent leur politique d'intégration économique des MRE sur l'association de leurs avantages comparatifs (Efficacité de l'administration, qualité des infrastructures, transparence et faible intensité de la



corruption, accompagnement technique, juridique et fiscal), à des incitations réelles, administratives, financières et fiscales.

Les incitations à l'investissement, souhaitées par les MRE, s'identifieraient, en fait, à de véritables leviers d'une convergence supérieure de leurs investissements vers le Maroc. Elles expriment en même temps les contraintes qui entravent l'investissement de cette communauté de marocains dans leur pays d'origine.

Les pays d'accueil semblent exploiter ces contraintes pour attirer les investissements des MRE, en focalisant, implicitement ou explicitement, leurs incitations sur les faiblesses du Maroc. Ceci n'est pas suffisant. Le Maroc est aussi appelé à investir dans le renforcement de l'aptitude des MRE à s'intégrer efficacement dans les sociétés d'accueil et à préserver le sentiment d'attachement à leur pays d'origine. Comme le montre la section suivante, la conjonction entre l'intégration dans les sociétés d'immigration et le sentiment d'appartenance au pays d'origine sont des garants fondamentaux de l'option des MRE pour l'investissement au Maroc au lieu des pays d'accueil.



## 1.4. Facteurs de convergence des investissements des MRE vers le Maroc

L'effet des caractéristiques des MRE sur l'option pour l'investissement au Maroc ou au pays d'accueil est mesuré ici par le taux d'investissement. Ce taux est calculé, pour chaque catégorie de ménages, en rapportant l'effectif des MRE chefs de ménage relevant de la catégorie considérée et ayant réalisé un investissement, à l'effectif de l'ensemble des ménages de la même catégorie.

La comparaison des taux d'investissement selon les caractéristiques fondamentales des MRE chefs de ménage permet de mettre en évidence les facteurs qui favorisent l'option des MRE pour l'investissement et ceux qui motivent la localisation de leurs investissements au Maroc.

### 1.4.1. Profil des MRE chefs de ménage, investissant au Maroc

L'influence exercée par les caractéristiques démographiques des MRE chefs de ménage sur le taux d'investissement est généralement indicative. Elle ne peut être correctement appréhendée que par une dissociation de l'interaction des variables fortement corrélées comme l'âge, l'état matrimonial, la taille du ménage, l'ancienneté migratoire et la durée de résidence dans le pays d'accueil.

Ceci étant, la comparaison des taux d'investissement montre que les femmes chefs de ménage (0,40) tendent à s'aligner aux hommes chefs de ménage (0,44) en ce qui concerne l'investissement au Maroc et qu'elles les surclassent dans les pays d'accueil (resp. 0,32 contre 0,27).

Ceci ne signifie en aucun cas que les femmes réalisent autant ou plus d'investissements que les hommes. Il s'agit uniquement de leur tendance à s'adonner à l'investissement autant ou mieux que les hommes. En termes de part dans le volume global des investissements, les femmes ne représentent que 5,4% dans les MRE investissant au Maroc et 7,0% aux pays d'accueil, constat s'expliquant, en partie, par le faible pourcentage des femmes chefs de ménage.

Selon l'état matrimonial et l'âge, les mariés (0,48) font mieux que les célibataires (0,15) en termes de taux d'investissement et les âgés surclassent de loin les jeunes (0,10 pour les '20 – 24 ans' contre 0,87 pour les '65 – 69 ans'). Le taux d'investissement au Maroc, et aussi dans les pays d'accueil, augmente avec la taille des ménages. Les ménages nombreux (7 membres et plus) ont un taux d'investissement au Maroc (0,71) et dans les pays d'accueil (0,34) largement supérieur à celui des ménages individuels (resp. 0,21 et 0,10).

Ce taux est plus élevé parmi ceux nés en milieu rural marocain (0,58) que parmi ceux nés en milieu urbain marocain (0,41) ou encore dans un pays d'accueil (0,12). Il l'est aussi pour ceux résidant, aux pays d'accueil, dans un milieu urbain (0,45), en comparaison avec le milieu rural de ces pays (0,37). Le taux d'investissement au Maroc varie aussi en fonction du pays de résidence, entre 0,31 en Espagne et 0,51 en France.

Différencié selon le statut socioprofessionnel, le taux d'investissement aussi bien au Maroc qu'aux pays d'accueil est, comme on devrait s'y attendre, relativement élevé parmi les 'Employeurs' (resp. 0,55 et 0,87) et les 'Indépendants' (resp. 0,45 et 0,71). Comme le font constater ces données, encore une fois, ce sont les MRE, investisseurs en puissance, qui privilégient l'investissement aux pays d'accueil. Le fait d'être employeur ou indépendant au pays d'accueil est synonyme, dans la majorité des cas, de la réalisation d'un investissement dans ce pays.

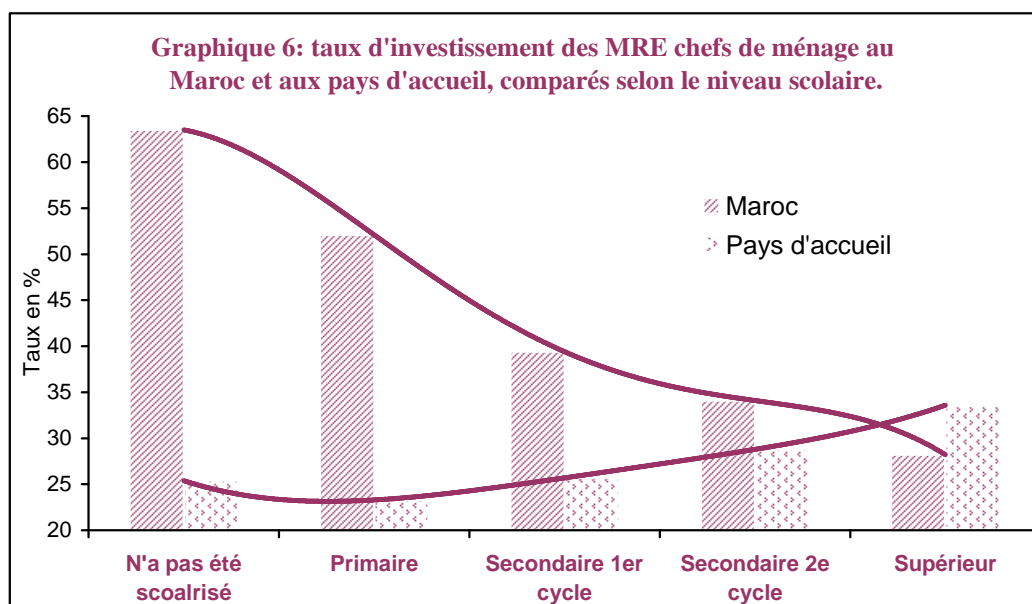
L'investissement au Maroc est cependant avantagé par les MRE salariés, avec un taux d'investissement presque deux fois plus élevé au Maroc (0,39) qu'aux pays d'accueil (0,21). Là aussi, être salarié au pays d'accueil signifie, en général, que l'on ne dispose pas, à ce pays, d'un investissement, dans un secteur autre que l'immobilier. La part des salariés dans le total des investissements réalisés par les MRE au Maroc s'élève à 84,9%, contre 65,4% aux pays d'accueil.

### 1.4.2. Capital humain

Les nouvelles vagues d'émigrés marocains ont incontestablement des niveaux d'éducation et de qualification supérieurs à ceux des vagues précédentes. La proportion des MRE, chefs de ménage, ayant le niveau d'études supérieures est deux fois plus élevée parmi ceux ayant émigré après l'année 2000 (22,4%) que parmi ceux l'ayant fait au cours des années 1970 (11,4%). Le Maroc devrait en fait rentabiliser l'investissement dans le cursus des vagues récentes, et agir dans le sens de faire converger vers son territoire le maximum de leurs investissements.

Supposées des 'entrepreneurs en puissance', les MRE chefs de ménage, les mieux scolarisés et formés, sont cependant les moins enclins à l'investissement au Maroc. Loin des idées a priori, les données sur la différenciation du taux d'investissement des MRE en fonction du pays, d'origine ou d'accueil, et du niveau scolaire confirment ce constat.

Comme le montre le graphique 6, plus le niveau scolaire du MRE chef de ménage augmente, moins son investissement est réalisé au Maroc. Le taux d'investissement au pays d'accueil augmente, par contre, avec le niveau scolaire des MRE. C'est ainsi que le taux d'investissement au Maroc diminue progressivement d'un maximum parmi les MRE qui n'ont jamais été à l'école (0,61) à un minimum parmi ceux ayant le niveau d'études supérieures (0,28), en passant par un niveau intermédiaire pour ceux ayant été scolarisés au 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement secondaire (0,34).



La tendance quasi symétrique est observée dans les pays d'accueil où ce taux augmente de 0,25 à 0,29 puis à 0,34, respectivement. Les MRE ayant poursuivi leurs études à l'étranger investissent peu au Maroc (0,17), en comparaison avec ceux qui ont été formés au Maroc et à l'étranger (0,35) ou uniquement au Maroc (0,42). Dans les pays d'accueil, ce taux est de 0,32 ; 0,36 et de 0,25, respectivement.

Il en découle que la jeunesse et les aptitudes professionnelles des nouvelles vagues d'émigrés n'avantagent pas l'investissement des MRE au Maroc. Ces nouvelles vagues seraient-elles issues des couches sociales, moyenne et aisée, ayant suffisamment investi dans le cursus du candidat à l'émigration, ou disposant de suffisamment de ressources pour couvrir les charges, de plus en plus excessives, de cette émigration.

Ces couches sociales devraient privilégier l'assurance d'une position sociale, voire une source décente de revenu pour l'émigré. Dans ce cas, les gains espérés de l'émigration ne portent pas, en priorité, sur le transfert de fonds ou l'investissement au Maroc.

### 1.4.3. Niveau socio-économique

Le niveau socio-économique est approché ici par les signes de richesse, reflétés par les conditions de logement et le groupe socioprofessionnel. Sa relation avec le taux d'investissement tient au fait qu'il est fortement corrélé avec le niveau de revenu, c'est à dire avec l'aptitude à épargner les fonds susceptibles d'être investis au Maroc ou ailleurs.

Sur le plan des signes de richesse, reflétés par les conditions de logement, ce sont les MRE relativement aisés, qui réalisent le taux d'investissement, le plus élevé, aussi

bien au Maroc qu'aux pays d'accueil. Au sommet de l'échelle sociale, on trouve les MRE vivant dans une villa ou étage de villa dont le taux d'investissement s'élève à 0,62 au Maroc et à 0,56 aux pays d'accueil, suivis de ceux logés dans des maisons individuels (resp. 0,47 et 0,44), dans un immeuble collectif (resp. 0,42 et 0,18), dans une pièce indépendante (resp. 0,35 et 0,07) ou dans un logement à usage autre que l'habitation (resp. 0,13 et 0,13).

Par ailleurs, plus le logement est 'spacieux', plus le taux d'investissement est grand. Pour les logements de 5 pièces, il s'élève à des niveaux respectifs de 0,50 et 0,32 contre 0,26 et 0,10 pour les '1 à 2 pièces'. Ce sont en fait les MRE propriétaires de leur logement dans le pays d'accueil qui investissent le moins au Maroc (0,51) en comparaison avec le pays d'accueil (0,70). Inversement, les locataires privilégient l'investissement au Maroc (resp. 0,41 contre 0,09). Comme l'investissement dans l'immobilier est pris en compte, la propriété d'un logement au pays d'accueil explique, en partie, la différence entre les taux enregistrés par les propriétaires et les locataires de leur logement.

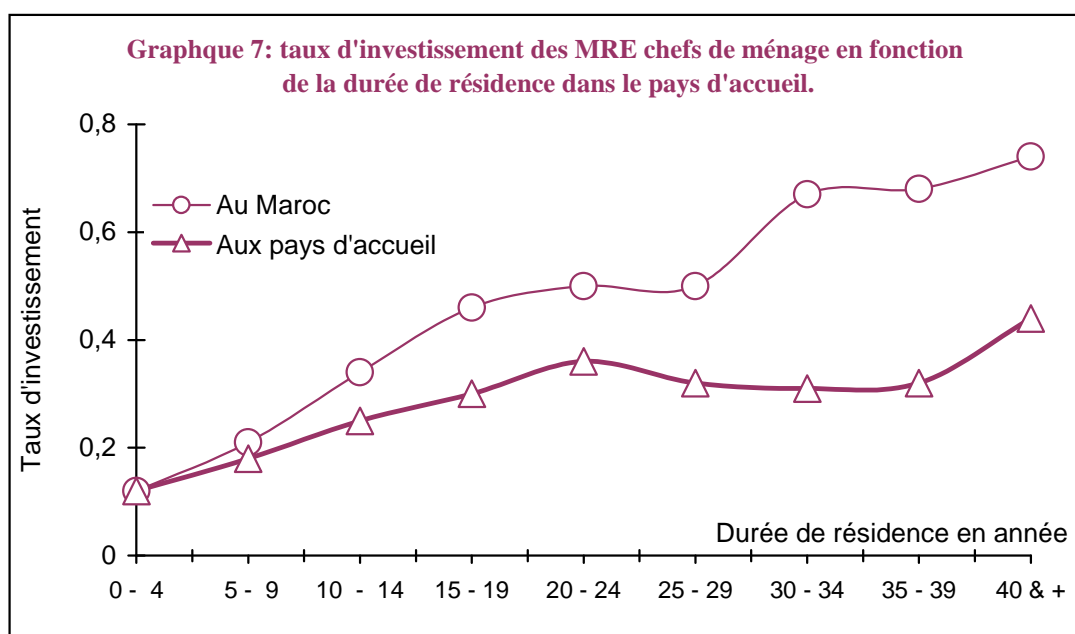
Sur le plan socioprofessionnel, les catégories de MRE qui investissent, le plus, aussi bien au Maroc qu'aux pays d'accueil, sont les 'commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers' (resp. 0,49 et 0,62) et les 'membres des corps législatifs et élus locaux' (resp. 0,47 et 0,77). Ces groupes socioprofessionnels privilégient l'investissement aux pays d'accueil. Bien qu'ils ne représentent que 9,4% des MRE, chefs de ménage, leur part dans le total des investissements des MRE est relativement élevée. Elle est de 11,3% des investissements localisés par les MRE au Maroc, et 23,4% de ceux localisés aux pays d'accueil. Les 'cadres supérieurs et membres des professions libérales' avantagent, eux aussi, l'investissement aux pays d'accueil, avec un taux de 0,38, en comparaison avec le Maroc (0,25). Les cadres moyens tendent à équilibrer les taux de leur investissement au Maroc (0,30) et aux pays d'accueil (0,27), tout comme les 'Exploitants agricoles, pêcheurs et forestiers' (resp. 0,40 et 0,40).

L'investissement au Maroc n'est sensiblement avantagé que par les MRE chefs de ménage, économiquement moyens ou modestes. C'est le cas des 'employés de bureau' (0,35 au Maroc contre 0,28 aux pays d'accueil), des 'artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux' (resp. 0,40 contre 0,24), des 'Ouvriers et manoeuvres agricoles et de la pêche' (resp. 0,43 contre 0,14), des 'Conducteurs d'installation et machines, ouvriers qualifiés' (resp. 0,46 contre 0,25) et des 'Manoeuvres non agricoles, manutentionnaires' (resp. 0,43 contre 0,17). La caractéristique commune de ces groupes socioprofessionnels serait le statut de salarié qui signifie que le MRE n'est généralement pas propriétaire d'un emploi indépendant au pays d'accueil.

#### 1.4.4. Histoire migratoire

L'histoire migratoire est approchée ici par les paramètres caractérisant la vie migratoire dans les pays d'accueil, à savoir la durée de résidence, la vague migratoire et l'âge à la première migration.

Concernant la durée de résidence, elle exerce un effet positif croissant sur le taux d'investissement au Maroc (graphique 7), en raison certainement de l'accumulation des fonds nécessaires à l'investissement. Le taux d'investissement au Maroc augmente progressivement avec la durée de résidence dans le pays d'accueil, de 0,18 pour les 'moins de 10 ans' à 0,74 pour les '40 ans et plus'.



Plus précisément, les premières vagues d'émigration réalisent des taux d'investissement au Maroc et à l'étranger sensiblement supérieurs à ceux des vagues suivantes. Ce taux s'établit à 0,92 au Maroc et à 0,58 dans les pays d'accueil pour la vague d'avant 1960, diminue progressivement pour les vagues suivantes et se fixe à un minimum (resp. 0,13 et 0,11) pour la vague de '2000 et après'. Cette tendance montre, par ailleurs, que la part du Maroc dans le total des investissements des MRE est en nette baisse.

En fait, le rapport entre les taux d'investissement des MRE chefs de ménage au Maroc et aux pays d'accueil est de 2 fois pour les vagues des années 1960 et 1970. Il recule à 1,5 fois pour la vague des années 1980, puis à 1,4 fois pour la vague des années

1990. Pour la vague des années 2000, ce rapport est de 1,1. Cette baisse tendancielle de la part du Maroc dans le total des investissements réalisés par les MRE germe aussi dans leurs aspirations d'investissement (projets d'investissement). Elle montre qu'au delà des analyses fondées sur le stock des investissements, les liens économiques entre le Maroc et les MRE s'estompent dans le domaine de l'investissement.

De sa part, l'âge à la première migration s'avère un facteur fondamental d'option pour l'investissement au Maroc. Ceux qui sont nés aux pays d'accueil sont beaucoup plus enclins à l'investissement dans ces pays (0,29) qu'au Maroc (0,09). C'est aussi le cas de ceux qui ont migré pour la première fois avant l'âge de la scolarisation (avant 5 ans) (resp. 0,36 contre 0,17).

Ces taux s'écartent de peu pour ceux qui ont migré à l'âge de la scolarisation sans toutefois atteindre l'âge adulte (resp. 0,36 contre 0,41). Ce sont en fait ceux ayant émigré à l'âge adulte (18 ans et plus) qui réalisent un taux d'investissement plus élevé au Maroc (0,47) qu'aux pays d'accueil (0,26).

### **1.4.5. Intégration dans les pays d'accueil**

L'intégration des MRE dans la vie sociale, syndicale et politique aux pays d'accueil tend à favoriser, à la fois, l'investissement au pays d'origine et d'accueil. Les MRE vivant à la marge de la société d'accueil sont partout les moins enclins à investir leurs fonds, à moins que cette situation ne soit synonyme de vulnérabilité sociale et économique.

En effet, le taux d'investissement au Maroc et aux pays d'accueil est relativement élevé et il est, en outre, favorable au Maroc, parmi les MRE membres d'un parti politique (resp. 0,53 et 0,38), d'une organisation non gouvernementale (resp. 0,52 et 0,37), d'un syndicat (resp. 0,42 et 0,33) ou d'une organisation de migrants (resp. 0,55 et 0,38).

Plus précisément, les MRE qui se sentent intégrés dans le pays d'accueil (resp. 0,45 et 0,31) font mieux dans le domaine de l'investissement que ceux qui se considèrent dans une situation intermédiaire, entre l'intégration et l'exclusion (resp. 0,44 et 0,21), ou carrément dans l'exclusion (resp. 0,37 et 0,17). Il faut cependant noter à ce niveau que, abstraction faite du degré d'intégration des MRE dans les pays d'accueil, ceux d'entre eux qui font l'objet de comportements xénophobes sur le lieu de travail ou de résidence ainsi que dans l'Administration se distinguent par des taux d'investissement dans le pays d'accueil et d'origine légèrement inférieurs à ceux enregistrés par les MRE qui échappent à ces comportements.

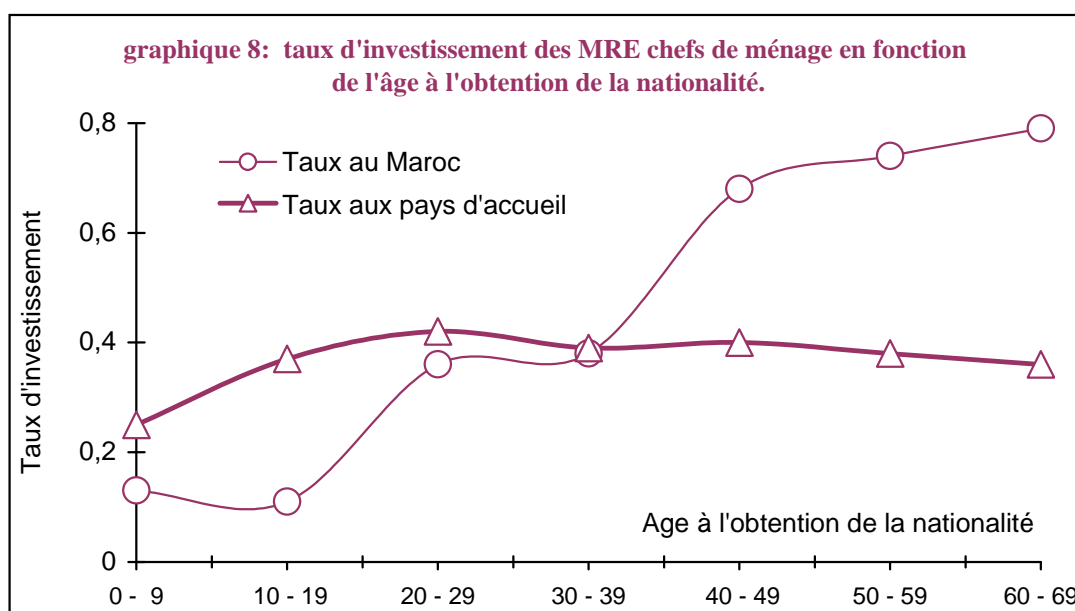
Les MRE qui considèrent qu'ils sont traités de la même façon que les autochtones à la poste, la banque, l'hôpital, l'école, le quartier, la police, la justice et à la mairie réalisent les taux d'investissement les plus élevés aussi bien au Maroc que dans les pays d'accueil. Il faut cependant noter que les MRE qui sont mieux traités que les autochtones tendent à investir beaucoup plus au pays d'accueil qu'au Maroc.

### 1.4.6. Accès à la nationalité étrangère

Les politiques migratoires des pays d'accueil tendent à assimiler les MRE à des citoyens à part entière, naturalisés et intégrés dans leur environnement social, voire matériellement motivés à investir dans les pays d'immigration. L'option des MRE pour l'investissement au Maroc est sensiblement influencée par l'une des composantes fondamentales de ces politiques, à savoir l'accès à la nationalité étrangère.

En fait, dans le domaine de l'investissement, les MRE qui ont obtenu la nationalité étrangère tendent à faire mieux, aussi bien dans le pays d'accueil (0,38) qu'au Maroc (0,45). Ceux qui ne sont pas naturalisés sont plus nombreux à investir au Maroc (0,44) que dans le pays d'accueil (0,21). Plus précisément, se sont les MRE dont la demande d'accès à la nationalité a été rejetée qui optent massivement pour l'investissement au Maroc (0,64) en comparaison avec le pays d'accueil (0,17).

Il faut cependant noter que ce sont les MRE ayant acquis la nationalité, à un bas âge, qui investissent le moins au Maroc au profit des pays d'accueil. Lorsque la nationalité est acquise avant l'âge de la trentaine, le taux d'investissement des MRE au Maroc est inférieur à celui observé dans les pays d'accueil. Ces taux sont de même niveau au Maroc et dans les pays d'accueil lorsque la nationalité est acquise entre 30 et 40 ans. Ils sont relativement élevés au Maroc lorsque la nationalité n'est acquise qu'après l'âge de 40 ans. Le taux d'investissement au Maroc varie aussi en fonction de la nationalité acquise, entre 0,42 pour la belge et 0,56 pour l'italienne.



En fait, plus l'âge à l'obtention de la nationalité est avancé, moins l'investissement du MRE est réalisé dans le pays d'accueil (graphique 8). Parallèlement, plus la durée de migration à l'obtention de la nationalité s'allonge, plus le Maroc est avantagé en terme de part dans le total des investissements des MRE.

Ce taux est défavorable au Maroc (0,31 contre 0,36 pour les pays d'accueil) dans le cas où la durée en question est inférieure à 10 ans. Il est de même niveau au Maroc (0,41) et dans les pays d'accueil (0,42) pour les durées situées entre 10 et 20 ans. Pour les durées supérieures, ce taux est largement élevé au Maroc, en comparaison avec les pays d'accueil.

### **1.4.7. Formes d'attachement au Maroc**

La propriété d'un logement au Maroc est l'une des composantes fondamentales de l'attachement des MRE à leur pays d'origine. Elle constitue, par ailleurs, un facteur fondamental de convergence de leurs investissements vers le Maroc. Ce facteur est appelé à se développer dans les années à venir, sous l'effet notamment du durcissement de la discrimination vis-à-vis des signes religieux dans les pays d'immigration. C'est ce que semble confirmer l'intensité de l'investissement des MRE dans l'immobilier au Maroc et, en perspective, le reste des secteurs de l'économie marocaine.

Plus précisément, les MRE qui disposent d'un logement, utilisé comme lieu de résidence au cours des vacances passées au Maroc, réalisent un taux d'investissement sensiblement supérieur à leur pays d'origine (0,78%), en comparaison avec les pays d'accueil (0,34%). Inversement, le taux d'investissement des MRE qui passent leurs vacances, au Maroc, dans un hôtel est 11 fois plus élevé aux pays d'accueil (0,58) qu'aux pays d'origine (0,05). Il en découle que l'investissement dans le logement des MRE au Maroc est aussi un investissement dans la valorisation de leur épargne dans la croissance économique et sociale du pays d'origine.

Le sentiment d'appartenance au Maroc exerce, à cet égard, un effet positif sur l'option des MRE à investir davantage dans leur pays d'origine. Ceux qui se sentent purement marocains, aux pays d'accueil, enregistrent un taux d'investissement au Maroc (0,46) supérieur à ceux qui se considèrent à la fois marocains et étrangers (0,32), ou encore à ceux qui se voient purement étrangers (0,32).

L'attachement aux valeurs culturelles, reflété par la transmission des langues marocaines aux enfants à un jeune âge, fait, par ailleurs, que le taux d'investissement au Maroc, le plus élevé, soit le fait des MRE qui transmettent notamment la langue berbère à leurs enfants de sexe masculin (0,78) ou féminin (0,85). Ce taux est juste inférieur parmi ceux qui transmettent d'autres langues à leurs enfants dont notamment l'arabe (resp. 0,75 et 0,74).



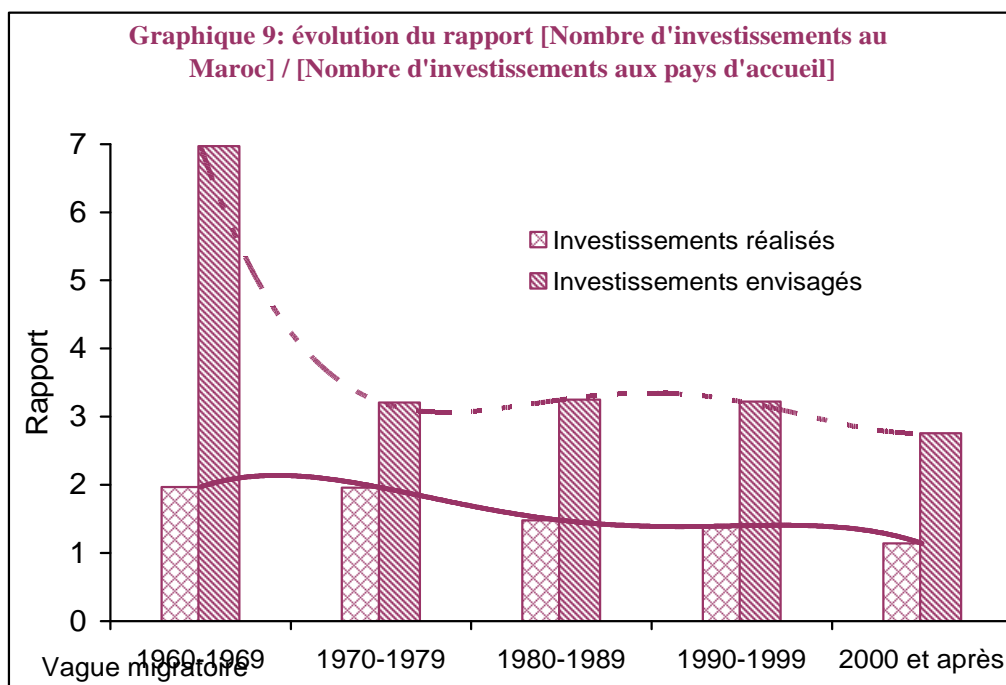
#### 1.4.8. Intentions de la migration de retour

Près des 2/3 des investissements (61,3%) réalisés au Maroc sont le fait des chefs de ménage qui comptent se réinstaller au Maroc, avec un taux d'investissement à ce pays de 0,47 contre 0,27 aux pays d'accueil. Ce taux est respectivement de 0,40 et 0,28 pour ceux qui n'envisagent pas de retour définitif au Maroc, signifiant que l'option pour la réinstallation est aussi une option pour plus d'investissements au Maroc, au moins dans le logement.

La raison de la réinstallation au Maroc semble aussi expliquer l'option d'y investir en priorité. C'est ainsi que les MRE qui envisagent cette réinstallation parce que leur famille est au Maroc réalisent un taux d'investissement relativement élevé (0,51) dans le pays d'origine, en comparaison avec le pays d'accueil (0,26). Ceux qui ne sont pas satisfaits à l'étranger tendent aussi à privilégier l'investissement au Maroc (resp. 0,49 et 0,21).

En somme, les MRE sont certes des investisseurs en puissance aussi bien au Maroc qu'aux pays d'accueil. La localisation de leurs investissements est, toutes choses égales par ailleurs, encore favorable au Maroc en termes d'effectif d'investissements. Mais cet état des lieux est trompeur. L'avantage du Maroc n'est que le reflet des investissements qui y sont accumulés par les premières vagues migratoires, celles des années 1960 et 1970. Les vagues récentes semblent préférer l'investissement dans les pays d'accueil.

En tout état de cause, le rapport entre les nombres d'investissements au Maroc et aux pays d'accueil a régressé de 2 fois pour les vagues des années 1960 et 1970, à 1,5 fois pour la vague des années 1980, puis à 1,4 fois pour la vague des années 1990. Pour la vague des années 2000, ce rapport est de 1,1.



Cette baisse tendancielle de la part du Maroc dans le total des investissements réalisés par les MRE germe aussi dans leurs aspirations d'investissement (projets d'investissement). Elle montre qu'au delà des analyses fondées sur le stock des investissements, les liens économiques entre le Maroc et les MRE s'estompent (graphique 9).

Parallèlement, les MRE qui privilégient l'investissement au Maroc, au lieu des pays d'accueil, sont ceux suffisamment intégrés aux pays d'accueil et attachés au pays d'origine, relevant des classes sociales, moyenne et modeste, et dont les aptitudes humaines sont relativement limitées. Ils sont, eux aussi, prêts à renoncer à l'investissement au Maroc, dans près de 90% des cas, en l'absence d'incitations comparables à celles pratiquées aux pays d'immigration.

## 2. Visites des MRE au Maroc et migration de retour

L'intensité des liens sociaux établis entre les MRE et le pays d'origine est mesurée ici par la fréquence des visites et l'intention du retour définitif au Maroc. L'analyse de l'ensemble constitué de ces deux dimensions et de leur interrelation permet de répondre à une série de questions fondamentales sur le comportement des MRE.

La première est certainement liée à la mesure dans laquelle la multiplication des visites peut remplacer le retour définitif au pays d'origine. La seconde porterait sur les conditions sociodémographiques et socio-économiques qui motivent les visites et la

réinstallation au Maroc. La troisième concerne l'importance, la solidité des raisons et le profil des MRE tentés par la migration de retour. La dernière porterait sur l'effet qu'exercent les politiques migratoires sur les comportements des MRE en matière de visites et de retour définitif au Maroc.

## 2.1. Visites des MRE au Maroc

Cette section aborde les visites des MRE à leur pays d'origine du point de vue fréquence enregistrée durant une période de référence de 3 ans, profil des MRE ayant visité le Maroc en juillet-août 2005 et facteurs favorisant le va-et-vient entre les pays d'accueil et le pays d'origine.

### 2.1.1. Fréquence des visites au Maroc: une moyenne de 5 visites en 6 ans.

Le nombre moyen de visites effectuées par les MRE à leur pays d'origine est de 2,7 fois en trois ans pour les ménages et de 2,5 fois pour les individus. Autrement dit, un séjour de six ans dans les pays d'accueil donne lieu à près de cinq visites au Maroc.

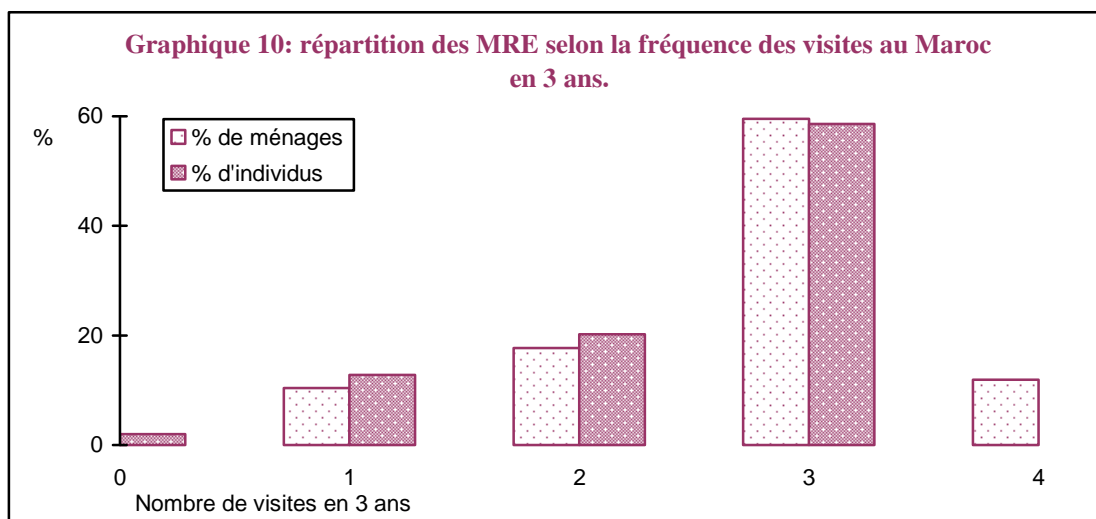
En termes d'individus, 1,8% des marocains résidant à l'étranger, membres des ménages enquêtés, ne se sont pas rendus au Maroc au cours d'une période de référence de trois ans, y compris l'année de l'Enquête. Sur la période ainsi définie, 12,8% des MRE s'y sont rendus une seule fois, 20,3% deux fois, 58,7% trois fois et 6,4% quatre fois ou plus (tableau 4 ci-après).

**Tableau 4 : Répartition (%) des MRE selon la fréquence des visites au Maroc en trois ans.**

Unité	Fréquence des visites en trois ans						Effectif échantillon
	Aucune fois	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois & plus	Total	
Ménages, MRE	-	9,9	16,7	58,8	14,5	100	2832
Individus, MRE	1,8	12,8	20,3	58,7	6,4	100	10948

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En termes de ménages, 73,3% des MRE chefs de ménage considèrent que la fréquence de leurs visites au Maroc en trois ans est supérieure ou égale à trois fois. Plus précisément, en trois ans, 9,9% des ménages, MRE, visitent le Maroc une seule fois, 16,7% deux fois, 58,8% trois fois et 14,5% quatre fois ou plus (graphique 10).



Ceci ne signifie en aucun cas que, chaque année, près de sept ménages MRE (ou 6 à 7 individus) sur 10 se rendent au Maroc. La répartition des ménages (et des individus) selon la fréquence des visites est à interpréter en tenant compte des considérations méthodologiques dont notamment le champ de l'enquête et la période de référence. D'une part, l'enquête a porté sur une fraction particulière des ménages résidant à l'étranger, ceux qui étaient déjà en visite au Maroc. C'est à dire ceux qui ont réalisé au moins une visite au cours de la période de référence. D'autre part, ceux qui ne se rendent plus ou jamais au Maroc ne sont pas pris en considération dans les calculs, sauf s'ils sont membres des ménages enquêtés.

Le pourcentage des MRE qui visitent leur pays peut être approché, pour une année donnée, en rapportant l'effectif de ceux qui se sont rendus au Maroc à l'effectif total des MRE. C'est pour cette raison que la lecture des indicateurs présentés ci-après doit être faite avec précaution, dans la mesure où la référence doit être constamment faite aux ménages, MRE, en visite au Maroc, particulièrement en juillet - août 2005.

Ceci étant, la fréquence des visites ainsi observée est différenciée selon le profil sociodémographique, l'attachement économique, social et culturel au pays d'origine, les contraintes professionnelles et la capacité financière des MRE.

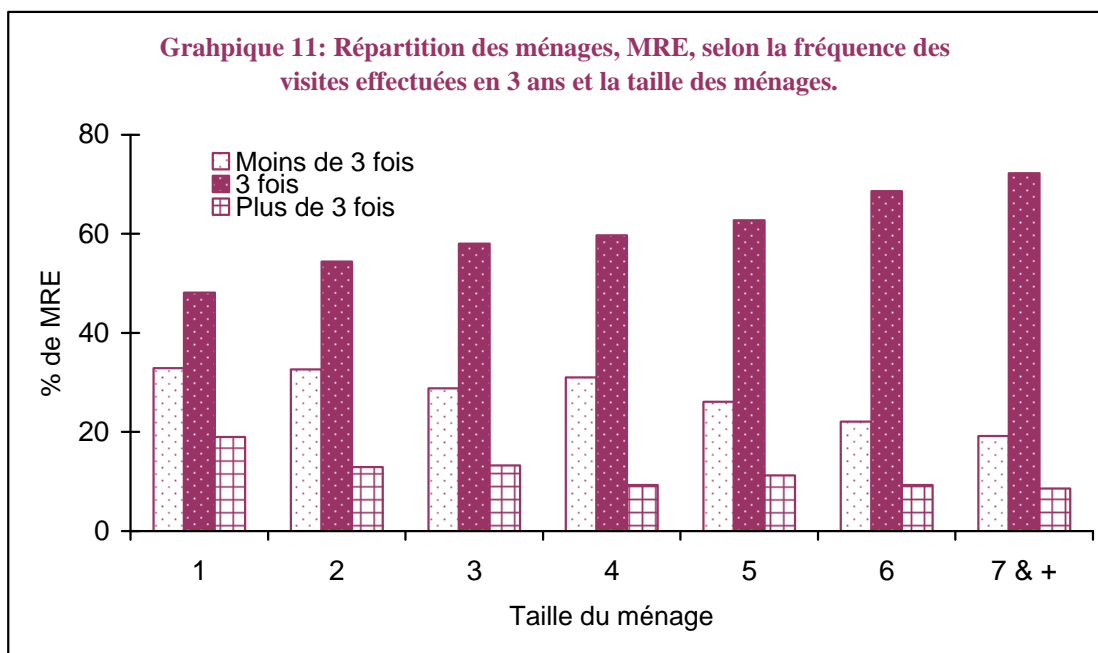
### **2.1.2. Profil sociodémographique des MRE en visite au Maroc**

Les MRE, chefs de ménage, de sexe féminin, célibataires, de niveau scolaire de l'enseignement secondaire ou supérieur ou relativement jeunes tendent à réduire la fréquence de leurs visites au Maroc. Les fréquences d'au plus une fois tous les trois ans sont relativement élevées parmi les MRE chefs de ménage de sexe féminin (14,4%), en comparaison avec leurs homologues de sexe masculin (10,2%).

Elles le sont aussi parmi les célibataires (19,5%) comparés aux mariés (9,2%) et, corrélativement, parmi les 'moins de 30 ans' (18,3%), comparés à ceux à l'âge de la retraite (2,5% pour les '60 ans et plus'). Cette tendance s'applique aussi aux MRE d'un niveau d'études de l'enseignement secondaire (12,3%) ou supérieur (13,5%), en comparaison avec ceux qui n'ont jamais été à l'école (8,0%).

Sur le plan de la composition démographique, la relation entre la taille du ménage et la fréquence des visites est particulièrement intéressante. Comme le schématise le graphique 11, à mesure que le nombre de membres du ménage augmente, les visites les moins fréquentes (moins d'une fois par an) et aussi les plus fréquentes (plus d'une fois par an) sont sensiblement écartées. Seul le nombre de visites d'en moyenne une fois par an augmente avec la taille du ménage.

La proportion des MRE qui se rendent au Maroc en moyenne une fois par an s'élève progressivement de 48,3% parmi les ménages individuels à 71,1% parmi les ménages de 6 membres. Par contre, la proportion des MRE qui visitent le Maroc une fois tous les trois ans diminue à mesure que la taille des ménages augmente, de 16,0% à 6,2%, respectivement. C'est aussi le cas des MRE dont le nombre de visites au Maroc en trois ans s'établit à deux (resp. de 17,0% à 13,2%) ou à plus de trois (resp. de 18,6% à 9,2%).



Il en ressort que les ménages à taille élevée sont plus réguliers dans leurs visites au Maroc, qu'ils rythment la fréquence de ces visites essentiellement à un optimum d'une fois par an et qu'ils évitent de dépasser ce seuil, probablement pour des raisons

liées aux coûts de transport et d'hébergement des familles nombreuses.

La fréquence des visites au Maroc est aussi plus élevée parmi les MRE chefs de ménage relevant des premières vagues migratoires que parmi ceux dont la migration est relativement récente. Elle est égale, en moyenne, à une visite par an parmi les MRE chefs de ménage installés aux pays d'accueil avant 1960. La proportion des MRE qui visitent le Maroc selon cette fréquence est de 80,4% pour la vague des années 1960. Pour les vagues des années 1990 (70,1%) et 2000 (55,6%), cette fréquence des visites est relativement limitée.

### **2.1.3. Déterminants de la fréquence des visites**

#### **2.1.3.1. Niveau socio-économique**

La fréquence des visites au pays d'origine est tributaire, en outre, du niveau socio-économique des MRE chefs de ménage, reflété ici par les conditions de logement et le groupe socioprofessionnel. Les MRE dont la fréquence des visites est relativement réduite vivent dans des logements de type 'construction provisoire' ou à 'usage autre que l'habitat'. Les 2/3 des premiers (66,6%) et plus de la moitié des seconds (57,2%) se rendent au Maroc, au plus, 2 fois tous les trois ans. Ceux dont le logement se réduit à une pièce indépendante tendent, eux aussi, à réduire la fréquence de leurs visites au Maroc, à moins d'une fois par an. 28,2% des ménages ainsi logés optent pour cette fréquence de visites. Inversement, la fréquence d'au moins une visite par an dépasse 70% pour les ménages logés dans une villa ou étage de villa (73,8%), dans une maison individuelle (74,2%) ou dans un immeuble collectif (70,5%).

Les MRE chefs de ménage propriétaires de leur logement visitent le Maroc avec une fréquence supérieure à celle des locataires. Les premiers ne sont qu'à 9,3% à effectuer une seule visite tous les trois ans contre 10,7% pour les seconds. Ces proportions s'établissent à 16,4% contre 18,7%, respectivement pour la fréquence de 2 visites en trois ans. Pour les visites d'une fréquence supérieure, ces proportions sont de 61,7% contre 58,8% pour 'une fois en moyenne tous les ans' et de 12,5% contre 11,7% pour 'plus d'une fois par an', respectivement.

Concernant le groupe socioprofessionnel, les MRE qui enregistrent une fréquence de visites relativement notable, au moins égale à deux fois en trois ans, sont, comme on devrait s'y attendre, ceux dont l'activité économique consiste, entre autres, en un va-et-vient entre le pays d'accueil et d'origine et aussi ceux dont les ressources permettent d'en couvrir aisément les charges. En tête de ces groupes, on retrouve les 'Exploitants agricoles' (100%), les 'Membres des corps législatifs et élus locaux' (93,1%) et les 'Commerçants, intermédiaires commerciaux, et financiers' (89,4%).

Les visites d'une fréquence réduite à moins de trois fois en trois ans, sont observées auprès de 30% des MRE relevant des autres groupes sociaux. C'est le cas des cadres supérieurs et moyens, des employés, des ouvriers agricoles et non agricoles,

qualifié ou non. La caractéristique commune de ces groupes est certainement liée à leur statut de salarié, relativement contraignant vis-à-vis de la multiplication des visites au Maroc.

### **2.1.3.2. Contraintes professionnelles**

La régularité dans le travail ainsi que le statut socioprofessionnel tendent à différencier la fréquence des visites. Ils renseignent à la fois sur la flexibilité des conditions de travail et le niveau socio-économique.

En fait, la proportion la plus élevée des MRE dont la fréquence des visites au Maroc est réduite à moins d'une fois par an est enregistrée chez ceux en situation de chômage (45,2%) ou travaillant à temps partiel (40%). Les employeurs, les indépendants et aussi les saisonniers sont les statuts d'emploi qui favorisent la multiplication des visites de plus d'une fois par an.

La raison commune en est certainement le caractère peu contraignant de ces formes d'activité en termes de présence sur le lieu de travail et de conciliation entre l'activité économique et les visites au pays d'origine.

Pour les salariés à plein temps, la tendance centrale de la répartition des visites selon la fréquence ne s'écarte pas sensiblement de la tendance globale. Cette situation peut être statistiquement due au poids des salariés dans les chefs de ménage résidant à l'étranger. Elle s'explique par ailleurs par les contraintes de l'activité salariée à plein temps qui rythme les congés et, en conséquence, les visites au pays d'origine.

### **2.1.3.3. Proximité du pays d'accueil et lieu d'installation au Maroc**

Le coût des visites en termes de temps et de budget est particulièrement allégé par la proximité du pays d'accueil et les possibilités de logement à titre gratuit au Maroc.

Sur le plan de la proximité géographique du pays d'accueil, le fait que la fréquence des visites, la plus élevée (4 fois ou plus en trois années), soit d'abord enregistrée par les MRE chefs de ménage d'Espagne (15,9%), suivis de ceux de la France (11,2%), de l'Italie (11,5%), de la Belgique (9,6%) et de la Hollande (6,8%), montre que les coûts de transport déterminent, en partie, l'effectif des MRE qui se rendent à leur pays d'origine.

Les charges d'installation au Maroc tendent aussi à différencier la fréquence des visites au Maroc. L'accès des MRE à la propriété d'un logement (utilisé comme lieu d'installation au Maroc pendant les vacances) est certainement un facteur fondamental de la motivation des visites.

En fait, les MRE qui ne se rendent pas, en moyenne, une fois par an au pays d'origine (moins de trois fois en trois ans) sont ceux qui s'installent dans un hôtel pendant leurs congés au Maroc. Ils sont 57,9% à limiter la fréquence des visites à une ou deux fois en trois ans. Cette proportion est aussi élevée (36,8%) parmi ceux qui s'installent chez un membre de la famille. Elle n'est relativement limitée (17,2%) que

parmi ceux qui s'installent, au Maroc, dans leur propre logement.

C'est ainsi que le pourcentage des MRE qui visitent leur pays, en moyenne une fois par an, diminue d'un maximum (68,3%) parmi ceux qui s'installent, au Maroc, dans leur propre logement, à 53,2% parmi les hébergés chez la famille, puis à 26,3% parmi ceux qui n'ont pas d'autres solutions que l'hôtel.

Ces données sont formelles quant à l'effet qu'aurait l'incitation des MRE à disposer d'un logement secondaire au Maroc sur la multiplication des visites. Autrement dit, l'investissement dans le logement des MRE au Maroc est aussi un investissement dans la motivation des visites et dans l'attachement de cette population à son pays d'origine.

#### **2.1.3.4. Regroupement familial**

Les chefs de ménage qui ont bénéficié du regroupement familial rationalisent, voire réduisent la fréquence de leurs visites au Maroc. En fait, le regroupement familial, largement véhiculé par les politiques migratoires des pays d'accueil, semble agir négativement sur la fréquence des visites au Maroc. Les MRE, dont le conjoint vit encore au Maroc, sont les plus enclins (17,6%) à multiplier la fréquence de leurs visites au Maroc, à plus d'une fois par an. Cette proportion est limitée à 10,3% pour les MRE vivant, au pays d'accueil, avec leur conjoint.

La fréquence des visites au Maroc est aussi supérieure à une fois par an, à raison de 18,0%, parmi les MRE dont une partie des enfants est installée au Maroc. Cette proportion est réduite à 10,7% parmi ceux dont aucun enfant n'est encore au Maroc. Plus précisément, les MRE, chefs de ménage, dont le conjoint et l'ensemble des enfants vivent au pays d'accueil, sont moins nombreux (10,0%) à se rendre, plus d'une fois par an, au Maroc. Cette proportion s'élève à 17,9% pour ceux dont le conjoint ou les enfants ou les deux à la fois résident au Maroc.

#### **2.1.3.5. Intégration dans le pays d'accueil et attachement au Maroc**

L'intégration dans la vie économique, politique et sociale au pays d'accueil n'affecte en aucun cas la fréquence des visites au Maroc. Les MRE membres d'un parti politique, d'une ONG, d'un syndicat ou d'une organisation de migrants, visitent le Maroc selon une fréquence, de plus d'une fois par an, légèrement supérieure à celle du reste des MRE, 13,4% et 11,5%, respectivement. Ils s'alignent sur ceux qui se considèrent isolés dans leur environnement social au pays d'accueil, dans le sens de l'absence de fréquentation de personnes originaires du pays d'accueil ou du Maroc.

En fait, les fréquences de visites, les plus élevées (plus de 3 fois en 3 ans), sont observées auprès des MRE qui ne fréquentent que rarement (14,9%) ou jamais (13,8%) des personnes originaires du pays d'accueil. Ces fréquences sont aussi observées parmi ceux qui ne fréquentent que rarement (15,4%) ou jamais (16,9%) des personnes originaires du Maroc.



Cette quête de la chaleur humaine au pays d'origine, en réponse notamment à l'isolement au pays d'accueil, est corroborée par l'effet du sentiment d'exclusion sur la fréquence des visites au Maroc. La proportion des visites d'une fois par an et aussi de celles de plus d'une fois par an est légèrement élevée parmi les MRE qui se considèrent exclus dans le pays d'accueil (resp. 60,7% et 15,3%), en comparaison avec ceux qui s'y sentent parfaitement intégrés (resp. 58,7% et 12,1%).

Le sentiment d'appartenance au pays d'origine tend aussi à favoriser les visites des MRE à leur pays d'origine. Ceux qui se considèrent marocains au pays d'accueil enregistrent une fréquence de visites, d'en moyenne une fois par an (60,4%) ou de plus d'une fois par an (12,8%), supérieure à la fréquence enregistrée par ceux qui ont le sentiment d'appartenir au pays d'accueil (resp. 56,9% et 7,3%).

L'attachement à la culture marocaine est certainement le facteur qui motive, le plus, les visites au Maroc. Les MRE qui transmettent la langue berbère à leurs enfants, à un jeune âge, se rendent au Maroc, au moins une fois par an, à raison de 88,6%. Ils sont suivis par ceux qui transmettent la langue arabe à leur descendance (83,5%). Cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (71,6%) pour ceux qui transmettent d'autres langues à leurs enfants, celles du pays d'accueil en particulier.

### **2.1.3.6. Investissement et intention de la migration de retour**

L'investissement des MRE dans les pays d'accueil favorise, quoique légèrement, les visites au Maroc. Ceux qui investissent au pays d'accueil se rendent au Maroc, au moins une fois par an, à raison de 74,3% des cas. Cette proportion est de 70,6% pour le reste des MRE, c'est à dire ceux qui investissent ailleurs ou n'investissent pas. Ce sont en fait ceux qui investissent au Maroc qui s'y rendent le plus. En effet, 81,0% de cette catégorie de MRE se rendent au Maroc au moins une fois par an; proportion limitée à 64,2% pour le reste des MRE.

Les MRE qui envisagent de se réinstaller au Maroc sont aussi relativement nombreux à le visiter plus d'une fois par an. Cette fréquence de visites est observée auprès de 14,5% des MRE dont le chef de ménage est tenté par la réinstallation au Maroc, contre 8,6% pour le reste des MRE. Des proportions plus ou moins comparables sont enregistrées lorsque cette intention est considérée par le conjoint du chef de ménage (resp. 12,1% contre 8,5%) et les enfants (du chef de ménage) de sexe masculin (resp. 11,0% contre 9,4%) ou féminin (resp. 12,6% contre 9,3%). Inversement, ceux qui ont obtenu la nationalité du pays d'accueil sont légèrement moins concernés par cette fréquence de visites (11,0%), en comparaison avec ceux qui ne l'ont pas encore demandée ou obtenue (12,5%).

## **2.2. Intentions de la migration de retour**

Cette section analyse les intentions du retour définitif au Maroc, exprimées par les ménages marocains résidant à l'étranger, et plus précisément par le chef de ménage, son

conjoint et ses enfants. La description des raisons de la réinstallation au pays d'origine et celles de la pérennisation de l'immigration fait également partie de cette section.

L'observation des intentions de la migration de retour s'est référée à des unités échantillons variables selon le lien avec le chef de ménage. Dans ce schéma d'observation, le chef de ménage et, éventuellement, son conjoint constituent chacun une unité d'observation. Pour les enfants du chef de ménage, l'unité d'observation est la fratrie de même sexe.

C'est ainsi qu'en plus du chef de ménage et de son conjoint, l'Enquête a porté sur les intentions de retour de deux sous ensembles d'enfants du chef de ménage, les frères puis les sœurs. Ces unités d'observation (chef de ménage, conjoint et enfants) représentent 96,5% des MRE enquêtés<sup>48</sup>.

Bien que pertinentes, ces unités ne permettent pas d'approcher avec précision la proportion des MRE, tentés par le retour définitif au Maroc, à moins que l'on considère que la composition des ménages est réduite aux membres ayant les liens familiaux précités avec le chef de ménage, et que les enfants du même sexe ont la même attitude vis-à-vis du retour définitif - toutes choses égales par ailleurs dont notamment l'âge et l'activité, scolaire ou économique, au pays d'accueil.

Ceci étant, les attitudes des MRE échantillons vis-à-vis de la réinstallation au Maroc sont abordées dans ce qui suit en termes de motivations, observées au pays d'accueil et d'origine, et de profils sociodémographiques et socio-économiques, des chefs de ménage tentés par la migration de retour. Le but escompté est de savoir (i) qui sont les MRE tentés par cette forme de migration, (ii) pourquoi le sont-ils et (iii) de quels pays reviendraient-ils ?

### **2.2.1. Intensité des intentions de retour: plus de la moitié des parents, près du tiers des enfants**

Plus de la moitié (57,2%) des chefs de ménage résidant à l'étranger envisagent de se réinstaller au Maroc. Cette proportion est de 52,8% parmi les conjoints des chefs de ménage. Pour les enfants des chefs de ménage, elle est limitée à 34,7% parmi ceux de sexe masculin et à 35,6% parmi ceux de sexe féminin (tableau 5 ci-après).

Il en découle que si les intentions de la réinstallation sont plutôt partagées par les chefs de ménage et leurs conjoints, elles ne le sont manifestement pas, par les enfants de sexe masculin ou de sexe féminin. En fait, la proportion des ménages dont le chef et son conjoint envisagent, tous les deux, la réinstallation est de 52,1% parmi les ménages concernés par cette composition familiale (présence du conjoint parmi les membres du ménage).

---

<sup>48</sup> Les membres des ménages enquêtés, dont le lien avec le chef du ménage est différent de 'Enfant du chef de ménage' et de 'Conjoint du chef de ménage', représentent 3,5% des MRE enquêtés. Ils n'ont pas été questionnés sur leur point de vue vis-à-vis de la migration de retour.

Pour les ménages composés, en plus du chef de ménage, du conjoint et des enfants, la convergence de l'ensemble des intentions vers la réinstallation au Maroc se réduit à 33,1% des cas. En tout état de cause, les MRE, chefs de ménage, sont, dans la quasi-totalité des cas (98%), pour la réinstallation au Maroc lorsque leurs conjoints ou leurs enfants le sont aussi.

La divergence des points de vue des membres de la même unité familiale vis-à-vis de la réinstallation fait que les intentions individuelles, des uns et des autres, soient sujettes à des contraintes réelles, variables selon le cycle de vie, d'une génération à une autre.

**Tableau 5 : intentions de la migration de retour (en %) parmi les membres des ménages résidant à l'étranger.**

Lien avec le chef de ménage	Oui	Non	Total	Effectif échantillon
Le chef de ménage (CM) a l'intention de la migration de retour (MR)	57,2	42,8	100	2832
Le conjoint du CM a l'intention de la MR	52,8	47,2	100	2217
Le CM et son conjoint ont tous les deux l'intention de la MR	52,1	47,9	100	2217
Les enfants garçons ont l'intention de la MR	34,7	65,3	100	1648
Les enfants filles ont l'intention de la MR	35,6	64,4	100	1486
Le CM, son conjoint et ses enfants ont tous l'intention de la MR	33,1	66,9	100	1085

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 2.2.2. Pays émetteurs de la migration de retour: la France en tête avec 40,7% des cas de retour éventuel.

Différenciées selon le pays de résidence, les intentions du retour définitif sont beaucoup plus fréquentes parmi les MRE d'Italie en comparaison avec le reste des pays d'accueil. Dans ce pays, l'intention du retour est massivement envisagée aussi bien par les MRE chefs de ménage (62,0%) que par leurs conjoints (61,4%) et leurs enfants de sexe masculin (43,6%) ou féminin (45,4). Il y a en second lieu l'Espagne où ces proportions s'établissent à 61,5%, 57,5%, 45,0% et à 42,4%, respectivement. On retrouve, par la suite, la Hollande avec 60,4%, 54,2%, 30,6% et 29,6%, respectivement.

A quelques différences près, la France et la Belgique, anciens pays d'immigration, constituent les deux pays où l'intensité des intentions de retour est inférieure à son niveau moyen, particulièrement pour les chefs de ménage et leurs conjoints.

Il faut cependant noter que la répartition, selon le pays de résidence, des MRE tentés par la migration de retour montre que ce sont les pays qui regroupent le plus d'immigrés marocains qui constituent les principales sources de la migration de retour. C'est ainsi que 40,7% des MRE, chefs de ménage, tentés par le retour définitif, résident aujourd'hui en France, 24,2% en Espagne, 16,0% en Italie, 7,7% en Hollande, 7,6% en

Belgique et 3,8% dans le reste des pays européens. L'examen des raisons du retour selon le pays de résidence permet d'apporter un premier éclairage sur les mobiles de la réinstallation au Maroc.

### **2.2.3. Raisons du retour / pérennisation de la migration**

Pour les MRE envisageant la réinstallation au Maroc, le désir de vivre avec ou près de la famille restée au pays d'origine constitue la première raison, en justifiant 41,2% des intentions de retour définitif. La seconde raison est d'ordre économique, dans la mesure où 27,0% des intentions de retour sont justifiées par la disposition d'un projet au Maroc. L'insatisfaction des attentes des MRE, exprimée à travers la cause 'Non satisfait à l'étranger', explique elle aussi une fraction non négligeable (14,7%) de telles intentions. Il faut cependant noter que 17,2% de MRE songent à cette migration de retour pour des raisons autres que familiale, économique ou d'insatisfaction au pays d'accueil.

Analysées selon le pays d'accueil, les raisons du retour définitif, liées à la vie avec la famille restée au Maroc, sont plus prévalentes en Hollande (explique 43,2% des cas de retour), en France (44,4%) et en Espagne (43,2%), qu'en Belgique (38,0%) et en Italie (31,4%). Quant au sentiment d'insatisfaction dans le pays d'accueil, il est relativement prononcé en Espagne (18,8%) et en Hollande (18,4%), en comparaison avec la France (10,7%).

Le fait d'avoir un projet au Maroc est le mobile le plus associé au retour définitif des MRE de l'Italie (38,4%), de l'Espagne (26,2%) et de la France (25,2%). L'importance relative de ce mobile est aussi sensible dans des pays comme la Belgique (22,3%) et la Hollande (20,0%).

Inversement, ceux qui envisagent de pérenniser leur migration le font, d'abord, pour des raisons comparables à celles de l'émigration, c'est-à-dire à la cause du départ du Maroc vers d'autres pays. Ils sont, rappelons le, 42,8% de chefs de ménage, 47,2% de conjoints, 65,3% d'enfants de sexe masculin et 64,4% d'enfants de sexe féminin à ne pas envisager la réinstallation au Maroc.

Ces MRE n'ont même pas l'intention du retour définitif au Maroc et attribuent cette attitude, en priorité, au fait que 'l'avenir est assuré au pays d'accueil' à raison de 34,3% des cas. Cette proportion est de 23,4% pour la raison 'le niveau de vie est meilleur', de 24,2% pour 'la vie près des enfants', de 8,4% pour les 'avantages sociaux' et uniquement de 2,0% pour la raison d'avoir un projet dans le pays d'accueil.

Les raisons qui sont à la base de la pérennisation de la migration varient selon le pays d'accueil. La raison 'Avenir assuré au pays d'accueil' justifie l'équivalent de la moitié des cas de pérennisation de la migration en Espagne (52,3%) et en Italie (44,9%) et entre 2 à 3 cas sur 10 en Belgique (31,1%), en Hollande (26,8%) et en France (25,6%).

Par ailleurs, si l'intensité de la raison 'le niveau de vie est meilleur' ne semble pas différer, quel que soit le pays de résidence, de la tendance centrale (23,4%), l'attribution de la pérennisation de la migration à la 'vie près des enfants dans le pays d'accueil' varie sensiblement d'un pays à un autre. Son incidence est relativement élevée dans les pays qui accueillent les premières vagues des émigrés marocains; c'est-à-dire dans les pays où d'importantes proportions de MRE ont fondé une famille ou procédé au regroupement familial. L'incidence de cette raison s'élève à 32,5% en France et à 31,7% en Hollande suivies de loin de l'Italie (17,9%), de la Belgique (20,8%) ou encore de l'Espagne (9,1%).

Les MRE qui optent pour l'installation définitive au pays d'accueil en raison des avantages sociaux sont d'abord ceux résidant en Belgique (14,2%) et en France (9,6%). Pour le reste des pays d'accueil, l'intensité de cette raison ne s'écarte pas sensiblement de sa tendance centrale (8,4%). La raison qui pérennise le moins de cas de migration, quel que soit le pays, est celle associée au fait d'avoir un projet dans le pays d'accueil. Son intensité varie entre 3,7% en Hollande et 1,9% en Belgique.

Telles qu'elles sont abordées ici, les raisons de la réinstallation au Maroc ou de l'allongement à vie de la migration reflètent globalement l'impact des politiques migratoires, et du pays d'origine et des pays de résidence, sur l'attitude des MRE. Pour n'en citer qu'un, le regroupement familial fait aujourd'hui que les MRE, parents ou enfants, s'accrochent à l'installation de manière définitive dans le pays d'accueil pour rester proches, les uns des autres.

Ces raisons, bien que synthétiques et fondamentales, risquent de déguiser l'impact d'autres facteurs du retour définitif dont notamment le cycle de vie, la capacité de réinsertion sociale et économique, et dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine, le regroupement familial et l'attachement aux valeurs culturelles et à l'ambiance sociale du pays d'origine. Elles méritent d'être approfondies par une description des facteurs de la migration de retour et du profil des MRE tentés par cette migration.

### **2.2.4. Profil sociodémographique des MRE cibles**

Les MRE, chefs de ménage, qui résident, au pays d'accueil, dans le milieu rural sont plus intéressés par la réinstallation au Maroc (64,7%) que ceux du milieu urbain (56,6%). Ceux nés en milieu rural marocain le sont aussi (63,1%) en comparaison avec ceux nés en milieu urbain marocain (56,3%) ou dans un pays d'accueil (35,8%), particulièrement en France (39,7%) et en Belgique (37,0%). Les chefs de ménage de sexe masculin sont aussi mieux tentés par la réinstallation (57,7%) que leurs homologues de sexe féminin (48,5%). Les mariés (58,4%) le sont aussi en comparaison avec les célibataires (49,5%).

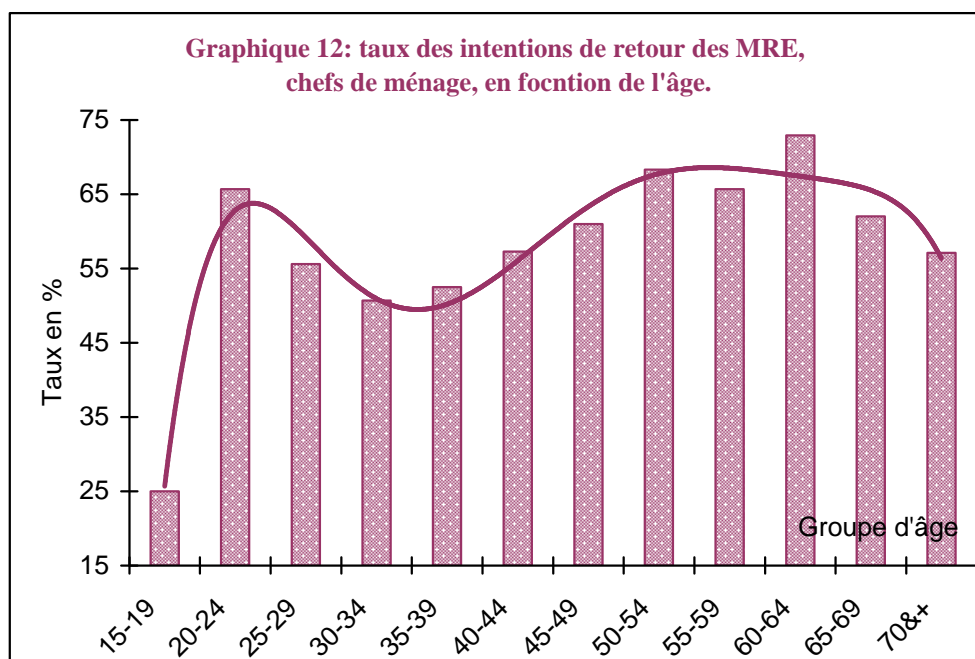
Comme le montre le graphique 12, ce sont les MRE chefs de ménage, âgés entre 20 et 24 ans, probablement des étudiants universitaires vivant temporairement dans les

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

pays d'accueil, suivis de ceux à la fin de leur vie active (entre 50 et 55 ans) et de ceux vivant les premières années de l'âge de la retraite (entre 60 et 65 ans) qui sont plus tentés par la migration de retour, à raison de 65,7%, 65,4% et 70,0%, respectivement. Les MRE suffisamment avancés dans l'âge n'en sont tentés qu'à raison de 55,6% pour les '65-69 ans' et de 57,1% pour les '70 ans et plus'.

Les MRE qui ont suivi leurs études à l'étranger sont les moins intéressés par la réinstallation au pays d'origine (44,3%), en comparaison avec ceux qui ont été totalement (56,9%) ou partiellement scolarisés (56,8%) au Maroc.



L'intention du retour au Maroc résulte aussi de l'intégration dans le marché de travail. En tout état de cause, ceux qui sont à la recherche d'un travail (62,8%) ou qui ne sont pas satisfaits dans leur travail (72,0%) sont aussi ceux parmi lesquels l'intention de réinstallation est relativement plus prononcée.

Ceux dont le travail ne donne pas lieu aux allocations familiales (63,4%) ou à une retraite (65,2%) se trouvent aussi dans cette situation, tout comme ceux qui vivent dans un environnement social où les employeurs sont souvent réticents vis-à-vis de l'emploi des marocains (74,1%), et ceux qui sont dans l'inactivité comme les femmes au foyer (63,3%), les retraités (58,2) ou les malades et les handicapés (64,0%).

Les groupes socioprofessionnels les plus tentés par la réinstallation au Maroc sont généralement situés en bas de l'échelle sociale. Il s'agit des 'artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat' (59,7%), des 'conducteurs d'installation et assimilés' (58,8%),

des 'commerçants et intermédiaires commerciaux et financier' (59,0%) et des 'manœuvres non agricole' (58,9%). Les 'cadres supérieurs et professions libérales' (41,1%) et les 'cadres moyens' (50,2%) sont les moins tentés par la réinstallation au Maroc.

### 2.2.5. Cycle de vie

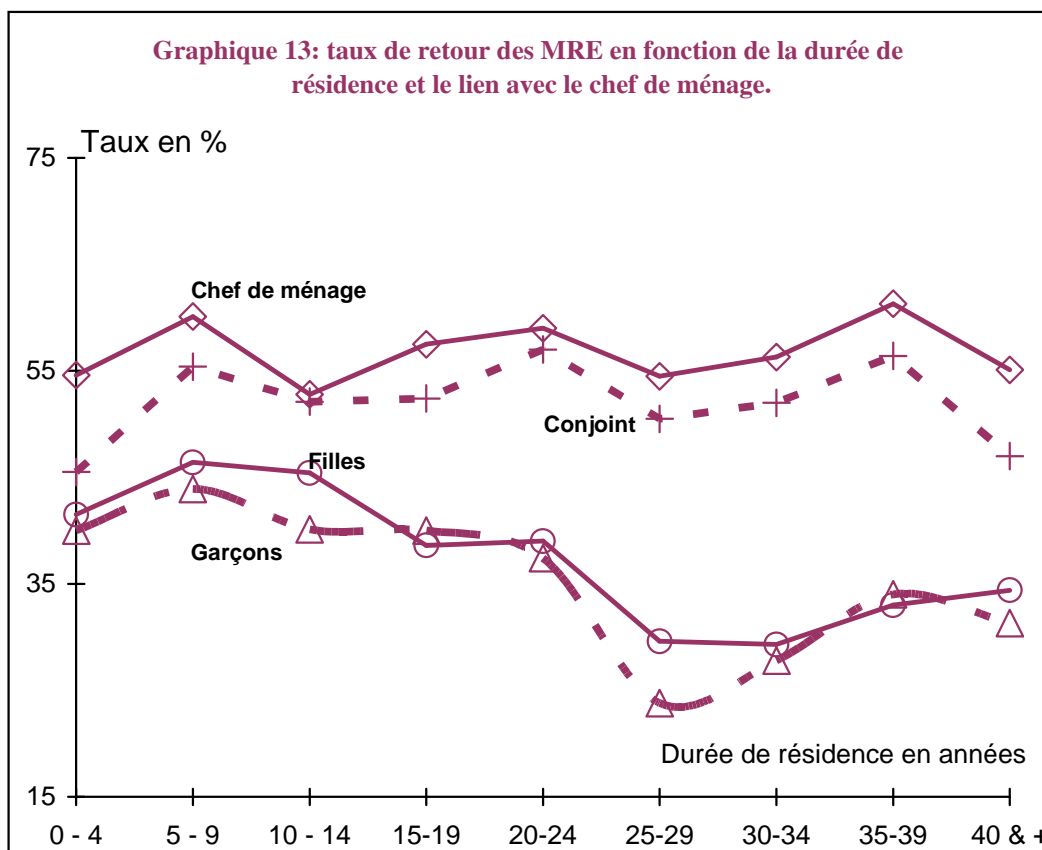
Pour les chefs de ménage, les intentions de la réinstallation au Maroc se modifient en fonction de la durée de résidence dans le pays d'accueil. L'intensité des intentions de réinstallation varie entre un minimum (52,8%) pour les durées de résidence de '10 à 14 ans' et un maximum (61,3%) pour celles de '35 à 39 ans'. Elle est aussi relativement élevée au début de la vie migratoire, essentiellement pour les durées de résidence de 5 à 9 ans (60,1%).

Pour les conjoints des chefs de ménage, cette intensité est relativement faible pendant le premier et le neuvième quinquennats de la durée de résidence, soit 45,5% pour les durées de moins de 5 ans et 47,0% pour les durées relativement longues, de 40 ans et plus. Pour le reste des durées de résidence dans le pays d'accueil, cette proportion se fixe à des niveaux supérieurs, entre 50,5% pour les '25 – 29 ans' et 56,4% pour les '35 – 39 ans'.

Le graphique 13 montre que les intentions de réinstallation au Maroc, exprimées par le chef de ménage et son conjoint, sont, à quelques exceptions près, pratiquement stagnantes, sinon, en hausse légère le long de la résidence dans les pays d'accueil. Il montre par ailleurs que les intentions de la migration de retour parmi la seconde génération, assimilées ici à celles des enfants du chef de ménage, tendent à la baisse à mesure que la durée de résidence s'allonge. Cette tendance est enregistrée, presque de la même façon, aussi bien par les fratries de sexe masculin que par celles de sexe féminin.

C'est au début de la vie migratoire que ces fratries sont plus tentées par la réinstallation, et plus précisément pour des durées de résidence dans le pays d'accueil de 5 à 9 ans. Les intentions de réinstallation les plus élevées sont observées durant cette durée de résidence, et ce aussi bien pour les enfants de sexe féminin (46,4%) que pour ceux de sexe masculin (43,9%).

L'intensité de ces intentions parmi les enfants tend par la suite à la baisse à mesure que s'allonge la durée de résidence au pays d'accueil. Le minimum est atteint pour des durées de '40 ans et plus' aussi bien pour les filles (34,4%) que pour les garçons (31,3%).



C'est ce que confirme la ventilation des intentions de la migration de retour en fonction des vagues migratoires. Ceux qui ont émigré avant 1960 sont moins tentés par la réinstallation au Maroc (41,7%) que ceux qui l'ont fait aux années 1990 (56,6%) ou 2000 (57,3%). Le fait que les intentions de réinstallation se modifient en dents de scie avec la durée de résidence montre qu'elles sont sensiblement influencées, à chaque étape de la vie migratoire, par d'autres facteurs démographiques, sociaux et économiques, abordés à la section suivante.



## **2.2.6. Facteurs de la migration de retour**

### **2.2.6.1. Formes d'attachement au Maroc**

Les intentions de la réinstallation sont plus consistantes parmi les MRE dont le sentiment d'appartenance est centré sur le Maroc (60,6%). Elle ne l'est qu'à raison de 48,6% parmi ceux dont le sentiment d'appartenance porte, à la fois, sur le pays d'origine et d'accueil, et uniquement de 32,1% pour ceux qui considèrent que leur appartenance au pays d'accueil est totale.

Les mass médias, la télévision en particulier, joue un rôle fondamental dans ce domaine. Les intentions de réinstallation se modifient en fonction de la fréquence avec laquelle les chaînes de télévision, marocaines ou étrangères, sont regardées. A la fois cause et effet, le taux des intentions de la réinstallation varie selon que les chaînes marocaines sont fréquemment (60,6%), moyennement (46,2%) ou rarement (47,1%) regardées par les MRE. Concernant les chaînes du pays d'accueil, la tendance opposée est observée, soit 54,7%, 53,3% et 67,0%, respectivement.

L'intention de la réinstallation au Maroc est aussi favorisée voire préparée par la transmission, dans les pays d'accueil, des langues berbère et arabe aux enfants. Lorsque la langue transmise aux enfants de sexe masculin ou féminin est le berbère, le taux de réinstallation est de 70,7% et 67,4%, respectivement. Ces proportions sont respectivement de 63,8% et de 65,5% lorsque la langue transmise est l'arabe, et uniquement de 51,7% et de 55,7% pour la langue française.

### **2.2.6.2. Avoirs immobiliers et productifs au Maroc**

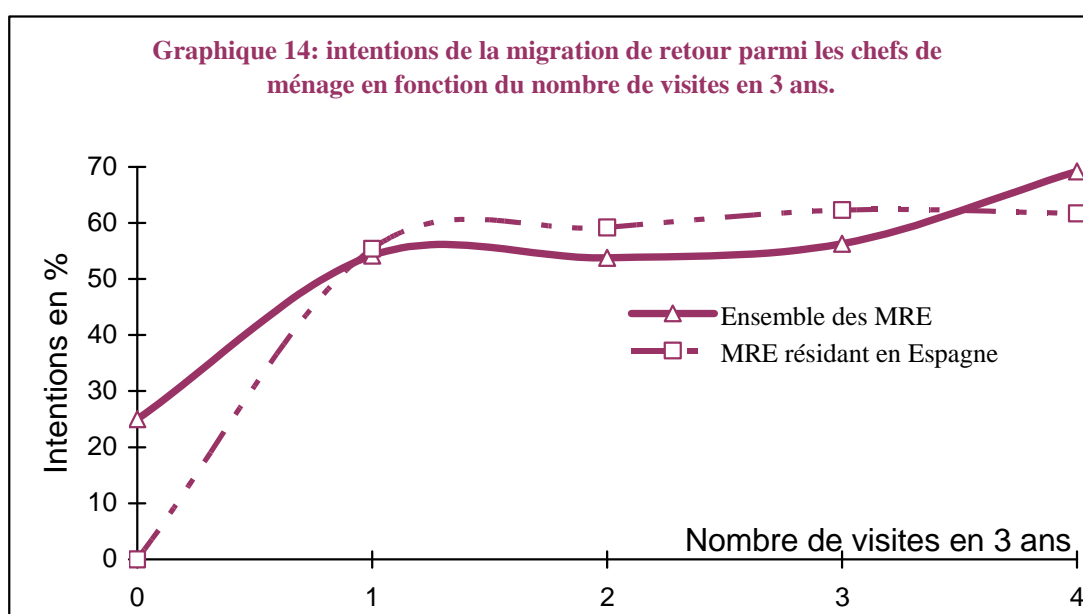
Les MRE, chefs de ménage, propriétaires, aux pays d'accueil, de leurs logements de résidence ou d'un avoir productif ne sont, dans l'ensemble, que légèrement moins tentés par la migration de retour (56,3%) que le reste des MRE (57,5). Ceux qui projettent d'investir dans le pays d'accueil le sont aussi à raison de 53,4%, contre 58,1% pour le reste des MRE.

Inversement, ceux qui ont investi au Maroc sont plus tentés par la réinstallation (61,3%) en comparaison avec le reste des MRE (53,9%). Ceux qui ont des projets d'investissement au Maroc, le sont aussi (67,9%), en comparaison avec le reste des MRE (40,8%).

La tendance supérieure au retour est aussi observée auprès des MRE propriétaires d'un logement au Maroc. La propriété d'un logement au Maroc, utilisé comme lieu de résidence pendant les visites, favorise nettement les intentions du retour définitif, à raison de 62,9% des cas. Ceux qui n'ont pas cet avantage sont moins tentés par le retour définitif au Maroc (53,0%).

### 2.2.6.3. Le va-et-vient entre les pays d'accueil et le Maroc

Comme le schématise le graphique 14, la fréquence des visites au Maroc tend à augmenter avec la fréquence des intentions de retour définitif. Ceux qui ne visitent que rarement leur pays d'origine sont les moins tentés par la réinstallation. C'est ce que montre l'augmentation du taux de réinstallation avec la fréquence des visites. Ce taux va de 25,0% pour ceux qui ne visitent que rarement leur pays d'origine à 69,2% pour ceux qui s'y rendent plus d'une fois par an.



Ces données sont corroborées par la relation entre la fréquence des vacances passées au Maroc et celle des intentions de réinstallation. Ces dernières sont mieux envisagées par les MRE qui passent fréquemment leurs vacances au Maroc (57,9%), que par ceux dont la fréquence des vacances passées au pays d'origine est considérée moyenne (53,1%) ou faible (42,3%). Cette tendance montre que, contrairement aux idées reçues, la multiplication des visites ne se substitue pas encore aux intentions de réinstallation, exprimées par les MRE.

Toutefois, le teste de l'impact de la proximité du pays d'accueil et, certainement de la longueur des trajets et du coût des transports, montre cependant que les germes de cette substitution sont déjà présents parmi les marocains résidant en Espagne (graphique 14). Lorsque le nombre de visites est supérieur à plus d'une fois par an, ces derniers sont légèrement moins tentés par la réinstallation au Maroc (66,3%), en comparaison

avec le reste des MRE (70,5%).

#### **2.2.6.4. Intégration dans la vie sociale aux pays d'accueil**

L'obtention de la nationalité du pays d'accueil décourage les intentions de la réinstallation des MRE à leur pays d'origine. Les MRE qui ont obtenu la nationalité en question sont moins intéressés par la migration de retour (53,8%), en comparaison avec ceux qui ne l'ont pas encore obtenue ou demandée (59,2%). Ce sont en fait ceux dont la demande de nationalité a été rejetée qui sont les plus tentés par la réinstallation (63,6%).

Il faut cependant noter qu'une fois acquises, les nationalités allemande (77,8%), anglaise (63,0%), hollandaise (60,8%) et espagnole (60,0%) favorisent les intentions du retour des MRE à leur pays d'origine. Ce sont les nationalités italienne (46,2%), française (50,5%) et belge (52,3%) qui estompent la fréquence de ces intentions sans toutefois l'enrayer.

Les intentions du retour sont aussi moins envisagées par ceux qui fréquentent souvent des personnes originaires du pays d'accueil (54,6%) ou d'origine marocaine (58,3%). Ceux qui ne fréquentent jamais, ni les uns ni les autres, sont prédisposés à la migration de retour dans des proportions supérieures (resp. 69,3% et 66,2%).

Plus précisément, ceux qui se sentent intégrés dans le pays d'accueil sont les moins tentés par la réinstallation (52,3%), en comparaison avec ceux qui se considèrent dans une situation intermédiaire (64,5%) ou plutôt exclus (68,7%). Les MRE subissant les comportements xénophobes sont aussi plus ouverts à la réinstallation (64,3%), en comparaison avec ceux qui n'en font pas l'objet (55,2%); tout comme ceux qui ne sont pas satisfaits de leur quartier de résidence (63,3%).

#### **2.2.6.5. Indices de réussite/échec du projet migratoire**

Le cursus scolaire du chef de ménage n'explique pas à lui seul l'intensité des intentions de retour. La capacité des enfants du chef de ménage à réussir leurs études contribue, elle aussi, à la formation de la décision de la migration de retour parmi les chefs de ménage.

En fait, ceux qui ne sont pas satisfaits du rendement de l'investissement dans le capital humain de leurs enfants sont aussi plus intéressés par la réinstallation (67,9%) au Maroc. Cette proportion est relativement réduite parmi ceux qui en sont très satisfaits (55,6%), peu satisfaits (59,6%) ou moyennement satisfaits (65,4%). Plus précisément, lorsque le nombre d'échecs scolaires des enfants de sexe masculin ou féminin augmente de 0 à '2 et plus', le taux des intentions de réinstallation passe de 61,9% à 72,9% et de 63,4% à 68,8%, respectivement.

Ces données montrent que tout se passe comme si l'insuffisance du capital humain des parents et l'incapacité des enfants à disposer des qualifications et des aptitudes requises au pays d'accueil découragent la pérennisation de la migration. C'est ainsi que l'intensité de la réinstallation sous l'effet de l'échec scolaire des enfants est

comparable à celle observée auprès des MRE qui n'ont aucun diplôme (62,1%). Ces derniers surclassent, dans ce domaine, tous les MRE diplômés. Ceux qui sont peu ou prou scolarisés (61,9%) ou juste scolarisés au primaire (62,6%) sont aussi plus tentés par la réinstallation que ceux ayant le niveau d'études de l'enseignement secondaire (54,5%) ou supérieur (51,5%). Ce constat ne s'applique pas à tous les MRE ayant un niveau d'études secondaires ou supérieures. Les MRE, élèves ou étudiants dans les pays d'accueil, sont de loin les plus tentés par le retour au Maroc (83,3%).

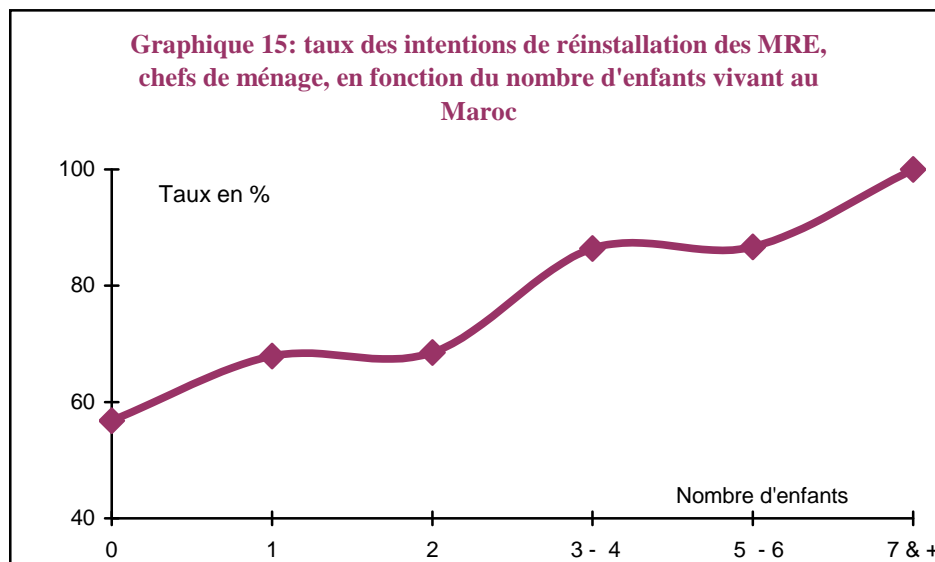
### **2.2.6.6 Regroupement familial**

Les MRE chefs de ménage dont le conjoint vit encore au Maroc sont plus tentés par la réinstallation (69,4%) en comparaison avec ceux qui vivent au pays d'accueil avec leur conjoint (57,0%).

L'intensité des intentions de la migration de retour augmente aussi avec le nombre d'enfants, de 56,0% pour les MRE qui n'ont aucun enfant à 67,7% pour ceux qui en ont 7 et plus.

C'est plutôt le nombre d'enfants résidant au Maroc qui motive, le plus, les intentions de la migration de retour. En effet, plus le nombre d'enfants vivant au Maroc est grand, plus l'intention du retour définitif est envisagée par les MRE, chefs de ménage.

Comme le montre le graphique 15, le taux des intentions de réinstallation est de 56,8% pour les MRE chefs de ménage dont aucun enfant, fille ou garçon, ne vit au Maroc. Ce taux s'élève à 68,5% pour ceux dont deux enfants résident au Maroc. Il s'élève à un niveau supérieur lorsque le nombre d'enfants résidant au Maroc est de '3 à 4' (86,4%) et à 100% pour ceux dont '7 enfants ou plus' vivent au Maroc.



En somme, la fréquence des visites au Maroc est relativement élevée parmi les MRE qui en ont les moyens, c'est à dire ceux qui sont mieux intégrés, aux pays d'accueil, dans les sphères politiques, professionnelles, sociales et économiques et dont l'attachement au Maroc et à son ambiance est encore vif. Ces mêmes facteurs font que la multiplication des visites au Maroc tend à remplacer, parmi ces groupes sociaux, la migration de retour.

Les jeunes générations des MRE, tout comme celles nées aux pays d'immigration ou ayant émigré à l'âge de la scolarisation ou après avoir acquis de hautes compétences, sont les moins enclins aux visites au Maroc et à la migration de retour.

Par contre, l'investissement ou la propriété d'un logement au pays d'origine, utilisé comme lieu d'installation pendant les vacances, la résidence du conjoint et/ou des enfants au Maroc ainsi que l'attachement aux valeurs culturelles marocaines constituent les facteurs fondamentaux de la multiplication des visites au Maroc et des intentions de la migration de retour.

L'isolement social<sup>49</sup> et le sentiment d'exclusion aux pays d'accueil tendent aussi à favoriser la quête, temporaire ou durable, de la chaleur humaine au pays d'origine. Ces facteurs jouent, dans ce domaine, un rôle comparable à celui des indices de l'échec de la composante familiale du projet migratoire dont notamment l'incapacité des enfants à s'insérer efficacement, au pays d'accueil, par l'investissement dans l'éducation - formation. A ces MRE tentés par le retour définitif, s'ajoutent ceux à la fin de la vie active ou aux débuts de l'âge de la retraite et ceux subissant, aux pays d'immigration, l'épreuve de la discrimination sociale sur le marché de travail voire la xénophobie dans l'espace public.

### **Conclusion**

Cette partie a abordé les liens économiques et sociaux des MRE avec le pays d'origine et les pays d'accueil. L'analyse des liens économiques a porté sur l'intensité, la structure, la localisation, les incitations et les facteurs de l'investissement des MRE. Les perspectives de ces liens ont été disséminées à partir des configurations, rétrospective et récente, des investissements réalisés ou envisagés par les MRE. Les liens sociaux ont été décrits en termes de fréquence des visites au Maroc, d'intentions et de raisons de la migration de retour, en fonction des profils des MRE.

Les liens économiques et sociaux ainsi abordés se trouvent influencés non seulement par les politiques migratoires, mais aussi par une série de variables observées, à la fois, au Maroc et aux pays d'accueil. En plus de l'interrelation manifeste entre le choix du Maroc comme pays d'investissement et l'intensité des visites et des intentions de la migration de retour, les rapports entre les MRE et le pays d'origine et d'accueil résultent des aptitudes humaines et économiques, de l'intégration dans les sociétés hôtes, de l'attachement socioculturel au Maroc, des cycles de vie, des histoires migratoires, de l'accès à la nationalité étrangère, des indices d'échec ou de réussite du projet migratoire et du regroupement familial.

La conclusion centrale qui se dégage de cette analyse réside, comme le montrent les développements suivants, dans la nécessité absolue de renforcer l'aptitude humaine et le pouvoir économique, voire politique des MRE à réussir leur double intégration, économique et sociale, aux pays d'accueil et au Maroc. Tout déséquilibre de cette intégration, conduisant à l'exclusion sociale des MRE aux pays d'immigration, ou à leur déracinement ou, symétriquement, aux ghettos culturels, se solderait par des retombées négatives sur la nature de leurs rapports avec le pays d'origine et d'accueil, particulièrement en matière d'insertion sociale, d'investissement et de migration de retour.

Quant aux perspectives des liens entre les MRE et le Maroc en particulier, la tendance au relâchement germe, aujourd'hui, aussi bien dans les comportements des

---

<sup>49</sup> Dans le sens de l'absence de toute fréquentation de personnes originaires du pays d'origine ou d'accueil.

seconde et troisième générations que dans les attitudes des vagues migratoires récentes. Cette tendance fragilise, lentement mais sûrement, les rapports MRE – Maroc, au profit des pays d'immigration, à moins que des actions spécifiques d'envergure ne viennent raffermir l'attachement de ces générations et vagues migratoires à leur pays d'origine.

Sur le plan des liens économiques, les MRE sont, pour le moment, des investisseurs en puissance, essentiellement au Maroc. 56,4% des ménages enquêtés ont réalisé au moins un investissement au Maroc ou aux pays d'accueil, soit un nombre moyen d'investissement par ménage de 0,78. Ces ménages consacrent l'essentiel de leurs investissements, au Maroc et aux pays d'accueil, au logement (81,4% des investissements) et au commerce (8,4%); l'agriculture, l'industrie et le tourisme n'en totalisent que 5,3%.

Les 2/3 de ces investissements ont été localisés au Maroc. Plus précisément, 44,1% des ménages marocains résidant à l'étranger investissent au Maroc, avec un nombre moyen d'investissements par secteur, au Maroc, de 0,49 par ménage. A l'instar des ménages résidant au Maroc, les MRE orientent l'essentiel de leurs investissements, au Maroc, vers le secteur de l'immobilier (86,9% des investissements réalisés au Maroc) et, dans une moindre mesure, au commerce (5,2%) et à l'agriculture (4,1%); l'industrie et le tourisme n'en totalisent, tous les deux, qu'une fraction de moins de 2%.

Ces investissements permettent aux MRE de transférer leur savoir-faire, des pays d'accueil au pays d'origine. C'est ce qui ressort de leur tendance à investir, au Maroc, dans les domaines de leur compétence. Abstraction faite de la priorité accordée à l'immobilier, les MRE privilégient, dans la quasi-totalité des cas, l'investissement au Maroc, dans les domaines qui correspondent à leur secteur d'activité au pays d'accueil.

En termes de perspectives, le nombre moyen de projets ou d'intentions d'investissement par ménage, au Maroc et aux pays d'accueil, est de l'ordre de l'unité (0,99), montrant qu'en moyenne chaque ménage résidant à l'étranger compte réaliser un investissement. Comparés aux investissements réalisés, les projets d'investissements, au Maroc et aux pays d'accueil, portent moins sur l'immobilier (36,2%) que sur le commerce (34,1%), suivis par l'agriculture (6,9%), le tourisme (5,5%), l'industrie (5,2%) et les autres secteurs (12,2%).

L'analyse des intentions d'investissement au Maroc, exprimées par les MRE, est intéressante pour plusieurs raisons. D'une part, 60,3% des MRE, chefs de ménage, ont des projets d'investissement à réaliser au Maroc. D'autre part, plus de la moitié (53,7%) de ceux qui ont déjà investi au Maroc et près de 2/3 (65,5%) de ceux qui ne l'ont pas encore fait comptent investir au Maroc. Enfin, les projets d'investissement des MRE portent, de plus en plus, sur les secteurs délaissés par les investissements qu'ils ont accumulés jusqu'en 2005.

Plus précisément, le nombre moyen d'intentions d'investissement par ménage enquêté est trois fois plus élevé au Maroc (0,75) qu'aux pays d'accueil (0,24). Si le

Maroc a totalisé les 2/3 des investissements déjà réalisés par les MRE, il abriterait les 3/4 de leurs projets d'investissement. Parallèlement, si plus des 4/5 des investissements réalisés au Maroc ont porté sur l'immobilier, ce secteur ne totalise que près du tiers des projets d'investissement au Maroc; le reste se répartit entre le commerce (34,0% des projets d'investissement), l'agriculture (8,7%), le tourisme (5,6%) et l'industrie (5,4%).

Une tendance similaire à l'investissement massif des MRE au Maroc a été constatée en 1998. Elle ne semble pas se réaliser pour le moment. En 1998, le nombre d'investissements réalisés par les MRE a été 3 fois plus élevé au Maroc qu'à l'étranger, et les intentions d'investissement des MRE prédisaient, la même année, que ce rapport s'élèverait à 4 fois. Aujourd'hui, en 2005, ces rapports sont tous les deux révisés à la baisse (resp. 1,6 et 3,2 fois). Cette tendance serait-elle l'expression des contraintes auxquelles se heurte l'investissement des MRE au Maroc, en comparaison avec les incitations réelles à l'investissement aux pays d'accueil. En tout état de cause, elle ne peut être exclusivement attribuée aux différences méthodologiques entre les enquêtes réalisées en 1998 et 2005.

En fait, le partage des investissements des MRE entre le Maroc et les pays d'accueil devrait s'expliquer, entre autres, par les incitations à l'investissement qu'offre chaque partie. Près de la moitié des MRE (49,9%) ayant investi dans les pays d'accueil déclarent avoir bénéficié, au moins en partie, d'avantages spécifiques. Ces avantages portent essentiellement sur l'accès au crédit, cité par la majorité (73,7%) des MRE ayant investi aux pays d'accueil, les encouragements fiscaux (12,3%) et les facilités administratives (9,1%).

La question qui se pose alors est, face à l'intensité de l'incitation des MRE à investir aux pays d'accueil, que doit faire le Maroc pour attirer le maximum d'investissements de sa communauté établie à l'étranger? Les éléments de réponse sont fournis par les MRE eux mêmes.

Les incitations dont les MRE souhaitent bénéficier pour investir au Maroc portent, en priorité, sur les facilités administratives (42,4% des déclarations) suivies des facilités d'accès au crédit (18,5%), des encouragements fiscaux (12,6%), de la 'transparence et lutte contre la corruption' (8,9%), de 'l'accueil, orientation et renseignement' (6,0%), de l'infrastructure (5,5%) et de l'aide technique et technologique (1,5%).

Ces incitations n'expliquent pas à elles seules les comportements des MRE en matière de localisation des investissements. D'autres facteurs économiques, sociaux et culturels déterminent et l'aptitude des MRE à épargner les fonds requis et la localisation de l'investissement au Maroc ou dans les pays d'accueil.

Ces facteurs sont fondamentalement liés à l'intégration des MRE dans la vie sociale, syndicale et politique aux pays d'accueil. Cette intégration favorise, à la fois, l'investissement au Maroc et dans les pays d'accueil, tout en faisant converger le



maximum d'investissements vers le Maroc. Les MRE socialement isolés dans les sociétés d'accueil, qui se considèrent en situation d'exclusion, sont partout les moins enclins à investir leurs fonds, à moins que cette situation ne soit l'expression d'une vulnérabilité sociale et/ou d'une marginalité économique.

Symétriquement, les liens sociaux reflétés par les formes d'attachement au pays d'origine dont notamment la propriété d'un logement au Maroc, le sentiment de l'identité marocaine au pays d'accueil, la transmission des langues berbère et arabe aux enfants, les visites et les intentions de la migration de retour constituent les déterminants d'une option massive des MRE pour l'investissement au Maroc, au lieu du pays d'accueil.

L'investissement dans le renforcement de ces facteurs, au demeurant décisifs, est aussi un investissement dans la solidité et la pérennité de la contribution des MRE à la croissance économique, humaine et sociale du Maroc. Cet investissement constitue une priorité absolue vis-à-vis des nouvelles générations et vagues de MRE, dont les liens sociaux avec le pays d'origine sont moins forts, en comparaison avec les premières.

Exprimés en termes de fréquence des visites au pays d'origine et d'intention de la migration de retour, les liens sociaux sont, en retour, particulièrement intensifiés par l'investissement des MRE, au Maroc, et plus précisément dans l'immobilier.

Sur le plan des va-et-vient entre le Maroc et les pays d'accueil, un séjour de six ans dans les pays d'immigration donne lieu à près d'une moyenne de cinq visites au Maroc. Sur l'ensemble des individus échantillons, seuls 2,0% des marocains résidant à l'étranger, membres des ménages enquêtés, ne se sont pas rendus au Maroc au cours d'une période de référence de trois ans. En termes d'unités familiales, plus de 7 ménages enquêtés sur 10 considèrent que la fréquence de leurs visites au Maroc, en trois ans, est supérieure ou égale à trois fois.

Cette fréquence des visites ne s'applique pas à l'ensemble des MRE, mais uniquement à ceux qui étaient déjà en visite au Maroc en juillet août 2005<sup>50</sup>. Elle est rythmée par les contraintes professionnelles et est relativement élevée parmi les MRE qui en ont les moyens, dont notamment les groupes socioprofessionnels aisés et les propriétaires d'un logement au Maroc, utilisé comme lieu de résidence pendant les vacances.

Concernant les intentions de la migration de retour, elles sont plus vives parmi les MRE, chefs de ménage (57,2%), que parmi leurs conjoints (52,8%), ou leurs enfants de sexe masculin (34,7%) ou féminin (35,6%). Ces intentions ont pratiquement la même intensité dans les divers pays d'accueil, de sorte que les pays sources de la migration de retour sont aussi ceux qui regroupent d'importantes proportions des MRE : 40,7% des MRE tentés par le retour résident aujourd'hui en France, 24,2% en Espagne et 16,0% en

---

<sup>50</sup> Ceux qui ne visitent jamais le Maroc échappent à l'observation statistique des MRE à leur pays d'origine.

Italie. Elles font que près des 2/3 des investissements réalisés au Maroc soient le fait des ménages dont le chef compte se réinstaller au Maroc.

Sur le plan des raisons, 41,2% des intentions de retour s'expliquent par le désir de vivre avec ou près de la famille restée au pays d'origine, 27,0% par la disposition d'un projet au Maroc et 14,7% par l'insatisfaction à l'étranger. Ceux qui envisagent de pérenniser leur migration le font pour des raisons comparables à celles de l'émigration, à savoir 'Avenir garanti au pays d'accueil' (34,3% des cas), 'Niveau de vie meilleur' (23,4%), 'La vie près des enfants' (24,2%), 'Avantages sociaux' (8,4%) et 'Avoir un projet' (2,0%).

Les intentions de la migration de retour, tout comme la fréquence des visites au Maroc, augmentent à mesure que s'intensifient l'exclusion vécue au pays d'accueil, l'attachement à la culture du pays d'origine et le sentiment d'appartenance au Maroc. Inversement, le regroupement familial, la naissance dans le pays d'accueil, l'obtention de la nationalité étrangère et l'intégration parfaite dans la société d'accueil estompent la fréquence des visites et les intentions de la migration de retour sans toutefois les enrayer. Ces derniers facteurs sont plus actifs parmi les générations de MRE, autres que la première.

Les données montrent par ailleurs que les visites au Maroc ne se substituent pas encore à la migration de retour. Les indices de cette substitution ne sont apparents que dans la relation entre les intentions de retour définitif parmi les MRE d'Espagne et le nombre de visites qu'ils effectuent au Maroc. En plus de la proximité du pays d'accueil (cas de l'Espagne), d'autres facteurs déterminent les intentions du retour définitif au Maroc.

En fait, la migration de retour tente essentiellement les MRE des groupes socioprofessionnels en bas de l'échelle sociale, ayant été peu ou prou scolarisés, plutôt exclus dans les sociétés d'accueil, à la fin de leur vie active ou aux débuts de la retraite, nés au Maroc et y disposent d'avoirs immobiliers ou productifs. Elle l'est aussi parmi les MRE dont le conjoint ou les enfants vivent au Maroc, tout comme ceux qui ont procédé au regroupement familial et dont les descendants n'arrivent pas à s'insérer efficacement par l'investissement dans l'éducation et la formation. Tout se passe comme si la pérennisation de la migration est tributaire des cursus requis pour la compétitivité et l'intégration économique et sociale dans les pays d'accueil.

Parmi les facteurs de la migration de retour, il y a aussi la transmission des langues berbères et arabe dialectal aux enfants à un jeune âge. De fait, ceux qui sont aux débuts de la vie migratoire, particulièrement à l'âge de la fin des études universitaires, systématiquement frappés par le chômage chronique et la xénophobie au pays d'accueil, sont aussi plus tentés par la migration de retour.

L'écart est cependant largement élevé (près de 20 points pourcentage) entre la proportion des parents et des enfants, tentés par la migration de retour. Si rien n'est

immédiatement fait, cet écart annonce un changement de comportement des MRE, non seulement en terme de migration de retour, mais aussi et surtout en termes des liens économiques et sociaux qui s'ensuivent, dont notamment les visites, les transferts de fonds et l'investissement au Maroc. Les conséquences de la tendance des liens sociaux au relâchement sont déjà manifestes dans le domaine de l'allocation des investissements des MRE.

En effet, sur le plan de la localisation des investissements des MRE aux pays d'accueil ou d'origine, la part du Maroc n'est que le reflet des investissements qui y sont accumulés par les premières vagues migratoires, celles des années 1960 et 1970. Les vagues récentes sont, de moins en moins, enclines à l'investissement au Maroc. C'est ce qui ressort de l'évolution du rapport entre le nombre d'investissements réalisés par les MRE au Maroc, et le nombre d'investissements qu'ils ont réalisés dans les pays d'accueil, en fonction de la vague migratoire.

Ce rapport qui est de 2 fois pour les vagues des années 1960 et 1970, recule à 1,5 fois pour la vague des années 1980, et à 1,4 fois pour la vague des années 1990. Pour la vague des années 2000, ce rapport est de 1,1 fois. Cette baisse tendancielle de la part du Maroc dans le total des investissements réalisés par les MRE se retrouve aussi au niveau de leurs intentions d'investissement (projets d'investissement). Elle montre qu'au delà des analyses fondées sur le stock des investissements, les liens économiques entre le Maroc et les MRE s'estompent.

Par ailleurs, les MRE qui privilégient l'investissement au Maroc, au lieu des pays d'accueil, sont ceux suffisamment intégrés aux pays d'accueil et attachés au pays d'origine, relevant des classes sociales, moyenne et modeste, et dont les aptitudes humaines sont relativement limitées. Ils sont, eux aussi, prêts à renoncer à l'investissement au Maroc, dans près de 90% des cas, en l'absence d'incitations comparables à celles offertes dans les pays d'immigration.

## Annexes

### Investissements des MRE dans les pays d'accueil et au Maroc

**Tableau 1.1: % de MRE (ménages) investissant ou ayant des projets d'investissement, au Maroc ou dans les pays d'accueil, selon le pays de résidence.**

Pays de résidence	% de MRE ayant réalisé des investissements au		% de MRE ayant des projets d'investissements au	
	Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil
Espagne	30,6	25,0	71,3	28,0
France	50,8	27,9	53,9	53,2
Italie	43,8	24,2	67,9	40,5
Belgique	42,4	44,6	60,0	46,2
Hollande	46,9	18,8	48,3	41,2
Autre pays	45,5	26,7	61,4	29,4
	44,1	27,3	60,3	43,0

**Tableau 1.2: structure (en %) des investissements réalisés par les MRE aux pays d'accueil selon le secteur et le pays de résidence.**

Pays de résidence	Immobilier	Industrie	Commerce	Tourisme	Agriculture	Autre	Total
Espagne	72,4	1,7	15,5	2,9	0,0	7,5	100,0
France	71,5	2,4	14,1	1,3	0,8	9,9	100,0
Italie	76,9	2,8	9,3	1,9	0,0	9,3	100,0
Belgique	76,8	0,9	12,5	3,6	0,0	6,3	100,0
Hollande	65,9	0,0	18,2	2,3	0,0	13,6	100,0
Autre pays	62,1	0,0	13,8	3,4	0,0	20,7	100,0
Total	72,4	1,9	13,8	2,1	0,4	9,4	100,0

**Tableau 1.3: structure (en %) des investissements réalisés par les MRE au Maroc selon le secteur et le pays de résidence.**

Pays de résidence	Immobilier	Industrie	Commerce	Tourisme	Agriculture	Autre	Total
Espagne	81,0	1,9	8,3	0,9	4,6	3,2	100,0
France	89,4	0,9	3,9	0,6	3,9	1,3	100,0
Italie	86,7	1,0	3,0	1,0	4,4	3,9	100,0
Belgique	84,1	0,9	8,8	0,9	5,3	0,0	100,0
Hollande	88,5	0,0	6,7	1,9	1,0	1,9	100,0
Autre pays	83,0	0,0	5,7	0,0	7,5	3,8	100,0
Total	86,9	0,9	5,2	0,8	4,1	2,0	100,0

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.4: structure (en %) des projets d'investissements des MRE, envisagés dans les pays d'accueil, selon le pays de résidence.**

Pays de résidence	Immobilier	Industrie	Commerce	Tourisme	Agriculture	Autre	Total
Espagne	26,0	4,1	51,5	6,5	1,8	10,1	100,0
France	48,3	3,1	25,9	4,4	1,4	17,0	100,0
Italie	34,3	8,1	28,3	5,1	1,0	23,2	100,0
Belgique	42,9	5,4	32,1	3,6	0,0	16,1	100,0
Hollande	35,9	0,0	41,0	0,0	2,6	20,5	100,0
Autre pays	26,3	15,8	31,6	15,8	0,0	10,5	100,0
Total	38,9	4,4	34,2	5,0	1,3	16,1	100,0

**Tableau 1.5: structure (en %) des projets d'investissements au Maroc, envisagés par le MRE, selon le secteur et le pays de résidence.**

Pays de résidence	Immobilier	Industrie	Commerce	Tourisme	Agriculture	Autre	Total
Espagne	36,4	4,6	39,0	3,6	9,3	7,1	100,0
France	36,2	5,3	31,7	5,9	8,6	12,2	100,0
Italie	31,8	7,1	33,2	4,6	10,9	12,5	100,0
Belgique	38,0	4,5	33,0	7,3	7,3	10,1	100,0
Hollande	35,2	5,7	35,2	11,5	4,9	7,4	100,0
Autre pays	27,6	6,6	28,9	7,9	5,3	23,7	100,0
Total	35,3	5,4	34,0	5,6	8,7	10,9	100,0

**Tableau 1.6: part (%) du Maroc dans le total des investissements réalisés par les MRE selon le secteur et le pays de résidence..**

Pays d'accueil	Secteurs d'investissement						Total
	Immobilier	Industrie	Commerce	Tourisme	Agriculture	Autre	
Espagne	58,1	57,1	40,0	28,6	100,0	35,0	55,4
France	69,6	40,0	33,8	44,4	90,0	19,6	64,7
Italie	68,0	40,0	37,5	50,0	100,0	44,4	65,3
Belgique	52,5	50,0	41,7	20,0	100,0	--	50,2
Autres	74,3	--	45,5	50,0	100,0	25,0	68,3
Total	66,2	44,8	38,0	37,9	95,0	26,2	62,0

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.7: part (%) du Maroc dans le total des projets d'investissement des MRE, selon le secteur et le pays de résidence**

Pays de résidence	Immobilier	Industrie	Commerce	tourisme	Agriculture	Autre	Total
Espagne	82,0	78,1	71,1	64,5	94,4	69,6	76,5
France	68,2	83,3	77,8	79,4	94,7	67,3	74,1
Italie	77,5	76,5	81,3	77,3	97,6	66,7	78,8
Belgique	73,9	72,7	76,6	86,7	100,0	66,7	76,2
Autre	77,1	80,0	74,7	87,0	90,9	73,0	77,3
Total	74,1	79,5	75,9	77,9	95,4	68,1	76,0

**Tableau 1.8: répartition (%) des incitations des MRE à l'investissement selon le type, pratiquées dans les pays d'accueil / souhaitées par les MRE pour investir au Maroc.**

Type d'incitation à l'investissement	Recommandée par les MRE pour le Maroc	Pratiqué dans les pays d'accueil
Facilité administrative	42,4	9,1
Facilité d'avoir des crédits	18,5	73,7
Encouragements fiscaux	12,6	12,3
Transparence et lutte contre la corruption	8,9	-
Accueil, orientation et renseignement	6,0	-
Infrastructures	5,5	0,7
Aide technique et technologique	1,5	2,3
Information juridique et fiscale	-	0,7
Autre	4,6	1,2
Total	100,0	100,0

**Tableau 1.9: taux (\*) d'investissement et de projet d'investissement des MRE, au Maroc et aux pays d'accueil, selon l'année d'entrée dans le pays d'accueil .**

Année d'entrée	Investissements réalisés			Projets d'investissement		
	Pays d'accueil	Maroc	Total	Pays d'accueil	Maroc	Total
Avant 1960	0,583	0,917	1,500	0,000	0,250	0,250
1960-1969	0,392	0,774	1,166	0,075	0,523	0,598
1970-1979	0,343	0,673	1,016	0,178	0,572	0,751
1980-1989	0,385	0,569	0,953	0,237	0,771	1,008
1990-1999	0,252	0,354	0,606	0,274	0,882	1,157
2000 et après	0,114	0,130	0,244	0,330	0,911	1,241
Total	0,297	0,486	0,783	0,234	0,754	0,988

Note (\*): Le taux d'investissement est le rapport de l'effectif des investissements à l'effectif des ménages résidant à l'étranger. Le taux d'investissement de 0,486 (cas de la colonne 'Maroc' dans 'Investissement réalisés') signifie que 100 ménages résidant à l'étranger réalisent près de 49 investissements au Maroc.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.10: répartition (%) des investissements et des projets d'investissement des MRE, entre le Maroc et les pays d'accueil, selon l'année d'entrée dans le pays d'accueil.**

Année d'entrée	Investissements réalisés			Projets d'investissement		
	Pays d'accueil	Maroc	Total	Pays d'accueil	Maroc	Total
Avant 1960	38,9	61,1	100,0	0,0	100,0	100,0
1960-1969	33,6	66,4	100,0	12,6	87,4	100,0
1970-1979	33,8	66,2	100,0	23,8	76,2	100,0
1980-1989	40,4	59,6	100,0	23,5	76,5	100,0
1990-1999	41,5	58,5	100,0	23,7	76,3	100,0
2000 et après	46,6	53,4	100,0	26,6	73,4	100,0
Total	38,0	62,0	100,0	23,6	76,4	100,0

**Tableau 1.11: répartition (%) des MRE selon la vague migratoire et le nombre d'investissements réalisés au Maroc et aux pays d'accueil .**

Nombre d'investissements	Année d'entrée dans le pays d'accueil						Total
	Avant 1960	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000 et après	
Investissements réalisés aux pays d'accueil							
0	50,0	62,8	69,2	66,2	76,6	89,2	73,0
1	41,7	35,2	27,2	29,3	21,8	10,2	24,3
2 et plus	8,3	2,0	3,5	4,5	1,6	0,6	2,7
Total	100	100	100	100	100	100	100
Investissements réalisés au Maroc							
0	25,0	29,6	38,4	50,5	67,0	87,8	55,9
1	58,3	63,8	56,4	44,0	30,9	11,4	40,2
2	16,7	6,0	4,9	4,3	2,1	0,8	3,5
3 et plus	-	0,5	0,2	1,2	0,1	-	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.12: taux d'investissement et répartition des investissements (Part en %) selon le niveau scolaire des MRE chefs de ménage.**

Caractéristique	Indicateur	A investi au		Investi uniquement au		Investit aux deux pays
		Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays accueil	
Sans niveau	Taux	0,61	0,25	0,42	0,06	0,19
	Part	24,52	16,15	25,55	8,33	22,54
Préscolaire	Taux	0,71	0,27	0,50	0,06	0,20
	Part	8,89	5,43	9,61	2,87	7,51
Primaire	Taux	0,52	0,23	0,38	0,09	0,14
	Part	21,88	15,76	24,09	13,51	17,61
Second. 1c.	Taux	0,39	0,26	0,25	0,11	0,14
	Part	16,59	17,44	15,94	16,95	17,84
Second. 2c.	Taux	0,34	0,29	0,21	0,16	0,13
	Part	15,95	21,71	14,84	26,15	18,08
Supérieur	Taux	0,28	0,34	0,15	0,21	0,13
	Part	12,10	23,26	9,85	31,61	16,43
Autre	Taux	0,20	0,40	0,20	0,40	0,00
	Part	0,08	0,26	0,12	0,57	0,00

**Tableau 1.13: taux d'investissement et répartition des investissements (Part en %) selon le type d'activité des MRE ; chefs de ménage.**

Caractéristique	Indicateur	A investi au		A investi uniquement au		A investi aux deux pays
		Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil	
Actif occupé	Taux	0,40	0,28	0,26	0,14	0,14
	Part	75,88	86,95	73,97	95,98	79,58
chômeur n'ayant jamais travaillé	Taux	0,09	0,09	0,00	0,00	0,09
	Part	0,08	0,13	0,00	0,00	0,23
Chômeur ayant déjà travaillé	Taux	0,42	0,12	0,34	0,04	0,09
	Part	3,85	1,81	4,62	1,15	2,35
Femme au foyer	Taux	0,33	0,30	0,23	0,20	0,10
	Part	0,80	1,16	0,85	1,72	0,70
Elève/Étudiant	Taux	0,00	0,17	0,00	0,17	0,00
	Part	0,00	0,13	0,00	0,29	0,00
Retraité	Taux	0,86	0,30	0,57	0,01	0,29
	Part	14,66	8,14	14,84	0,57	14,32
Malade/Handicapé	Taux	0,79	0,17	0,63	0,01	0,16
	Part	4,73	1,68	5,72	0,29	2,82
Autre cas	Taux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Part	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.14: taux d'investissement et répartition des investissements (Part en %) selon le statut professionnel des MRE, chefs de ménage.**

Caractéristique	Indicateur	A investi au		A investi uniquement au		A investi au 2 pays
		Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil	
Employeur	Taux	0,55	0,87	0,06	0,38	0,49
	Part	7,04	16,01	1,24	14,20	17,77
Indépendant	Taux	0,45	0,71	0,12	0,37	0,33
	Part	7,74	17,61	3,10	18,93	16,33
Salarié	Taux	0,39	0,21	0,28	0,10	0,10
	Part	84,92	65,36	95,51	65,38	65,33
Apprenti	Taux	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
	Part	0,00	0,15	0,00	0,30	0,00
Autres cas	Taux	0,38	0,75	0,13	0,50	0,25
	Part	0,30	0,87	0,15	1,18	0,57

**Tableau 1.15: taux d'investissement et répartition des investissements (Part en %) selon le groupe socioprofessionnel des MRE, chefs de ménage.**

Groupe de profession	Indicateur	A investi au		A investi uniquement au		A investi au deux pays
		Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil	
Membres des corps législatifs, élus locaux	Taux	0,47	0,77	0,08	0,39	0,39
	Part	4,73	11,34	1,24	11,54	11,14
Cadres supérieurs et membres des professions libérales	Taux	0,25	0,38	0,07	0,21	0,18
	Part	2,72	5,96	1,24	6,51	5,43
Cadres moyens	Taux	0,30	0,27	0,21	0,18	0,09
	Part	6,54	8,58	7,14	11,83	5,43
Employés	Taux	0,35	0,28	0,21	0,14	0,14
	Part	10,36	11,92	9,63	12,13	11,71
Commerçant et intermédiaires commerciaux et financiers	Taux	0,49	0,62	0,18	0,31	0,31
	Part	6,54	12,06	3,73	12,43	11,71
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et assimilés	Taux	0,40	0,40	0,20	0,20	0,20
	Part	0,20	0,29	0,16	0,30	0,29
Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat	Taux	0,40	0,24	0,27	0,11	0,13
	Part	29,18	25,58	30,75	24,85	26,29
Ouvrier et manœuvre non agricole et de la pêche	Taux	0,43	0,14	0,32	0,03	0,11
	Part	8,75	4,22	10,09	2,07	6,29
Conducteurs d'installation et de machine	Taux	0,46	0,25	0,32	0,10	0,15
	Part	11,97	9,16	12,58	7,40	10,86
Manœuvre non agricole, manutentionnaire et assimilé	Taux	0,43	0,17	0,34	0,08	0,09
	Part	19,01	10,90	23,45	10,95	10,86

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.16: taux d'investissement et répartition (Part en %) des investissements selon les conditions de logement des RME**

Caractéristique	Indicateurs	Investit au		Investit uniquement au		Investit aux deux pays
		Maroc	Pays d'accueil	Maroc		
Type de logement						
Maison individuelle	Taux	0,47	0,44	0,22	0,19	0,25
	Part	32,45	48,45	23,48	46,84	49,77
Logement dans un immeuble collectif	Taux	0,42	0,18	0,33	0,09	0,09
	Part	59,86	41,86	70,68	45,40	38,97
Villa ou étage de villa	Taux	0,62	0,56	0,25	0,19	0,37
	Part	6,33	9,17	3,89	6,90	11,03
Pièce indépendante	Taux	0,35	0,07	0,33	0,04	0,02
	Part	1,28	0,39	1,82	0,57	0,23
Construction provisoire	Taux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Part	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logement à usage autre que l'habitation	Taux	0,13	0,13	0,13	0,13	0,00
	Part	0,08	0,13	0,12	0,29	0,00
Mode d'occupation du logement						
Propriétaire	Taux	0,51	0,70	0,12	0,30	0,40
	Part	35,18	77,43	12,06	74,35	79,95
Locataire	Taux	0,41	0,09	0,37	0,05	0,04
	Part	62,17	21,92	84,29	25,07	19,34
Logé gratuitement	Taux	0,46	0,07	0,42	0,03	0,04
	Part	2,65	0,65	3,65	0,58	0,71

**Tableau 1.17: taux d'investissement des MRE selon le lieu d'installation pendant les vacances passées au Maroc.**

Lieu d'installation au Maroc	A investi au		A investit uniquement au		Investit aux deux pays
	Maroc	pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil	
Propre logement	0,78	0,34	0,49	0,04	0,30
Chez la famille	0,18	0,22	0,14	0,18	0,04
Hôtel ou résidence	0,05	0,58	0,05	0,58	0,00
Total	0,44	0,27	0,29	0,12	0,15

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.18: taux (%) d'investissement et répartition des investissements (Part en %) selon les indicateurs de l'intégration des MRE chefs de ménage dans les pays d'accueil et d'attachement au Maroc.**

Indicateur de l'intégration dans le	A investi au		A investi uniquement		A investi aux 2 pays	
	Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil		
Le chef de ménage envisage t-il de se (ré) installer au Maroc ?						
Oui	Taux	0,47	0,27	0,32	0,11	0,16
	Part	61,30	56,33	62,53	53,16	58,92
Non	Taux	0,40	0,28	0,25	0,13	0,14
	Part	38,70	43,67	37,47	46,84	41,08
	Part	28,42	30,53	31,99	41,50	21,60
La raison principale d'envisager de se (ré) installer au Maroc"						
Famille au Maroc	Taux	0,51	0,26	0,35	0,10	0,16
	Part	44,34	39,46	45,02	34,74	42,97
Non satisfait à l'étranger	Taux	0,49	0,21	0,36	0,08	0,13
	Part	14,91	10,99	16,48	10,00	11,72
Projet au Maroc	Taux	0,41	0,30	0,26	0,16	0,15
	Part	23,26	30,04	22,22	36,32	25,39
Autre à préciser	Taux	0,49	0,31	0,30	0,13	0,18
	Part	17,48	19,51	16,28	18,95	19,92
La raison principale de ne pas envisager de se (ré) installer au Maroc						
A cause des enfants	Taux	0,65	0,34	0,40	0,09	0,25
	Part	30,78	26,68	29,61	17,68	32,83
Avenir assuré en pays d'accueil	Taux	0,45	0,24	0,31	0,11	0,13
	Part	36,80	32,74	40,56	36,46	30,19
Niveau de vie meilleur	Taux	0,39	0,25	0,24	0,10	0,15
	Part	18,88	19,96	18,45	20,44	19,62
Plus d'avantages sociaux	Taux	0,40	0,31	0,23	0,15	0,17
	Part	6,57	8,52	6,01	9,94	7,55
Projet en pays d'accueil	Taux	0,33	0,79	0,00	0,46	0,33
	Part	1,09	4,26	0,00	6,08	3,02
Autre à préciser	Taux	0,38	0,31	0,22	0,15	0,16
	Part	5,88	7,85	5,36	9,39	6,79
Obtention de la nationalité étrangère						
Oui	Taux	0,45	0,38	0,24	0,17	0,21
	Part	36,54	50,65	29,32	50,86	50,47
Non	Taux	0,44	0,21	0,32	0,09	0,12
	Part	63,46	49,35	70,68	49,14	49,53

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.18: taux (%) d'investissement et répartition des investissements (Part en %) selon les indicateurs de l'intégration des MRE chefs de ménage dans les pays d'accueil et d'attachement au Maroc (suite).**

Partez-vous en vacances au Maroc						
Fréquemment	Taux	0,46	0,27	0,30	0,12	0,16
	Part	92,92	89,11	92,55	83,57	93,63
Moyennement	Taux	0,30	0,28	0,20	0,19	0,09
	Part	6,11	9,34	6,35	13,83	5,66
Rarement	Taux	0,23	0,23	0,17	0,17	0,06
	Part	0,97	1,56	1,10	2,59	0,71
Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV Marocaines ?						
Fréquemment	Taux	0,48	0,26	0,32	0,10	0,16
	Part	79,01	68,35	80,90	59,77	75,35
Moyennement	Taux	0,35	0,31	0,22	0,17	0,14
	Part	11,62	16,28	10,71	19,83	13,38
Rarement	Taux	0,30	0,35	0,16	0,21	0,14
	Part	3,29	6,07	2,68	8,05	4,46
Jamais	Taux	0,32	0,31	0,20	0,18	0,12
	Part	6,09	9,30	5,72	12,36	6,81
Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?						
Oui	Taux	0,53	0,38	0,25	0,10	0,28
	Part	1,68	1,94	1,22	1,15	2,58
Non	Taux	0,44	0,27	0,29	0,12	0,15
	Part	98,32	98,06	98,78	98,85	97,42
Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une ONG ?						
Oui	Taux	0,52	0,37	0,28	0,12	0,25
	Part	6,97	7,88	5,60	5,75	9,62
Non	Taux	0,44	0,27	0,29	0,12	0,14
	Part	93,03	92,12	94,40	94,25	90,38
Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?						
Oui	Taux	0,42	0,33	0,21	0,12	0,21
	Part	6,33	8,01	4,87	6,61	9,15
Non	Taux	0,44	0,27	0,30	0,12	0,15
	Part	93,67	91,99	95,13	93,39	90,85
Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?						
Oui	Taux	0,55	0,38	0,31	0,13	0,24
	Part	6,01	6,59	5,11	5,17	7,75
Non	Taux	0,44	0,27	0,29	0,12	0,15
	Part	93,99	93,41	94,89	94,83	92,25

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.18: taux (%) d'investissement et répartition des investissements (Part en %) selon les indicateurs de l'intégration des MRE chefs de ménage dans les pays d'accueil et d'attachement au Maroc (suite).**

Caractéristique		A investi au		A investi uniquement		A investi dans les deux pays
		Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil	
Avez-vous le sentiment, dans le pays d'accueil, d'être ?						
Intégré	Taux	0,45	0,31	0,28	0,15	0,17
	Part	64,63	72,50	61,49	74,71	70,69
Exclu	Taux	0,37	0,17	0,26	0,05	0,12
	Part	6,93	5,06	7,21	3,45	6,38
dans une situation intermédiaire	Taux	0,44	0,21	0,32	0,09	0,12
	Part	28,44	22,44	31,30	21,84	22,93
Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste sur le lieu de travail ?						
Oui	Taux	0,42	0,27	0,28	0,12	0,14
	Part	20,85	21,09	20,92	21,55	20,71
Non	Taux	0,45	0,28	0,29	0,12	0,15
	Part	79,15	78,91	79,08	78,45	79,29
Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste dans le quartier où vous habitez ?						
Oui	Taux	0,40	0,26	0,27	0,13	0,13
	Part	14,60	15,52	14,72	16,95	14,35
Non	Taux	0,45	0,27	0,30	0,12	0,15
	Part	85,40	84,48	85,28	83,05	85,65
Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste dans l'administration ?						
Oui	Taux	0,39	0,26	0,26	0,13	0,13
	Part	9,86	10,61	9,98	11,78	9,65
Non	Taux	0,45	0,27	0,29	0,12	0,15
	Part	90,14	89,39	90,02	88,22	90,35
Pouvez-vous me dire quel est votre sentiment d'appartenance?						
Maroc	Taux	0,46	0,25	0,31	0,10	0,15
	Part	80,13	69,99	82,73	63,69	75,12
Pays d'accueil	Taux	0,32	0,34	0,17	0,19	0,15
	Part	2,80	4,79	2,31	6,05	3,76
les deux	Taux	0,38	0,35	0,22	0,19	0,16
	Part	16,67	24,58	14,60	29,39	20,66
Total	Taux	0,44	0,27	0,29	0,12	0,15
	Part	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 1.18: taux (%) d'investissement et répartition des investissements (Part en %) selon les indicateurs de l'intégration des MRE chefs de ménage dans les pays d'accueil et d'attachement au Maroc (suite).**

Caractéristique	A investi au		Investi uniquement au		Investit dans les deux pays	
	Maroc	Pays accueil	Maroc	Pays accueil		
Langue transmise au garçon quand il était petit						
Arabe	Taux	0,75	0,31	0,49	0,04	0,26
	Part	63,46	57,71	65,63	47,73	59,81
Berbère	Taux	0,78	0,28	0,52	0,02	0,26
	Part	17,11	13,44	18,18	4,55	15,31
Français	Taux	0,68	0,48	0,35	0,15	0,33
	Part	14,44	22,53	11,93	40,91	18,66
Autre	Taux	0,76	0,43	0,41	0,08	0,35
	Part	4,99	6,32	4,26	6,82	6,22
Langue transmise à la fille quand elle était petite						
Arabe	Taux	0,74	0,32	0,46	0,04	0,28
	Part	61,29	58,96	62,11	53,13	60,00
Berbère	Taux	0,85	0,31	0,57	0,02	0,28
	Part	17,42	13,68	18,95	6,25	15,00
Français	Taux	0,75	0,43	0,42	0,10	0,33
	Part	17,20	21,70	15,79	34,38	19,44
Autre	Taux	0,76	0,48	0,36	0,08	0,40
	Part	4,09	5,66	3,16	6,25	5,56

**Tableau 1.19: Taux (%) d'investissement et répartition (Part en %) des investissements selon le profil sociodémographique des MRE chefs de ménage.**

Caractéristique	Investit au		Investit uniquement au		Investit aux deux pays	
	Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil		
Milieu de résidence						
Urbain	Taux	0,45	0,28	0,29	0,13	0,15
	Part	93,59	94,57	93,07	94,54	94,60
Rural	Taux	0,37	0,19	0,26	0,09	0,11
	Part	6,41	5,43	6,93	5,46	5,40
Sexe						
Masculin	Taux	0,44	0,27	0,29	0,12	0,15
	Part	94,63	93,02	94,89	91,67	94,13
Féminin	Taux	0,40	0,32	0,25	0,17	0,15
	Part	5,37	6,98	5,11	8,33	5,87

**Tableau 1.19: Taux (%) d'investissement et répartition (Part en %) des investissements selon le profil sociodémographique des MRE chefs de ménage. (suite).**

Caractéristique		Investit au		Investit uniquement au		Investit aux deux pays
		Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil	
Groupe d'âges en années						
15-19	Taux	0,25	0,25	0,00	0,00	0,25
	Part	0,08	0,13	0,00	0,00	0,23
20-24	Taux	0,10	0,16	0,07	0,13	0,03
	Part	0,56	1,42	0,61	2,59	0,47
25-29	Taux	0,12	0,18	0,08	0,14	0,04
	Part	2,56	6,34	2,55	10,95	2,58
30-34	Taux	0,18	0,20	0,12	0,14	0,06
	Part	6,81	12,29	6,93	19,31	6,57
35-39	Taux	0,33	0,26	0,23	0,17	0,10
	Part	13,06	16,95	13,99	23,92	11,27
40-44	Taux	0,43	0,31	0,30	0,18	0,13
	Part	13,54	16,04	14,36	21,04	11,97
45-49	Taux	0,60	0,35	0,37	0,12	0,23
	Part	15,06	14,23	14,23	11,24	16,67
50-54	Taux	0,67	0,33	0,40	0,06	0,26
	Part	16,51	13,07	15,21	5,76	19,01
55-59	Taux	0,77	0,32	0,50	0,05	0,27
	Part	16,11	11,00	15,82	4,03	16,67
60-64	Taux	0,79	0,32	0,49	0,03	0,29
	Part	9,46	6,21	9,00	1,15	10,33
65-69	Taux	0,87	0,21	0,67	0,00	0,21
	Part	4,41	1,68	5,11	0,00	3,05
70&+	Taux	0,82	0,18	0,64	0,00	0,18
	Part	1,84	0,65	2,19	0,00	1,17

**Tableau 1.20: Taux (%) d'investissement et répartition (Part en %) des investissements selon la durée de résidence des MRE chefs de ménage aux pays d'accueil.**

Durée de résidence dans le pays d'accueil en années		Investit au		Investit uniquement au		Investit aux 2 pays
		Maroc	Pays d'accueil	Maroc	Pays d'accueil	
0-9	Taux	0,18	0,16	0,14	0,12	0,05
	Part	10,75	15,14	12,30	24,21	7,75
10-19	Taux	0,42	0,28	0,29	0,15	0,13
	Part	28,39	30,92	29,35	36,31	26,53
20-29	Taux	0,48	0,34	0,30	0,16	0,18
	Part	18,28	20,70	17,54	21,90	19,72
30-39	Taux	0,67	0,32	0,43	0,07	0,24
	Part	37,29	28,20	36,18	14,41	39,44
40 & +	Taux	0,74	0,44	0,43	0,12	0,31
	Part	5,29	5,05	4,63	3,17	6,57
Total	Taux	0,44	0,27	0,29	0,12	0,15
	Part	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

**Tableau 2.1: répartition (%) des ménages MRE selon la fréquence des visites au Maroc, en 3 ans, et le pays de résidence.**

Pays de résidence	Fréquence des visites au Maroc durant les 3 dernières années				
	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou plus	Total
Espagne	10,5	14,8	57,5	17,1	100
France	9,1	14,7	61,9	14,3	100
Italie	12,0	22,8	50,2	14,7	100
Belgique	12,3	20,5	54,1	13,1	100
Hollande	7,2	19,2	65,6	8,0	100
Autre pays d'Europe	6,7	11,7	66,7	15,0	100
Total	9,9	16,7	58,8	14,5	100



## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 2.2: répartition (%) des individus MRE selon la fréquence des visites, en 3 ans, et le pays de résidence.**

Pays de résidence	Fréquence des visites au Maroc pendant les 3 dernières années					Total
	Aucune fois	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou plus	
Espagne	2,1	14,7	19,3	54,1	9,8	100
France	2,0	10,7	17,5	63,8	6,0	100
Italie	1,3	16,4	26,3	50,2	5,8	100
Belgique	1,7	14,3	25,2	53,3	5,4	100
Hollande	1,0	11,4	26,4	58,2	3,0	100
Autre	1,0	17,5	15,5	58,9	7,1	100
Total	1,8	12,8	20,3	58,7	6,4	100

**Tableau 2.3: répartition (%) des ménages MRE selon la fréquence des visites au Maroc et les caractéristiques sociodémographique des ménages.**

Caractéristiques	Fréquence des visites au Maroc en trois ans				Total
	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou +	
Sexe du chef de ménage					
Masculin	10,2	17,5	60,0	12,1	100,0
Féminin	14,4	22,2	53,9	9,6	100,0
Groupe d'âges du chef de ménage					
15-29	18,3	23,7	45,0	13,0	100,0
30-44	12,4	20,4	55,6	11,4	100,0
45-59	6,6	13,7	68,9	10,7	100,0
60 & +	2,5	10,0	68,9	18,3	100,0
Statut matrimonial du chef de ménage					
Marié	9,2	16,8	61,9	11,9	100,0
Autre	17,6	23,7	46,5	12,2	100,0
Niveau scolaire du chef de ménage					
Sans niveau	8,0	11,8	70,7	9,0	100,0
Pré-scolaire	7,0	14,0	66,9	12,1	100,0
Primaire	9,4	19,1	60,7	10,9	100,0
Secondaire 1 <sup>e</sup> cycle	9,5	17,3	58,3	14,9	100,0
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	12,3	19,7	55,8	11,8	100,0
Supérieur	13,5	21,6	52,0	12,9	100,0
Lieu de suivi des études pour ceux qui ont été à l'école					
Au Maroc	10,4	18,7	58,3	12,5	100,0
A l'étranger	16,3	23,7	51,1	8,9	100,0
Au Maroc et à l'étranger	12,3	20,1	52,8	14,8	100,0
Taille du ménage en nombre de membres					
1	16,0	17,0	48,3	18,6	100,0
2	15,0	17,6	54,4	12,9	100,0
3	10,0	18,6	58,2	13,0	100,0
4	9,6	21,4	59,7	9,3	100,0
5	8,4	17,3	62,7	11,2	100,0
6	6,9	14,9	68,9	9,0	100,0
7 & +	6,2	13,2	71,1	9,5	100,0

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 2.4: répartition (%) des ménages MRE selon la fréquence des visites au Maroc et les caractéristiques de l'histoire migratoire du chef de ménage.**

Caractéristiques	Fréquence des visites au Maroc en trois ans				Total
	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou +	
Nationalité					
Marocaine	10,5	17,0	59,7	12,5	100,0
Double	10,1	19,2	59,6	11,0	100,0
Pays de résidence					
Espagne	11,7	15,6	56,9	15,9	100,0
France	9,4	15,4	63,8	11,2	100,0
Italie	12,0	22,7	53,6	11,5	100,0
Belgique	10,5	24,0	55,9	9,6	100,0
Hollande	9,7	24,6	58,9	6,8	100,0
Autre pays d'Europe		11,0	13,0	62,0	14,0
Durée de résidence dans le pays d'accueil en années					
0-4	25,5	23,6	38,4	11,6	100,0
5-9	11,9	19,9	52,4	15,8	100,0
10-14	9,5	19,3	59,5	11,7	100,0
15-19	11,0	19,8	58,3	10,9	100,0
20-24	11,8	15,3	63,8	9,2	100,0
25-29	9,0	18,4	62,9	9,8	100,0
30-34	5,5	14,9	69,9	9,4	100,0
35-39	5,1	11,7	66,4	16,4	100,0
40 & +	5,6	11,2	71,9	11,2	100,0
Année d'entrée dans le pays d'accueil					
Avant 1960			100,0		100,0
1960-1969	6,5	12,6	64,3	16,1	100,0
1970-1979	6,4	15,7	67,4	10,4	100,0
1980-1989	9,4	18,3	61,1	11,2	100,0
1990-1999	11,1	18,9	57,4	12,7	100,0
2000 et après	21,4	22,2	43,1	12,8	100,0

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 2.5: répartition (%) des ménages MRE selon la fréquence des visites au Maroc et les caractéristiques du niveau socio- économique.**

Caractéristiques	Fréquence des visites au Maroc en trois ans				
	Total				Total
	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou plus	
Type de logement					
Maison individuelle	9,3	16,4	63,1	11,1	100,0
Immeuble collectif	10,6	18,7	58,9	11,6	100,0
Villa ou étage de villa	11,1	15,1	56,3	17,5	100,0
Pièce indépendante	13,0	15,2	43,5	28,3	100,0
Construction provisoire	33,3	33,3	33,3		100,0
A usage autre que l'habitation	42,9	14,3	28,6	14,3	100,0
Disponibilité de tous les éléments de confort (bain, eau chaude, chauffage, téléphone, internet) :					
Disponibilité de tous les éléments		7,5	16,3	64,0	12,2
Disponibilité en partie	0,2	11,8	18,5	57,7	11,8
Type d'activité du chef de ménage					
Actif .occupé	11,0	18,3	59,0	11,6	100,0
chômeur n'ayant jamais travaillé	27,3	18,2	45,5	9,1	100,0
Chômeur ayant déjà travaillé	15,0	18,6	55,8	10,6	100,0
Femme au foyer	16,7	26,7	53,3	3,3	100,0
Elève / Etudiant		66,7	16,7	16,7	100,0
Retraité	2,8	9,4	69,5	17,8	100,0
Malade/Handicapé	4,0	18,7	65,3	12,0	100,0
Situation dans la profession du chef de ménage					
Employeur	7,1	14,2	55,9	22,8	100,0
Indépendant	12,9	7,6	61,8	17,1	100,0
Salarié	11,3	19,4	58,7	10,5	100,0
Apprenti			100,0		100,0
autre à préciser	12,5		87,5		100,0
Groupe de professions du chef de ménage					
Corps législatifs, élus locaux	6,9	15,8	62,4	14,9	100,0
Cadres supérieurs et professions libérales	13,3	16,2	58,1	12,4	100,0
Cadres moyens	14,3	19,8	51,2	14,7	100,0
Employés	13,4	18,8	54,8	12,7	100,0
Commerçants, financiers et assimilé	9,8	14,3	59,4	15,8	100,0
Exploitant agricole, pêche, chasse		20,0	60,0	20,0	100,0
Artisan, ouvriers qualifié de l'artisanat	10,6	19,2	57,6	12,4	100,0
Ouvrier et manoeuvre agricole et de la pêche	14,0	16,0	61,0	9,0	100,0
Conducteurs d'installation et assimilé	8,9	18,7	63,8	8,6	100,0
Manoeuvre non agricole, manutentionnaire et assimilé	10,2	18,6	62,7	8,6	100,0

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 2.6: répartition (%) des MRE chefs de ménage selon la fréquence des visites au Maroc et les indices de l'intégration aux pays d'accueil et de l'attachement au Maroc.**

Indices	Fréquence des visites au Maroc en trois ans				
	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou +	Total
Nombre total d'enfants du chef de ménage au Maroc					
0	9,3	17,5	62,5	10,7	100,0
1	8,9	16,1	51,8	23,2	100,0
2	11,1	9,3	55,6	22,2	100,0
3	11,1	3,7	55,6	29,6	100,0
4	11,8		52,9	35,3	100,0
5 et plus	18,2	23,6	43,5	14,7	100,0
Le chef de ménage et son conjoint vivent ensemble					
Non	15,4	18,0	48,9	17,6	100,0
Oui	9,0	17,7	62,8	10,3	100,0
Où est ce que vous vous installez au Maroc ?					
Dans votre propre logement	5,3	11,7	68,3	14,6	100,0
Chez la famille	14,1	22,7	53,2	9,9	100,0
Dans un hôtel ou une résidence	42,1	15,8	26,3	15,8	100,0
Le chef de ménage non satisfait de la scolarisation de tous ses enfants					
Non	10,5	17,8	59,6	12,0	100,0
Oui	7,7	7,7	76,9	7,7	100,0
Le chef de ménage membre d'au moins une association ou d'une organisation					
Non	10,4	17,4	60,6	11,5	100,0
Oui	10,7	19,0	56,6	13,4	100,0
Le chef de ménage se trouve dans une situation d'isolement social					
Non	10,5	17,9	59,6	11,9	100,0
Oui	5,0	12,5	65,0	17,5	100,0
Le chef de ménage a le sentiment d'être exclu dans le pays d'accueil					
Non	10,4	18,3	59,6	11,7	100,0
Oui	11,4	12,7	60,7	15,3	100,0

**Tableau 2.6: répartition (%) des ménages MRE selon la fréquence des visites au Maroc et les indices de l'intégration aux pays d'accueil et de l'attachement au Maroc (suite).**

Indice	Fréquence des visites au Maroc en trois ans				
	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou +	Total
Le chef du ménage a le sentiment d'être intégré dans le pays d'accueil					
Non	10,9	15,8	61,3	11,7	100,0
Oui	10,1	19,0	58,7	12,1	100,0
Le chef du ménage est sujet aux comportements xénophobes					
Non	10,0	17,6	60,1	12,2	100,0
Oui	12,1	18,6	58,0	11,2	100,0
Le chef du ménage a le sentiment d'appartenance au Maroc					
Non	13,0	20,4	57,3	9,3	100,0
Oui	9,6	17,0	60,4	12,8	100,0
Le chef du ménage a le sentiment d'appartenance au pays d'accueil					
Non	10,3	17,7	59,8	12,1	100,0
Oui	14,7	21,1	56,9	7,3	100,0
Le chef du ménage est intégré dans la vie culturelle (cinéma, théâtre, ..)					
Non	9,8	16,9	63,4	9,8	100,0
Oui	11,4	19,0	54,6	15,0	100,0
Le chef du ménage transmet la langue berbère à ses enfants					
Non	10,8	18,3	58,6	12,2	100,0
Oui	2,9	8,6	80,7	7,9	100,0
Le chef du ménage transmet la langue arabe à ses enfants					
Non	12,6	19,7	55,5	12,0	100,0
Oui	4,1	12,2	71,7	11,8	100,0
Le chef du ménage a investi dans le pays d'accueil					
Non	10,8	18,5	59,6	11,0	100,0
Oui	9,5	16,1	59,8	14,5	100,0
Le chef du ménage a investi au Maroc					
Non	14,4	21,2	54,1	10,1	100,0
Oui	5,4	13,4	66,7	14,3	100,0
Le chef du ménage regarde fréquemment les chaînes TV marocaines					
Non	14,0	19,1	52,8	14,0	100,0
Oui	9,1	17,3	62,3	11,2	100,0
Et le conjoint et les enfants du chef de ménage sont au pays d'accueil					
Oui tous	9,1	17,9	62,9	10,0	100,0
Autre	14,6	17,6	49,9	17,9	100,0
Le chef du ménage envisage la réinstallation au Maroc					
Non	11,1	19,2	60,8	8,6	100,0
Oui	9,9	16,7	58,8	14,5	100,0
Total	10,4	17,8	59,7	12,0	100,0

**Tableau 2.7: répartition (part) et taux des intentions de la migration de retour, en %, des chefs de ménage, de leurs conjoints et des enfants, garçons et filles, selon le pays de résidence**

Pays de résidence	Indicateur	Chef de ménage	Conjoint	Garçons	Filles
Espagne	Taux en %	61,5	57,5	45,0	42,4
	Part en %	24,2	18,5	20,3	19,0
France	Taux en %	53,2	49,1	29,8	30,9
	Part en %	40,7	45,1	42,7	43,7
Italie	Taux en %	62,0	61,4	43,6	45,4
	Part en %	16,0	15,4	15,5	15,3
Belgique	Taux en %	53,2	49,0	34,0	38,6
	Part en %	7,6	8,5	9,0	10,3
Hollande	Taux en %	60,4	54,2	30,6	29,6
	Part en %	7,7	8,4	7,8	6,8
Autre pays d'Europe	Taux en %	60,4	56,3	38,6	42,6
	Part en %	3,8	4,2	4,7	4,8
Total	Taux en %	57,2	52,8	34,7	35,6
	Part en %	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.8: répartition (%) des chefs de ménage MRE, tentés par la migration de retour, selon la raison et le pays de résidence.**

	Famille au Maroc	Non satisfait à l'étranger	Projet au Maroc	Autre	Total
Espagne	43,2	18,8	26,2	11,8	100
France	44,4	10,7	25,2	19,7	100
Italie	31,4	16,7	38,4	13,6	100
Belgique	38,0	15,7	22,3	24,0	100
Holland	43,2	18,4	20,0	18,4	100
Autre pays d'Europe	37,7	13,1	26,2	23,0	100
Total	41,2	14,7	27,0	17,2	100

**Tableau 2.9: répartition (%) des chefs de ménage, MRE, non tentés par la migration de retour, selon la raison et le pays de résidence.**

Pays de résidence	A cause des enfants	Avenir assuré en pays d'accueil	Niveau de vie meilleur	Plus d'avantages sociaux	Projet en pays d'accueil	Autre	Total
Espagne	9,1	52,3	22,4	5,0	2,5	8,7	100
France	32,5	25,6	23,0	9,6	2,1	7,2	100
Italie	17,9	44,9	25,0	7,1		5,1	100
Belgique	20,8	31,1	20,8	14,2	1,9	11,3	100
Hollande	31,7	26,8	25,6	7,3	3,7	4,9	100
Autre pays d'Europe	15,4	33,3	30,8	2,6	2,6	15,4	100
Total	24,2	34,3	23,4	8,4	2,0	7,7	100

**Tableau 2.10: intentions de la migration de retour, en %, des chefs de ménage selon les caractéristiques sociodémographiques.**

Caractéristiques		Le chef de ménage envisage t-il de se (ré) installer au Maroc ?		
		Oui	Non	Total
Milieu de résidence	Urbain	56,6	43,4	100
	Rural	64,7	35,3	100
Pays de naissance	Maroc –urbain	56,3	43,7	100
	Maroc –rural	63,1	36,9	100
	Étranger	35,8	64,2	100
Sexe du chef de ménage	Masculin	57,7	42,3	100
	Féminin	48,5	51,5	100
Chef de ménage marié	Non	50,1	49,9	100
	Oui	58,4	41,6	100
Taille du ménage en nombre de membres	1	61,3	38,7	100
	2	51,2	48,8	100
	3	53,2	46,8	100
	4	53,2	46,8	100
	5	59,7	40,3	100
	6	62,1	37,9	100
	7 & +	65,6	34,4	100
	Niveau scolaire du chef de ménage	Sans niveau	57,4	42,6
Pré-scolaire		75,8	24,2	100
Primaire		62,7	37,3	100
Secondaire 1 <sup>e</sup> cycle		54,2	45,8	100
Secondaire 2 cycle		54,8	45,2	100
Supérieur		51,5	48,5	100
Autre		80,0	20,0	100
Lieu de suivi des études pour ceux qui ont été à l'école	Au Maroc	56,9	43,1	100
	A l'étranger	44,3	55,7	100
	Au Maroc et à l'étranger	56,8	43,2	100

**Tableau 2.11: répartition (%) des MRE, chefs de ménage, selon l'intention de la migration de retour et le groupe d'âges.**

Groupe d'âges	Le chef de ménage envisage t-il de se (ré) installer au Maroc ?		
	Oui	Non	Total
15-19	25	75	100
20-24	65,7	34,3	100
25-29	55,6	44,4	100
30-34	50,7	49,3	100
35-39	52,5	47,5	100
40-44	57,5	42,5	100
45-49	61,0	39,0	100
50-54	65,4	34,6	100
55-59	56,1	43,9	100
60-64	70,0	30,0	100
65-69	55,6	44,4	100
70&+	57,1	42,9	100
Total	57,2	42,8	100



**Tableau 2.12 : intentions de la migration de retour, en %, des chefs de ménage selon les caractéristiques de l'histoire migratoire.**

Caractéristiques		Le chef de ménage envisage t-il de se (ré) installer au Maroc ?		
		Oui	Non	Total
Durée de résidence dans le pays d'accueil en année	0-4	54,6	45,4	100
	5-9	60,1	39,9	100
	10-14	52,8	47,2	100
	15-19	57,6	42,4	100
	20-24	59,0	41,0	100
	25-29	54,5	45,5	100
	30-34	56,3	43,7	100
	35-39	61,3	38,7	100
	40 & +	55,1	44,9	100
Nationalité	Marocaine	59,2	40,8	100
	Double	53,8	46,2	100
Année d'entrée dans le pays d'accueil	Avant 1960	41,7	58,3	100
	1960-1969	61,8	38,2	100
	1970-1979	55,4	44,6	100
	1980-1989	58,9	41,1	100
	1990-1999	56,6	43,4	100
	2000 et après	57,3	42,7	100
Pays de résidence	Espagne	61,6	38,4	100
	France	53,2	46,8	100
	Italie	62,0	38,0	100
	Belgique	53,2	46,8	100
	Holland	60,4	39,6	100
	Autre pays d'Europe	60,4	39,6	100

**Tableau 2.13: intentions de la migration de retour, en %, des chefs de ménage selon les caractéristiques socio-économiques.**

Caractéristique		Le chef de ménage envisage t-il de se (ré) installer au Maroc ?		
		Oui	Non	Total
Type de logement	Maison individuelle	59,3	40,7	100
	Logement dans un immeuble collectif	56,1	43,9	100
	Villa ou étage de villa	58,3	41,7	100
	Pièce indépendante	58,7	41,3	100
	Construction provisoire	100,0		100
	Logement à usage autre que l'habitation	12,5	87,5	100
Dispose des éléments (bain, eau chaude, chauffage, téléphone, internet)	Non	58,3	41,7	100
	Oui	54,7	45,3	100
Type d'activité	Actif occupé	56,6	43,4	100
	chômeur n'ayant jamais travaillé	36,4	63,6	100
	Chômeur ayant déjà travaillé	61,9	38,1	100
	Femme au foyer	63,3	36,7	100
	Elève / Etudiant	83,3	16,7	100
	Retraité	58,2	41,8	100
	Malade/Handicapé	64,0	36,0	100
Situation dans la profession	Employeur	66,1	33,9	100
	Indépendant	55,0	45,0	100
	Salarié	56,4	43,6	100
	Apprenti		100,0	100
	Autre	87,5	12,5	100
Groupe de professions	Corps législatifs, élus locaux	55,4	44,6	100
	Cadres supérieurs et professions libérales	41,1	58,9	100
	Cadres moyens	50,2	49,8	100
	Employés	53,6	46,4	100
	Commerçants, financiers et assimilé	59,0	41,0	100
	Exploitant agricole, pêche, chasse	40,0	60,0	100
	Artisan, ouvriers qualifié de l'artisanat	59,7	40,3	100
	Ouvrier et manoeuvre agricole et de la pêche	59,7	40,3	100
	Conducteurs d'installation et assimilé	58,8	41,2	100
	Manceuvre non agricole, manutentionnaire et assimilé	59,0	41,0	100
	Sans profession	33,3	66,7	100

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 2.14: intentions de la migration de retour, en %, des chefs de ménage selon les indices de l'intégration aux pays d'accueil de l'attachement au Maroc.**

Indices		Le chef de ménage envisage t-il de se (ré) installer au Maroc ?		
		Oui	Non	Total
Lieu d'installation pendant les vacances passées au Maroc	Dans sa propre logement	62,9	37,1	100
	Chez la famille	53,1	46,9	100
	Dans un hôtel ou une résidence	52,6	47,4	100
Nombre d'enfants au Maroc	0	56,8	43,2	100
	1	67,9	32,1	100
	2	68,5	31,5	100
	3	88,9	11,1	100
	4	82,4	17,6	100
	5 et plus	52,7	47,3	100
Le Conjoint vit avec le chef de ménage au pays d'accueil	Non	69,4	30,6	100
	Oui	57,0	43,0	100
Et le conjoint et les enfants sont au pays d'accueil	Oui tous	56,7	43,3	100
	Autres cas	58,5	41,5	100
Non satisfait de la scolarisation de tous ses enfants	Satisfait	57,2	42,8	100
	Non satisfait	61,5	38,5	100
Membre d'au moins une association ou d'une organisation	Non	57,5	42,5	100
	Oui	56,3	43,7	100
Se trouve dans une situation d'isolement	Non	57,0	43,0	100
	Oui	72,5	27,5	100
A le sentiment d'être exclu dans le pays d'accueil	Non	56,2	43,8	100
	Oui	68,7	31,3	100
A le sentiment d'être intégré dans le pays d'accueil	Non	65,4	34,6	100
	Oui	52,3	47,7	100
Sujet aux comportements xénophobes	Non	55,2	44,8	100
	Oui	64,3	35,7	100
Sentiment d'appartenance au Maroc	Non	46,0	54,0	100
	Oui	60,6	39,4	100
Sentiment d'appartenance au pays d'accueil	Non	58,2	41,8	100
	Oui	32,1	67,9	100
Intégré dans la vie culturelle (cinéma, théâtre, ..)	Non	60,7	39,3	100
	Oui	52,3	47,7	100
Total	-	57,2	42,8	100

**Tableau 2.14: intentions de la migration de retour, en %, des chefs de ménage selon les indices de l'intégration aux pays d'accueil de l'attachement au Maroc (suite).**

Indices		Le chef de ménage envisage t-il de se (ré) installer au Maroc ?		
		Oui	Non	Total
Non satisfait dans le travail	Non	56,7	43,3	100
	Oui	72,0	28,0	100
Transmet la langue berbère à ses enfants	Non	56,6	43,4	100
	Oui	68,6	31,4	100
Transmet la langue arabe à ses enfants	Non	54,6	45,4	100
	Oui	64,6	35,4	100
A investi dans le pays d'accueil	Non	57,5	42,5	100
	Oui	56,3	43,7	100
A investi au Maroc	Non	53,9	46,1	100
	Oui	61,3	38,7	100
A projet d'investissement au Maroc	Non	41,0	59,0	100
	Oui	67,9	32,1	100
Regarde fréquemment les chaînes TV marocaines	Non	48,2	51,8	100
	Oui	60,6	39,4	100
Fréquence des visites au Maroc en trois ans	Moins de trois fois	53,8	46,2	100
	3 fois	56,3	43,7	100
	4 fois et plus	69,2	30,8	100

## Chapitre 5: L'insertion socioculturelle des MRE dans les pays d'accueil

**Youssef SADIK<sup>51</sup>**

### Introduction

Le présent chapitre tente de répondre à un certain nombre de questions relatives aux politiques d'intégration des immigrés marocains en Europe. Il cherche dans un premier temps à interroger les perceptions, les images et les attitudes des immigrés marocains dans les différents pays européens.

Il s'agit, dans un deuxième temps, de revisiter les traits saillants des politiques migratoires des pays d'accueil notamment en matière d'intégration socio culturelle.

Pour des raisons méthodologiques, une présentation succincte du cadre conceptuel s'est avérée nécessaire d'autant plus que l'utilisation des notions comme « intégration », « insertion » ou « assimilation » renvoient à des réalités socioculturelles et historiques différentes. Un travail de reconstruction et de réappropriation de ces concepts s'impose donc à toute tentative d'objectivation d'un phénomène social comme celui de l'immigration.

Pour ce faire, nous avons mis l'accent sur les facteurs les plus marquants du processus de socialisation vécu par les immigrés marocains en Europe. Il s'agit bien entendu de vérifier les différentes formes d'attachement au pays d'origine et du degré de la participation des immigrés marocains dans la vie publique des pays d'accueil. Un regard particulier est porté également sur l'esprit communautaire, ainsi que de certaines formes et pratiques religieuses de cette communauté.

Sur le plan méthodologique, il s'agit d'appliquer les règles de la démarche compréhensive et explicative qui ne prétend pas de tracer une image « globale » ou « totale » sur la question migratoire en général et marocaine tout particulièrement. Cette démarche a comme principal atout de rejeter toute analyse « déterministe » qui semble, par son caractère simpliste, jouir de beaucoup de sympathie dans certains milieux intellectuels et politiques.

De plus, les limites de l'échantillon ciblé ainsi que la représentativité de certains groupes comme celui des immigrés marocains installés en Angleterre (problème de petit nombre de migrants observé), ne permettent pas de dégager des analyses et encore moins des conclusions que l'on peut généraliser sur l'ensemble du phénomène migratoire marocain dont les traits et les dynamiques, compte tenu de sa jeunesse (au sens socio-historique), sont en pleine redéfinition. Par conséquent, les résultats doivent être pris avec beaucoup de réserves pour ce qui est de l'Angleterre.

---

<sup>51</sup> Sociologue, Haut Commissariat au Plan.

## 1. De l'assimilation à l'intégration : des mots chargés d'histoire

Peut-on parler d'insertion, d'intégration ou d'assimilation sans reproduire les connotations historiques de ces notions ? Peut-on « objectiver » un champ de recherche qui a toujours échappé aux essais de théorisation et de conceptualisation ? Comment pouvons-nous « neutraliser » les effets de l'histoire pour comprendre le présent du phénomène migratoire et son évolution future ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions faut-il se consacrer à une étude d'ordre théorique et méthodologique ou répondre, à travers des analyses et des explications, à ces contraintes sans en faire un débat philosophique ou épistémologique ?

Tel est l'enjeu majeur de toute tentative de réflexion ou d'analyse relative aux questions soulevées par le phénomène migratoire.

Pour ce faire, commençons tout d'abord par un essai de définition ou plutôt de « délimitation » du champ de ces notions ainsi que la démarche méthodologique qui encadrera la présente étude.

Parler d'assimilation, d'insertion ou d'intégration c'est reproduire en quelque sorte les débats qui ont caractérisé la scène publique et intellectuelle d'un certain nombre de pays européens dits d'immigration. Ces mots sont chargés d'histoire et reflètent sans conteste le fondement idéologique et politique des politiques publiques en la matière. Pour certains chercheurs et spécialistes, ces mots renvoient à des contextes historiques bien connus comme la colonisation ou le protectorat. Ainsi, Anne-Marie Gaillard considère que ces mots « issus du vocabulaire de la colonisation, ne sortirent finalement jamais du contexte politico-socio-idéologique (dans leur utilisation générale), tout en reflétant au long des ans les différences des tendances politiques en présence ainsi, au début des années 70 on assimilait (...) la perception française de ce terme implique, contrairement à la perception américaine, la perte totale des caractéristiques sociales et ethniques qui rattachent un individu à sa culture d'origine... Ce terme définit, en fait, l'état où l'appartenance à la communauté nationale du pays d'accueil a totalement oblitéré les appartenances antérieures. L'assimilation correspondait très bien à la volonté politique française post-coloniale d'accepter les immigrants, à condition qu'ils se coulent complètement dans la matrice culturelle française »<sup>52</sup>.

Dans un article intitulé « De l'immigration à l'intégration. En Europe, à chacun son « modèle » » C. Bolzman et M. Boucher font appel aux cadres historiques marquant l'évolution de la notion d'intégration dans les différents pays européens. Ils notent bien que les pays européens utilisent des appellations différentes pour parler du même objet

---

<sup>52</sup> Anne-Marie Gaillard, « Assimilation, insertion, intégration : un état des connaissances » in : *Hommes et migrations*, n°1209, septembre-octobre 1997, pp.119-130.

social. Bien entendu, ces différences se resserrent de réalités socioculturelles différentes. Le phénomène migratoire n'a pas la même trajectoire historique dans les différents pays européens.

Les deux auteurs se réfèrent au travail de Dominique Schnapper pour démontrer à quel point la vision qu'a chacun de l'immigration s'enracine dans les épreuves politico-historiques à travers lesquelles la nation s'est formée : « Pour les Allemands, il s'agit toujours d'étrangers, pour les Britanniques de minorités raciales (on a longtemps parlé de blacks aussi bien à propos des Jamaïquains que des Indiens), pour les Néerlandais et les Suédois de minorités culturelles, pour les Français d'immigrés, puis de nationaux ou de citoyens. A travers les mots de la vie sociale, c'est le rapport à l'Autre qui s'exprime, la tradition de l'intégration nationale et de ses modalités, la conception de la citoyenneté. On ne saurait comprendre les formes du rapport à l'Autre et les politiques à l'égard des étrangers installés sans tenir compte du "jacobinisme" français, lié à une conception de la nation dont les origines remontent au Moyen Age, et que l'universalisme rationaliste des révolutionnaires a renforcée ; du "multiculturalisme" social des Britanniques, né de l'histoire de la démocratie parlementaire (...) ; de la tradition libérale des Pays-Bas et de la Suède, qui mènent des politiques d'"émancipation des minorités" ; de l'histoire de l'Allemagne et d'une notion encore vivante de "peuple allemand" (Deutsches Volk) en tant qu'entité ethno-linguistique »<sup>53</sup>

Une grande partie des recherches sur le phénomène migratoire met l'accent sur l'ambiguïté des notions jusque-là utilisées, pour définir la nature des liens entretenus entre le migrant et la société d'accueil. Claude Dubar, confirme cette tendance<sup>54</sup>.

Ainsi, Françoise Gaspard, souligne le caractère ambivalent des mots : assimilation, insertion et intégration dans le contexte français : « Assimilation, insertion, intégration : trois mots qui ont été utilisés simultanément pendant une courte période. L'un était en voie de dépérissement d'usage, l'autre n'eut qu'une brève durée de vie, le troisième s'est imposé depuis peu »<sup>55</sup>.

En fait, pour Françoise Gaspard on a toujours tendance à considérer l'immigré comme un objet d'assimilation. La société d'accueil ne s'est jamais mise en cause en testant ses capacités « d'intégrer » ou « d'assimiler ». Le discours politique a longtemps exprimé cette tendance. On considérait et on continue à considérer l'immigré comme une source de problèmes voire de danger et non comme une véritable ressource « cette

---

<sup>53</sup> Dominique Schnapper, « Traditions nationales et connaissance rationnelle », Revue *Sociologie et Société*, vol. XXXI, no 2, Montréal, 1999, p. 18. cité par C. Bolzman et M. Boucher, « De l'immigration à l'intégration. En Europe, à chacun son « modèle » » le Monde Diplomatique, juin 2006, p. 15.

<sup>54</sup> Claude Dubar, « Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion » in Bernard Charlot, Dominique Glasman (sous la dir. de), *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, PUF, 1998, pp. 29-37.

<sup>55</sup> Françoise Gaspard, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour "devenir français" », In : *Hommes et migrations*, n°1154, mai 1992, pp.14-23.

diversité n'est jamais prise en compte par le discours politique qui constitue « l'immigré » comme sujet à intégrer, c'est-à-dire suspect, a priori, de ne pas l'être. Mais alors, où passe la frontière entre l'immigré et celui qui ne l'est pas ou qui ne l'est plus ? Est-elle sociale, culturelle, culturelle ? Tient-elle à la consonance du nom, à la couleur de la peau ? »<sup>56</sup>.

### 1.1. L'intégration, une notion à la fois dynamique et polysémique

Comme l'assimilation<sup>57</sup>, l'intégration demeure l'une des notions les plus polysémiques dans les débats académiques s'intéressant à la question migratoire. En France, par exemple, le mot est très enraciné dans l'histoire coloniale du pays. En Algérie, comme dans d'autres anciennes colonies, on parlait déjà d'intégration aussi bien dans le discours public qu'à travers les écrits universitaires et académiques. Comme le mentionne Dominique Schnapper « le terme d'intégration n'est pas vierge non plus, puisque c'est bien d'intégration dont on parlait du temps de l'Algérie Française »<sup>58</sup>.

Pour certains chercheurs, l'intégration a vu son avènement dans le discours officiel après les limites des politiques d'assimilation. Pour F. Gaspard « le discours politico-administratif français a donc, depuis plus d'une décennie, cessé d'assimiler les étrangers et autres immigrés. Après les avoir, pendant quelques années insérés, désormais il les intègre ou du moins prétend-il le vouloir. Pour ce faire, il met en œuvre des politiques et des procédures « d'intégration » »<sup>59</sup>.

Il est donc indispensable de faire la différence entre l'intégration comme concept et l'intégration comme politique publique<sup>60</sup>. Si le concept a pour principal objectif de cerner une réalité sociale souvent complexe, la politique d'intégration, se fixe toujours des objectifs et mobilise des moyens pour les atteindre. Si le concept est un processus inachevable, la politique se doit, pour une raison ou une autre de se fixer, dès le départ,

<sup>56</sup> Ibid. p.21.

<sup>57</sup> Dominique Schnapper propose de définir l'assimilation comme étant « une réduction des spécificités par les mélanges de populations et par la convergence des comportements ». *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard, 1991, p. 13.

<sup>58</sup> Ibid. p. 13.

<sup>59</sup> Françoise Gaspard, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour " devenir français " », *op. cit.* p. 14.

<sup>60</sup> Le Haut Conseil à l'intégration Française, par exemple, définit l'intégration non pas comme l'entre « assimilation » et « insertion », mais « comme un processus spécifique : par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant. » Haut Conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration, Premier rapport annuel*, Paris, La Documentation Française, Collection des rapports officiels, 1991, p. 18 cité par E. Oussiali, Les formes et les processus de l'intégration des maghrébins en France. Contribution à la sociologie de l'immigration et de l'intégration. Thèse à l'université Paris-IV-Sorbonne, décembre 2006.



son point d'arrivée, répondre à plus d'une contrainte et d'une demande, etc. C'est la posture défendue, par exemple, par A. Sayad, qui considère l'intégration comme « un processus continu auquel on ne peut assigner ni commencement ni aboutissement, un processus de tous les instants de la vie, de tous les actes de l'existence »<sup>61</sup>.

Néanmoins, comme nous l'avons mentionné plus haut, les frontières entre les deux rives ne sont pas toutefois infranchissables. Ainsi, certains chercheurs adhèrent volontiers aux définitions proposées par les autorités de leurs pays. C'est le cas, par exemple, de la définition de Gilles Kepel, qui considère que « l'intégration signifie que, par le biais du mélange et du brassage qu'entraînent la fréquentation de l'école, l'accomplissement du service national, le mariage hors du milieu d'origine, l'emploi, etc., les personnes d'origine musulmane sont absorbées, individu après individu, dans la société française. Elles peuvent pratiquer leur religion dans le cadre défini par l'État laïc, l'abandonner ou en changer si elles le souhaitent. Ce processus d'intégration implique, à terme, la dissolution, le relâchement ou la relativisation des liens d'allégeance communautaire, sur lesquels prime le sentiment d'appartenance nationale »<sup>62</sup>.

Selon Mohand Khellil, l'intégration est un processus d'échange et de négociation permanente entre le pays d'accueil et l'immigré. Le premier s'engage à préparer les conditions favorables à l'insertion socioéconomique de l'immigré tandis que celui-ci se montre prêt à participer à l'édification et à la consolidation de l'identité nationale : « nous pouvons définir l'intégration comme un processus plus ou moins long grâce auquel un ou plusieurs individus vivant dans une société, étrangère par définition, manifestent leur volonté de participer à l'édification de l'identité nationale de celle-ci qui, sur le plan économique et social, prend à leur égard toute une série de dispositions propres à atteindre cet objectif. L'intégration suppose le partage d'un certain nombre de valeurs fondamentales et le désir de participer à l'édification d'un ensemble national »<sup>63</sup>.

Selon Houssein Oussiali, l'intégration est un processus à trois dimensions, socioéconomique, politico-associative et identitaire. Pour la première on peut parler d'insertion, pour la deuxième de participation et pour la troisième de nivellement : « L'intégration comme processus touche ainsi trois domaines majeurs : l'activité économique, l'activité politique et associative et, enfin, les mœurs. Dans le domaine économique nous pouvons parler de l'insertion, dans le domaine politico-associatif de la participation et dans le domaine des mœurs du nivellement. L'intégration d'une communauté immigrée englobe simultanément ces trois dimensions. Du point de vue de l'individu immigré ou issu de l'immigration, il existe une multitude de schémas. Ainsi,

---

<sup>61</sup> Sayad Abdelmalek « Qu'est ce que l'intégration ? », *Hommes et Migrations*, n° 1182, décembre 1994, pp. 8-14.

<sup>62</sup> Gilles Kepel. *Les banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France*, Paris, Seuil, 1987, p. 381.

<sup>63</sup> Mohand Khellil. *L'intégration des maghrébins en France*. Paris, PUF, 1991, p. 52.

on peut avoir des individus ayant des mœurs qui se sont rapprochées de celles des autochtones sans que cela engendre chez eux une insertion économique réussie, d'autres, en revanche, ont une insertion économique avancée accompagnée d'un faible nivellement des mœurs et d'une participation politico-associative rudimentaire. Bref, si l'intégration est le processus global qui amène la communauté immigrée comme structure supra-individuelle d'un état de différenciation sociale vers un état d'indifférenciation de la société globale, il est utile de dire que d'un point de vue individuel, on ne peut pas parler d'intégration, mais seulement d'insertion économique, de participation politico-associative et de nivellement des mœurs »<sup>64</sup>.

Ce nivellement des mœurs représente ce que D. Schnapper appelle « l'acculturation à la modernité » : « L'évolution observée des populations migrantes peut être interprétée de manière féconde comme une forme particulière, accélérée et souvent brutale, d'acculturation à la modernité »<sup>65</sup>.

## **2. Les formes d'appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil**

Analyser le sentiment d'appartenance d'un acteur est toujours une tentative malaisée. Tous les indicateurs mesurables trahissent en quelque sorte ce sentiment profond qui existe chez tout le monde, qui change, évolue, régresse selon les circonstances. Comment analyser donc un objet « éphémère » dont la substance la plus palpable se résume en quelques mots ou actes souvent séparés.

Les éléments que nous analyserons dans ce cadre ne prétendent en rien infirmer ou confirmer la présence, chez les migrants, d'un sentiment d'appartenance au pays d'origine.

Nous nous contentons donc de voir la cohérence d'un certain nombre de facteurs qui peuvent nous renseigner sur l'état d'attachement au pays d'origine. Il s'agit, dans un premier temps et selon des variables sociologiquement pertinentes de vérifier comment les migrants s'identifient par rapport à leur pays d'origine et au pays d'accueil. En deuxième lieu, et comme élément complémentaire, il s'agit de voir la fréquence des voyages effectifs ou virtuels (à travers les médias) effectués par les migrants à leur pays d'origine.

### **2.1. L'acquisition de la nationalité étrangère**

Plus de trois enquêtés sur cinq (63.8%) n'ont toujours pas obtenu une nationalité étrangère. Ces taux sont différemment répartis selon le pays de résidence actuelle. Cette tendance est de plus en plus relativisée dans les pays traditionnels d'immigration. Les taux les plus élevés des enquêtés ayant déclaré avoir obtenu la nationalité étrangère se

---

<sup>64</sup> E. Oussiali, *op. cit.*

<sup>65</sup> Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, *op. cit.* p. 146.

situent, selon le lieu de résidence actuelle, en Angleterre (90%)<sup>66</sup> en Belgique (68.4%) en Hollande (68.1%) et un peu moins en France (44.2%) et en Allemagne (43.9%).

Sur un échantillon global de 2831 chefs de ménage enquêtés, des pays comme l'Espagne ou l'Italie affichent les taux les moins importants des acquisitions de la nationalité, 11.5% pour la première et 10.5% pour la deuxième.

L'on peut constater à cet égard que l'Espagne et l'Italie reproduisent en quelque sorte un modèle classique d'intégration dans lequel l'immigration est conçue comme un phénomène passager servant à soutenir la croissance économique des pays en pleine industrialisation. Dans des pays similaires à l'Espagne et à l'Italie, comme nous le fait savoir toute la littérature juridique sur la question migratoire ainsi que les débats publics qui l'ont accompagné, plusieurs restrictions sont imposées quant à l'acquisition de la nationalité. En France, par exemple, entre 1977 et 1981 on parlait plutôt du retour, voire de la réinsertion des immigrés dans leur pays d'origine<sup>67</sup>.

**Tableau 1. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le pays de résidence actuelle et l'obtention ou pas de la nationalité étrangère**

Pays de résidence actuelle	Obtention de la nationalité étrangère (%)		Effectif
	Oui	Non	
Espagne	11.5	88.5	637
France	44.2	55.8	1237
Allemagne	43.9	56.1	57
Italie	10.5	89.5	418
Belgique	68.4	31.6	231
Hollande	68.1	31.9	207
Angleterre	90.0	10.0	30
Autre pays d'Europe	64.3	35.7	14
Total	36.2	63.8	2831

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il va sans dire que plusieurs facteurs interviennent dans la définition de cette donne. Si, dans les pays dits traditionnels d'immigration, on parle aujourd'hui de la quatrième, voire de la cinquième génération de l'immigration marocaine, dans des pays comme l'Espagne ou l'Italie on est encore aux premiers stades. Ainsi, les politiques

<sup>66</sup> Il faut mentionner que, compte tenu de la faible représentativité des enquêtés résidant en Angleterre, les taux enregistrés sont à prendre avec précaution dans toute l'étude.

<sup>67</sup> Cathrine Wihtol de Wenden, Les immigrés et la politique, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988. Voir également Mohamed Mghari « Profils démographique et socio-économique des migrants de retour » in La réinsertion des migrants de retour au Maroc. Analyse des résultats de l'Enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004 : Exemple des régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa. Publications du CERED, 2006. pp. 31-78.

migratoires dans ces pays éprouvent toujours quelques difficultés à mettre en place une véritable stratégie d'intégration. Il faut dire également que ces deux pays sont, à cause de leur position géographique, un lieu de passage des flux migratoires clandestins ce qui complique davantage leur attitude à l'égard de ce phénomène.

Le raisonnement par cycle d'immigration et par génération nous permet également de déceler d'autres points saillants du phénomène migratoire marocain en Europe. Environ la moitié des migrants qui ont quitté le Maroc avant 1979 ont acquis la nationalité d'un pays européen. A partir de cette date, ce phénomène a enregistré une baisse graduelle. Les taux les moins importants d'obtention de la nationalité étrangère sont enregistrés chez les migrants n'ayant quitté le Maroc qu'à partir de l'an 2000 (Voir tableau suivant).

**Tableau 2. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'année de 1ère migration et l'obtention ou pas de la nationalité étrangère**

Année de 1ère migration	Obtention de la nationalité étrangère (%)		Effectif
	Oui	Non	
Avant 1960	50.0	50.0	14
1960-1969	50.9	49.1	216
1970-1979	51.0	49.0	725
1980-1989	47.7	52.3	596
1990-1999	22.7	77.3	922
2000 et après	5.8	94.2	330
Total	35.6	64.4	2803

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'on note à cet égard que l'acquisition de la nationalité étrangère est un processus lent et complexe. Il est également l'aboutissement d'une sorte de négociation des éléments objectifs et subjectifs. Pour les éléments objectifs, il faut citer en premier lieu toutes les possibilités offertes par le pays d'accueil et la réglementation qui régie l'acquisition de la nationalité ; pour les éléments subjectifs, il faut rappeler que l'acte d'acquisition de la nationalité étrangère est différemment interprété selon les générations. Il faut rappeler également que pour certaines d'entre elles, du moins pour les premières générations, l'acquisition de la nationalité était considérée comme un acte d'appartenance identitaire au pays d'accueil. Certaines personnes considéraient que le fait d'acquiescer la nationalité étrangère constitue une sorte de « trahison » à l'égard de la religion et de la communauté de base. C'est ce qui explique, en partie, cette « réticence » des immigrés marocains à demander la nationalité étrangère et ce, jusqu'au début des années 1980.

Ces aspects sont certes relativisés avec l'âge mais aussi avec le niveau scolaire. Les jeunes, notamment ceux qui sont nés à l'étranger, demandent et acquièrent facilement la nationalité étrangère (soit par naturalisation ou bien par réintégration dans la nationalité étrangère) (Voir tableau suivant).

Sur le plan identitaire, comme nous allons le voir plus tard, cela n'a plus une image péjorative comme ce fut le cas avant. Bien au contraire, aujourd'hui pour augmenter leurs chances d'intégration dans le marché du travail, jouir de leurs droits au même titre que les autochtones, les jeunes issues de l'immigration ont de plus en plus tendance, et parfois même à la demande de leur parents, à acquérir la nationalité étrangère.

**Tableau 3. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le groupe d'âges et l'obtention ou pas de la nationalité étrangère**

Groupe d'âges	Obtention de la nationalité étrangère (%)		Effectif
	Oui	Non	
15-19	75.0	25.0	4
20-24	32.8	67.2	67
25-29	30.6	69.4	268
30-34	30.1	69.9	469
35-39	31.7	68.3	499
40-44	42.4	57.6	396
45-49	46.3	53.7	315
50-54	45.0	55.0	309
55-59	40.2	59.8	261
60-64	24.7	75.3	150
65-69	30.2	69.8	63
70&+	10.7	89.3	28
Total	36.2	63.8	2829

**Source :** HCP-CERED, « L'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il faut dire qu'en effet, depuis quelques années, les conditions d'acquisition de la nationalité ne cessent de se compliquer notamment après l'adoption et la mise en place d'une politique migratoire à l'échelle de l'Espace Schengen. Dans ce sens, et parmi les changements cruciaux qui ont caractérisé les politiques migratoires de l'U.E ces dernières années on est passé d'une immigration « subie » à une immigration « choisie ». Bien entendu, l'inspiration du modèle canadien s'est traduite par des mesures dites « pragmatiques »<sup>68</sup>. L'âge, la qualification professionnelle, la maîtrise de la langue du

<sup>68</sup> Denise Helly, « Les politiques canadiennes d'immigration sont-elles exportables en France et en Europe ? » Policy paper 15, l'IFRI, Paris, août 2005.

pays de destination, ainsi que le niveau scolaire sont les principaux critères de sélection des demandes de nationalité adoptés par ces nouvelles politiques<sup>69</sup>. Ce qui peut expliquer la forte corrélation entre le niveau d'études et l'acquisition de la nationalité étrangère (Voir tableau suivant).

**Tableau 04. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le niveau scolaire et l'obtention ou pas de la nationalité étrangère**

Niveau scolaire	Obtention de la nationalité étrangère (%)		Effectif
	Oui	Non	
Sans niveau	22.0	78.0	500
Préscolaire	29.3	70.7	157
Primaire	27.1	72.9	524
Second. 1c.	37.8	62.2	526
Second. 2c.	40.0	60.0	583
Supérieur	54.5	45.5	536
Autre	40.0	60.0	5
Total	36.2	63.8	2831

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## 2.2. Le sentiment d'appartenance au pays d'origine et aux pays d'accueil

D'une manière générale, nous constatons qu'une grande partie des enquêtés déclarent avoir un sentiment d'appartenance uniquement au pays d'origine (76.5%). Environ 1/5 des enquêtés déclarent avoir un sentiment d'appartenance partagé : ils se déclarent avoir appartenir à la fois au pays d'origine qu'au pays d'accueil (19.2%) alors que la part des enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance uniquement au pays d'accueil reste très mince (3.9%).

Si l'on se focalise sur le sentiment d'appartenance selon le pays de résidence actuelle, nous constaterons sans grande peine à quel point variations existent d'un pays à un autre. La proportion des migrants qui se déclarent avoir un sentiment d'appartenance uniquement au Maroc est moins importante dans les pays traditionnels d'immigration caractérisés par la mise en place d'une politique d'intégration. Il s'agit en premier lieu de l'Angleterre (63.3%), d'autres pays européens (notamment les pays scandinaves) (64.3%), de la Belgique (67.5%), de la Hollande (70%) et de la France (73%).

Pour des pays comme l'Italie (88.8%), l'Espagne (81.5%) ou l'Allemagne (78.9%) (Voir tableau suivant), les pourcentages des migrants enquêtés, ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance uniquement au Maroc, ont tendance à être élevés.

<sup>69</sup> Ibid.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : ce n'est pas par hasard que les premiers pays se caractérisent par leur ouverture sur le modèle d'immigration nord-américain et attribuent un statut particulier aux migrants. Dans ces pays, du moins une grande partie parmi eux, les débats publics parlent aujourd'hui de multiculturalisme, après avoir expérimenté toutes les autres formules d'assimilation, d'intégration ou encore d'interculturalisme.

Il faut noter à cet égard, qu'une partie non négligeable des enquêtés déclare avoir un sentiment d'appartenance aussi bien au Maroc qu'au pays d'accueil (Voire le tableau suivant). Ce sentiment est partagé par une frange relativement importante des enquêtés : en Angleterre (33.3%), dans d'autres pays européens non cités sur la liste des choix (28.6%), en Belgique (26.8%) comme en France (22.6%).

Il faut souligner néanmoins que, compte tenu de la faible représentativité des immigrés marocains en Angleterre, les taux enregistrés sur certaines questions sont à analyser avec beaucoup de précaution.

Néanmoins, les poids des choix ayant porté sur l'appartenance uniquement au pays d'accueil restent très minces voire insignifiants. Mis à part les autres pays européens non cités sur la liste des choix (7.1%), la Hollande se place en tête de cette catégorie de réponses avec 6.3%, la Belgique au deuxième rang avec 5.2%.

**Tableau 05. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et le pays de résidence actuelle**

Sentiment d'appartenance	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Maroc	81.5	73.0	78.9	88.8	67.5	70.0	63.3	64.3	76.5
Pays d'accueil	3.3	3.9	1.8	2.9	5.2	6.3	3.3	7.1	3.9
les deux	15.1	22.6	19.3	8.1	26.8	22.7	33.3	28.6	19.2
Autre	0.2	0.6	-	0.2	0.4	1.0	-	-	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1235	57	418	231	207	30	14	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Si l'on croise les données précédentes avec des variables comme la nationalité des enquêtés, l'on constate que la quasi majorité des migrants (83.3%) ayant la nationalité marocaine uniquement déclarent avoir un sentiment d'appartenance au pays d'origine. Un sentiment qui est un peu moins partagé par les migrants ayant la double nationalité avec un pourcentage de 64.5%. Une partie non négligeable parmi ceux-ci opte pour le sentiment d'appartenance aux deux pays à la fois (29.2%). C'est ainsi que l'acquisition de la nationalité étrangère, contrairement à certaines analyses, n'est pas sans introduire tout un processus de changements sur les représentations sociales des migrants si elle n'en est pas l'aboutissement.

**Tableau 06. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et la nationalité**

Sentiment d'appartenance	Nationalité (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Maroc	83.3	64.5	76.5
Pays d'accueil	2.8	5.7	3.9
les deux	13.5	29.2	19.2
Autre	0.3	0.6	0.4
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1805	1013	2818

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Si l'acquisition de la nationalité étrangère influence le sentiment d'appartenance au pays d'origine, l'âge le façonne. Les jeunes sont un peu moins nombreux que leurs parents à avoir ce sentiment d'appartenance au pays d'origine. Si 84.2% des plus de 60 ans déclarent avoir un sentiment d'appartenance au Maroc, seuls 72% du groupe d'âge 15-29 et 75.9% du groupe d'âge 30-44 ans s'inscrivent dans cette tendance. Plus on va vers les catégories d'âge jeunes, moins le sentiment d'appartenance au pays d'origine est partagé (Voir le tableau ci-après).

Il faut noter également que le taux des jeunes de 15-29 ans ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance au pays d'accueil est relativement significatif et se voit en pleine progression (7.4%).

**Tableau 07. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et le groupe d'âges**

Sentiment d'appartenance	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Maroc	72.0	75.9	77.3	84.2	76.5
Pays d'accueil	7.4	3.2	3.7	2.9	3.9
les deux	19.8	20.4	18.8	12.9	19.2
Autre	0.9	0.5	0.2	-	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1363	884	241	2827

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Néanmoins, il faut se garder de tout interpréter par l'effet générationnel. Comme le souligne F. Dubet, en remettant en cause certaines analyses simplistes du phénomène migratoire dont les contradictions jeunes/vieux sont toujours avancées comme principales raisons des différences d'attitudes et de représentations sociales<sup>70</sup>. En effet,

<sup>70</sup> François Dubet, *La galère*, Paris, Fayard, 1987.



bien que l'effet générationnel soit important, il n'explique pas, à lui seul, toutes les configurations de la question.

Dans ce sens, nous constatons que, plus variable âge, le niveau scolaire semble exercer un effet discriminatoire sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine. A quelques exceptions près, plus on évolue dans le niveau scolaire, moins le sentiment d'appartenance est focalisé uniquement sur le pays d'origine. La proportion des enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance uniquement pour le Maroc et dont le niveau scolaire est supérieur est le moins important (66%). En revanche, le sentiment d'appartenance aux deux pays à la fois semble plus important chez ce groupe avec 28.2%. Ces taux sont de moins en moins importants selon que l'on passe d'un groupe ayant un niveau scolaire élevé à un autre moins scolarisé (Voir le tableau ci-après).

**Tableau 08. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et le niveau scolaire**

Sentiment d'appartenance	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré scolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	
Maroc	81.4	84.7	81.3	76.6	75.3	66.0	100.0	76.5
Pays d'accueil	3.0	1.3	2.7	5.5	3.8	5.0	0.0	3.9
les deux	15.4	14.0	15.6	17.7	20.2	28.2	0.0	19.2
Autre	0.2	0.0	0.4	0.2	0.7	0.7	0.0	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	525	583	535	5	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Le sentiment d'appartenance est aussi bien une représentation, une image qu'un comportement. Mis à part un groupe qui déclare ne pas visiter le pays d'origine durant les trois dernières années et dont le nombre est faible (quatre personnes), il semble que la visite du pays est un signe qui confirme cette appartenance. La part la plus importante des enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance au Maroc se trouve chez ceux et celles dont la fréquence des visites au pays est de quatre fois ou plus (81.7%). En revanche, ce groupe affiche les proportions les moins importantes des enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance aux deux pays à la fois (15.4%). Moins on visite le pays d'origine, moins il prédomine notre sentiment d'appartenance. Comme quoi, le sentiment d'appartenance au pays d'origine doit être entretenu, au moins, par des visites fréquentes.

**Tableau 09. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et la fréquence des visites au Maroc durant les 3 dernières années**

Pouvez-vous me dire quel est votre sentiment d'appartenance?	Fréquence des visites au Maroc durant les 3 dernières années en (%)					Total (%)
	Aucune fois	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou +	
Maroc	100.0	70.5	73.0	77.5	81.7	76.5
Pays d'accueil	0.0	5.4	4.6	3.7	2.4	3.9
les deux	0.0	23.7	22.1	18.4	15.4	19.2
Autre	0.0	0.3	0.4	0.4	0.6	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	4	295	503	1683	338	2823

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Si le fait de rendre fréquemment visite au pays d'origine exerce un effet discriminant sur le sentiment d'appartenance, la durée de résidence quant à elle ne semble pas exercer le même effet. Plusieurs fluctuations sont enregistrées à cet égard : si le sentiment d'appartenance au Maroc est de 84.4% pour les enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance au Maroc et dont la durée de résidence dans le pays d'accueil se situe entre 0 et 9 ans, il est de 67.8% pour les enquêtés ayant résidé entre 20 et 29 ans dans le pays d'accueil, ces pourcentages s'élèvent à 74% et à 70.8% pour ceux et celles dont la durée de résidence se situe, respectivement, entre 30-39 et 40 ans et plus (Voir le tableau suivant).

**Tableau 10. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et la durée de résidence dans le pays d'accueil**

Sentiment d'appartenance	Durée de résidence dans le pays d'accueil en (%)					Total (%)
	0-9	10-19	20-29	30-39	40 & +	
Maroc	84.4	77.4	67.8	74.0	70.8	76.5
Pays d'accueil	2.5	3.6	5.5	4.5	4.5	3.9
les deux	12.6	18.7	25.9	21.5	23.6	19.2
Autre	0.5	0.4	0.8	0.0	1.1	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	730	844	475	689	89	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 2.3. Voyager et suivre les émissions des chaînes nationales : deux expressions d'attachement au pays d'origine

Le sentiment d'appartenance à un pays, à une idéologie, à un groupe social ou à une institution est souvent alimenté par des pratiques et des attitudes sociales fréquentes. La sociologie de l'immigration et de l'intégration s'est longtemps penchée sur ces formes d'attachement des immigrés à leur pays d'origine. Ces pratiques sociales

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

qui reflètent l'attachement de l'immigré à son pays d'origine peuvent varier d'une société à une autre comme elles peuvent basculer d'un système de fonctionnement dit traditionnel à un autre appelé moderne.

En effet, ces formes d'attachement peuvent toucher aussi bien les pratiques religieuses, culinaires et vestimentaires que des formes d'organisation collectives (association, action politiques et syndicale, entrepreneuriat, etc.).

La fréquence des voyages au pays d'origine est un indice important qui peut nous renseigner sur ces formes d'attachement à la famille et à la culture d'origine. Cependant, il y a plusieurs formes de voyages au pays d'origine : manger un plat marocain en plein Paris, est un voyage. Tout dépend des raisons qui ont motivé le choix des acteurs et le sens que ceux-ci lui attribuent. Regarder les chaînes télévisées du pays d'origine ou écouter la radio ne diffèrent pas trop du premier acte.

Si nous nous focalisons sur la fréquence des départs en vacances au Maroc, nous remarquons que la quasi-majorité des chefs de ménage enquêtés (89.1%) partent fréquemment en vacances au Maroc. 9.1% partent moyennement alors que 1.8% seulement y vont rarement.

Les Marocains qui résident actuellement en Espagne se placent en tête : 91.3% parmi eux déclarent passer des vacances fréquemment au Maroc. Cela s'explique en premier lieu par position géographique du pays de résidence. 91.2% parmi les migrants résidant en Allemagne s'inscrivent dans cette optique alors que les autres pays d'Europe représentent les proportions les moins importantes pour ce choix (71.4%) suivis par la Hollande (85.5%).

**Tableau 11. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence des départs en vacances au Maroc et le pays de résidence actuelle**

Partez-vous en vacances au Maroc ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Fréquemment	91.3	89.8	91.2	87.3	86.1	85.5	90.0	71.5	89.1
Moyennement	6.3	8.3	8.8	11.2	12.2	13.5	10.0	21.4	9.1
Rarement	2.4	1.9	0.0	1.4	1.7	1.0	0.0	7.1	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	633	1231	57	418	230	207	30	(14)	2820

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les personnes âgées semblent plus attachées à ce rite social : 93.3% parmi les personnes âgées de 60 ans et plus passent fréquemment des vacances au Maroc. Plus on descend dans l'échelle des âges, moins ces pourcentages sont importants. Ainsi, l'on

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

note que 84.9% des jeunes de 15-29 ans déclarent passer fréquemment des vacances au Maroc. 11.5% parmi ce groupe le font moyennement contre 3.6% rarement.

En effet, la notion de vacances reste très ambiguë. Si elle signifie pour les parents à la fois rendre visite à la famille, poursuivre les travaux de construction de la demeure « éternelle », légaliser des papiers administratifs, etc., pour les jeunes générations les vacances c'est tout à fait le contraire : se libérer de toute contrainte et échapper au contrôle social.

**Tableau 12. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence des départs en vacances au Maroc et le groupe d'âges**

Partez-vous en vacances au Maroc ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Fréquemment	84.9	86.4	93.5	93.3	89.1
Moyennement	11.5	11.5	5.2	6.3	9.1
Rarement	3.6	2.1	1.3	0.4	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	338	1357	883	240	2818

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il va sans dire que la tendance des fréquences des vacances au pays d'origine tend vers la baisse. Plusieurs raisons peuvent justifier cette tendance. Il faut mentionner tout d'abord que ceux qui sont nés à l'étranger affichent plutôt d'autres formes d'attachement au pays d'origine. Ce groupe affiche le pourcentage le moins faible (78.5%) des fréquences des départs en vacances au Maroc. Plus on avance dans le nombre d'années passées au Maroc, plus la proportion des fréquences des départs en vacances au Maroc est élevée.

**Tableau 13. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence des départs en vacances au Maroc et le groupe d'âges à l'entrée dans le pays de résidence actuelle**

Partez-vous en vacances au Maroc ?	Groupes d'âge à l'entrée dans le pays de résidence actuelle en (%)				Total (%)
	Depuis la naissance	Moins de 5 ans	Entre 5 et 18 ans	18 ans et plus	
Fréquemment	78.5	83.0	88.4	89.8	89.1
Moyennement	17.8	13.6	9.4	8.5	9.1
Rarement	3.7	3.4	2.2	1.7	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	107	59	319	2332	2817

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

A quelques exceptions près, l'effet générationnel semble structurer la fréquence des départs en vacances au Maroc. Comme nous l'avons souligné plus haut, la notion de vacance a profondément changé. La modernisation accrue des moyens de transport et de

communication a largement affecté le système de représentation de l'espace et du temps chez les immigrés.

Les immigrés qui ont quitté le Maroc avant les années 1980 affichent les proportions les plus élevées des fréquences des départs en vacances au Maroc. Ces proportions ont tendance à baisser pour les immigrés qui ont quitté le Maroc plus tard. Cependant, pour les immigrés dont l'année d'entrée au pays d'accueil se situe en 2000 et après, il faut prendre en considération qu'une partie non négligeable parmi ce groupe soit occupée par la régularisation sur le sol européen. Tout voyage ou visite au pays se voit donc reporté jusqu'à ce que le processus de régularisation soit achevé totalement (acquisition de la nationalité) ou partiellement (acquisition de la carte de séjour de longue durée).

**Tableau 14. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence des départs en vacances au Maroc et l'année d'entrée dans le pays d'accueil**

Partez-vous en vacances au Maroc ?	Année d'entrée dans le pays d'accueil en (%)						Total (%)
	Avant 1960	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000 et après	
Fréquemment	100.0	91.9	92.3	87.4	87.9	86.4	89.1
Moyennement	0.0	6.6	6.7	10.3	10.3	10.6	9.1
Rarement	0.0	1.5	1.0	2.4	1.8	3.1	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	12	198	732	595	922	359	2818

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

A côté du voyage effectif, les immigrés effectuent des voyages virtuels récurrents au Maroc. A travers plusieurs formes de communication, les immigrés essayent de suivre et de garder le contact avec leurs familles et leur entourage d'origine tout en actualisant leurs connaissances sur leurs pays.

La fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes télévisées marocaines constitue un élément de mesure de cet attachement au pays.

En général, la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de la télévision marocaine est élevée. 72.5% des chefs de ménage enquêtés consomment ces émissions fréquemment, 14.5% moyennement, 4.8% rarement contre 8.3% déclarent ne jamais consommer ces émissions.

La fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines semble changer selon le pays de naissance. 73.7% des CM enquêtés et dont le lieu de naissance se situe au Maroc, consomment ces émissions fréquemment contre 44.2% chez les immigrés dont le lieu de naissance se situe à l'étranger. 20% parmi ceux-ci déclarent ne jamais consommer ce genre d'émissions contre seulement 7.7% chez les immigrés nés au Maroc.

**Tableau 15. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines et le pays de naissance**

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV Marocaines ?	Pays de naissance (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Fréquemment	73.8	44.2	72.5
Moyennement	14.0	25.0	14.5
Rarement	4.5	10.8	4.8
Jamais	7.7	20.0	8.2
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2710	120	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Cette donnée change complètement lorsqu'il s'agit des émissions diffusées par les chaînes de télévision du pays d'accueil. Les personnes dont le lieu de naissance se situe à l'étranger consomment beaucoup plus les émissions du pays d'accueil. 75% parmi ceux-ci regardent fréquemment ces émissions, contre uniquement 2.5% qui ne les suivent jamais. En revanche, 40.1% des personnes dont le lieu de naissance se situe au Maroc déclarent consommer les émissions du pays d'accueil fréquemment, contre 11.1% qui ne les regardent jamais.

**Tableau 16. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV du pays d'accueil et le pays de naissance**

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV du pays d'accueil ?	Pays de naissance (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Fréquemment	40.1	75.0	41.6
Moyennement	35.5	20.0	34.8
Rarement	13.3	2.5	12.9
Jamais	11.1	2.5	10.7
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2710	120	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il est à noter que la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines change considérablement selon l'âge. Plus on vieillit plus la fréquence de consommation est importante. Ainsi, 81.3% des personnes ayant 60 ans et plus consomment fréquemment ces émissions. Un peu plus de la moitié seulement (55.5%), des 15-29 ans s'inscrivent dans cette optique. D'ailleurs le taux le plus important des personnes qui se déclarent ne jamais consommer ce genre d'émissions est enregistré chez cette catégorie (13.6%), contre 8.7% des 30-44 ans,

5.9% des 45-59 et 7.1% des 60 ans et plus.

**Tableau 17. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV Marocaines et le groupe d'âges**

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV Marocaines ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Fréquemment	55.5	70.9	78.9	81.3	72.5
Moyennement	23.3	14.5	12.7	8.3	14.5
Rarement	7.6	5.9	2.5	3.3	4.8
Jamais	13.6	8.7	5.9	7.1	8.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1363	885	241	2828

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Sur le plan linguistique, beaucoup de jeunes d'origine marocaine éprouvent des difficultés à comprendre et à suivre des émissions diffusées par les chaînes marocaines. La question linguistique se pose ainsi avec acuité et nous incite à réfléchir sur les différents changements à introduire dans ces programmes pour mieux communiquer avec ces catégories sociales dont les besoins, souvent taxés d'immaturité, sont mis en veilleuse par nos politiques médiatiques.

Le fait de passer plus d'années dans le pays d'origine semble de son côté restructurer cette donne. Les personnes dont le nombre d'années passées au Maroc avant d'immigrer est de 18 ans et plus consomment plus fréquemment des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines. En revanche, les personnes nées à l'étranger consomment beaucoup moins ce genre d'émissions. Une partie non négligeable de cette catégorie (20.6%) déclare ne les consommer jamais.

Un autre élément participe dans la définition de la configuration du phénomène migratoire marocain. Il s'agit du niveau scolaire qui semble avoir des effets importants sur la consommation des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines. En effet, moins le niveau scolaire est élevé, plus la consommation des émissions marocaines est importante. Ainsi, 81.4% des enquêtés sans niveau scolaire consomment ces émissions contre 57.6% parmi ceux qui ont un niveau scolaire supérieur.

**Tableau 18. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines et le niveau scolaire**

Regardez-vous des émissions Diffusées par les chaînes de TV marocaines ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Préscolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	
Fréquemment	81.4	83.5	81.7	74.1	65.8	57.5	80.0%	72.5
Moyennement	10.6	11.5	10.4	14.7	17.8	19.1	0.0	14.5
Rarement	1.6	2.5	2.9	3.8	6.2	9.9	0.0	4.8
Jamais	6.4	2.5	5.0	7.4	10.2	13.5	20.0	8.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	525	584	535	5	2830

Source : HCP-CERED, « L'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

**Tableau 19. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines et le groupe d'âges à l'entrée dans le pays de résidence actuelle**

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines ?	Groupes d'âge à l'entrée dans le pays de résidence actuelle en (%)				Total (%)
	Depuis la naissance	Moins de 5 ans	Entre 5 et 18 ans	18 ans et plus	
Fréquemment	43.0	42.4	62.9	75.9	72.4
Moyennement	24.3	27.1	19.0	13.1	14.5
Rarement	12.1	15.3	5.9	4.1	4.8
Jamais	20.6	15.3	12.1	7.0	8.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	107	59	321	2340	2827

Source : Enquête sur l'Insertion Socio-Economique des Marocains Résidant à l'Étranger, le CERED, 2005.

Ces tendances nous interpellent à plus d'un titre. D'un côté, il faut dire que les émissions diffusées par les chaînes de télévisions marocaines ne communiquent qu'avec les personnes ayant eu une socialisation suffisamment dense pour comprendre et décrypter leurs codes et leurs langages. Il est difficile de communiquer tout le temps avec des personnes ayant des socialisations et des référentiels différents. Nous savons, par exemple, à quel point l'humeur change d'un pays à un autre et dans quelle mesure le sens des événements, les modes de raisonnement varient selon les pays et les ères culturelles.

Cependant, l'un des éléments qui attirent notre attention, c'est le poids, relativement bas, de la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines chez les personnes qui ont quitté le Maroc avant 1960 par rapport aux autres groupes.



## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Les immigrés qui ont quitté le Maroc avant les années 1960 ne bénéficient pas d'un traitement spécial adapté à leurs besoins réels y compris les loisirs.

En somme, les médias du pays d'origine semblent répondre aux aspirations d'une partie des MRE et non pas à la majorité.

**Tableau 20. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines et l'année d'entrée dans le pays d'accueil**

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines ?	Année d'entrée dans le pays d'accueil en (%)						Total (%)
	Avant 1960	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000 et après	
Fréquemment	58.3	76.9	72.6	71.1	73.1	70.9	72.5
Moyennement	16.7	11.1	15.1	15.4	14.1	14.4	14.5
Rarement	16.7	4.5	4.5	5.2	5.0	4.2	4.8
Jamais	8.3	7.5	7.8	8.4	7.9	10.5	8.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	12	199	733	598	925	361	2828

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les immigrés regardent plutôt les informations. C'est ce qui ressort des résultats de la présente enquête. En fait, ils doivent suivre de près tout ce qui se passe dans leur pays et dans le monde : une façon de se protéger contre les nouvelles mesures ou décisions qui peuvent les concerner de loin ou de près et de suivre l'actualité de leur pays d'origine.

Les informations offrent également la possibilité de faire le tour de plusieurs questions et pays dans un laps de temps court. Plus on avance dans l'âge, plus on est disposé à « s'accrocher » à la télévision. Cela ne semble pas être une particularité marocaine.

**Tableau 21. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon les émissions de TV marocaines consommées et le groupe d'âges**

Types d'émissions marocaines regardées	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
information	48.1	57.3	61.3	65.2	58.3
documentaires	9.2	9.5	10.9	8.5	9.8
films, feuilletons	23.2	20.2	16.7	19.2	19.3
sport	11.9	7.3	5.8	3.6	7.0
musique	7.5	5.6	5.3	3.6	5.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	293	1240	833	224	2590

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Si l'on s'accorde sur le fait que les informations sont plus ou moins suivies par la majorité des, toutes catégories d'âge confondues, force de constater que les jeunes s'intéressent beaucoup plus que leur aînés aux films, aux feuilletons (23.2%) et aux émissions sportives (11.9%) diffusées par les chaînes de télévision de leur pays d'accueil. Les 30-44 ans ont la particularité de s'intéresser un peu plus aux documentaires (17.3% parmi eux). Cette tendance s'explique par la nature et la qualité mêmes des émissions présentées et non pas dans les choix. En effet, comme dans tout jeu médiatique, les choix du consommateur peuvent bel et bien être orientés par la qualité des prestations comme ils peuvent être affectés par les effets psychologiques de ce qu'on appelle souvent en termes de marketing « le packaging ».

**Tableau 22. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon les émissions de TV du pays d'accueil consommées et le groupe d'âges**

Types d'émissions, de la télé du pays d'accueil, regardées	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
information	37.0	46.2	57.8	62.6	49.8
documentaires	15.7	17.3	15.9	14.8	16.5
films, feuilletons	23.5	17.4	14.3	12.8	16.9
sport	22.9	18.7	11.6	9.4	16.3
musique	0.9	0.3	0.4	0.5	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	319	1238	760	203	2520

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

On peut pousser l'analyse plus loin pour comprendre que l'effet « télé » n'est pas sans affecter, en profondeur même, la scène familiale. Les choix et les préférences ainsi que les tendances de consommation sont objectivement orientés par la nature des émissions.

D'un côté, on peut analyser le fait que les jeunes immigrés suivent les informations, non pas par curiosité mais tout simplement parce qu'on a l'habitude de les suivre aux moments des repas familiaux, ou plutôt parce que les informations sont diffusées en ces moments. De l'autre côté, les choix des émissions à voir, obéissent, dans certaines limites, à des règles sociales. Dans les familles marocaines à l'étranger, on a l'habitude généralement d'éviter de voir des films « non contrôlés » ou des émissions qui peuvent « franchir » certains tabous familiaux. Des recherches sur ces questions ont permis à Rabia Bekkar, de confirmer ces tendances. Elle constate, par exemple, que « la présence massive dans les foyers immigrés de téléviseurs, paraboles et magnétoscopes entraîne une profonde modification des rapports entre hommes et femmes, et entre générations et une redistribution de l'espace public et privé de chacun des groupes concernés (...) l'introduction de la télévision dans l'espace familial du maghrébin est en opposition avec toute forme d'intimité. Les hommes et les femmes de

la famille ne regardent ensemble que les émissions les plus pudiques »<sup>71</sup>.

### **3. Le dilemme de l'insertion/ exclusion des immigrés marocains face au racisme professionnel et socioculturel dans les pays d'accueil**

Comme le sentiment d'appartenance et toute autre question identitaire, le sentiment de faire l'objet d'un acte raciste et xénophobe est très relatif. Il change selon les circonstances objectives et subjectives. Bien qu'il soit présent, il est difficile d'en tracer les contours et d'en mesurer l'ampleur, d'où l'importance de se doter d'une certaine « prudence » scientifique avant de se prononcer sur des faits parfois trompeurs.

Le racisme peut être un geste, un regard, un comportement comme il peut faire l'objet de toute une politique publique. Parler d'une question pareille sans tomber dans des bavures intellectuelles semble une tentative malaisée.

Nous essayerons donc, tout au long de cette partie, de tâcher de ne pas reproduire les clichés et les stéréotypes relevant du sens commun ou d'une image préfabriquée sur le « Nous » et « L'autre ».

#### **3.1. Le sentiment d'inclusion/exclusion dans le pays d'accueil**

Commençons tout d'abord par le sentiment d'être intégré ou exclu de la société d'accueil. Une partie non négligeable des enquêtés se considèrent comme étant « intégrés » dans leurs pays d'accueil. Plus de trois cinquième (63.1%) partagent cet avis, contre 8.2% qui se considèrent comme étant « exclus » alors que 28.8% se sentent dans une situation entre les deux « extrêmes ».

Selon les pays, les proportions les plus élevées des enquêtés se considérant comme étant « intégré » se situent en Angleterre. Neuf sur dix (90%) des enquêtés appartenant à ce pays s'inscrivent dans cette lignée. En revanche, les proportions les moins élevées se situent en Espagne (51.3%) et en Italie (55%). Pour ces deux pays, une part considérable des enquêtés n'arrivent toujours pas à se prononcer sur le véritable statut dans la société. Plus du tiers (36.3% pour le premier et 36.8% pour le deuxième), se plaçant ainsi à la tête des taux concernant la troisième catégorie des réponses.

Cependant, parmi les enquêtés dont le pays d'accueil est la France, 6% seulement se considèrent comme étant exclus, ce qui constitue le taux le plus bas par rapport à d'autres pays.

---

<sup>71</sup> Ibid.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 23. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la perception de sa propre intégration et le pays de résidence actuelle**

Avez-vous le sentiment, Dans le pays d'accueil, d'être ...?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
intégré	51.3	70.1	71.9	55.0	68.3	60.5	90.0	78.6	63.1
exclu	12.4	6.0	10.5	8.2	7.0	10.2	0.0	0.0	8.2
dans une situation intermédiaire	36.3	23.9	17.5	36.8	24.8	29.3	10.0	21.4	28.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	636	1230	57	416	230	205	30	14	2818

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'obtention de la nationalité semble avoir un effet discriminant sur les réponses relatives aux perceptions d'intégration et d'exclusion. En fait, 76.3% parmi ceux et celles ayant la double nationalité se considèrent « intégrés » dans les sociétés d'accueil contre 55.4% des enquêtés ayant uniquement la nationalité marocaine. Pour plus du tiers de ceux-ci, la situation est toujours mitigée et ne permet pas de se prononcer sur la première et la deuxième réponse.

**Tableau 24. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la perception de leur propre intégration et la nationalité**

Avez-vous le sentiment, dans le pays d'accueil, d'être ...?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Intégré	55.4	76.3	62.9
Exclu	9.7	5.4	8.2
Situation intermédiaire	34.8	18.2	28.9
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1797	1010	2807

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les enquêtés nés à l'étranger, donc des personnes ayant vécu un processus de socialisation propres à leur pays de résidence, se sentent plus intégrés et moins exclus. Près de neuf sur dix (87.5%) parmi eux considèrent qu'ils sont intégrés dans les sociétés d'accueil, contre 4.2% seulement qui se considèrent exclus alors que 8.3% se sentent dans une situation intermédiaire.

En revanche, les enquêtés nés au Maroc se sentent intégrés à hauteur de 62%. Alors que 8.3% parmi eux se sentent exclus (presque le double des taux enregistrés par les enquêtés nés à l'étranger) et 29.7% se sentent dans une situation intermédiaire.

**Tableau 25. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la perception de leur propre intégration et le pays de naissance**

Avez-vous le sentiment, dans le pays d'accueil, d'être ?	Pays de naissance en (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Intégré	62.0	87.5	63.1
Exclu	8.3	4.2	8.2
Situation intermédiaire	29.7	8.3	28.8
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2698	120	2818

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les perceptions de l'intégration et de l'exclusion changent selon les niveaux scolaires. D'où la nécessité de revisiter ces notions et de leur donner un sens plutôt concret et parlant pour toutes les catégories et les groupes sociaux.

Les enquêtés ayant un niveau scolaire supérieur se considèrent beaucoup plus intégrés que les autres groupes : 76.7% parmi eux s'inscrivent dans cette optique contre 46.3% des sans niveau scolaire et 48.4% de ceux et celles ayant un niveau préscolaire. Plus on monte vers le haut de l'échelle scolaire plus le sentiment d'être intégré est élevé. En revanche, plus on descend vers le bas de l'échelle scolaire plus le sentiment d'être exclu est élevé.

La scolarisation permette de se prononcer davantage sur le statut que l'on occupe dans la société d'accueil. Les taux des réponses se considérant comme étant dans une situation intermédiaire entre « intégré » et « exclu » sont plus élevés chez les personnes ayant un niveau scolaire modeste et vice versa.

**Tableau 26. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la perception de leur propre intégration et le niveau scolaire**

Avez-vous le sentiment, dans le pays d'accueil, d'être ... ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré scolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	
Intégré	46.3	48.4	56.4	64.9	73.3	76.7	40.0	63.1
Exclu	11.8	14.2	9.6	7.3	5.3	5.3	40.0	8.2
Situation intermédiaire	41.9	37.4	34.0	27.8	21.4	18.0	20.0	28.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	499	155	521	521	584	533	5	2818

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 3.2. Le racisme dans le monde professionnel

Comme l'immigration est souvent focalisée sur la recherche d'un emploi à partir duquel les migrants changent leurs modes de vie, l'une des questions centrales qui peuvent nous renseigner sur la présence du racisme est celle consacrée à l'accès au travail.

En effet, une grande partie (69.4%) des CM enquêtés considère que, dans leur pays d'immigration, il y a des employeurs qui refusent d'embaucher des marocains. Un cinquième (20.4%) déclarent le contraire, alors que 10.2% ne savent pas.

Ces résultats, bien qu'ils nous renseignent sur un éventuel acte raciste de la part des employeurs à l'égard des immigrés marocains, ils sont en quelque sorte le reflet d'un sentiment d'être victime ou victime potentielle. C'est ce qui explique les pourcentages très élevés des réponses de ce type. Il faut dire aussi que, refuser le travail à un marocain, parce qu'il est marocain est considéré comme un acte raciste envers toute la communauté marocaine. D'où la difficulté de « neutraliser » les effets psychologiques de la question par rapport aux réalités vécues.

A côté des effets psychologiques de la question, ces pourcentages reflètent aussi des réalités longuement soulevées par la communauté scientifique et les ONG des pays d'accueil. Pour D. Helly les difficultés économiques éprouvées par certains pays européens « ne justifient pas la discrimination des personnes d'origine étrangère sur les marchés du travail : protectionnisme dans l'emploi par la quasi fermeture des fonctions publiques aux immigrés, hormis en Grande Bretagne ; fermeture de certaines professions aux étrangers (37 en France) ; racisme ou xénophobie qui freine l'accès à l'emploi ; formation scolaire et professionnelle déficiente des secondes générations, souvent scolarisées dans des établissements ségrégués ethniquement, notamment en France où la ségrégation résidentielle des classes populaires dans les villes est une réalité problématique (Felouzis, 2003) »<sup>72</sup>.

Selon le pays de résidence actuelle, les pourcentages les plus élevés des enquêtés ayant déclaré que, dans leur pays d'immigration il y a des employeurs qui refusent d'embaucher des marocains, se situe en Italie (76.3%), en Espagne (74.1%) puis en Hollande (71.5%).

---

<sup>72</sup> D. Helly, *op. cit.* p. 6.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 27. Répartition (en %) des MRE chefs de ménage selon le refus du travail à des marocains par les employeurs du pays d'accueil et le pays de résidence actuelle**

Dans votre pays d'immigration, est-ce qu'il y a des employeurs qui refusent du travail à des marocains?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Oui	74.1	66.9	56.1	76.3	65.7	71.5	30.0	35.7	69.4
Non	18.7	21.6	28.1	17.5	19.1	17.4	56.7	35.7	20.4
NSP	7.2	11.5	15.8	6.2	15.2	11.1	13.3	28.6	10.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1231	57	417	230	207	30	14	2823

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il va sans dire que des différences notables caractérisent les sociétés européennes sur les questions migratoires en général et l'acceptation de l'autre très particulièrement. Comparés aux résultats précédents, ces données confirment la particularité du modèle anglais en matière d'immigration et de cohabitation culturelle. Bien entendu, il faut chercher les raisons de cette particularité dans l'histoire et la culture du pays ce qui se traduit sur le plan normatif par des mesures en faveur de l'égalité des chances.

Ces résultats confirment également les difficultés éprouvées par les nouvelles destinations des flux migratoires à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des populations immigrées. Bien entendu, mettre en place les jalons d'une société multiculturelle ne se décrète pas. C'est un processus historique long et complexe qui passe inéluctablement par la cohabitation, l'acculturation et l'intégration.

Il faut noter toutefois que le sens de la question posée : « Dans votre pays d'immigration, est-ce qu'il y a des employeurs qui refusent du travail à des marocains? » ne cherche pas à généraliser un acte qui peut être circonscrit dans le temps et l'espace. Il s'agit, on l'a bien noté, de l'éventualité d'existence d'un acte raciste d'un groupe donné contre un autre. Il ne s'agit pas bien évidemment de « tous les employeurs » ni de tous les « Marocains ».

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

**Tableau 28. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'avoir subi un comportement raciste/xénophobe sur le lieu de travail et le pays de résidence actuelle**

Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe/ raciste sur le lieu de travail ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allem.	Italie	Belg.	Holla.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	22.3	22.9	14.0	20.6	16.9	25.2	6.7	21.4	21.7
Non	77.7	77.1	86.0	79.4	83.1	74.8	93.3	78.6	78.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1235	57	418	231	206	30	14	2828

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

### 3.3. Le racisme comme acte « socio-culturel »

Moins d'une personne enquêtée sur sept (16%) déclare, soit personnellement ou quelqu'un de son famille, faire l'objet d'un acte xénophobe / raciste dans le quartier dans lequel ils habitent contre 84% qui déclarent le contraire.

Selon les pays de résidence actuelle, les proportions les moins importantes des réponses positives sur cette question sont enregistrés parmi les enquêtés dans le pays de résidence actuelle est l'Angleterre (3.3%), puis d'autres pays européens non cités (7.1%). En revanche, les taux les plus élevés des enquêtés ayant déclaré faire l'objet, eux ou quelqu'un de leur famille, d'un acte xénophobe ou raciste se situe parmi ceux et celles ayant la Hollande comme pays de résidence (17%), puis la France (16.8%) et l'Espagne (16%).

**Tableau 29. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'avoir subi un comportement raciste/xénophobe dans le quartier habité et le pays de résidence actuelle**

Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste dans le quartier où vous habitez ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Oui	16.0	16.8	12.3	15.6	15.2	17.0	3.3	7.1	16.0
Non	84.0	83.2	87.7	84.4	84.8	83.0	96.7	92.9	84.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1235	57	418	231	206	30	14	2828

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Puisque l'acte raciste ou xénophobe n'a rien à voir avec la situation administrative de sa victime, avoir la double nationalité ou ne pas l'avoir n'affecte en rien les taux enregistrés sur cette question. Le racisme est avant tout un acte socioculturel qui se base essentiellement sur les facteurs distinctifs de « l'autre » à savoir, la couleur, le sexe ou le nom de famille.



**Tableau 30. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'avoir subi un comportement raciste/xénophobe dans le quartier habité et la nationalité**

Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste dans le quartier où vous habitez ?		Nationalité en (%)		Total (%)
		Marocaine	Double	
Oui		16.0	16.3	16.1
Non		84.0	83.7	83.9
Total		100.0	100.0	100.0
Effectif		1804	1013	2817

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Cette analyse est confirmée par les données sur les actes racistes dans le quartier selon la durée de résidence dans le pays d'accueil. Il ressort que les pourcentages sont les mêmes que ce soit chez les immigrés ayant passé moins de neuf ans de résidence ou 40 ans et plus : apparemment, la couleur ne s'efface pas au fil des années !

Bien entendu, comme le note D. Helly, « en termes de génération, les immigrés sont plus souvent victimes de discrimination que leurs descendants »<sup>73</sup>.

Une conclusion s'impose dans ce sens : les actes racistes ne se fondent pas sur quelconque analyse ni processus de sélection ; c'est un acte social à la fois global et total, voire totalitaire. Ce genre d'acte ne fait aucunement la distinction entre les niveaux intellectuels, sociaux ou d'âges de ses victimes. Toute tentative de la part de ces dernières de se travestir, autrement dit de se trahir, ne fait qu'accentuer le dilemme dans lequel se trouve ceux et celles qui tentent de « se racheter » face à des catégories de sens préconstruits dans des sphères xénophobes.

**Tableau 31. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'avoir subi un comportement raciste/xénophobe dans le quartier habité et la durée de résidence dans le pays d'accueil**

Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste dans le quartier où vous habitez ?		Durée de résidence dans le pays d'accueil en (%)					Total (%)
		0-9	10-19	20-29	30-39	40 & +	
Oui		15.9	15.5	18.1	15.4	15.9	16.0
Non		84.1	84.5	81.9	84.6	84.1	84.0
Total		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif		730	843	475	690	88	2826

**Source :** HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

<sup>73</sup> D. Helly, *op. cit.* p. 10.

Bien évidemment, le taux de racisme et de xénophobie ne baisse pas parce que ses victimes potentielles ont fourni des efforts ou parce qu'ils sont plus tolérants vis-à-vis des « conditions » imposées par les racistes. Penser ainsi c'est dire que le racisme répond à une logique cohérente ou à une stratégie bien définie : l'acte raciste est plutôt une pathologie dont le traitement doit être confié aux psychiatres.

#### **4. Les formes de participation des immigrés marocains à la vie publique dans les pays d'accueil**

Après avoir analysé les différentes formes d'appartenance au pays d'origine, nous nous focaliserons sur les formes de participation citoyenne des immigrés dans les pays d'accueil. En effet, ces formes de participation reflètent, en quelque sorte, la prédisposition des immigrés à vivre pleinement leur citoyenneté tant qu'elle leur sera permise. Elles nous renseignent également sur la capacité des pays d'accueil à « intégrer » les immigrés dans l'action citoyenne effective, donc dans le processus de prise de décision.

On peut donc parler de quatre niveaux de participation à savoir, le niveau associatif (participation dans les clubs et les associations sportives et culturelles, etc.), un niveau syndical, c'est-à-dire la défense des droits et des intérêts d'un groupe professionnel, un niveau politique (la participation dans des partis politiques du pays d'accueil), un quatrième et dernier niveau de participation que l'on peut appeler « communautaire » (c'est-à-dire la participation des immigrés dans des organismes dédiés à la défense des intérêts et des droits de la communauté immigrée).

##### **4.1. La participation associative (clubs de loisir et amicales)**

La participation dans des clubs et des associations (notamment de loisirs) ne semble pas attirer un grand nombre d'immigrés marocains en Europe. Seul 12.7% participent dans ce type d'organisations contre 87.3%.

Ces chiffres, bien qu'elles soient minces, font la particularité du modèle d'immigration marocain qui, selon les spécialistes du phénomène migratoire, enregistre des taux de participation associative importants. F. Dubet, dresse le bilan de la politique française d'immigration en soulignant la particularité du cas marocain par rapport au cas algérien ou tunisien « à l'exception du cas marocain, la vie associative de la communauté maghrébine est faible »<sup>74</sup>.

Selon le pays de résidence actuelle, l'on note que les taux les plus faibles de participation sont enregistrés chez les marocains résidant en Espagne et en Italie, 7.4% et 9.3% respectivement. En revanche, les marocains résidant en Europe participent à hauteur de 12.8% en France et de 15.8% en Allemagne. Des pays comme la Belgique

---

<sup>74</sup> F. Dubet, *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, Paris, La documentation française, 1989, p.39.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

(20.3%) et la Hollande (22.2%) semblent se rapprocher du modèle britannique en matière de participation associative.

**Tableau 32. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à un club de loisirs (sport/musique/culture) et le pays de résidence actuelle**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un Club de loisirs (sport/musique/culture) ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	7.4	12.8	15.8	9.3	20.3	22.2	30.0	35.7	12.7
Non	92.6	87.2	84.2	90.7	79.7	77.8	70.0	64.3	87.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1235	57	418	231	207	30	14	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'âge, ainsi que le pays de naissance semblent avoir un effet considérable sur les choix des immigrés en matière de participation associative. Les immigrés dont la naissance se situe à l'étranger, participent trois fois plus (36.7%) que ceux qui sont nés au Maroc (11.7%) dans des activités associatives dans le pays d'accueil.

Il faut dire que, si pour les premières générations, l'immigration est un choix temporaire qui doit se solder par un retour définitif au pays d'origine, les jeunes générations elles, naissent et grandissent à l'étranger et ne peuvent pas s'en passer des formes de socialisation que leur offre le pays d'accueil. Si pour les premiers on parle souvent d'« immigration économique », puisque la raison principale qui légitime ce choix est essentiellement économique, pour les deuxièmes on parle plutôt socialisation et d'acculturation.

**Tableau 33. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à un club de loisirs (sport/musique/culture) et le pays de naissance**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un club de loisirs (sport/musique/culture) ?	Pays de naissance en (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Oui	11.7	36.7	12.7
Non	88.3	63.3	87.3
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2709	120	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Comparés aux autres catégories d'âges, les jeunes de 15 à 29 ans sont plus actifs (22.1%) dans le tissu associatif des pays d'accueil. Les personnes âgées de 60 ans et plus enregistrent les taux les plus faibles (5%) en matière de participation associative.

**Tableau 34. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à un club de loisirs (sport/musique/culture) et le groupe d'âges**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un club de loisirs (sport/musique/culture) ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	22.1	14.8	8.0	5.0	12.7
Non	77.9	85.2	92.0	95.0	87.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

De son côté, le niveau scolaire détermine en partie la participation des immigrés dans la vie associative des pays d'accueil. Plus on avance dans les études, plus la participation est élevée. Un peu plus d'un quart (25.8%) des immigrés chefs de ménage ayant un niveau scolaire supérieur sont membre d'un club de loisirs, de sport, de musique ou de culture, alors que uniquement 3% des sans niveau scolaire y participent.

**Tableau 35. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à un club de loisirs (sport/musique/culture) et le niveau scolaire**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un club de loisirs (sport/musique/culture) ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Présc.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supér.	Autre	
Oui	3.0	3.8	8.2	12.0	16.3	25.8	0.0	12.7
Non	97.0	96.2	91.8	88.0	83.7	74.2	100.0	87.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	525	583	535	5	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En effet, l'une des questions fondamentales dans l'action collective dans les pays d'accueil est la question linguistique et communicationnelle. Sans vouloir réduire ce problème à ces dimensions, les principaux handicaps de la participation des immigrés dans la vie citoyenne des pays d'accueil relèvent de cet élément. Les immigrés dont le niveau scolaire est limité éprouvent beaucoup de difficultés à gérer leurs contacts avec les « autochtones ». En effet, pour participer pleinement dans la vie associative, il ne suffit pas de savoir s'exprimer mais surtout de convaincre, ce qui exige des facultés linguistiques et communicationnelles importantes.

A la lumière de la participation associative des immigrés marocains, ceux-ci investissent peu les ONG ayant pour objet de défendre leur intérêts et droits dans les pays d'accueil. Prés d'un MRE chef de ménage sur vingt (4.8%) seulement déclaré être membre d'une organisation de migrants.

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Selon le pays d'accueil et mis à part l'Angleterre (dont la représentativité est moins importante) l'Allemagne (8.8%) se place en tête. La participation la plus faible est enregistrée par les enquêtés ayant l'Espagne et l'Italie comme pays de résidence actuelle (3.8%), ce qui peut s'expliquer, en partie, par le profil des immigrés marocains dans ces pays (niveau d'éducation et ancienneté).

**Tableau 36. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à une organisation de migrants et le pays de résidence actuelle**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	3.8	5.1	8.8	3.8	4.8	6.3	10.0	7.1	4.8
Non	96.2	94.9	91.2	96.2	95.2	93.7	90.0	92.9	95.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1238	57	418	231	207	30	14	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Par ailleurs, les origines de la non participation des immigrés marocains dans ce genre d'organisations sont connues. Les différentes tentatives de politisation des immigrés à travers la création des « amicales » un peu partout en Europe ont largement décrédibiliser les actions de cette nature. Ce qui a engendré des effets pervers incontestables. On a, des années après cet échec, soupçonné toute tentative de vouloir « stériliser » les dynamiques sociales, culturelles et politiques des immigrés, ce qui a poussé une partie non négligeable parmi les plus dynamiques d'entre eux de s'épanouir ailleurs et autrement.

Ceux et celles ayant la double nationalité intègrent des organisations de migrants sensiblement plus que ceux et celles qui ont uniquement la nationalité marocaine. Il apparaît clairement, à partir de ces données et de celles qu'on a traitées plus haut, que l'acquisition de la nationalité étrangère n'est qu'une sorte d'assurance ou de sécurité à laquelle on fait généralement recours pour des questions administratives. Cette variable ne semble pas affecter en profondeur les choix des immigrés en matière sociopolitique et culturelle.

**Tableau 37. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à une organisation de migrants et la nationalité**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	3.7	6.8	4.8
Non	96.3	93.2	95.2
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1808	1013	2821

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Contrairement à la nationalité, l'âge semble être un facteur discriminant par rapport à l'adhésion des immigrés dans des organisations de migrants. Si le groupe d'âge 15-29 ans enregistre les proportions les plus faibles en matière d'adhésion (2.9%) les groupes d'âges 45-59 ans et 60 ans et plus se placent en tête avec respectivement 6% et 5.8%. En effet, comme dans d'autres formes d'action collective, les immigrés s'intéressent au départ au travail et à ses bifurcations sociales (mariage, enfants, famille, etc.) et très peu à la mobilisation des collectifs et leur organisation. C'est à partir d'un certain âge qu'on se sent capable de jouer un rôle dans ce sens, qu'on acquiert aussi une certaine légitimité sociale pour le faire à travers les réseaux sociaux qu'on a pu construire au fil des années.

**Tableau 38. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à une organisation de migrants et le groupe d'âges**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	2.9	4.3	6.0	5.8	4.8
Non	97.1	95.7	94.0	94.2	95.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1364	886	241	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

A côté de la variable âge, le niveau scolaire pèse parfois lourdement sur les choix des immigrés en matière de participation associative, corporatiste ou communautaire. Ceux et celles ayant un niveau scolaire élevé intègrent aisément des structures de migrants et le contraire est vrai. A partir du niveau scolaire secondaire premier cycle, les immigrés commencent à investir ce genre d'organisations. Bien entendu, à partir d'un certain niveau scolaire on commence à décrypter certains messages et images et on commence à acquérir des capacités linguistiques et communicationnelles permettant aux

membres d'une organisation de prendre la parole, exprimer ses choix et les défendre. Autrement, on est constamment sous de multiples formes de domination linguistiques et sociales, notamment lorsque la structure est dirigée par un discours basé sur une certaine méritocratie savante ou technocratique.

**Tableau 39. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à une organisation de migrants et le niveau scolaire**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Présc.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supé.	Autre	
Oui	2.8	3.2	4.0	5.5	5.8	6.2	0.0	4.8
Non	97.2	96.8	96.0	94.5	94.2	93.8	100.0	95.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	526	584	536	5	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## 4.2. La participation syndicale

L'action syndicale ne mobilise plus beaucoup d'immigrés marocains. C'est ce qui ressort des résultats de la présente enquête qui porte sur environ 2832 chefs de ménage. Une portion très mince (6.6%) parmi les enquêtés se déclarent membres de syndicats dans les pays d'accueil contre 93.4% qui ne le sont pas.

Auparavant, le mouvement ouvrier se considérait comme un canal presque indispensable pour intégrer des structures de sociabilité professionnelle<sup>75</sup>.

Des résultats pareils ont été mis en exergue par des enquêtes similaires sur le syndicalisme chez les immigrés, toutes nationalités confondues. R. Sainsaulieu, par exemple, parle de ce qu'il appelle « l'identité de retrait » qui qualifie, selon lui, toutes les personnes qui ne s'investissent pas profondément dans la vie professionnelle au sens moderne. Il met les immigrés à la tête des catégories sociales représentant ce profil : pour une raison ou pour un autre, l'immigré se conçoit souvent « non concerné » par les questions qui préoccupent leurs collègues autochtones<sup>76</sup>. Sachant que plusieurs raisons peuvent soutenir cette analyse. Les immigrés, notamment les premières et deuxième générations, sont soit illettrés ou disqualifiés sur le plan professionnel. Ils occupent souvent des emplois pénibles et mal rémunérés. Sur le plan de la culture syndicale, les immigrés sont originaires de pays où les syndicats sont un phénomène relativement récent et mal structuré. Compte tenu de ces éléments, ne serait ce que sur le plan de gestion du temps, les immigrés intègrent difficilement d'autres institutions, notamment celles qui demandent un investissement régulier et conséquent comme les syndicats. Il

<sup>75</sup> F. Dubet, *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, op. cit.

<sup>76</sup> Renaud Sainsaulieu. *L'identité au travail*. Paris, Presses de Sciences po, 1977.

s'avère donc difficile de compter sur les immigrés pour constituer un véritable mouvement syndical.

Ces éléments sont confirmés par les résultats de la présente enquête qui informe que les immigrés dont le lieu de naissance se situe à l'étranger participent un peu plus dans l'action syndicale que ceux qui sont nés au Maroc.

En effet, comme nous l'avons souligné plus haut, tout engagement syndical requière une certaine socialisation avec l'entourage professionnel et institutionnel. Ce qui est nettement plus accessible aux immigrés nés à l'étranger que ceux qui ne le sont pas.

**Tableau 40. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un syndicat et le pays de naissance**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?	Pays de naissance en (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Oui	6.5	9.2	6.6
Non	93.5	90.8	93.4
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2712	120	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Une exception sensible est notée au niveau de l'appartenance syndicale selon les pays d'accueil dans le cas de la Belgique et de l'Angleterre<sup>77</sup> qui affichent les proportions les plus élevées de participation syndicale (14.3% et 13.3% respectivement).

Bien entendu, intégrer un syndicat n'est pas un choix qui dépend de la bonne volonté des gens. C'est, en quelque sorte la combinaison de ce que R. Boudon appelle l'effet de position et l'effet de disposition.

A cela, il faut ajouter le fait que le phénomène migratoire marocain n'a pas encore affranchi ses lignes de maturité comme phénomène social indépendant. Autrement dit, la migration marocaine vit toujours un perpétuel changement aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Comparée aux migrations espagnole, italienne ou portugaise, la migration marocaine reste récente sur le plan historique et ne dispose pas d'effet d'accumulation des expériences générationnelles lui permettant de répondre à une typologie plus ou moins stable.

<sup>77</sup> Comme nous l'avons mentionné auparavant, compte tenu de la faible représentativité des enquêtés résidant en Angleterre, les taux enregistrés sont à prendre avec précaution. Cependant, ces résultats vont dans le sens de plusieurs études. Voir notamment Denise Helly, « Les politiques canadiennes d'immigration sont-elles exportables en France et en Europe ? » Op. cit.



**Tableau 41. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un syndicat et le pays de résidence actuelle**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Oui	3.6	5.2	3.5	10.0	14.3	9.7	13.3	0.0	6.6
Non	96.4	94.8	96.5	90.0	85.7	90.3	86.7	100.0	93.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1238	57	418	231	207	30	14	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

D'un autre côté, on ne peut pas analyser les écarts caractérisant la participation syndicale des immigrés dans les pays européens selon la puissance des syndicats dans chacun de ces pays. Selon des comparaisons européennes, des pays comme l'Allemagne affiche une syndicalisation plus importante (28%) que celle de la France (8%) qui affiche la proportion la plus faible en Europe c'est le cas aussi de la Hollande (27%).

La proportion de syndicalisation des immigrés s'explique donc, non pas seulement par la puissance des syndicats dans les pays d'accueil (bien que ce paramètre puisse participer dans la définition de sa configuration générale) mais surtout par d'autres mesure incitatives (symboliques et institutionnelles) dont le sentiment d'être protégé par la société est placé en tête. Cela paraît aussi bien dialectique que paradoxal : il faut être suffisamment protégé pour intégrer une institution de protection.

Bien que les taux de syndicalisation soient très limités chez les immigrés, toutes catégories confondues, l'acquisition de la nationalité, on l'a vu, figure parmi ces mesures de protection de l'immigré. C'est ainsi que l'on peut analyser le fait que le taux de syndicalisation soit nettement plus élevé chez les immigrés ayant une double nationalité (9.4%) que chez ceux qui ont uniquement la nationalité marocaine (5.1%).

**Tableau 42. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un syndicat et la nationalité**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	5.1	9.4	6.7
Non	94.9	90.6	93.3
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1808	1013	2821

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Selon les groupes d'âges, le taux de syndicalisation est sensiblement plus élevé chez les immigrés ayant 30 à 44 ans (8.1%), suivi du groupe d'âges 45-59 ans (5.6%) puis des 15-29 ans (5.3%). Les immigrés ayant 60 ans et plus se placent en dernier rang avec un taux de 3.7%. Bien entendu, être syndicalisé, c'est participer activement dans les réunions, les sit-in et toute autre forme de mobilisation collective, qui change selon les sociétés et les cultures.

Si les jeunes ne peuvent pas entreprendre une telle aventure alors qu'ils ont une moyenne d'ancienneté dans leur travail qui varie entre 7 à 10 ans, les plus âgés (60 ans et plus) sont focalisés beaucoup plus sur leur retraite que sur autre chose.

**Tableau 43. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un syndicat et le groupe d'âges**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	5.3	8.1	5.6	3.7	6.6
Non	94.7	91.9	94.4	96.3	93.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1364	886	241	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

#### 4.3. Les immigrés marocains et l'action politique dans les pays d'accueil

Il va sans dire que parmi les indicateurs les plus basiques de l'action politique est la participation aux élections et l'inscription sur les listes électorales.

En général, un peu moins du tiers (30.4%) des chefs de ménage enquêtés déclarent être inscrits sur les listes électorales de leurs pays d'accueil, 12.8% ne le sont pas alors qu'un peu plus de la moitié (56.8%) déclarent ne pas avoir le droit d'y s'inscrire.

Le taux le plus important des inscriptions sur les listes électorales des pays d'accueil est enregistré par les immigrés dont le pays de résidence actuelle est l'Angleterre (66.7%) et la Hollande (65.2%) alors que le taux le plus faible est enregistré chez les immigrés dont le pays de résidence est l'Espagne (6.9%) et l'Italie (9.6%). En effet, les immigrés marocains dans ces deux pays sont les plus nombreux à déclarer ne pas avoir le droit de s'inscrire sur les listes électorales avec des taux qui atteignent 76.7% et 82.1% respectivement.

Comme nous l'avons expliqué auparavant, pour comprendre les configurations du phénomène migratoire, il faut revenir à son histoire : l'histoire des flux mais aussi l'histoire du pays d'accueil. Comme l'Espagne et l'Italie constituent de nouvelles destinations pour l'immigration marocaine, celle-ci n'a pas encore acquis un statut socialement légitime. On est encore dans une phase que l'on peut appeler

d'« expérimentalisme » où l'immigration marocaine constitue, souvent pour des raisons électorales, objet de querelles politiques entre les différents courants politiques. Comme le notent C. Bolzman et M. Boucher « Longtemps pays d'émigration, l'Espagne et l'Italie sont devenues, en quelques années, des pays d'immigration. Vu leurs besoins économiques, elles ont d'abord développé des politiques d'admission plutôt libérales, mais pas de procédures d'intégration. De larges secteurs de l'économie ont profité de l'absence de statut de nombreux immigrés. La main-d'œuvre clandestine féminine pallie encore le déficit criant de structures publiques pour la petite enfance ou pour les personnes âgées. La prise de conscience progressive du caractère structurel de l'immigration a poussé à l'adoption de mesures de régularisation périodiques des immigrés – la plus récente a eu lieu en 2005 en Espagne. Contestée par les courants xénophobes, en expansion, cette procédure a permis aux migrants non européens de stabiliser leur situation socio-économique et d'officialiser leurs droits civils, notamment au regroupement familial »<sup>78</sup>.

**Tableau 44. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et le pays de résidence actuelle**

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	6.9	36.8	43.9	9.6	56.7	65.2	66.7	64.3	30.4
Non, non inscrit	16.4	13.0	7.0	8.4	14.7	9.2	16.7	7.1	12.8
Non, je n'ai pas le droit	76.7	50.2	49.1	82.1	28.6	25.6	16.7	28.6	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	636	1234	57	418	231	207	30	14	2827

Source : HCP-CERED, « L'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les immigrés ayant la double nationalité sont massivement inscrits sur les listes électorales de leurs pays d'accueil. Plus de un sur sept (14.9%) s'abstiennent alors que près de un sur vingt (4.4%) déclarent ne pas avoir le droit (c'est le cas par exemple des immigrés ayant une nationalité autre que celle de leur pays de résidence actuelle). En revanche, 2.1% seulement des immigrés n'ayant que la nationalité marocaine sont inscrits sur les listes électorales de leur pays d'accueil : 86.5% parmi eux déclarent ne pas avoir le droit de le faire contre 11.4% qui s'abstiennent.

On peut comprendre, à partir de ces données, que la barrière institutionnelle reste déterminante dans le choix de s'inscrire ou pas sur les listes électorales puisque la grande majorité des ayant droit sont déjà inscrits.

<sup>78</sup> C. Bolzman et M. Boucher, « De l'immigration à l'intégration. En Europe, à chacun son « modèle » » op. cit.

Il faut juste rappeler que ceux qui déclarent avoir le droit s'inscrire et s'abstiennent minimisent l'apport du jeu électoral puisqu'il s'agit le plus souvent d'élections locales et non nationales.

**Tableau 45. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et la nationalité**

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	2.1	80.6	30.3
Non, non inscrit	11.4	14.9	12.7
Non, je n'ai pas le droit	86.5	4.4	57.0
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1804	1012	2816

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les plus jeunes (15-29 ans) s'abstiennent plus que les autres groupes d'âges. Près de un sur cinq (18.9%) parmi ceux et celles ayant le droit de s'inscrire sur les listes électorales ne le font pas. Ces taux sont relativement bas chez les autres groupes d'âge : 12.3% pour les 30-44 ans, 12.4% pour les 45-59 ans et 8.8% pour les 60 ans et plus.

En revanche, le groupe d'âge qui enregistre le taux le plus élevé des inscriptions sur les listes électorales est celui des 45-59 ans. Plus du tiers (37.3%) parmi eux se déclarent inscrits contre 50.2% qui n'ont pas le droit.

**Tableau 46. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et le groupe d'âges**

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	23.1	28.9	37.3	22.9	30.3
Non, non inscrit	18.9	12.3	12.4	8.8	12.8
Non, je n'ai pas le droit	58.0	58.8	50.2	68.3	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	338	1363	884	240	2825

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les résultats de la présente enquête confirment les fortes hésitations qui marquent les politiques européennes en matière d'intégration politique. L'on note à cet égard que bien que certaines catégories d'immigrés vivent dans le pays d'accueil plus d'une trentaine d'années, cela ne leur confère pas encore le statut d'électeur. Les immigrés ayant passé entre 30-39 ans avec un taux de 46.9% ainsi que ceux qui ont passé plus de 40 ans, avec un taux de 47.2% déclarent ne pas avoir le droit de s'inscrire sur les listes électorales de leurs pays d'accueil, toutes formes d'élections politiques confondues.

**Tableau 47. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et la durée de résidence dans le pays d'accueil**

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Durée de résidence dans le pays d'accueil en (%)					Total (%)
	0-9	10-19	20-29	30-39	40 & +	
Oui	9.7	24.3	53.5	41.6	46.1	30.3
Non, non inscrit	14.1	13.9	12.0	11.5	6.7	12.8
Non, je n'ai pas le droit	76.1	61.8	34.5	46.9	47.2	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	729	844	475	688	89	2825

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il semble que la variable « niveau scolaire » exerce un effet discriminant sur l'inscription des immigrés sur les listes électorales des pays d'accueil. En effet, si l'on se limite aux enquêtés ayant répondu positivement à cette question, nous constaterons sans grande difficulté que les taux les plus élevés de participation sont enregistrés chez les immigrés ayant un niveau scolaire supérieur (47.5%). Moins on est scolarisé, moins sont les taux de participation sur les listes électorales : 33.4% pour le niveau secondaire 2ème cycle, 30.3% pour le niveau secondaire 1er cycle, 21.8% pour le primaire, 26.9% pour le pré scolaire et 18.6% pour les sans niveau scolaire.

Pour ceux et celles, qui, bien qu'elles aient le droit de s'inscrire ne l'ont pas fait, l'on trouve que les taux sont relativement élevés chez les sans niveau scolaire (18.8%) et très bas chez le préscolaire (4.5%). Cependant, pour avoir les taux les plus fiables, il faut devoir neutraliser les effets de ceux et celles n'ayant pas le droit de s'inscrire pour pouvoir tirer par la suite les taux d'abstention.

**Tableau 48. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et le niveau scolaire**

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré Scol.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supe.	Autre	
Oui	18.6	26.9	21.8	30.3	33.4	47.5	20.0	30.4
Non, non inscrit	18.8	4.5	12.6	13.7	10.3	11.6	20.0	12.8
Non, je n'ai pas le droit	62.5	68.6	65.6	55.9	56.3	40.9	60.0	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	499	156	524	524	584	535	5	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Quant à la participation effective aux élections des pays d'accueil, nous constatons que la même tendance enregistrée à propos de l'inscription sur les listes électorales est maintenue en ce qui concerne la participation effective.

En fait, des différences notables sont enregistrées entre les différents pays européens en matière d'intégration politiques. Des pays comme l'Espagne ou l'Italie

## Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

n'ont toujours pas permis au grand nombre d'immigrés de participer réellement dans la vie politique aussi bien nationale que locale. Les pays qui ont vu une participation massive des immigrés marocains dans la gestion de la chose publique sont ceux qui ont favorisé politiquement, juridiquement et culturellement cette émancipation d'acteurs politiques venant d'horizons différents. C'est le cas des pays comme la Hollande ou la Belgique.

Un pays comme la France demeure un véritable énigme pour les sociologues et les politologues : bien que ce pays affiche un véritable discours d'ouverture de son jeu politico-administratif, il demeure l'un des pays les plus fermés à la participation réelle et effective des autres communautés.

**Tableau 49. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de participer aux dernières élections du pays d'accueil et le pays de résidence actuelle**

Avez-vous participé aux dernières élections du pays d'accueil ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	4.1	30.7	26.3	6.5	52.4	50.2	53.3	42.9	24.5
Non	2.8	6.1	17.5	3.1	4.3	15.0	13.3	21.4	5.8
Non, non inscrit	16.4	13.0	7.0	8.4	14.7	9.2	16.7	7.1	12.8
Non, je n'ai pas le droit	76.7	50.2	49.1	82.1	28.6	25.6	16.7	28.6	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	636	1234	57	418	231	207	30	14	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En effet, une lecture des taux d'abstentionnisme électoral dans les différents pays européens montre que les immigrés marocains ne s'abstiennent pas plus que les autochtones. Le tableau suivant nous indique les taux d'abstentionnisme dans plusieurs pays européens entre 1979 et 1999 par ordre décroissant.

**Tableau 50. Ordre décroissant du taux d'abstention moyen aux élections législatives dans plusieurs pays européens entre 1979-1999<sup>79</sup>**

PAYS	TAUX D'ABSTENTION
1 France	29,2
3 Finlande	26,4
4 Espagne	26
5 Royaume-Uni	25,4
8 Pays-Bas	17,5
9 Allemagne	16,4
10 Danemark	14,7
12 Autriche et la Suède	13
14 Italie	12,7
15 Belgique	7,3

Les immigrés, comme toute catégorie sociale d'ailleurs, conçoivent les élections selon un certain nombre de variables et de facteurs explicatifs que certains chercheurs ont appelé « modèle de décision ». Ce modèle prend généralement la forme suivante :

$V = pu - c + R$ <p> V = décision finale de l'électeur  p = anticipation du poids de son vote  u = utilité directe de voter  c = coûts d'aller voter  r = avantages privés de l'action<sup>80</sup> </p>
--

En fait, l'une des difficultés majeures rencontrées par les chercheurs spécialisés dans la vie électorale des immigrés réside dans l'absence de statistiques officielles basées sur l'ethnie ou l'origine. En France, par exemple, dès que l'immigré acquiert la nationalité française, il est considéré « statistiquement » Français. D'où la difficulté de suivre l'évolution du phénomène migratoire et de comparer les cohortes<sup>81</sup>.

D'un autre côté, et selon la variable « nationalité », plus des deux tiers des enquêtés ayant la double nationalité déclarent avoir participé aux dernières élections du

<sup>79</sup> ALAN HARDACRE, *L'abstention aux élections européennes : une analyse comparée*, mémoire de DEA de Science Politique, Université Lumière Lyon 2, Institut d'Études Politiques de Lyon, École Doctorale de Sciences Humaines et Sociales, Année 1999-2000.

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> Cf. F. Dubet, *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, op. cit. pp. 114-115.

pays d'accueil, 14.3% déclarent le contraire, 14.9% qui ne sont pas inscrits alors que 4.4% déclarent ne pas avoir le droit.

En revanche, 86.5% des enquêtés ayant uniquement la nationalité marocaine déclarent ne pas avoir le droit de voter.

Pour vérifier les taux d'abstention, il faut parler uniquement des immigrés qui ont le droit de participer aux élections et qui, pour une raison ou une autre, ne le font pas. Ce qui revient à dire que les taux de participation sont généralement élevés et rentrent dans le cadre des caractéristiques majeures du champ électoral européen notamment dans des pays comme la France, la Finlande ou l'Espagne.

**Tableau 51. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de participer aux dernières élections du pays d'accueil et la nationalité**

Avez-vous participé aux dernières élections du pays d'accueil ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	1.1	66.3	24.5
Non	1.0	14.3	5.8
Non, non inscrit	11.4	14.9	12.7
Non, je n'ai pas le droit	86.5	4.4	57.0
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1804	1012	2816

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Selon les groupes d'âges et mis à part l'effet de ceux et celles qui n'ont pas le droit de participer aux élections, il semble que les MRE chefs de ménage qui participent le plus dans la vie électorale des pays d'accueil sont ceux de 45 à 59 ans.

En fait, le jeu politique dans les pays européens notamment, se caractérise par une complexité véhiculée généralement par la profondeur des discours et des images politiques mobilisées. Pour comprendre et investir dans ce jeu il faut disposer de beaucoup de moyens et de préalables qui relèvent à la fois des capacités linguistiques, des aptitudes intellectuelles et d'une sociabilité politique et associative importante. Beaucoup d'immigrés ne disposent pas de ces préalables ou il leur faut beaucoup plus de temps, comparés aux autochtones, pour pouvoir décrypter les équations politiques du pays d'accueil.

La catégorie d'âge qui semble avoir vécu suffisamment d'expériences et de socialisations se situe généralement au-delà de 40 ans. Les 60 ans et plus sont beaucoup plus concentrés sur la retraite et la question du retour ou du non retour au pays d'origine. C'est peut-être pourquoi le profil de la participation aux dernières élections augmente avec l'âge puis baisse après l'âge de retraite.



**Tableau 52. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de participer aux dernières élections du pays d'accueil et le groupe d'âges**

Avez-vous participé aux dernières élections du pays d'accueil ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	17.8	22.9	31.6	17.9	24.6
Non	5.3	6.0	5.8	5.0	5.8
Non, non inscrit	18.9	12.3	12.4	8.8	12.8
Non, je n'ai pas le droit	58.0	58.8	50.2	68.3	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	338	1363	884	240	2825

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il est à noter que, plus le niveau scolaire est bas, plus sont importants les taux de ceux et celles qui se considèrent n'ayant pas le droit de participer aux élections et vice versa. Comme si la participation aux élections dans les pays d'accueil est une affaire réservée aux lettrés. Ceux qui ne le sont pas, soit ils n'ont pas le droit, soit ils ne sont pas inscrits.

En revanche, ceux et celles ayant un niveau scolaire supérieur semblent participer plus que les autres catégories. Ceci confirme notre remarque précédente concernant la complexité du jeu électoral et politique dans ces pays. Moins le niveau scolaire est important, moins sont les taux de participation aux dernières élections.

En définitive, nous pouvons conclure que la participation au jeu électoral et politique européen se concentre chez les immigrés qui sont à la fois âgé entre 40 et 60 ans, qui ont un niveau supérieur de scolarité et sont dispose la nationalité du pays d'accueil (suffisamment protégé par le système). D'où la nécessité d'analyser la participation politique des immigrés non pas comme un simple sentiment ou position vis-à-vis du système politique en place mais surtout comme une décision complexe qui fait appel à la fois aux éléments du système politique lui-même et des « aptitudes » intellectuelles et institutionnelles dont dispose l'acteur : l'immigré.

**Tableau 53. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de participer aux dernières élections du pays d'accueil et le niveau scolaire**

Avez-vous participé aux dernières élections du pays d'accueil ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré Scol.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supé.	Autre	
Oui	14.6	19.9	16.8	25.0	27.4	39.4	0.0	24.5
Non	4.0	7.1	5.0	5.3	6.0	8.0	20.0	5.8
Non, non inscrit	18.8	4.5	12.6	13.7	10.3	11.6	20.0	12.8
Non, je n'ai pas le droit	62.5	68.6	65.6	55.9	56.3	40.9	60.0	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	499	156	524	524	584	535	5	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Ces résultats sont confirmés par d'autres, à savoir l'adhésion aux partis politiques dans les pays d'accueil. En fait, les immigrés investissent peu le jeu politique et encore moins ses structures. Peu sont ceux et celles qui déclarent être membres d'un parti politique. 98.6% déclarent ne pas être membre d'un parti politique dans le pays d'accueil. L'Espagne et l'Italie confirment les tendances précédentes concernant les autres formes de participation et de mobilisation : dans ces deux pays, les immigrés marocains n'ont toujours pas acquis les conditions favorables leur permettant de constituer un objet social visible et dynamique. D'après plusieurs études et enquêtes sociologiques sur la question migratoire, et si l'on analyse l'intégration comme une échelle graduelle qui commence par l'insertion professionnelle, puis sociale, culturelle et politique ensuite, nous nous rendons compte que la dernière étape de l'intégration est souvent caractérisée par la place occupée par les immigrés sur la scène politique : c'est-à-dire au sommet du processus de prise de décision publique.

**Tableau 54. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un parti politique et le pays de résidence actuelle**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	0.6	1.9	1.8	0.5	1.7	1.9	3.3	0.0	1.4
Non	99.4	98.1	98.2	99.5	98.3	98.1	96.7	100.0	98.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1238	57	418	231	207	30	14	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Selon l'acquisition de la nationalité étrangère, l'on note un progrès sensible chez les marocains ayant la double nationalité par rapport à ceux et à celles qui ne l'ont pas. 2.9% pour les premiers contre 0.6% pour les deuxièmes. La nationalité étrangère, faut-il

le rappeler, bien qu'elle ne donne pas un accès illimité aux différentes formes de vivre en société, elle favorise au moins la défense des droits et la protection de l'être contre les abus éventuels de la machine politico-administrative du pays d'accueil.

**Tableau 55. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un parti politique et la nationalité**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	0.6	2.9	1.4
Non	99.4	97.1	98.6
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1808	1013	2821

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Quant au niveau scolaire, il semble exercer un effet relativement discriminant sur l'adhésion des immigrés marocains aux partis politiques des sociétés d'accueil. Si les enquêtés ayant un niveau scolaire supérieur adhèrent aux partis politiques à hauteur de 3.7%, les sans niveau scolaire ne le font guère. Plus on descend dans l'échelle scolaire moins l'adhésion aux partis politiques est importante. Comme on l'a expliqué plus haut, adhérer à un parti politique en Europe requiert plusieurs aptitudes, notamment linguistiques et communicationnelles ce qui n'est toujours pas le cas pour les immigrés marocains.

**Tableau 56. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un parti politique et le niveau scolaire**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré scolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	
Oui	0.0	1.9	0.6	1.1	1.4	3.7	0.0	1.4
Non	100.0	98.1	99.4	98.9	98.6	96.3	100.0	98.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	526	584	536	5	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les jeunes semblent répondre (dans les limites générales caractérisant l'action politique des immigrés marocains en Europe) à certains de ces critères indispensables pour accéder au jeu politique. Parmi les immigrés enquêtés 1.8% parmi les jeunes de 15-29 ans se déclarent membres d'un parti politique dans le pays d'accueil. Ces taux tendent vers la baisse du moment à mesure qu'on avance dans l'âge : 1.5% pour les 30-44 ans, 1.2% pour les 45-59 ans comme pour les 60 ans et plus.

**Tableau 57. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un parti politique et le groupe d'âges**

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	1.8	1.5	1.2	1.2	1.4
Non	98.2	98.5	98.8	98.8	98.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1364	886	241	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Malgré le niveau relativement faibles qui caractérisent la participation politique des immigrés marocains en Europe, ceux-ci estiment à hauteur de 59.8% qu'il est nécessaire de participer au processus de prise de décision dans les pays d'accueil contre 40.2% qui pensent le contraire.

Ces taux confirment cette tendance générale caractérisant l'action citoyenne des immigrés marocains en Europe. Ils sont de plus en plus « visibles » dans les circuits de décision, dans les groupes restreints ou fermés, dans les groupes de pressions, dans les médias, etc. ceci traduit en quelque sorte la métamorphose du statut du migrant-type qui se contentait de travailler dur pour gagner plus.

Il faut dire que même le discours officiel de leur pays d'origine a changé. Aujourd'hui on incite beaucoup plus les ressortissants marocains à l'étranger à se créer une place dans les sphères de décision des pays d'accueil. Plus on est intégré là-bas, bien on est apprécié ici.

Les enquêtés ayant l'Angleterre comme pays de résidence actuelle, bien qu'ils soient peu représentés, sont le plus favorables à une participation effective des immigrés dans la prise de décision dans les pays d'accueil. En revanche, c'est en Italie et en Espagne où se situent les taux les moins importants. Il faut dire que dans des pays pareils, les immigrés sont beaucoup plus préoccupés par l'amélioration des conditions de travail et de vie que par une participation politique qui leur paraît lointaine.

**Tableau 58. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la nécessité de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil et le pays de résidence actuelle**

Jugez-vous que c'est nécessaire de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	52.8	61.7	63.2	51.7	69.3	71.0	83.3	64.3	59.8
Non	47.2	38.3	36.8	48.3	30.7	29.0	16.7	35.7	40.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	633	1231	57	416	231	207	30	14	2819

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les enquêtés ayant la double nationalité sont beaucoup plus favorables à une participation des immigrés dans le processus de prise de décision dans les pays d'accueil. Plus des trois quart (78.2%) parmi eux partagent cet avis contre 21.8%. Les enquêtés ayant uniquement la nationalité marocaine sont, à quelques différences près, également partagés entre les deux avis. Bien entendu, acquérir la nationalité du pays d'accueil alimente une sorte d'ambition politique légitime puisqu'on est à part égal citoyen que les autochtones.

**Tableau 59. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la nécessité de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil et la nationalité**

Jugez-vous que c'est nécessaire de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	49.3	78.2	59.7
Non	50.7	21.8	40.3
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1800	1008	2808

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

## 5. Pratiques religieuses et appartenances communautaires des immigrés marocains

D'un point de vue général, les immigrés enquêtés déclarent jouir de leurs droits en matière de liberté d'exercice des pratiques religieuses. En fait, 75.1% parmi eux déclarent bénéficier de facilités pour pratiquer leur religion. 22.3% disent le contraire, alors que 2.6% déclarent ne pas pratiquer la religion.

Selon les pays d'accueil, les taux les plus élevés des enquêtés ayant déclaré jouir de facilités pour pratiquer leur religion se trouve parmi les immigrés dont le pays d'accueil est l'Angleterre (90%)<sup>82</sup>, puis en Hollande (83.6%) et en Belgique (77.8%). Ces taux ne sont pas étonnants, compte tenu de l'histoire de ces trois pays en matière d'interculturalité et de métissage culturel. En Angleterre, par exemple, nous savons à quel point (cette remarque est valable jusqu'aux derniers attentats de Londres en 2006) les musulmans, comme d'autres religions, bénéficient de la liberté de pratiquer leur religion en groupe et dans l'espace public. Ce modèle était jusqu'à récemment très critiqué par d'autres pays (européens comme non européens) qui prônent une vision sécuritaire et qui ont toujours considéré l'Angleterre comme l'îlot de certains mouvements religieux radicaux.

En Italie, comme en Espagne on enregistre les proportions les moins importantes en matière de tolérance religieuse vis-à-vis des immigrés marocains. Bien entendu, le facteur historique pèse lourdement sur les comportements de ces Etats en termes de religion et de diversité culturelle en général. Paradoxalement, les pays frontaliers avec le Monde musulmans, sont le plus allergiques aux autres civilisations. En revanche, dans certains pays traditionnels d'immigration, la construction des mosquées, l'émergence d'autres religions comme pratique sociale visible sur la scène publique constituent deux facteurs explicatifs du degré de liberté toléré que l'immigré ne doit pas franchir.

---

<sup>82</sup> Il faut mentionner que, compte tenu de la faible représentativité des enquêtés résidant en Angleterre, les taux enregistrés sont à prendre avec précaution.

**Tableau 60. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de bénéficier des facilités pour pratiquer la religion et le pays de résidence actuelle**

Bénéficiaire des facilités pour pratiquer la religion	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	72.4	75.4	77.2	71.5	77.8	83.6	90.0	71.4	75.1
Non	26.4	21.0	19.3	26.6	18.7	15.5	6.7	28.6	22.3
Ne pratique pas la religion	1.3	3.6	3.5	1.9	3.5	1.0	3.3	0.0	2.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	633	1236	57	417	230	207	30	14	2824

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Néanmoins, il ne faut pas prendre la réponse sur cette question comme étant un « baromètre » du niveau de religiosité des immigrés ou du niveau de tolérance des pays européens des pratiques religieuses des non autochtones. Ces résultats restent tout de même insensés s'ils ne sont pas appuyés par d'autres relatifs aux formes et à la nature des rites religieux et leur contexte socio-politique.

Ces précautions méthodologiques sont nécessaires d'autant plus que les résultats des tableaux suivants les confirment. En effet, après avoir ventilé les différents résultats relatifs à la pratique religieuse, nous avons constaté à quel point l'image ou le sentiment de l'immigré d'être libre à exercer sa religion comme il l'entend change considérablement selon l'âge et le niveau scolaire.

A l'exception du groupe d'âge 30-44 ans, la règle semble être : plus la personne vieillie, plus elle a le sentiment d'être libre à pratiquer la religion sans contraintes. Le groupe d'âge 60 ans est plus enregistré le taux le plus élevé à cet égard (85.1%) contre 74.2% parmi les jeunes de 15-29 ans.

Bien entendu, les personnes âgées se considèrent satisfaits parce qu'ils sont souvent en perpétuelle comparaison entre le jour de leur arrivée sur le sol européen et aujourd'hui. Ils réalisent ainsi que beaucoup de progrès ont été réalisés en matière de facilités et de libertés religieuses dans les pays d'accueil. En revanche, les jeunes considèrent qu'il faut davantage de liberté, d'espace et de tolérance de la part de des autorités des pays d'accueil. Pour eux, pratiquer leur religion serait tout d'abord un acte collectif visible dans l'espace public et dont la forme est aussi importante que le fond.

Les jeunes nés sur le sol européen considèrent qu'ils doivent bénéficier, au même titre que les autochtones, de leurs pleins droits en matière de pratique religieuse.

**Tableau 61. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de bénéficier des facilités pour pratiquer la religion et le groupe d'âges**

Est-ce que vous bénéficiez des facilités pour pratiquer votre religion ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	74.2	70.9	79.2	85.1	75.1
Non	22.8	26.0	18.6	14.5	22.3
Ne pratique pas la religion	3.0	3.1	2.3	0.4	2.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	337	1360	884	241	2822

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En effet, plusieurs recherches ont mis l'accent sur les différences notables qui oscillent la « religiosité » des immigrés musulmans dans les pays d'accueil. Ainsi, E. Oussiali pense, à partir d'une lecture critique de la littérature disponible sur cette question, que « les recherches empiriques consacrées à l'islam en France admettent toutes l'existence de deux grands types de religiosité au sein de la communauté maghrébine en France : la religiosité des immigrés (immigrés en foyer, immigrés en famille, étudiants venus se former en France, etc.) et la religiosité des personnes de la deuxième génération »<sup>83</sup>.

D'un autre côté, moins le niveau scolaire est élevé, plus le sentiment d'être libre de pratiquer sa religion est grand et vice versa. D'où l'importance de revisiter l'image de la religion qui change selon les niveaux scolaires et les groupes d'âges. Pour les immigrés sans niveau scolaire ou ayant un niveau scolaire modeste, les pratiques religieuses sont des actes avant tout individualisés. Les pratiques religieuses chez cette catégorie se limitent aux Ibadates.

Pour les immigrés ayant un niveau scolaire élevé, on perçoit la religion autrement : c'est avant tout un acte collectif qui traduit une identité sociale et culturelle. L'acte religieux est un acte social par excellence parce qu'il permet de se réunir, d'échanger et de s'entraider. Comme le souligne Dominique Schnapper, « Chaque population immigrée se trouve devant la nécessité de réinterpréter certaines de ses traditions en fonction des exigences, qui d'ailleurs évoluent dans le temps, de la société d'accueil »<sup>84</sup>.

Toute atteinte à cet esprit collectif est considérée donc comme étant une atteinte à la religion même. Dans ce sens, on se sent un peu gêné par l'entourage, par les restrictions beaucoup plus que les immigrés n'ayant qu'un niveau scolaire modeste.

<sup>83</sup> E. Oussiali, *op. cit.* p. 435.

<sup>84</sup> Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard, 1991, p. 142.



**Tableau 62. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de bénéficier des facilités pour pratiquer la religion et le niveau scolaire**

Est-ce que vous bénéficiez des facilités pour pratiquer votre religion ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Préscol.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supé.	Autre	
Oui	81.6	83.4	74.0	73.3	72.4	72.5	60.0	75.1
Non	17.8	16.6	23.9	24.0	24.5	22.4	40.0	22.3
Ne pratique pas la religion	0.6	0.0	2.1	2.7	3.1	5.0	0.0	2.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	523	520	584	535	5	2824

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

D'une manière globale, le niveau de satisfaction est plus ou moins similaire que celui de la perception. En fait, le niveau de satisfaction par rapport aux facilités accordées pour pratiquer la religion diffère d'un pays européen à l'autre. Les taux les plus élevés de satisfaction sont enregistrés en Angleterre (88.9%) et en Hollande (86.1%).

Il faut noter également que, dans certains pays, le taux des réponses de satisfaction est plus élevé que celui des réponses sur les facilités réelles accordées aux immigrés pour pratiquer leur religion. C'est le cas, par exemple, de la Belgique, la France et la Hollande.

En revanche, l'Italie et l'Espagne enregistrent les taux les plus faibles en termes de satisfaction. Ils enregistrent 66.4% et 69.3% respectivement, ce qui confirme les tendances précédentes par pays.

**Tableau 63. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le degré de satisfaction envers les facilités disponibles pour la pratique religieuse et le pays de résidence actuelle**

Etes-vous satisfait Des Facilités pour la Pratique religieuse ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	69.3	77.5	77.3	66.4	79.1	86.1	88.9	60.0	75.1
Moyennement satisfait	26.5	21.0	18.2	29.9	18.6	13.3	11.1	40.0	22.5
Pas du tout	4.1	1.5	4.5	3.7	2.3	.6	0.0	0.0	2.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	460	926	44	298	177	173	27	10	2115

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les jeunes sont moins satisfaits que leurs aînés des facilités accordées pour pratiquer leur religion. Si les premiers enregistrent des taux relativement moyens en matière de satisfaction (71.3%) pour les 15-29 ans et 72.3% pour les 30-44ans, les plus âgés sont majoritairement satisfaits : 85.3% pour les 60 ans et plus et 77.3% pour les 45-59 ans.

**Tableau 64. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le degré de satisfaction envers les facilités disponibles pour la pratique religieuse et le groupe d'âges**

Etes-vous satisfait des facilités pour la pratique religieuse ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	71.3	72.3	77.3	85.3	75.1
Moyennement satisfait	26.7	24.7	20.4	14.2	22.5
Pas du tout	2.0	3.0	2.3	0.5	2.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	247	965	697	204	2113

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Le niveau scolaire ne permet pas une meilleure lisibilité des données relatives au degré de satisfaction vis-à-vis des facilités accordées pour la pratique religieuse. Les taux changent d'un niveau scolaire à un autre et nous renseignent peu sur la corrélation entre niveau scolaire et degré de satisfaction. De plus, les taux sont relativement rapprochés aussi bien du niveau de satisfaction ou de non satisfaction. Ce qui ne permet pas de fonder des analyses et encore moins des tendances.

**Tableau 65. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le degré de satisfaction envers les facilités disponibles pour la pratique religieuse et le niveau scolaire**

Etes-vous satisfait des facilités pour la pratique religieuse ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré Scol.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supé.	Autre	
Oui	79.8	71.5	76.5	74.0	71.2	75.3	66.7	75.1
Moyennement satisfait	18.0	26.9	21.2	23.1	26.5	22.1	33.3	22.5
Pas du tout	2.2	1.5	2.3	2.9	2.4	2.6	0.0	2.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	406	130	387	381	423	385	3	2115

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En revanche, la durée de résidence dans le pays d'accueil semble avoir un effet discriminant sur le degré de satisfaction par rapport aux facilités accordées aux immigrés pour pratiquer leur religion. Il apparaît clairement, à partir des résultats de la présente enquête, que les immigrés ayant une durée de résidence dans le pays d'accueil de 0 à 9 ans sont moins satisfaits que les autres groupes.

**Tableau 66. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le degré de satisfaction envers les facilités disponibles pour la pratique religieuse et la durée de résidence dans le pays d'accueil**

Etes-vous satisfait des facilités pour la pratique religieuse ?	Durée de résidence dans le pays d'accueil en (%)					Total (%)
	0-9	10-19	20-29	30-39	40 & +	
Oui	67.6	73.7	75.7	82.2	85.1	75.1
Moyennement satisfait	28.4	23.8	22.6	16.3	14.9	22.5
Pas du tout	4.0	2.5	1.8	1.4	0.0	2.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	549	601	337	552	74	2113

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En fait, plus la durée de résidence est longue plus le niveau de satisfaction est élevé. Les personnes ayant passé 40 ans et plus, par exemple, enregistrent les taux les plus élevés en termes de satisfaction (85.1%). Comme si nous sommes face à une sorte de règle sociale qui consiste à dire : plus on passe de temps au sein d'une communauté plus on est apte à accepter et à tolérer ses insuffisances !

Il va de même pour la réponse « moyennement satisfait » et « pas du tout satisfait » qui enregistrent la même tendance que la première réponse.

### Conclusion

L'acquisition de la nationalité étrangère ne semble pas affecter en profondeur les choix des immigrés en matière sociopolitique et culturelle. Bien qu'une partie non négligeable parmi eux soit de double nationalité, cela n'affecte pas forcément leurs perceptions de leur identité et encore moins de leur attachement au pays d'origine.

L'acquisition de la double nationalité est un acte de protection contre les aléas et contre les changements éventuels des politiques migratoires des pays d'accueil. Avant on pensait que le fait d'acquérir la double nationalité allait toucher les schèmes identitaires des immigrés y compris leur attachement religieux. Aujourd'hui on les incite davantage à s'inscrire positivement dans la scène politique, économique et sociale des pays d'accueil.

Comparés aux taux relativement faibles de participation associative, syndicale et politique caractérisant les sociétés européennes, les immigrés marocains ne font pas l'exception. Sur le plan des perceptions, il faut dire que « immigrer » c'est tout d'abord et essentiellement aller travailler ailleurs pour gagner et épargner de l'argent. C'est la principale raison qui légitimait le départ. Toutes les autres « activités » dites accessoires, relèvent d'un deuxième niveau qui est difficilement atteint par des immigrés jeunes, illettrés ou de sexe féminin. Parler de participation citoyenne, c'est tracer l'évolution du phénomène migratoire et de ses douleurs pour passer de son état de naissance à son âge adulte. En effet, l'immigration marocaine en Europe comme tout

phénomène social d'ailleurs, est passée de l'âge de naissance à l'âge adulte caractérisé par l'avènement de plusieurs formes de participation et de mobilisation. Génération après génération, l'effet socialisation scolaire et socioculturelle semble apporter de nouvelles caractéristiques au phénomène migratoire en général et marocain en particulier.

La question méthodologique à laquelle ne nous pouvons pas encore apporter sinon des réponses satisfaisantes du moins des éléments de réponse est la suivante : est ce que le phénomène migratoire marocain en Europe suit un cycle d'évolution pareil que celui traversé par d'autres migrations plus anciennes portugaise et espagnole notamment ?

Nous avons constaté tout au long de cette analyse que deux principales variables doivent être prises en considération dans l'analyse des dimensions socioculturelles de l'intégration des immigrés marocains en Europe, à savoir l'âge et le niveau scolaire.

Les immigrés jeunes ou/et ayant un niveau scolaire élevé « bricolent » différemment des notions de l'identité, de l'appartenance identitaire ou de la religion. On attribue un sens différent à ces notions en insistant sur les dimensions savantes et collectives des expressions identitaires.

Vu l'importance des compétences communicationnelles et linguistiques dans toute action collective, notamment dans des sociétés comme celles européennes, les immigrés éprouvent quelques difficultés à s'inscrire dans les dynamiques des espaces de citoyenneté et se mobilisent difficilement dans le cadre des structures syndicales et politiques des pays d'accueil.

Il faut dire que le processus d'intégration ou d'insertion est avant tout un exercice de communication entre l'immigré et son entourage. Se priver des outils de cette communication limite les chances d'un véritable dialogue (à condition de ne pas limiter le terme communication uniquement dans ses dimensions linguistiques). Si nous analysons le processus d'intégration à partir de cet angle, nous constaterons sans peine majeure à quel point les politiques de « ghettoisation » a condamné ce dialogue en considérant les populations immigrées comme un danger potentiel qu'il faut cerner quelque part.

## Références bibliographiques

### Ouvrages et thèses

- ✓ Charlot, Dominique Glasman (sous la dir. de), Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Paris, PUF, 1998.
- ✓ François Dubet, La galère, Paris, Fayard, 1987.
- ✓ François Dubet, Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances, Paris, La documentation française, 1989, p.39.
- ✓ Haut Conseil à l'intégration, Pour un modèle français d'intégration, Premier rapport annuel, Paris, La Documentation Française, Collection des rapports officiels, 1991,
- ✓ Gilles Kepel. Les banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France, Paris, Seuil, 1987.
- ✓ Mohand Khellil. L'intégration des maghrébins en France. Paris, PUF, 1991.
- ✓ Zehraoui Ahsène. Familles d'origine algérienne en France. Étude sociologique des processus d'intégration, Paris, L'Harmattan, 1999.
- ✓ El Houcine Oussiali, Les formes et les processus de l'intégration des maghrébins en France. Contribution à la sociologie de l'immigration et de l'intégration. Thèse à l'université Paris-IV-Sorbonne, décembre 2006.
- ✓ Renaud Sainsaulieu. L'identité au travail. Paris, Presses de Sciences po, 1977.
- ✓ ALAN HARDACRE, L'abstention aux élections européennes : une analyse comparée, mémoire de DEA de Science Politique, Université Lumière Lyon 2, Institut d'Études Politiques de Lyon, École Doctorale de Sciences Humaines et Sociales, Année 1999-2000.
- ✓ Dominique Schnapper La France de l'intégration, Paris, Gallimard, 1991, p. 13.
- ✓ Cathrine Wihtol de Wenden, Les immigrés et la politique, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988.

### Articles

- ✓ R. Bekkar, « Les immigrés et la télévision : la reformulation des rapports familiaux et sociaux », Montrouge, Migrants-Formation, n° 107, 1996.pp. 14-26.
- ✓ C. Bolzman et M. Boucher, « De l'immigration à l'intégration. En Europe, à chacun son « modèle » » le Monde Diplomatique, juin 2006

- √ Claude Dubar, « Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion » in Bernard Charlot, Dominique Glasman (sous la dir. de), Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Paris, PUF, 1998, pp. 29-37.
- √ Françoise Gaspard, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour " devenir français " », In : Hommes et migrations, n°1154, mai 1992, pp.14-23.
- √ Anne-Marie Gaillard, « Assimilation, insertion, intégration : un état des connaissances », In : Hommes et migrations, n°1209, septembre-octobre 1997, pp.119-130.
- √ Denise Helly, « Les politiques canadiennes d'immigration sont-elles exportables en France et en Europe ? » Policy paper 15, l'IFRI, Paris, août 2005.
- √ Zehraoui Ahsène « Les processus différentiels d'intégration. Étude des trajectoires sociales des familles algériennes et de leurs membres en France », Migrations Études, n° 76-77, oct-nov 1997, pp. 1-8.
- √ Mohamed Mghari « Profils démographique et socio-économique des migrants de retour » in La réinsertion des migrants de retour au Maroc. Analyse des résultats de l'Enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004 : Exemple des régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa. Publications du CERED, 2006. pp. 31-78.
- √ Sayad Abdelmalek « Qu'est ce que l'intégration ? », Hommes et Migrations, n° 1182, décembre 1994, pp. 8-14.
- √ Dominique Schnapper, « Traditions nationales et connaissance rationnelle », Revue Sociologie et Société, vol. XXXI, no 2, Montréal, 1999.

## Synthèse générale

La synthèse des principaux résultats de l'enquête s'articule autour de cinq axes constituant les principales grilles d'analyse privilégiées :

### **I- Profil sociodémographique et mobilité géographique des MRE.**

La présente enquête s'est intéressée à la structure par sexe et par âge des chefs de ménage migrants enquêtés, à leur état matrimonial et leur accompagnement ou non par leur conjoint, à la mixité de leur mariage, à leurs liens de parenté et à leurs structures familiales.

La structure par sexe des MRE chefs de ménage est constituée de 94,1% d'hommes contre 5,9% seulement de femmes.

La répartition par sexe de l'ensemble des marocains résidant à l'étranger enquêtés (y compris les membres du ménage) fait ressortir une certaine tendance à la parité entre hommes et les femmes (54,6% pour les hommes et 45,4% pour les femmes). Mais, les flux migratoires marocains à destination des pays d'accueil sont appelés à connaître plus de mixité en raison notamment de la féminisation croissante de la population active.

L'âge moyen actuel des chefs de ménage migrants enquêtés est de 42,3 ans et reflète une pyramide des âges essentiellement répartie entre 30 et 60 ans. Cependant, l'âge moyen à l'émigration a plutôt tendance à s'élever. Il était de 20 ans dans les années 60, de 23 ans dans les années 80 et de 28 ans dans les années 2000. Ce recul s'explique par le niveau de formation de ces émigrés. La proportion des migrants chefs de ménage âgés de 60 ans et plus s'élève à 8,5%.

Si au moment du départ à l'étranger 82,1% de ces migrants avaient moins de 30 ans, au moment de l'enquête ils dépassaient dans leur majorité la trentaine: près de neuf dixièmes (88%) ont 30 ans et plus, et un peu plus de cinq dixièmes (53,8%) ont au moins 40 ans.

L'enquête relève que plus de la moitié (63,7%) avait émigré à l'étranger il y a au moins 15 ans et environ le tiers (36,2%), résidait à l'étranger il y a moins de 15 ans, dont sept sur dix ont une ancienneté migratoire inférieure à 5 ans, c'est-à-dire qu'ils ont émigré après 2000. Autrement dit, un quart des enquêtés ont émigré récemment.

En s'intéressant à l'ensemble de la communauté marocaine résidant à l'étranger, on constate qu'elle se caractérise par sa jeunesse. Elle a un âge moyen de 26,3 ans (27,7 ans pour les hommes contre 24,7 ans pour les femmes). Selon les groupes d'âges fonctionnels, les MRE se répartissent à raison de 68,2% pour les 15-59 ans (avec 68,8% pour les hommes et 67,4% pour les femmes) et 29% pour les moins de 15 ans (avec 26,9% pour les hommes et 31,5% pour les femmes).

Selon leur état matrimonial, 85,6% des chefs de ménage migrants sont mariés au moment de l'enquête, 11,4% sont des célibataires, 2,2% sont des divorcés et 0,8% sont des veufs. La ventilation de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et l'âge, montre qu'une proportion importante de la population migrante des deux sexes est mariée (62,9%), 35,4% sont des célibataires, 1,1% sont des divorcés et 0,6% sont des veufs.

Pour l'ensemble des chefs de ménage migrants enquêtés ayant au moins un conjoint, 11% ne vivent pas avec ce dernier contre 89% qui vivent avec lui dans le pays d'accueil.

Ces modes de vie atypiques (mariés ne vivant pas ensemble) sont les plus fréquents parmi les migrants chefs de ménage résidant actuellement en Espagne et en Italie avec respectivement 22,8% et 15% qui ne vivent pas avec leur conjoint laissé au Maroc. Cela s'explique en partie par l'émigration relativement récente vers ces deux pays qui constituaient les nouvelles destinations des marocains à partir de la seconde moitié de la décennie 1970. Par contre, les pays traditionnels d'immigration des marocains : l'Allemagne (5,7%), la Hollande (6,3%), la France (6,6%) et la Belgique (7,7%) enregistrent les plus faibles proportions de chefs de ménage migrants et mariés vivant seuls sans conjoint.

La taille moyenne des ménages des migrants qui semble avoir été élevée au moment de l'émigration avec 7,2 personnes en moyenne (enquête de l'INSEA, 1998) a évolué à l'étranger pour se situer à 3,81 personnes en 2005.

Un peu plus des trois-quarts (78,2%) des migrants vivent actuellement en famille avec leurs conjoints et/ou leurs enfants et se répartissent entre 8,3% de ménages regroupant le chef de ménage et son conjoint, 2,4% de ménages composés du chef de ménage et de ses enfants et enfin de 67,4% de ménages constitués du chef de ménage, de son conjoint et de leurs enfants, catégorie qui prévaut actuellement. Les ménages d'une seule personne représentent 13,9% et sont constitués essentiellement d'hommes célibataires, mais aussi de divorcés ou de veufs et de migrants ayant laissé leur conjoint et enfants au pays d'origine. La part des ménages composés de personnes sans lien de parenté et vivant ensemble sous le même toit est de 7,9%.

L'enquête était l'occasion de se renseigner sur l'attitude des chefs de ménage migrants vis-à-vis du mariage mixte. Les résultats indiquent que 30,3% y sont favorables (avec 50,9% pour les femmes et 29% pour les hommes), 60,1% se sont déclarés contre et 9,6% sont sans avis.

La France, pays traditionnel d'immigration marocaine se distingue par la proportion la plus élevée de migrants chefs de ménage ayant une attitude favorable vis-à-vis du mariage mixte, avec 36,3%. La Belgique vient en seconde position avec 32,5%, suivie par l'Allemagne et l'Italie avec 29,2%. Les migrants résidant en Hollande et surtout en Italie enregistrent les proportions les plus faibles de personnes favorables au



mariage mixte, soient 24,6% et 20,1% respectivement. On relève également que le pourcentage de ceux qui sont favorables diminue avec la durée de séjour à l'étranger.

La répartition des migrants selon le pays de naissance, montre que la proportion des migrants nés au Maroc atteint 56,3% contre 43,7% nés à l'étranger. Parmi ceux nés au Maroc, 41,1% sont natifs de milieu urbain et 15,2% du milieu rural. Par pays de naissance, 24,4% des MRE sont natifs de France, 5,1 % de Belgique, 4,6% d'Espagne, 4,0 % sont nés dans les Pays-Bas, 3,3 % sont nés en Italie, et seulement 1,7 % sont nés en Allemagne et en Angleterre.

Quant à la mobilité entre pays de destination des MRE chefs de ménage, elle est relativement faible, du fait que la majorité s'installe définitivement dans le premier pays de destination et que peu nombreux sont ceux qui ont transité par un autre pays avant de migrer vers le pays de résidence actuel.

La France et l'Espagne retiennent le plus les migrants chefs de ménage qui s'y sont dirigés directement du Maroc : 95,3% et 91,2% des enquêtés qui ont émigré vers ces deux pays respectifs y sont restés ; les autres ont transité par d'autres pays. Ces pays ne devançant que très peu l'Italie et la Belgique qui ont pu retenir respectivement 88,9% et 85,7% des marocains enquêtés. Ils sont suivis par les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Allemagne avec respectivement 83,8%, 82,8% et 81,5% des migrants qu'ils ont reçus directement.

En fait, les résultats de l'enquête révèlent que les migrants chefs de ménage sont majoritairement des personnes à mobilité restreinte, avec 89,2% des migrants qui n'ont effectué qu'une seule migration à l'étranger, 8,4% ont effectué deux déplacements et 2,4% se sont déplacés 3 fois ou plus (1,5% ont résidé dans 3 pays à l'étranger et 0,9% seulement dans 4 pays ou plus).

En termes d'ancienneté migratoire, l'enquête a permis de la situer à 19,3 ans en moyenne pour l'ensemble des chefs de ménage migrants enquêtés. Moins de quatre migrants sur dix (36,7%) ont une ancienneté migratoire de 25 ans et plus et un peu plus du quart (27%) ont une ancienneté oscillant entre 15 et 24 ans. Plus du tiers (36,2%) des chefs de ménage migrants ont séjourné à l'étranger pour une durée de moins de 15 ans et près du quart (25%) ont enregistré une ancienneté migratoire inférieure à 10 ans.

L'analyse selon les périodes migratoires montre qu'environ un quart des chefs de ménage migrants enquêtés (25,9%) étaient partis au cours de la décennie 70, période de fermeture des frontières, d'adoption des mesures restrictives par les politiques migratoires des pays européens. Près d'un cinquième (21,3%) ont émigré au cours des années 80, alors que le mouvement d'émigration a atteint son apogée au cours de la décennie 90 avec un tiers des départs (32,9%). La décennie 2000 a enregistré quant à elle 11,8% des chefs de ménage enquêtés. Le faible poids des départs récents s'explique par le fait qu'il s'agit ici des chefs de ménage.

## II- L'insertion des MRE par l'éducation et la formation

L'analyse des données de l'enquête relatives au capital scolaire et aux parcours de formation des MRE chefs de ménage montre :

- √ une nette évolution du niveau de scolarisation des MRE chefs de ménage, mais qui restent faiblement diplômés et /ou qualifiés ;
- √ des différences de générations en matière d'accès à l'éducation et à la scolarisation dans les pays d'accueil, avec de plus en plus de migrants scolarisés au Maroc ;
- √ une faible adéquation entre l'éducation et l'emploi et un faible accès des MRE chefs de ménage employés à la formation professionnelle.

En effet, les MRE chefs de ménage sont de plus en plus scolarisés et la part de ceux qui n'ont « aucun niveau d'instruction » s'établit dans l'ensemble à 17,7% seulement, mais grimpe à 54% pour les 65-69 ans, contre à peine 7,5% pour les 20-24 ans. La part de ceux ayant le niveau primaire s'élève à 18,5%, contre 39,2% pour ceux ayant le niveau secondaire et 19,8% pour ceux ayant le niveau supérieur.

Les différences des niveaux de scolarisation chez les MRE chefs de ménage sont assez marquées en fonction de l'ancienneté dans la migration. Les « nouveaux » migrants sont généralement plus scolarisés que les anciens. La proportion des « sans niveau d'instruction » est de 13% chez les MRE chefs de ménage installés dans les pays d'accueil depuis moins de 5 ans, de 12,1 % chez ceux installés depuis moins de 10 ans, de 27,4% chez les migrants résidants dans le pays d'accueil depuis 30 à 34 ans et de 36% chez ceux résidant depuis plus de 40 ans.

Et même si les MRE chefs de ménage sont de plus en plus scolarisés, leur niveau de diplôme n'est pas assez élevé puisque 35,2% d'entre eux déclarent qu'ils ne possèdent aucun diplôme, 36,3% ont un diplôme et un certificat de l'enseignement fondamental, 1,5% ont un diplôme de techniciens et de cadres moyens et 1,9 des diplômes de qualification professionnelle. L'analyse des degrés de qualification professionnelle des MRE chefs de ménage enquêtés confirme ces tendances, puisque 36,9% de MRE exerçant un emploi sans qualification occupent la première place, suivis par les ouvriers qualifiés (28,8%), les ouvriers spécialisés (16,8%) et par les techniciens et les cadres qui ne représentent respectivement que 6,8% et 8,5%.

Globalement, l'analyse des niveaux scolaires, des qualifications et des diplômes des MRE chefs de ménage fait ressortir une diversité des niveaux et une tendance plutôt vers le bas des échelles de qualifications et de diplômes.

Au niveau des différences de générations des MRE en matière d'accès à l'éducation et à la scolarisation dans les pays d'accueil et au Maroc, les données de l'enquête montrent que :

- 72,1% des MRE chefs de ménage qui ont fréquenté l'école ont suivi leurs études exclusivement au Maroc (avec 90,8% et 90,5% des MRE résidant respectivement en Italie et en Espagne). Le fait que la migration des marocains vers les pays européens soit avant tout une migration de travail explique la faible proportion des MRE chefs de ménage ayant suivi des études dans les sociétés d'accueil;

- 8,8% à l'étranger, avec les proportions les plus élevées dans les anciens foyers de la migration marocaine en Europe, en l'occurrence, en Belgique (19,4%) et en France (14,2%) et les plus faibles dans les nouveaux pays d'immigration en Italie (0,8%) et en Espagne (0,7%);

- et seulement 19,1% à la fois au Maroc et à l'étranger.

Au niveau des trajectoires différenciées d'éducation et de formation des MRE, trois indicateurs permettent de déceler les effets de génération chez les MRE :

-L'effet de l'âge qui montre que les jeunes MRE chefs de ménage ont pu bénéficier plus que les vieux d'une formation et d'une éducation dans le pays d'accueil, avec en première position les chefs de ménage MRE âgés de 15 à 29 ans qui déclarent avoir poursuivi leurs études à l'étranger (22.1%) contre 9,3% chez les 30-44 ans et seulement 1,9% chez les MRE chefs de ménage âgés de 45 à 59 ans.

-L'effet de pays de naissance qui met en lumière les différences entre les MRE natifs des pays d'origine et ceux natifs des pays d'accueil. Les trois quarts des MRE chefs de ménage natifs du Maroc (75.9%) ont poursuivi leurs études uniquement au Maroc et 86.7% des natifs de l'étranger ont poursuivi leurs études uniquement à l'étranger.

-Le nombre d'année d'étude à l'étranger qui renseigne sur les différences entre les MRE en ce qui concerne leurs accès au système d'éducation et de formation dans les pays d'accueil. De fait, 89,3% et 74,3% des chefs de ménage MRE résidant respectivement en Italie et en Espagne ont déclaré que le nombre d'années d'étude passées dans ces pays ne dépasse pas quatre années. Cette proportion est de 74,3% chez les MRE chefs de ménage d'Espagne. C'est en France et en Belgique où se trouvent les proportions les plus importantes de MRE chefs de ménage ayant bénéficié d'une formation de longue durée dans le pays d'accueil.

Par ailleurs, l'analyse des lieux d'étude chez les différentes générations de migrants qui ont fréquenté l'école montre que le Maroc a joué un rôle important dans la formation et l'éducation des MRE chefs de ménage qui ont immigré ces deux dernières décennies, pour 82,7% des migrants chefs de ménage des années 1990 et 86,5% de ceux des années 2000.

Les données de l'enquête montrent une faible adéquation entre l'éducation et l'emploi et un faible accès des MRE employés à la formation professionnelle. En effet, 42,4 % des MRE chefs de ménage déclarent que l'emploi occupé ne correspond pas du

tout à leur formation, 27,8% qualifie l'adéquation formation reçue et emploi occupé de moyenne et seulement 29,9% estiment que leur emploi est en parfaite relation avec leur formation et diplôme. Les lieux de formation (formation dans la société d'origine et/ou dans la société d'accueil) semblent avoir une incidence directe sur le degré de rentabilité des formations et des diplômes. Pour les MRE formés exclusivement au Maroc, le problème de l'adéquation se pose avec acuité, puisque seulement 18,9% des MRE chefs de ménage déclarent occuper un emploi en adéquation avec leur formation, contre 53,8% pour ceux formés uniquement à l'étranger et 56,4% pour ceux ayant accompli des parcours scolaires mixtes au Maroc et à l'étranger. Ce sont ces parcours mixtes de formation qui semblent favoriser le plus une bonne rentabilité du diplôme. Toutefois, la proportion des MRE chefs de ménage qui estiment que l'emploi occupé ne correspond pas du tout à la formation atteint près de la moitié (48,9%) des MRE chefs de ménage ayant suivi leurs études uniquement au Maroc, contre 29,9% pour ceux ayant fait leurs études exclusivement à l'étranger et 15,7% pour ceux ayant suivi des parcours scolaires mixtes.

De plus, l'enquête révèle que les MRE chefs de ménage employés accèdent peu à la formation professionnelle : 70,3% des MRE chefs de ménage déclarent n'avoir jamais suivi un apprentissage ou une formation professionnelle, contre 30,7% qui affirment le contraire. Moins de trois personnes sur dix ayant suivi leurs études uniquement au Maroc déclarent avoir suivi un apprentissage ou une formation, contre une personne sur deux respectivement pour celles ayant eu des parcours scolaires exclusivement à l'étranger ou des parcours mixtes.

Par ailleurs, les MRE déclarent que l'accès à l'apprentissage ou à la formation professionnelle est déterminant pour obtenir un emploi (54,5% des MRE chefs de ménage), pour améliorer leurs compétences (30,7%, pour obtenir une promotion de travail (4,4%). Seuls 9% précisent que la formation n'a apporté aucun changement pour eux.

Les données de l'enquête relative à la situation des MRE en matière d'éducation et de formation éclairent également l'insertion des enfants des migrants dans la scolarisation au niveau des pays d'accueil. Les parents qui investissent dans l'éducation de leurs enfants, envisagent souvent leur inscription dans la scolarisation comme la voie royale de l'insertion socio-économique et de la réussite sociale dans les pays d'accueil. A ce propos, les données de l'enquête montrent une généralisation de la fréquentation de l'école pour les enfants des migrants dans les différents pays d'accueil, fréquentation qui est plus massive dans les anciens foyers migratoires (la France, la Belgique et la Hollande), que dans les nouveaux (Espagne, Italie...).

Il ressort de l'enquête que la majorité des enfants des MRE chefs de ménage poursuivent leurs études au-delà de l'âge de 15 ans. Mais les parents migrants ne sont pas tous satisfaits face au déroulement de la scolarisation de leurs enfants qui ont plutôt

tendance à ne pas s'inscrire dans de longues études considérées comme signe de réussite scolaire et professionnelle.

Les données de l'enquête montrent que les parents migrants semblent beaucoup plus satisfaits face à la scolarisation de leurs filles que de leurs fils. Lorsqu'elles accèdent à l'école, les filles de migrants réussissent mieux que les garçons. Elles montrent aussi l'ampleur de l'échec scolaire dans le parcours éducatif des enfants des migrants

Globalement, les données de l'enquête montrent que la position des chefs de ménage MRE et de leurs enfants en matière d'éducation et de formation ne favorisent pas toujours une meilleure insertion socio-économique, particulièrement dans les pays où la migration marocaine est relativement récente. Les données de l'enquête indiquent clairement l'existence d'un fort clivage entre les « nouveaux » et les « anciens » pays d'installation. Les difficultés des MRE pour s'insérer dans les sociétés d'accueil par l'éducation et la formation paraissent plus marquées dans les nouveaux pays d'immigration (Espagne et Italie).

### **III- L'insertion des MRE par l'accès au marché du travail des pays d'accueil**

L'analyse de l'insertion des MRE dans les marchés de travail des pays d'accueil européens, a permis d'apprécier leur participation différenciée à l'activité économique, de connaître les structures et les statuts socioprofessionnels et les branches d'activité qui les occupent, les niveaux de leur qualification et la régularité de leur emploi, de mesurer leur mobilité socioprofessionnelle intra et intergénérationnelle et de mettre en lumière leurs conditions de travail.

L'enquête révèle que le taux d'activité de l'ensemble des MRE âgés de 15 ans et plus, s'établit à 57,1%, avec un taux de 74,6% pour les hommes qui est plus que le double de celui des femmes (34,7%), ce qui dénote une participation limitée des femmes au marché de travail des pays d'accueil. Le taux de chômage qui s'élève à 8,2% pour les MRE enquêtés, affecte plus les femmes avec un taux de 12,9% qui est le double de celui relevé chez les hommes (6,5%). Pour le sous groupe des MRE chefs de ménage enquêtés, le taux de chômage global pratiquement faible de 4,9%, s'élève à 4,8% pour les hommes et à 7,6% pour les femmes.

Selon le niveau d'instruction de l'ensemble des MRE, les données de l'enquête montrent que près d'un quart des actifs de 15 ans et plus n'ont aucun diplôme, 56,2% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire, 12,6% sont diplômés de l'enseignement supérieur et 2,7% ont un diplôme de technicien et 3,9% d'un diplôme de qualification ou assimilé. Les MRE actifs semblent subir les lois d'un marché de travail segmenté dans les pays européens

d'accueil qui les cantonnent dans des activités au bas de l'échelle sociale, exigeant peu de qualification et recourant relativement à l'emploi à temps partiel.

Les mariages et la fécondité sont des facteurs qui ont des effets sur l'activité économique des MRE et sur leur insertion dans les pays d'accueil. Vivant seuls, les MRE sont pleinement actifs (98,1%), en couple sans enfants, les deux conjoints participent fortement au marché du travail (avec respectivement 88,9% et 46,8% pour les hommes et les femmes) et l'avènement des enfants réduit fortement l'activité des femmes (soit 32,5% contre 68,9% pour les hommes).

Les MRE qui semblent mieux insérés dans les marchés de travail des pays d'accueil avec des taux d'activité relativement élevés, sont installés depuis cinq ans (82%) ou de 5 à 10 ans (90%), les MRE nés au Maroc (62,5%) plutôt qu'à l'étranger (42,2%), ayant la nationalité marocaine (59%) et résidant en Espagne et en Italie (68,1%).

La répartition de l'ensemble des MRE actifs des deux sexes selon les professions principales montre que près de 71% sont employés dans des professions de faibles qualification en tant qu' « artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux » (24,5 %), « manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers » (18,6%), « employés » (18,0 %) et « cadres moyens » (10,2%). Les professions exigeant des niveaux élevés de qualification, tels que « membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises » et « cadres supérieurs et membres des professions libérales », ne sont exercées que par 7,5 % des MRE actifs. Le reste des professions occupe 21,5% des MRE actifs, avec le groupe des « conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage » (8,0 %), suivi, par les groupes « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche » (6,3 %) et par les « commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers » (4,7 %).

Selon le statut professionnel de l'ensemble des MRE, le salariat reste dominant avec près de 90% des MRE actifs (soit 94% pour les hommes et 88,5% pour les femmes), les employeurs et les indépendants représentent près de 9,4% des actifs (soit 10,9% et 5% respectivement pour les hommes et pour les femmes) et la part du statut professionnel à caractère traditionnel « des aides-familiales et des apprentis » est négligeable (0,6%).

L'examen de la féminisation de l'emploi selon le statut professionnel montre que 27% des MRE actifs salariés sont des femmes, contre 17% pour les actifs indépendants et 9,4% pour les employeurs.

La répartition de l'ensemble des MRE actifs selon les branches d'activité économique montre la prédominance des secteurs économiques intensifs en main d'œuvre, avec en tête le tertiaire (50%), suivi par l'industrie (y compris artisanat 26%), le BTP (16,8%) et l'agriculture, forêt et pêche (7,2%).

Les femmes sont plus présentes que les hommes dans les services (soit respectivement 79,7% et 39,0 % des actifs de chaque sexe), notamment au niveau des branches « restauration-hôtellerie, banques-assurances-affaires immobilières, services personnels et domestiques », les « services fournis à la collectivité » et le commerce », soit respectivement 38,0%, 30,2% et 14,1% des actives mobilisées par le secteur tertiaire. Les hommes sont plutôt employés dans le secteur industriel (30% contre 16,4% pour les femmes), les BTP (22,2% contre 1,3% pour les femmes) et dans le secteur agricole (8,8% contre 2,6% pour les femmes).

Analysée selon le degré de qualification, l'insertion des MRE actifs dans le marché de travail des pays d'accueil est handicapée par le manque de qualification (32,7% des MRE actifs n'ont aucune qualification) ou par la faiblesse des niveaux de qualification (15,9% des MRE sont des ouvriers spécialisés). Les ouvriers qualifiés représentent 26,9%, les techniciens 8,5% et les cadres 9,3% seulement. Selon les pays de résidence, si les MRE sans qualification sont concentrés en Espagne et en Italie, ceux qualifiés sont plus présents dans les anciens foyers migratoires, notamment en France. L'ancienneté migratoire exerce un effet positif sur le degrés de qualification, car plus la première s'allonge, plus la seconde s'apprécie.

L'observation de l'ensemble des MRE actifs selon la régularité dans le travail montre que 94,1% d'entre eux exercent un emploi à temps plein, contre 4,6% occupés à temps partiel et 1,3% occupant des emplois saisonniers. Les femmes plus que les hommes sont exposées à l'emploi atypique, soit 11,1% pour l'emploi à temps partiel (contre 2,3% pour les hommes) et 1,8% pour l'emploi saisonnier (contre 1,2% pour les hommes).

S'agissant de la mobilité professionnelle, l'enquête montre que le statut socioprofessionnel des pères MRE est fortement dominé par la catégorie d'ouvriers artisanaux, agricoles et non agricoles qui représente 71,6 %, contre seulement 15,5 % pour les cadres moyens et employés de bureau et à peine 5,8% pour la catégorie des cadres supérieurs et membres des professions libérales. Les descendants des MRE occupent un peu moins la catégorie d'ouvrier (52,9 %) et un peu plus le groupe des cadres supérieurs et membres des professions libérales (7,7 %) et une place importante dans celle des cadres moyens et employés de bureau (36,2 %).

L'indice global de reproduction qui signifie que les descendants actifs de MRE exerçaient une profession appartenant au même groupe que celle de leurs pères, est estimé à 51,4 % parmi les actifs MRE âgés de 15 ans et plus. Les autres (48,6 %) ont subi un changement de catégorie socioprofessionnelle. L'indice de mobilité ascendante (mesurant la proportion des fils qui ont occupé une catégorie de profession supérieure à celle de leurs pères) est évalué à 35,3%, alors que celui de la mobilité descendante ne représente que 13,3 %.

La proportion d'enfants se retrouvant dans la même catégorie socioprofessionnelle de leurs pères (immobilité) représente près de 31 % pour le groupe «corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales», 48,2 % pour « les cadres moyens et employés de bureau », 58,3 % pour «les ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, les ouvriers et manœuvres agricoles et non agricoles» et 5,1% pour « les commerçants et les intermédiaires commerciaux et financiers ».

La mobilité descendante touche les fils de MRE occupant la catégorie élevée de « cadres supérieurs et membres des professions libérales », qui se retrouvent dans une profession inférieure à raison de 34,4% pour les « cadres moyens et employés de bureau » et 31,3 % pour « la catégorie des ouvriers ». Elle est également importante pour les fils de « cadres moyens et employés de bureau » et « les commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers » dans la mesure où respectivement 38,8 % et 46,2 % se retrouvent dans la catégorie des ouvriers.

L'analyse de la mobilité ascendante montre que les fils issus de la catégorie des ouvriers, deviennent plutôt des cadres moyens et employés de bureau (33,1%) et dans une moindre mesure des cadres supérieurs et membres des professions libérales (4,8%) et des commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers (3,8%). Les fils de « cadres supérieurs et membres des professions libérales », appartiennent à la catégorie des cadres moyens et employés de bureau (12,9%). Pour les fils de « commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers », ils ont des chances d'appartenir à la catégorie des cadres supérieurs et membres des professions libérales (5,1%) et la catégorie dominante des cadres moyens et employés de bureau (43,6%).

Les MRE ouvriers d'aujourd'hui sont nombreux (79,0%) à avoir eu un père ouvrier, contre seulement 3,4% qui ont eu un père cadre supérieur ou membre d'une profession libérale et 11,4% un père cadre moyen ou employé de bureau. Vu le poids du statut d'ouvrier dans la population migrante d'hier, les ouvriers d'aujourd'hui ne sont pas les seuls à avoir eu un père ouvrier, car 45,2% des cadres supérieurs ou membre d'une profession libérale, 65,3% des cadres moyens ou employés de bureau et 83,3% de commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers, sont issus du milieu ouvrier.

Par ailleurs, 26,2% de cadres supérieurs et membres de professions libérales sont recrutés de la classe des cadres moyens et employés de bureau et 4,8% seulement de la classe de commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers. Le taux de recrutement interne pour les différentes classes est de l'ordre de 23,8% pour les cadres supérieurs et membres de professions libérales, 20,6% pour les cadres moyens et employés de bureau et 11,1% pour les commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers.

En raison du faible niveau de formation caractérisant leurs pères migrants, les descendants se trouvent concentrés dans les catégories de «cadres moyens et employés de bureau » (40%) et « ouvriers » (48,2%). Par ailleurs, les fils de MRE sont plus



diplômés que leurs pères, la proportion de ceux qui ont les diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur et de techniciens s'élève à 40,2% pour les descendants, contre à peine 7,8% pour les ascendants.

L'analyse des données de l'enquête relatives au statut professionnel des uns et des autres montre que si 14,7% des pères migrants occupaient le statut d'employeur ou indépendant et 85,3% le statut de salarié, leurs descendances occupent un peu moins les premiers statuts (4,5%) et une part plus importante celui de salarié (95,5%).

L'analyse de la mobilité socio-éducative, consistant à comparer les niveaux des diplômes des MRE à ceux de leurs descendants actifs âgés de 15 ans et plus, révèle que les seconds sont plus formés que les premiers, avec 14,7% de diplômés du supérieur, 7,2% du professionnel, 25,2% de l'enseignement secondaire, 42,2% de l'enseignement fondamental et seulement 7,2% qui n'ont aucun diplôme. Pour les MRE pères, la proportion de ceux qui n'ont aucun diplôme atteint 60,7%, contre 30,2% qui ont le certificat de l'enseignement fondamental et 7,3%, un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur et 1,8% ayant le diplôme de technicien et professionnel.

L'immobilité professionnelle est actuellement le lot de 66,5% d'ouvriers, 21,1% de cadres moyens et employés de bureau et 7,8% de cadres supérieurs et membres des professions libérales. Ils occupent leur emploi actuel avec une ancienneté moyenne de 13 ans (50,8% ont travaillé moins de dix ans avec une ancienneté moyenne de 5 ans et 49,2% plus de 10 ans avec une ancienneté moyenne de 21 ans). Par qualification professionnelle, 37,4% des chefs de ménage migrants non mobiles occupent leurs emplois sans aucune qualification, 44,6% en tant qu'ouvriers spécialisés ou qualifiés et 15,4% en tant que cadres, techniciens ou agents de maîtrises. Les qualifications des emplois de cadres, techniciens et agent de maîtrise non mobile sont des occupations qui ne sont pas assez anciennes (61,5% des chefs de ménage migrants occupent ce genre d'emplois avec une ancienneté de moins de 10 ans).

En termes de promotion dans la carrière depuis le recrutement, 52,8% des chefs de ménage n'ont connu aucune mobilité, dont 64,1% ont travaillé plus de dix ans. La proportion de ceux ayant été promus dans leurs carrières pour une période de travail de moins de 10 ans, concerne 41,9% des cas au sein des chefs de ménage non mobiles.

Différenciés par statut professionnel, les chefs de ménage employeurs d'aujourd'hui représentent 4,8%, les indépendants 6,4% et les salariés 88,8%. Ils occupent des professions sans qualification à raison de 38,4%, suivis des ouvriers qualifiés (30,0%) et des ouvriers spécialisés (18,5%). La qualification de technicien et de cadre ne concerne que 13,1% des chefs de ménage migrants.

La comparaison de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage au début de leurs carrières professionnelles à celle au moment de l'enquête, révèle que la proportion des migrants qui ont connu une mobilité dans la catégorie sociale est estimée à 27,5% et celle qui ont connu une immobilité dans leur catégorie socioprofessionnelle

s'établit à 72,5%. Cet indice de mobilité est assez contrasté d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre.

La mobilité professionnelle reste moins prononcée parmi les catégories de «cadres supérieurs, membres des professions libérales» (4,4%), «les artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux» (24,4%) et les ouvriers et manœuvres non agricoles»(23,3%) et plus prononcée parmi les catégories des «exploitants, ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche»(49,3%) et les «commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers» (35,2%).

La mobilité des exploitants, ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche recouvre des mouvements vers les catégories des «Artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux» (22%), des «ouvriers et manœuvres non agricoles»(19,0%) et vers celle des cadres moyens et employés de bureau (5,6%). Pour la catégorie «commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers», elle recouvre des mouvements vers les groupes socioprofessionnels des «Artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux»(15,7%), des «ouvriers et manœuvres non agricoles» (9,3%), des cadres moyens et employés de bureau (5,6%) et accessoirement vers les cadres supérieurs et membres des professions libérales (2,8%).

La mesure de la mobilité dans la branche d'activité révèle que seulement 28,9% des chefs de ménage actifs migrants ont changé de branche durant leur cycle de vie professionnel, contre 71,1% d'entre eux qui n'ont pas changé de branche où ils ont débuté leur premier emploi.

Selon la situation dans la profession, il y a une faible mobilité puisque 93,3% des chefs de ménage qui ont débuté comme salariés, gardaient le même statut en 2005, 3,3% sont devenus des employeurs et 3,4% des indépendantes.

#### **IV- Les liens économiques et sociaux des MRE avec les pays d'accueil et le pays d'origine**

L'analyse des liens économiques et sociaux des MRE avec le Maroc et les pays d'accueil constitue un axe privilégié de l'enquête sur l'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil. L'analyse des liens économiques a porté sur la localisation et la structure des investissements réalisés ou envisagés, sur les incitations aux investissements et sur le profil et la situation des MRE investisseurs au Maroc. L'analyse des liens sociaux a porté sur la fréquence des visites au Maroc et sur les intentions de la migration de retour, en fonction des profils des MRE.

Les MRE sont, pour le moment, des investisseurs en puissance, essentiellement au Maroc, puisque 56,4% des chefs de ménage enquêtés ont réalisé au moins un investissement au Maroc ou aux pays d'accueil, soit un nombre moyen d'investissement par ménage de 0,78. Ces ménages consacrent l'essentiel de leurs investissements, au

Maroc et aux pays d'accueil, à l'immobilier (81,4% des investissements) et au commerce (8,4%); l'agriculture, l'industrie et le tourisme n'en totalisent que 5,3%.

Les deux tiers de ces investissements ont été localisés au Maroc. Plus précisément, 44,1% des chefs de ménage marocains résidant à l'étranger investissent au Maroc, avec un nombre moyen d'investissements par secteur, au Maroc, de 0,49 par ménage. Ils orientent l'essentiel de leurs investissements, au Maroc, vers le secteur de l'immobilier (86,9% des investissements réalisés au Maroc) et, dans une moindre mesure, au commerce (5,2%) et à l'agriculture (4,1%); l'industrie et le tourisme n'en totalisent, tous les deux, qu'une fraction de moins de 2%.

Ces investissements permettent aux MRE de transférer leur savoir-faire, des pays d'accueil au pays d'origine. C'est ce qui ressort de leur tendance à investir, au Maroc, dans les domaines de leur compétence. Abstraction faite de la priorité accordée à l'immobilier, les MRE privilégient, dans la quasi-totalité des cas, l'investissement au Maroc, dans les domaines qui correspondent à leur secteur d'activité au pays d'accueil.

En termes de perspectives, le nombre moyen d'intentions d'investissement par ménage, au Maroc et aux pays d'accueil, est de l'ordre de l'unité (0,99), montrant qu'en moyenne chaque ménage résidant à l'étranger compte réaliser un investissement. Comparés aux investissements réalisés, les intentions d'investissements, au Maroc et aux pays d'accueil, portent moins sur l'immobilier (36,2%) que sur le commerce (34,1%), suivis par l'agriculture (6,9%), le tourisme (5,5%), l'industrie (5,2%) et les autres secteurs (12,2%).

L'analyse des intentions d'investissement des MRE au Maroc, montre que 60,3% des MRE, chefs de ménage, envisagent de réaliser des investissements dans leur pays, que 53,7% de ceux qui ont déjà investi au Maroc et 65,5% de ceux qui ne l'ont pas encore fait comptent y investir et de plus en plus dans les secteurs délaissés jusqu'en 2005.

Plus précisément, le nombre moyen d'intentions d'investissement par ménage enquêté est trois fois plus élevé au Maroc (0,75) qu'aux pays d'accueil (0,24). Si le Maroc a totalisé les 2/3 des investissements déjà réalisés par les MRE, il abriterait les 3/4 de leurs intentions d'investissement. Parallèlement, si plus des 4/5 des investissements réalisés au Maroc ont porté sur l'immobilier, ce secteur ne totalise que près du tiers des intentions d'investissement au Maroc; le reste se répartit entre le commerce (34,0% des projets d'investissement), l'agriculture (8,7%), le tourisme (5,6%) et l'industrie (5,4%).

La répartition des investissements des MRE entre le Maroc et les pays d'accueil est déterminée par plusieurs facteurs, y compris les incitations à l'investissement. Près de la moitié des MRE chefs de ménage (49,9%) ayant investi dans les pays d'accueil déclarent avoir bénéficié, au moins en partie, d'avantages spécifiques. Ces avantages portent essentiellement sur l'accès au crédit, cité par la majorité (73,7%) des MRE ayant

investi aux pays d'accueil, les encouragements fiscaux (12,3%) et les facilités administratives (9,1%).

Interrogés sur les incitations dont ils souhaiteraient bénéficier pour investir au Maroc, les MRE chefs de ménage insistent en priorité sur les facilités administratives (42,4% des déclarations) les facilités d'accès au crédit (18,5%), les encouragements fiscaux (12,6%), la 'transparence et lutte contre la corruption' (8,9%), 'l'accueil, l'orientation et le renseignement' (6,0%), l'infrastructure (5,5%) et sur l'aide technique et technologique (1,5%).

En plus de ces incitations, d'autres facteurs économiques, sociaux et culturels déterminent et l'aptitude des MRE à épargner les fonds requis et la localisation de l'investissement au Maroc ou dans les pays d'accueil.

Les facteurs qui favorisent la propension des MRE à investir au Maroc sont fondamentalement liés à leur attachement à leur pays et au degré de leur intégration dans la vie sociale, syndicale et politique aux pays d'accueil. Cette intégration favorise, à la fois, l'investissement au Maroc et dans les pays d'accueil, tout en faisant converger le maximum d'investissements vers le Maroc. Les MRE socialement isolés dans les sociétés d'accueil, qui se considèrent en situation d'exclusion, sont partout les moins enclins à investir leurs fonds.

Symétriquement, les liens sociaux reflétés par les formes d'attachement au pays d'origine dont notamment la propriété d'un logement au Maroc, le sentiment de l'identité marocaine au pays d'accueil, la transmission des langues berbère et arabe aux enfants, les visites et les intentions de la migration de retour constituent les déterminants d'une option massive des MRE pour l'investissement au Maroc, au lieu du pays d'accueil.

L'investissement dans le renforcement de ces facteurs, notamment à l'égard des nouvelles générations et vagues de MRE, est aussi un investissement dans la solidité et la pérennité de la contribution des MRE au développement économique et social du Maroc.

Exprimés en termes de fréquence des visites au pays d'origine et d'intention de la migration de retour, les liens sociaux sont, en retour, particulièrement intensifiés par l'investissement des MRE, au Maroc, et plus précisément dans l'immobilier.

Sur le plan des va-et-vient entre le Maroc et les pays d'accueil, un séjour de six ans dans les pays d'immigration donne lieu à près d'une moyenne de cinq visites au Maroc. Au cours d'une période de référence de trois ans, seuls 2,0% des marocains résidant à l'étranger, membres des ménages enquêtés, ne se sont pas rendus au Maroc. Par ailleurs, plus de 7 ménages enquêtés sur 10 considèrent que la fréquence de leurs visites au Maroc, durant cette période, est supérieure ou égale à trois fois.

Cette fréquence des visites ne s'applique pas à l'ensemble des MRE, mais uniquement à ceux qui étaient déjà en visite au Maroc en juillet-août 2005 et qui

regagnaient les pays européens d'accueil par la voie terrestre via les ports de Tanger, Nador, Tétouan et Al Hoceima. Elle est rythmée par les contraintes professionnelles et est relativement élevée parmi les MRE qui en ont les moyens, dont notamment les groupes socioprofessionnels aisés et les propriétaires d'un logement au Maroc, utilisé comme lieu de résidence pendant les vacances.

Concernant les intentions de la migration de retour, elles sont plus vives parmi les MRE, chefs de ménage (57,2%), que parmi leurs conjoints (52,8%), ou leurs enfants de sexe masculin (34,7%) ou féminin (35,6%). Ces intentions ont pratiquement la même intensité dans les divers pays d'accueil, de sorte que les pays sources de la migration de retour sont aussi ceux qui regroupent d'importantes proportions des MRE : 40,7% des MRE tentés par le retour résident aujourd'hui en France, 24,2% en Espagne et 16,0% en Italie. Près des 2/3 des investissements réalisés au Maroc sont le fait des ménages dont le chef compte se réinstaller au Maroc.

Sur le plan des raisons, 41,2% des intentions de retour s'expliquent par le désir de vivre avec ou près de la famille restée au pays d'origine, 27,0% par la disposition d'un projet au Maroc et 14,7% par l'insatisfaction à l'étranger. Ceux qui envisagent de pérenniser leur migration le font pour des raisons comparables à celles de l'émigration, à savoir 'Avenir garanti au pays d'accueil' (34,3% des cas), 'Niveau de vie meilleur' (23,4%), 'La vie près des enfants' (24,2%), 'Avantages sociaux' (8,4%) et 'Avoir un projet' (2,0%).

Les intentions de la migration de retour, tout comme la fréquence des visites au Maroc, augmentent à mesure que s'intensifient l'exclusion vécue au pays d'accueil, l'attachement à la culture du pays d'origine et le sentiment d'appartenance au Maroc. Inversement, le regroupement familial, la naissance dans le pays d'accueil, l'obtention de la nationalité étrangère et l'intégration parfaite dans la société d'accueil estompent la fréquence des visites et les intentions de la migration de retour sans toutefois les enrayer.

En fait, la migration de retour tente essentiellement les MRE des groupes socioprofessionnels en bas de l'échelle sociale, ayant été peu ou prou scolarisés, plutôt exclus dans les sociétés d'accueil, à la fin de leur vie active ou sur le point de partir à la retraite, nés au Maroc et y disposent d'avoirs immobiliers ou productifs. Elle l'est aussi parmi les MRE dont le conjoint ou les enfants vivent au Maroc, tout comme ceux qui ont procédé au regroupement familial et dont les descendants n'arrivent pas à s'insérer efficacement par l'éducation et la formation. Tout se passe comme si la pérennisation de la migration est tributaire des cursus requis pour la compétitivité et l'intégration économique et sociale dans les pays d'accueil.

Parmi les facteurs de la migration de retour, il y a aussi la transmission des langues berbères et arabe dialectal aux enfants à un bas âge. De fait, ceux qui sont au début de leur vie migratoire, particulièrement à la fin des études universitaires,

systématiquement frappés par le chômage chronique et la xénophobie au pays d'accueil, sont aussi les plus tentés par la migration de retour.

Cependant, l'écart est largement important entre la proportion des parents et celle des enfants, tentés par la migration de retour. Si rien n'est immédiatement fait, cet écart annonce un changement de comportement des MRE, non seulement en terme de migration de retour, mais aussi et surtout en termes de liens économiques et sociaux qui s'ensuivent, dont notamment les visites, les transferts de fonds et l'investissement au Maroc. Les conséquences de la tendance des liens sociaux au relâchement sont déjà manifestes dans le domaine de l'allocation des investissements des MRE.

En effet, sur le plan de la localisation des investissements des MRE aux pays d'accueil ou d'origine, la part du Maroc n'est que le reflet des investissements qui y sont accumulés par les premières vagues migratoires, celles des années 1960 et 1970. Les vagues récentes sont, de moins en moins, enclines à l'investissement au Maroc. C'est ce qui ressort de l'évolution du rapport entre le nombre d'investissements réalisés par les MRE au Maroc, et le nombre d'investissements qu'ils ont réalisés dans les pays d'accueil en fonction de la vague migratoire.

Ce rapport qui est de 2 fois pour les vagues des années 1960 et 1970, recule à 1,5 fois pour la vague des années 1980 et à 1,4 fois pour la vague des années 1990. Pour la vague des années 2000, ce rapport est de 1,1 fois. Si cette baisse tendancielle de la part du Maroc dans le total des investissements réalisés par les MRE s'explique en partie par l'épargne accumulée par les MRE (épargne liée à la durée de résidence à l'étranger), force est de constater qu'elle se retrouve aussi au niveau de leurs intentions d'investissement.

Par ailleurs, les MRE qui privilégient l'investissement au Maroc, au lieu des pays d'accueil, sont ceux suffisamment intégrés dans les pays d'accueil et attachés au pays d'origine, relevant des classes sociales, moyenne et modeste, et dont les aptitudes humaines sont relativement limitées. Ils sont, eux aussi, prêts à renoncer à l'investissement au Maroc, dans près de 90% des cas, en l'absence d'incitations comparables à celles offertes dans les pays d'immigration.

## **V- L'insertion socioculturelle des MRE dans les pays d'accueil**

L'insertion socioculturelle des immigrés marocains dans les pays d'accueil est appréhendée à travers les formes d'appartenance au pays d'origine et aux pays d'accueil, le dilemme de l'insertion / exclusion des immigrés marocains face au racisme professionnel et socioculturel dans les pays d'accueil, les formes de participation des immigrés marocains dans la vie publique des pays d'accueil et les facilités accordées en matière de pratiques religieuses.

Les formes d'expression de l'appartenance au pays d'origine et aux pays d'accueil observée dans cette enquête concernent l'acquisition de la nationalité, le sentiment

d'appartenance exprimé par les MRE, les voyages au Maroc et le suivi des émissions des chaînes de télévision nationale.

Les données de l'enquête révèlent que 36,2% des MRE chefs de ménage ont obtenu la nationalité étrangère et 63,8% ne l'ont pas encore obtenu au moment de l'enquête. A la différence des nouveaux pays d'immigration marocaine qui affichent des taux faibles d'acquisition de la nationalité par les MRE, tel que l'Espagne (11,5%) et l'Italie (10,5%), les anciens pays d'immigration enregistrent des proportions plus élevées, avec 44,2% en France et 43,9% en Allemagne. Les acteurs des premières vagues migratoires, allant des années 1960 jusqu'aux années 1980, accèdent pour près de la moitié d'entre eux à la nationalité étrangère. Selon l'âge, ce sont les jeunes de 10-19 ans nés sur place et les personnes âgés de 40 à 60 ans, qui accèdent à la nationalité étrangère avec une moyenne gravitant autour de 40% et atteint même 46,3% pour les 45-49 ans. Le niveau d'instruction semble favoriser l'accès à la nationalité, puisque le taux d'obtention de cette nationalité passe de 27% chez les MRE ayant le niveau de l'enseignement primaire à 54,5% pour ceux ayant le niveau de l'enseignement supérieur.

Au niveau du sentiment d'appartenance exprimé par les MRE chefs de ménage, 76,5% déclarent avoir un sentiment d'appartenance uniquement au Maroc, contre 19,2% qui déclarent avoir une double appartenance au Maroc et au pays d'accueil et seulement 3,9% qui déclarent appartenir uniquement au pays d'accueil. Selon la nationalité, 83,3% des MRE chefs de ménage ayant uniquement la nationalité marocaine et 64,5% des MRE ayant la double nationalité affirment avoir un sentiment d'appartenance uniquement au Maroc. Cette tendance qui est corrélée avec l'âge et atteint 72% chez les 15-29 ans et 84,2% chez les 60 ans et plus, est assez affirmée chez les MRE chefs de ménage qui ont visité le Maroc au moins quatre fois au cours des trois dernières années.

Le sentiment de double appartenance au Maroc et au pays d'origine qui est également assez affirmé chez les 15-29 ans (19,8%) et les 30-34 ans (20,4%), et fortement corrélé au niveau d'instruction allant de 15,6% chez les MRE chefs de ménage ayant le niveau de l'enseignement primaire à 28,2% pour ceux ayant le niveau d'enseignement supérieur. Ce sentiment qui se retrouve chez les MRE chefs de ménage qui ont visité le Maroc une seule fois (23,7%) ou deux fois (22,1%) s'intensifie à mesure que s'allonge la durée de séjour dans les pays d'accueil, soit 12,6% pour les séjours inférieurs à 10 ans, 25,9% pour les séjours compris entre 20 et 29 ans et 23,6% pour les séjours de 40 ans et plus.

Les voyages au pays et le suivi des émissions des chaînes de télévision nationale constituent d'autres formes d'expression de l'appartenance au pays d'origine.

La quasi-majorité des MRE chefs de ménage enquêtés (89,1%) voyagent fréquemment au Maroc, contre 9,1% moyennement et 1,8% rarement. Entête des immigrés qui voyagent fréquemment au Maroc, viennent les chefs de ménage âgés de

60 ans et plus (93,3%) et de 45 à 59 ans (93,5%), suivis par les 30-34 ans (86,4%) et les 15-29 ans (84,9%).

Quant à la fréquence de suivi des émissions des chaînes de télévision nationales, 72,5% des MRE chefs de ménage déclarent suivre ses émissions fréquemment, 14,5% moyennement et 4,8% rarement, contre 8,3% qui déclarent ne jamais les suivre. Cette fréquence s'établit à 73,7% des chefs de ménage enquêtés nés au Maroc, contre 44,2% chez les immigrés nés dans le pays d'accueil, et dont 20% parmi ceux-ci déclarent ne jamais suivre ces émissions. Ces données s'inversent lorsqu'il s'agit des émissions des chaînes de télévision des pays d'accueil : 75% des MRE chefs de ménage nés dans le pays d'accueil les suivent fréquemment, contre 40,1% de ceux nés au Maroc.

Selon le niveau scolaire, le suivi fréquent des émissions des chaînes de télévision nationales faiblit à mesure que s'élève le niveau scolaire, passant ainsi de 81,4% des sans niveau scolaire à 57,6% pour ceux ayant le niveau d'enseignement supérieur.

Près des deux tiers (63,1%) des MRE chefs de ménage enquêtés se considèrent comme étant intégrés dans les pays d'accueil, contre 8,2% qui se considèrent exclus, alors que 28,8% se sentent dans une situation intermédiaire.

C'est dans les anciens pays d'immigration que les MRE chefs de ménage se considèrent intégrés : 70,1% des MRE en France et 71,9% des MRE d'Allemagne. Pour les nouveaux pays d'immigration, ces proportions s'élèvent à 51,3% des MRE chefs de ménage en Espagne et à 55% en Italie. Plus des trois quarts des MRE (76,3%) ayant la double nationalité se considèrent intégrés, contre 55,4% des MRE chefs de ménage ayant uniquement la nationalité marocaine. Les MRE chefs de ménage natifs des pays d'accueil s'inscrivent dans cette tendance avec une proportion de 87,5%, contre 62% pour ceux natifs du Maroc. La perception d'être mieux intégré est fortement corrélée avec le niveau scolaire : elle passe de 46,3% pour les MRE chefs de ménage sans niveau scolaire à 76,7% pour ceux ayant le niveau supérieur.

Près de sept personnes sur dix (69,4%) des MRE chefs de ménage enquêtés déclarent qu'il y a des employeurs dans les pays d'accueil qui refusent d'embaucher des marocains, contre 20,4% qui déclarent le contraire et 10,2% qui ne se prononcent pas. Selon les pays d'accueil, les nouveaux pays d'immigration viennent en tête avec une proportion de 76,3% de MRE chefs de ménage d'Italie, 74,1% de ceux d'Espagne, suivis par ceux de la Hollande (71,5%), de France (66,9%) et d'Allemagne (56,1%). Par ailleurs, 21,7% des MRE chefs de ménage déclarent qu'ils ont fait eux-mêmes ou quelqu'un de leur famille l'objet d'acte raciste ou xénophobe sur les lieux de travail, contre 78,3% qui déclarent le contraire.

La proportion de MRE chefs de ménage qui déclarent avoir été eux-mêmes ou quelqu'un de leur famille l'objet d'actes racistes/xénophobes dans leur quartier résidentiel s'élève à 16%, contre 84% qui déclarent le contraire. Ces proportions sont pratiquement les mêmes pour les MRE chefs de ménage ayant uniquement la nationalité



marocaine et pour ceux qui ont la double nationalité. De même, l'ancienneté migratoire ne change rien aux comportements racistes /xénophobes dans les quartiers résidentiels.

Les MRE chefs de ménage ont été interrogés sur leur participation aux clubs de loisir et aux amicales de travailleurs, sur leur adhésion à un syndicat et sur leur participation politique.

-Les données de l'enquête révèlent que la participation de ces MRE aux clubs de loisir (sport, musique, culture) reste faible avec une proportion de 12,7% seulement, contre 87,3% qui n'en sont pas membres.

-La participation syndicale ne mobilise non plus beaucoup de MRE chefs de ménage puisqu'à peine 6,6% des enquêtés déclarent être membres d'un syndicat dans les pays d'accueil, contre 93,4% qui ne le sont pas.

-En matière de participation politique des MRE, moins du tiers (30,4%) des MRE chefs de ménage déclarent être inscrits sur les listes électorales, 12,8% ne le sont pas et 56,8% déclarent ne pas avoir le droit de s'y inscrire.

Les MRE chefs de ménage ayant la double nationalité sont massivement inscrits sur les listes électorales des pays d'accueil avec une proportion de 80,7%, contre 14,9% qui ne le sont pas et 4,4% qui n'ont pas le droit de le faire.

En matière d'adhésion politique, seuls 1,4% de MRE chefs de ménage enquêtés déclarent être membres d'un parti politique (soit 2,9% des MRE chefs de ménage ayant la double nationalité et 0,6% de ceux ayant uniquement la nationalité marocaine), contre 98,6% qui ne le sont pas.

Par ailleurs, six MRE chefs de ménage sur dix déclarent qu'il est nécessaire de participer à la prise de décision politique dans les pays d'accueil (contre quatre sur dix qui déclarent le contraire), avec près de la moitié (49,3%) de ceux ayant uniquement la nationalité marocaine et 78,2% pour ceux ayant la double nationalité.

Les trois quarts des MRE chefs de ménage enquêtés déclarent bénéficier de facilités en matière de pratiques religieuses, contre 22,3% qui affirment le contraire et 2,6% qui déclarent être non pratiquants. La proportion de MRE chefs de ménage qui déclarent être pleinement satisfaits des facilités octroyées s'élève à 75,1%, contre 22,5% pour ceux qui sont moyennement satisfaits et 2,4% pour ceux qui ne sont pas du tout satisfaits.

**Les Marocains Résidant à l'Étranger**

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

---

**Centre d'Études et de Recherches Démographiques**

Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Haut Agdal, BP.178 Rabat-Maroc

Tél.: (212) 37 77 42 71 - Fax: (212) 37 68 19 27